SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

CORRESPONDANCE.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS.— RÉPONSES A DES DEMANDES DE RECHERCHES ET NOUVEAUX APPELS. — AVIS DIVERS, ETC.

Epitaphe d'un protestant français réfugié à Genève : Jean de Bar, baron de Mauzac, de Montauban (1685-1703).

Encore une de ces heureuses trouvailles auxquelles nous faisions allusion naguère (*V*. t. III, p. 660 et t. II, p. 241) et dont nos annales seraient bien souvent enrichies, si le zèle investigateur (ou seulement attentif) de nos amis répondait toujours à nos appels et mettait à profit les circonstances, fortuites ou non, qui se présentent immanquablement un jour ou l'autre dans la plupart des localités.

Un incendie éclate il y a quelque temps au quartier des Tranchées, faubourg de Genève, dans le chantier d'un entrepreneur. Notre co-sociétaire, M. Alex. Lombard, qui demeure en cet endroit, est du nombre des citoyens qui s'empressent de porter secours. Lorsque le premier danger est passé, il aperçoit, au milieu de divers décombres, une pierre noirâtre sur laquelle il croit reconnaître une inscription funéraire. Il l'examine de plus près, et aussitôt il lit clairement ces lignes :

MESSIRE JEAN DE BAR,
CHEVALIER, BARON DE MAUZAC,
CONFESSEUR DE LA VÉRITÉ,
APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES,
FUT MIS POUR LA RELIGION AU CHATEAU DE PIERRECISE.
IL EN SORTIT PAR ORDRE DU ROY,
ET SE RETIRA EN CETTE VILLE.
IL Y A FINI PIEUZEMENT SES JOURS,
LE XXII DE NOVEMBRE MDCCIII,
AGÉ DE LXV ANS.
IL EST ENTERRÉ AU PIED DE CE MUR.

Vivement intéressé par cette découverte, M. Alex. Lombard demanda et obtint la cession de ce monument historique, et en ayant, depuis lors, re-

cherché l'origine, il a recueilli et a bien voulu nous communiquer les informations suivantes.

La pierre tumulaire dont il s'agit avait, sans nul doute, appartenu à l'ancien cimetière du cloître St-Pierre, attenant au côté gauche de la cathédrale, et où se trouvaient les sépultures de plusieurs notables de la cité de Genève, entre autres celui d'Agrippa d'Aubigné, dont la table de marbre noir fut depuis encastrée dans le mur intérieur de l'église. Mais ce fut là vraisemblablement une exception unique, et lorsque le cimetière du vieux cloître Saint-Pierre fut détruit, vers le commencement du siècle dernier, et vida le terrain sur lequel fut élevée la maison Gallatin, échue ensuite à la famille Claparède, il paraîtrait que les pierres tombales devinrent ce qu'elles purent : ce serait un point à éclaircir. Toujours est-il que celle qui nous occupe était arrivée, on ne sait trop comment, entre les mains du prédécesseur de l'entrepreneur incendié, lequel prédécesseur y attachait du prix. En dernier lieu, elle se trouvait reléguée sous un amas de planches, et de nouveau oubliée et condamnée à disparaître bientôt comme une pierre vulgaire dans le déblaiement du chantier brûlé, si l'œil curieux de notre ami n'avait su discerner cette pieuse relique, qui vient compléter la biographie d'un des plus fermes confesseurs du protestantisme français à l'époque de la Révocation (1).

M. Haag a consacré un article au baron de Mauzac (*France protestante*, t. I, p. 225), et M. Ch. Weiss (*Hist. des Réfug. prot. de France*, t. I, p. 87) lui a donné une mention, d'après l'*Histoire de l'Edit de Nantes*. Voici le passage textuel d'Elie Benoît (t. V, p. 852) :

« ... Dès le vingtième du mois (d'août 1685), les troupes (commandées par le marquis de Boufflers) étaient entrées dans la ville (de Montauban), les armes hautes, et la cavalerie l'épée à la main, comme dans une ville ennemie, et elles y avaient fait des ravages incroyables. On n'en permet pas autant au soldat dans une ville prise d'assaut, dont on lui abandonne le pillage. Cependant quatre jours de violence n'avaient pas encore fait de grands effets, puisque sur le grand nombre de personnes qui avaient composé l'Eglise de Montauban, il ne se trouvait encore que cent cinquante hommes ou environ, qui voulussent trahir les intérêts de leur conscience. En effet, il y eut beaucoup de gens qui donnèrent de grands exemples de courage, et principalement beaucoup de personnes qualifiées. Les barons de Monbeton, de Mauzac, de Viçose, de la Mothe, de Verlhac, Pechels de la Buissonnade et plusieurs autres souffrirent de cruelles extrémités.

(1) On voit encore à Genève, dans la cour d'une maison de la rue des Belles-Filles, un fragment de pierre représentant des armoiries. Ce fragment qui représente des armoiries est encastré dans la muraille, et pourrait bien être la tête ou partie supérieure du tombeau du baron de Maussac.

« Avant que les troupes eussent commencé à exercer leur fureur, on voulut tendre un piége aux quatre premiers, personnes d'autorité, capables d'entraîner les autres par leur exemple; mais personnes d'une probité reconnue, et à qui on désespérait de faire faire une lâcheté autrement que par surprise. On les fit donc avertir secrètement que, pour éviter le pillage de leurs maisons, ils feraient bien de faire quelques civilités au marquis de Boufflers, qui ne manquerait pas de les traiter comme des gens de mérite. Ils donnèrent dans le piége, et le baron de Mauzac s'étant rendu le premier dans la maison où le marquis était logé, on le fit attendre dans l'antichambre, jusqu'à ce que l'intendant et l'évêque, qu'on avertit de la chose, fussent arrivés. Ils entrèrent dans la chambre du marquis par une fausse porte, et concertèrent avec lui de quelle manière il fallait se prendre pour catholiciser le baron. Quand les mesures furent prises, on le fit entrer, et, après quelques discours qui tendaient à l'amener à une *conversion* volontaire, l'évêque prit la parole et dit qu'il ne fallait pas faire tant de façon avec ce gentilhomme; qu'il ne fallait que se mettre à genoux et qu'il allait lui donner l'absolution de l'hérésie. En même temps des personnes apostées saisirent le baron, et, lui donnant un croc en jambe, le firent tomber. Cette insolente hardiesse, la crainte du piége, l'étonnement, la chute firent un si grand effet sur lui, qu'il s'évanouit et que les malhonnêtes gens qui l'avaient mis dans cet état eurent de la peine à l'en faire revenir. Un commandeur de Malte, qui trouva cette manière de *convertir* le monde fort nouvelle et fort peu chrétienne, le tira de leurs mains; mais comme ils ne voulaient pas avoir le démenti de cette entreprise, ils ne cédèrent à l'intervention du commandeur qu'en le rendant responsable de la conversion du baron. Ce ne fut pas lui néanmoins qui l'ébranla. Il n'y eut que les soldats qui vinrent à bout de sa patience, et qui, par des veilles forcées, l'ayant jeté dans une espèce de rêverie où il était hors de lui-même, lui extorquèrent une signature qu'il répara peu après en abandonnant ses biens et le royaume... »

C'est là tout ce que l'on savait du baron de Maussac, et on voit qu'il était intéressant d'en apprendre davantage. La date de sa mort nous est maintenant fournie par l'inscription tumulaire, et M. Lombard a été amené à constater que son fils, Gratien de Maussac, fut reçu bourgeois de Genève en 1709, « en raison de sa piété et de sa haute condition, » et élu membre du conseil des Deux-Cents en 1714. Mais nous devrons encore bien mieux que cela à la découverte de ce monument sépulcral. Poursuivant ses recherches aux Archives de la ville, M. Lombard a trouvé un autre monument d'un grand intérêt, qu'il nous communiquera pour être reproduit ultérieurement : c'est l'acte des dernières volontés de Jean de Bar, baron de Maussac, écrit en 1702. On lira avec bonheur ces touchantes pages, qui témoignent bien que l'épitaphe ci-dessus rapportée n'était point menteuse.

La cloche de l'ancien temple de l'Eglise réformée de Saint-Hippolyte, réintégrée en 1853.

Il n'est pas rare d'entendre faire cette question : Est-ce que les huguenots avaient des cloches à leurs temples? Est-ce que les réformés en ont aujourd'hui? Parfois même on y répond par un *non* très assuré.

Voici une réponse doublement instructive fournie sur ces deux points par une personne très compétente, et qui n'est autre que la cloche même du temple de Saint-Hippolyte, département du Gard. Elle porte une inscription conçue en ces termes :

J'AI ESTÉ FAITE ET PAIÉE PAR MESSIEVRS
DE LA RELIGION P. RÉFORMÉE DE SAINCT-HIPPOLYTE,
POVR SONER LE PRESCHE, L'AN 1650.
C. PEIROVS M'A FAISTE.

MON TEMPLE DÉMOLI EN 1682, J'AI SONNÉ LES HEURES DE LA VILLE.
RENDUE A MA PREMIÈRE DESTINATION EN 1853,
M. DURANT ÉTANT MAIRE, J'AI ÉTÉ REFONDUE
AUX FRAIS DES PROTESTANTS DE SAINT-HIPPOLYTE,
SOUS L'ADMINISTRATION DE MM. BOISSIÈRE, DUSSAUT, PASTEURS,
ET MM. DURANT, JEANJEAN, MIRIAL, PELLET, TEULON ET VALLETTE,
MEMBRES DU CONSEIL PRESBYTÉRAL.

On voit que la première partie de cette inscription est la reproduction de celle que portait la cloche primitive.

Saint-Hippolyte était, on le sait, une des villes importantes du protestantisme cévenol. Aussi fut-elle une des premières opprimées, lorsqu'après la paix de Nimègue on préluda par des vexations partielles à l'extermination de l'hérésie.

« On fit démolir avec éclat le temple de Saint-Hippolyte dans les Cé« vennes, » dit M. le duc de Noailles, dans son *Histoire de Madame de Maintenon* (t. II, p. 360), et il ajoute : « en punition d'une insulte qu'on « avait faite au curé portant le saint sacrement à un malade. »

Cela est bientôt dit et écrit; mais il faut voir les détails de cette édifiante affaire dans Benoît (t. IV, p. 366), pour apprécier comme il convient la justice de l'intendant d'Aguesseau. Certes, si l'église moderne de Saint-Hippolyte a eu le privilége de reconquérir la cloche tombée jadis sous une sentence aussi inique, on peut dire que c'est

Par un juste retour des choses d'ici-bas!

—

Evangélisation du diocèse de Gap, en 1685, avec ou sans dragons, d'après Dangeau et un témoin gapençais.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Gap, le 26 juin 1855.

Monsieur le Président,

« On a souvent besoin de plus petit que soi, » a dit le fabuliste. En fait de témoignages historiques, rien n'est à dédaigner.

Dans le courant du XVII[e] siècle, d'une famille de petite bourgeoisie naquit à Gap un sieur Girard, qui s'éleva au poste important de commis-secrétaire à la maison commune de sa ville natale. D'ordinaire un secrétaire de mairie est un homme inquiet, anguleux, bourru, hargneux, médiocrement porté à l'obligeance; il a juste assez de littérature pour rédiger correctement un billet de logement ou une liste électorale. Tel ne fut pas messire Girard. Il recevait avec un sourire aimable les personnes qui s'adressaient à lui, et composait, en ses moments de loisirs, de douces élégies et autres poésies d'un genre gracieux, fort appréciées de beaux esprits de l'endroit. Il avait de plus l'habitude d'inscrire son nom sur les murailles de la maison commune, et sur la couverture des quelques livres qu'elle renfermait. Mais ce sont là ses moindres mérites; des qualités plus sérieuses le recommandent à votre attention. C'était un esprit plein de bonne humeur, de gaieté et d'innocente malice; vous admireriez en sa prose élégante la fine ciselure de sa pointe, le bon goût et l'atticisme de sa plaisanterie. Quelques extraits de ses œuvres complètes montreraient encore toute la noblesse et la générosité de son cœur.

Par une coïncidence assez bizarre, Girard et le *fade* Dangeau, comme on dit, le même jour, presque à la même heure, ont été amenés à toucher le même sujet, celui-ci dans son Journal de la cour de Louis XIV, Girard dans un ouvrage estimable intitulé : *Entrées et sorties de la maison commune de Gap*. Ce livre est officiel; il fut composé par les soins de l'administration consulaire de la ville; il mérite donc toute notre confiance. Il est curieux d'opposer l'un à l'autre les deux écrivains sur un point important.

Voici les paroles du *fade* Dangeau :

« *Jeudi* 27 *septembre* 1685. Chambord. On sut que les diocèses de Gap « et d'Embrun et les vallées de Pragelas, qui sont dépendantes de la vallée « de Pignerol, s'étaient toutes converties sans que les dragons y aient été. »

Sans que les dragons y aient été. Or, notre Girard écrit, à la date du 25, les lignes suivantes :

« *Mission des Uguenots*. — « Le 25 du mois de septembre 1685, il a été procédé au logement de « quatre compagnies de missionnaires du régi-

« ment de cavalerie d'Arnolfini, lesquels missionnaires sont icy jusqu'à « nouvel ordre pour prescher la controverse à ceux de la R. P. R., qui « ont été logés chez les catholiques, affin de leur donner le temps de « faire leur proffit de ladite mission. De quoy j'ai fait acte. Girard. »

« Du 26 avant midy a été procédé au logement des susdites quatre com-« pagnies de missionnaires d'Arnolfini, qui ont été logées chez les Uguenots « pour leur faire entendre la musique. De tout quoy j'ai fait acte. Girard. »

« Du 26 après midy nouveau changement sur les catholiques par hon-« nesteté, pour éviter des dépenses extraordinaires à ceux de la R. P. R. « Girard. »

« Du 28, les quatre compagnies cavalerie d'Arnolfini qui étaient en quar-« tier en cette ville pour faire la mission à ceux de la R. P. R., sont partis « après les avoir tous fait convertir. De quoy j'ay fait acte. Girard. »

« Du 29 octobre, il a été procédé au logement d'un major, d'un lieute-« nant et quinze dragons du régiment de Mgr le Dauphin, qui sont venus « en cette ville pour loger chez les Uguenots, et comme ils se sont presque « tous convertis et que ceux qui restent ont promis de faire leur abjuration, « MM. les consuls les ont logés chez les anciens catholiques, pour donner « temps à leur conversion. De quoy j'ai fait acte. Girard. »

Ainsi, si les dragons sont venus à Gap, c'était uniquement (Girard nous en donne acte), pour «*faire de la musique* » aux protestants. On ne saurait être plus gracieux. Parfois, il est vrai, de petites discussions religieuses s'engageaient entre ces pieux militaires et les impies habitants; il y avait controverse et ce qui s'en suit. Comment a-t-on pu se plaindre de ces missions? Il est avéré aujourd'hui que si les protestants se convertissaient presque tous, c'était l'éloquence des dragons qui obtenait cet heureux résultat. Quant au diocèse d'Embrun, je ne saurais vous dire si les missionnaires éperonnés y sont allés donner des concerts; je sais toutefois que les protestants de ce diocèse étaient en général fort durs d'oreille, et voici ce que je lis dans un mémoire présenté en 1732 au conseil politique de la ville d'Embrun, par M. Dalmas, ex-consul :

« *La Révocation de l'Edit de Nantes a fait sortir de notre ville plus d'un quart de ses habitants.* »

Veuillez agréer, etc. Ch. Charronnet.

—

Les *ARMES DE SION*, réimprimées à Amsterdam en 1737. Comparaison avec l'édition de 1688, précédemment signalée.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Blannaves, le 10 juillet 1855.

Monsieur le Président,

Les détails donnés dans le *Bulletin* (t. III, p. 233) sur l'ouvrage intitulé: *Armes de Sion, ou Prières sur l'état présent de l'affliction de l'Eglise*, et les extraits qui suivaient, éveillèrent mon attention sur ce livre. L'ayant rencontré chez un de mes paroissiens, je songeai à le mettre en regard des renseignements fournis par votre correspondant. Je m'aperçus aussitôt que mon exemplaire présentait certaines différences dont je crois bon de vous faire part.

Le volume que j'ai entre les mains est aussi un petit in-12 de 192 pages, jusqu'à la fin de la deuxième partie, et de 119 pages pour la troisième partie, qui a ainsi sa pagination distincte. Après, vient la *Table des Prières* de tout l'ouvrage. Il ne me paraît pas qu'elle diffère de celle transcrite aux pages 235 et 236 du *Bulletin*, en tenant compte des omissions faites à dessein, si ce n'est qu'une prière mentionnée dans la dernière rubrique manque dans la table de mon ouvrage, mais se trouve dans l'ouvrage à l'endroit voulu, sous ce titre : « *Actions de grâces des prisonniers après leur délivrance.* »

La différence la plus importante se trouve au titre même des deux ouvrages. Je transcris très exactement en son entier le titre du mien : ARMES DE SION, *ou Prières très convenabtes pour consoler et fortifier les Fidèles qui gémissent sous la croix. Par Mr. Murat, ministre du St. Evangile. A Amsterdam. Chez Pierre et Jean. MDCCXXXVII.* — Ainsi, mon ouvrage donne le nom de l'auteur, que l'autre ne faisait pas connaître.

La réimpression d'un livre de cette nature, soixante ans après son apparition (si toutefois il n'a pas eu d'autres éditions, ce que j'ignore), est assez significative. Quel deuil que celui de nos pères !

Vous jugerez, Monsieur, si ces détails sont de nature à intéresser. J'ai préféré ne pas courir le risque de tenir cachés quelques renseignements peut-être utiles.

Veuillez agréer, etc. E. ROCHEBLAVE, Pr.

—

Complainte sur l'affaire des prisonniers de La Rochelle, par l'un d'eux (1720).

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Yverdon (Vaud), le 15 août 1855.

Monsieur le Président,

Mes fouilles dans les vieux coffres huguenots de la Saintonge m'ont fait

rencontrer des documents très intéressants sur les persécutions exercées dans cette province, et sur le refuge protestant. Une des pièces découvertes se rapporte à l'affaire dite *des prisonniers de La Rochelle*, sur laquelle M. Francis Waddington vous a communiqué des détails si précieux. (*V.* ci-dessus, p. 134.) C'est une poésie, ou pour mieux dire, une complainte originale, qui relate le voyage des dix-neuf prisonniers. Composée par l'un de de ces derniers, elle contient quelques renseignements qui peuvent compléter le récit de M. Waddington. Je vous en envoie une copie, en vous priant d'agréer, etc. A. Crottet, P[r].

Ecoutez avec attention
L'affliction
D'une troupe désolée,
Qu'à Nisme on a surpris,
Et punis,
Pour le fait d'une assemblée.

L'an mil sept cent vingt,
Pour certain,
C'étoit un jour de dimanche;
Dans la fosse d'un rocher,
Pour chanter
A Dieu ses sainctes louanges.

Le scélérat nommé Gras,
Ne manqua pas
De courir droit à la ville;
Pour dire au gouverneur,
Comme un bonheur,
D'avoir découvert l'asyle.

Le gouverneur lui a dit:
Mon amy,
Puis-je agir sur ta parole?
Oui, Monsieur, certainement,
Je m'attends
D'avoir quarante pistolles.

Aussitost l'on commanda
Cent soldats,
Lieutenant et capitaine,
Et avec le nommé Gras,
Le Judas,
Vendeur de chair humaine,

Les soldats étant venus,
Ont résolu
D'approcher à notre porte;
Mais on nous fit avertir
De sortir
En chantant miséricorde.

Les uns alloient sur les hauteurs,
En grande peur,
Au plus haut de la montagne;
Les autres à travers champs,
Et cherchant
Asyle par les campagnes.

Les soldats s'en étant allés,
Se sont portés
Sur le chemin par feintise,
Et pendant toute la nuit,
Sans faire bruit,
Cinquante personnes ont prise.

Les soldats nous ayant pris,
Nous ont mis
Dans une vieille masure;
Ils nous ont fait bien garder,
Et fait mener
Dans une prison obscure.

La femme du gouverneur
Eut grande douleur
Qu'il y manquoit le ministre;
Elle eut le cœur contrit
Quand on lui dit
Qu'il n'estoit point dans la liste.

Ayant resté tout un mois,
Plusieurs foys
Devant le juge on nous mène;
Et toujours nous menaçant,
Et disant
Que nous porterions des chaînes.

Par ordre de l'intendant,
Promptement
Faut partir avec l'escorte,
Pour aller à Montpellier,
Accouplés,
Attachés avec des cordes.

De ceux qui nous ont menés,
Il faut nommer
Les officiers de l'escorte:
C'est Sainte-Marie, aussy

Lamberry,
Coutelle, officier des portes.

Quand nous fûmes à Montpellier,
Le geôlier
Et le major de la place,
Dans le cachot nous ont fait loger
Et coucher;
Les poux couvroient nos paillasses.

Un jeune enfant de dix ans,
L'intendant,
Incessamment leur ordonne
Qu'on le mène en prison,
Ce rejeton,
Sans qu'il parle à personne.

On entend dans peu de jours
Les tambours
Qui battoient la générale;
C'étoit pour accompagner
Les prisonniers
Dans la chambre judiciale.

Les soldats et grenadiers,
Les premiers,
Le prévost avec les gardes :
Qu'on fasse mettre à l'écart,
De toute part,
Le peuple qui nous regarde.

On nous mène au-devant
De l'intendant,
Nommé Monsieur de Bernage;
Après l'interrogation,
Nous croyons
Retourner dans nos ménages.

Il y eut du changement,
Car sur-le-champ
En prison on nous emmène.
Notre troupe est divisée
Et jugée
A plusieurs sortes de peines.

Les uns sont allés chez eux;
Les plus vieux
Les galères pour souffrance.
Trois femmes ils ont condamnées
Et menées
Dedans la tour de Constance.

Le jeune enfant de dix ans
Au couvent,
Aussy quatre jeunes filles;
Onze femmes ils ont laissé,
Qui ont resté,
La prison pour leur asyle.

Ceux qui sont plus oppressés
Sont dix-sept,
Deux filles et une femme;
On les avait condamnées
D'estre enchaînées,
Pour aller à Louisianne.

Sont venus de grand matin
Les regoufins,
Qui contre nous se courouce,
Nous ont mis la chaîne au cou,
Comme à des fous,
Comme à des bestes farouches.

Les soldats et les archers
Nous font marcher
A Colombier, en charette;
Nous donnant des écuelles de bois,
Toutefois,
Un avresac pour les mettre.

En partant de Coulombier,
L'officier,
Le commandant de la chaîne,
Nous a crié tout d'un coup :
Haut partout!
A Lunel il nous emmène.

Etant tout près de Lunel,
A l'Eternel
Nous avons chanté cantique;
Nous exhortant de souffrir,
Pour Jésus-Christ,
Cette glorieuse fatigue.

De Lunel, de bon matin,
Les argoufins
Nous font marcher droit à Nismes;
Nous faisant marcher au rang
Des brigands,
Ne faisant de nous nulle estime.

A Nismes estant au fort,
Le major
Nous accorde cette grâce,
De laisser approcher nos parents,
Femmes, enfants,
Permettant qu'ils nous embrassent.

Le lendemain, prêts à partir,
Le public,
Se portant de sur la route,
Sans nous pouvoir approcher,
Pour les archers
Et la quantité des troupes.

Nos amis et nos parents
Vont criant,

Et nos enfants et nos femmes,
Après nous ils vont pleurant,
Et disant :
Adieu, nos chères compagnes!

La plus part des habitants
Vont disant :
C'est un jugement de rage,
Que pour fait de religion
Il les ont
Exposés à ce carnage.

Ayant pris le grand chemin
De Nemoulin
Aux combes de Valguiène,
Nous sommes pris à chanter
Et prier
Le Seigneur, roi de gloire.

Ayant couché à Couveaud,
Les chevaux
Furent ostés de la crèche,
Pour nous y aller tous,
Etant pour nous
Nous coucher sur paille sèche.

La plus part de nos parents
Vont suivant
A distance sur la route,
Jusqu'à Montélimart :
Leur départ
Affligea notre troupe.

De Montélimart nous partons;
Nous allons
Passer tout droit à Valence;
Et de là coucher à Thain,
Pour certain.
Falloit garder le silence.

De Thain nous sommes partis,
Et avons pris
La route pour Vienne;
Et de là, de grand matin,
A Saint-Serin,
Etant chargés de chaînes.

A Vienne nous arrivons,
Et nous restons
Au-dessus le bord du Rhône;
Jusqu'à l'après-midy
L'on nous a mis
En prison près de la Saône.

En prison nous font entrer,
A l'étroit,
Dans une petite chambre,
Où sont venus des messieurs,
Généreux,
Nous en donner une grande.

Ces messieurs sont des marchands
Allemands,
Des François et des Suisses;
Comme de vrays chrétiens,
De leurs biens
Nous offrirent leurs services.

Douze jours avons resté
Et visité
De grandes charités munie;
Nous exhortant à souffrir
Pour Jésus-Christ,
Pour estre au livre de vie.

Et nous sortant de prison,
De Lyon,
On nous mène sur la Saône,
Pour aller dans les faubourgs,
Et toujours
Suivoit un grand nombre d'hommes.

On nous fait tous entrer
Dans un pré,
Visitant nos sacs et poches;
On nous oste notre argent,
Sur-le-champ
A la crèche on nous accroche.

Au lendemain nous faut marcher,
Et monter
La montagne de Tarare,
Accouplés comme des bœufs,
Deux à deux,
Nous traitant comme barbares.

De Tarare nous sommes partis,
Et avons pris
Le chemin droit à Roanne;
Et de là dans un bateau,
Aussy tost,
Pour Port-Louis, en Bretagne.

Ayant resté treize jours,
Nuit et jour,
Sur la rivière de Loire,
Exposés comme un troupeau
D'animaux
Que l'on va vendre à la foire.

On nous débarque à Saumur.
Par bonheur,
Nous apprîmes la nouvelle
De ne plus aller au port,
Et d'abord,
De partir pour La Rochelle.

Sept jours nous avons marché;
Et arrivé
Dans cette ville si belle;
Et y étant arrivé,
Avons trouvé
Un grand nombre de fidèles.

Les fidèles nous ont vus
Et connus
Pour estre religionnaires;
Aussy tost nous ont receus
Et pourveus
De tout notre nécessaire.

Nous reçûmes matelas
Et beaux draps,
Et aussy blanches chemises,
Pour nous oster tout à coup
Tous nos poux,
Qui sur nous avoient fait prise.

Et nous ayant aperçus
Si battus
Par une si longue course,
Ils ont entre eux résolu
Et convenu
Qu'il falloit faire une bourse.

En peu de temps nous voilà
Tous à bas
Par de grandes maladies;
Ils ont cherché médecins
Chirurgiens,
Ont couru à la boucherie.

Nous apportoient du bouilly,
Du roty,
Et tout ce que l'on s'avise;
Des pigeons, des poulets,
Pains mollets,
Et des viandes exquises.

Nous recevons pour liqueur
Du meilleur
Du vin et des confitures;
Et grande quantité de fruits
Crus et cuits,
Et de tout en grande mesure.

On écrit en notre faveur
Aux ambassadeurs
De Hollande et d'Angleterre;
Notre grâce ont obtenu
Et soutenu,
Malgré tous nos adversaires.

Le député de Paris,
Monsieur Dartis,
Qui est ministre et secrétaire,
La nouvelle a porté
Qu'il nous falloit
Partir pour l'Angleterre.

Quand les fidèles ont vu
Si résolu
Leur embarcation certaine,
Aussy tost diligemment,
Et promptement,
Ont pourvu à leur affaire.

Adieu, braves Rochellois,
Les Anglois
Nous veulent donner asyle;
La bénédiction de Dieu
Soit en tout lieu
Sur vous et sur vos familles.

Onze mois sont écoulés :
A leurs frais,
Sans que jamais rien nous manque,
Toujours bien entretenus,
Et vêtus
D'une manière obligeante.

S'il falloit faire un récit
De l'oubli
Qui se fait par ma mémoire,
Quand je passerais un mois,
Deux et trois,
Ce seroit sans finir leur gloire

—

Errata. — Tome III, page 539, ligne 11, *l'ère*, lisez *l'ire.*
Tome IV, page 9, ligne 17, *quitter*, lisez *coûter*

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

—

ENTREVUE DU DUC CHRISTOPHE DE WURTEMBERG

AVEC LES GUISE,

A SAVERNE, PEU DE JOURS AVANT LE MASSACRE DE VASSY.

1562.

Relation autographe du duc de Würtemberg.

S'il est un fait qui ressorte avec évidence de toutes les pages de l'histoire de la Réforme, c'est certes le tort incalculable que lui a causé la discorde entre les Luthériens d'une part et les disciples de Zwingle et de Calvin de l'autre. Les eaux de l'Elbe, disait Mélanchton, ne suffiraient pas pour pleurer le malheur de la désunion entre les deux Eglises évangéliques. Au nombre des conséquences funestes de cette querelle, il faut compter l'inaction où la plupart des princes luthériens restèrent à la vue des souffrances des Réformés placés sous des gouvernements catholiques. Pour arrêter leur sympathie à cet égard, il suffisait souvent de leur dire que les persécutés n'étaient punis que comme *sacramentaires*, comme gens qui refusaient de croire avec Luther à la *Présence réelle* (1). On conçoit quel avantage un homme aussi artificieux que le cardinal de Lorraine devait tirer d'une pareille disposition des esprits. Sous le masque d'un grand respect pour la Confession d'Augsbourg, il ne négligeait rien pour séparer de plus en plus la cause des calvinistes français de celle des protestants d'Allemagne. C'est dans ce sens qu'il avait manœuvré au colloque de Poissy, et c'est encore dans la même pensée que, bientôt après, il fit inviter à une entrevue le duc Christophe de Würtemberg, par son frère François, qui avait connu ce prince, lors de son séjour en France. Le but des Guise était manifestement de se présenter aux luthériens d'Allemagne comme peu éloignés de leurs sentiments et de les leurrer par des projets de réunion, afin de les rendre indulgents sur ce qu'ils entreprendraient en France contre l'ennemi commun (!!!) les *hérétiques sacramentaires* (2). Mais, par bonheur, le duc Christophe, bien, que luthérien sincère, n'était nullement animé, à l'égard des calvinistes, du zélotisme aveugle que les Guise avaient espéré trouver en lui.

(1) Même encore dans les commencements de la guerre de Trente ans, les jésuites parvinrent à persuader à l'électeur de Saxe que l'Empereur n'en voulait qu'aux calvinistes, et nullement aux adhérents de la Confession d'Augsbourg.

(2) Le duc de Mayenne à son tour, comme son père le duc François de Guise, faisait dire en Allemagne par ses agents, qu'il était armé pour exterminer les huguenots sacramentaires, mais non ceux de la Confession d'Augsbourg, qu'il voulait au contraire *aimer et conserver ceux-ci*. Brantôme déclare avoir entendu le cardinal de Lorraine « approuver à demi la Confession d'Augsbourg, voire la prescher, plus pour complaire à aucuns messieurs les Allemands que pour autre chose » (Bayle, art. *Guise*, note A).

Les entretiens eurent lieu à Saverne, en Alsace, les 15, 16, 17 et 18 février 1562. Le duc de Würtemberg, selon le désir exprimé dans la lettre d'invitation, avait amené avec lui plusieurs théologiens : c'étaient le célèbre Brentius, ami de Luther, puis Andréae, Bidenbach et Eisslinger. Lui-même, le duc, était très instruit aussi en matière de religion. — Il s'exprimait en français ; les théologiens, Brentius du moins, en latin.

Qui ne souhaiterait qu'il se fût conservé une relation détaillée de ce que dirent alors, si peu de jours avant l'événement de Vassy (1er mars 1562), les dangereux ennemis du protestantisme? Eh bien! cette relation existe aux archives de Stuttgard, écrite de la main même du duc Christophe, qui fut l'un des hommes les plus loyaux et les plus honorables de son siècle.

Nous la traduisons, avec quelques abréviations, de l'allemand mêlé de latin, telle qu'elle a été imprimée, d'après le manuscrit, dans *Sattler*, (*Geschicht von Würtemberg unter den Herzœgen*, vol. IV, p. 215 et suiv. Tubingue, 1771). C'est le savant ouvrage de M. Baum sur *Théodore de Bèze* qui nous a fait connaître l'existence de cet important document. — Voir aussi, dans Bayle, l'article *Guise* (*François*), note D, et, dans l'historien De Thou, le livre 29e (1).

Ingwiller, Bas-Rhin, le 10 juillet 1855. A. MUNTZ.

RELATION AUTOGRAPHE.

Arrivé à Saverne, en Alsace, le 15 février 1562, dans la soirée, chez le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, ces deux frères m'exposèrent (comme le disait déjà la lettre d'invitation) que mes liaisons d'autrefois avec le duc et le triste état de la France leur avaient inspiré un vif désir de s'entretenir affectueusement avec moi et avec mes théologiens. Je répondis que la lettre m'avait déterminé à venir et que j'étais tout à leur disposition.

Le lendemain, 16 février, à sept heures du matin, le duc vint me trouver dans mon appartement, parla de différentes choses de nature générale et me dit que le cardinal souhaitait avoir, après le déjeuner, une conversation à part avec mes théologiens. Je ne fis aucune objection et, informé que le cardinal prêcherait, j'allai assister à son ser-

(1) Nous ne savons pas si l'on connaît le fait suivant (vraiment curieux), que nous avons rencontré également dans Sattler. Après la mort du roi de Navarre et du duc de Guise, la reine mère, Catherine de Médicis, offrit à ce même duc Christophe de Würtemberg la lieutenance générale du royaume. On peut voir les raisons de sa non-acceptation dans une pièce du 15 mars 1563, qui paraît avoir été rédigée par un de ses ministres d'État, et qui se trouve dans *Sattler*, l. c. t. IV, p. 230 et suiv. Il recommanda à la reine mère l'observation de l'*Edit de janvier*.

mon. Il y avait environ 200 personnes. Il prêcha sur l'évangile de la tentation de Jésus-Christ au désert.

Tout son sermon avait pour but de montrer qu'on ne doit rechercher d'autres médiateurs ni intercesseurs que Jésus-Christ, qui est notre unique Sauveur et la seule propitiation pour nos péchés, que nous ne devons pas non plus nous confier en nos bonnes œuvres, etc.

Après le déjeuner, le cardinal me pria de lui envoyer mes théologiens pour qu'il pût s'entretenir avec eux « amicalement et fraternellement ; » ce qui eut lieu. Les théologiens se rappellent sans doute ce qu'il leur dit.

Après midi, le duc revint chez moi dans mon appartement. Il parla longuement des calamités de toutes sortes qui accablaient la France depuis une vingtaine d'années [c'est-à-dire depuis le temps que le duc Christophe n'y avait plus été]. Puis il ajouta qu'à tous ces maux s'était jointe la discorde religieuse, que la reine mère et le roi de Navarre, pour y remédier avaient convoqué le synode de Poissy, mais qu'à ce synode les ministres calvinistes s'étaient, dès l'abord, montrés comme gens avec lesquels il n'y a pas de conciliation à espérer ; qu'ils avaient appelé idolâtres tous les catholiques, et qu'il était résulté de cela une irritation intolérable. Il me pria de lui exposer quelle est notre religion à nous autres Allemands, et de lui dire si nous nous accordons avec les ministres français sur tous les points. Il ajouta, avec beaucoup de paroles, qu'il aimerait s'éclairer et mettre sa conscience en repos, qu'il avait été élevé dans la foi de ses aïeux (si elle est fausse, dit-il, j'en suis fâché), qu'homme de guerre depuis sa jeunesse, il est resté ignorant en religion et que bien certainement, si on lui montrait qu'il a été dans l'erreur jusqu'à présent, il suivrait volontiers et de grand cœur les nouveaux enseignements qu'on lui donnerait.

Je lui répondis que les calamités de la France devaient inspirer de la pitié à tous les chrétiens, mais qu'il ne fallait nullement se cacher que les causes s'en trouvaient dans les péchés de ce pays, parmi lesquels, dis-je, ce n'est certainement pas le moindre que d'avoir fait mourir pour la foi, depuis un si grand nombre d'années, tant de milliers de personnes innocentes.

Quant au colloque de Poissy, dis-je, les actes que vous m'en avez envoyés, prouvent que les prélats n'y avaient pas l'intention de conférer sérieusement avec les ministres français pour arriver à un ac-

cord et à une réformation. Au lieu d'examiner la confession de foi des ministres, article par article, ils se sont de suite jetés sur l'un des derniers et précisément sur le plus propre à faire rompre le colloque. Toutefois, j'espère qu'à une autre conférence on n'aura en vue que l'honneur de Dieu et de sa Parole, et qu'alors le Seigneur bénira de telles intentions.

Pour ce qui est de notre accord avec les ministres français, je lui dis que nous ne différons d'eux que dans l'article de la sainte Cène et qu'il y avait espoir qu'on parviendrait à s'unir à cet égard, la dispute provenant principalement de malentendus. J'ajoutai qu'il trouverait une exposition complète de notre foi dans les lettres et dans les livres que je lui avais déjà envoyés et que, s'il avait quelque question particulière à me faire, je lui répondrais volontiers.

Il me demanda alors ce que nous entendons par idolâtrie.

On est idolâtre, lui dis-je, lorsqu'on adore d'autres dieux que le vrai Dieu, ou qu'on cherche d'autres médiateurs que le Fils de Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ, ou qu'on met sa confiance dans les saints, dans la vierge Marie, ou dans ses propres bonnes œuvres.

Je n'adore d'autre Dieu que le vrai Dieu, me répondit-il, je me confie uniquement en Jésus-Christ; je sais bien que ni la mère de notre Seigneur, ni les saints ne peuvent m'être en aide; je sais bien aussi que je ne puis être sauvé par mes bonnes œuvres, mais par les mérites de Jésus-Christ.

Moi. Voilà ce que j'entends avec joie; le Seigneur veuille vous maintenir dans cette confession.

Le Duc. Nous voilà donc d'accord en cela.

Moi. Mais, puisque vous croyez et confessez ainsi, il faut aussi vous déclarer contre tout ce qui est opposé à cette confession, comme, par exemple, le culte des saints, les pèlerinages, le purgatoire, la messe idolâtrique et le prétendu sacrifice non-sanglant de la messe.

Le Duc. Je suis maintenant mieux informé en tout cela que je ne l'étais autrefois, et je vous prie d'en parler demain aussi à mon frère le cardinal. Veuillez seulement encore me dire ce que vous trouvez de mauvais dans la messe et ce que vous pensez du sacrement de l'autel.

Quand je lui eus répondu [dans le sens de la doctrine luthérienne], il dit : Mais de Bèze a enseigné publiquement, en présence de la reine mère, du roi de Navarre, de tous les princes et seigneurs et de

tout le synode, que le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ sont éloignés du saint sacrement autant que le ciel est éloigné de la terre, qu'il n'y a qu'une manducation *spirituelle* et que, *matériellement*, ce n'est que du pain et du vin. C'est pourquoi les prélats n'ont plus voulu conférer avec lui ni avec les siens.

Je répondis que de Bèze n'avait peut-être eu en vue que de combattre l'opinion papistique qui fait résider le corps de notre Seigneur Jésus-Christ dans le tabernacle comme dans une prison, et qui prétend le promener en forme d'hostie.

Le Duc s'excusa en disant que c'était là une matière trop difficile pour lui. Veuillez en conférer demain avec mon frère, ajouta-t-il.

Alors je lui dis : Puisque nous en sommes maintenant à nous expliquer l'un avec l'autre, je ne puis m'empêcher de vous informer que vous et votre frère êtes hautement soupçonnés en Allemagne d'avoir contribué à faire périr, après le décès de Henri II et encore de son vivant, plusieurs milliers de personnes qui ont été misérablement livrées à la mort à cause de leur foi. Comme ami et comme chrétien, je dois vous avertir : gardez-vous, gardez-vous du sang innocent. Les châtiments de Dieu vous atteindraient dans cette vie et dans l'autre.

Il me répondit avec de grands soupirs : Je sais bien qu'on nous accuse de cela et d'autres choses encore, mon frère et moi; mais on nous fait tort, nous vous l'expliquerons tous deux avant votre départ. Puis il ajouta : J'ai oublié tantôt de vous demander une chose : d'où vient que dans votre religion vous êtes si divisés, tandis que dans l'Eglise romaine il y a eu depuis si longtemps, et il y a encore, la plus grande unité ?

Suivent des explications du duc Christophe, tendant à revendiquer pour les chrétiens évangéliques une unité véritable et à montrer que, dans le papisme, l'unité n'est que hiérarchique; il cite, entre autres, les divergences d'opinions entre les ordres religieux et l'existence de cinq canons différents de la messe.

S'il en est ainsi, dit alors de Guise, je me ferai luthérien, moi aussi ; car il faut qu'il y ait unité dans la messe, ou le tout est faux. Mais je vous prie d'en parler aussi à mon frère.

Je répondis que je le ferais quand je le verrais, mais que j'aimerais qu'on me remît les livres papistes dont j'aurais besoin pour établir mes preuves.

Ainsi finit notre conversation du 16 février.

Le 17 février, le duc de Guise vint de nouveau me trouver dans mon appartement à sept heures du matin. Il me dit que les sujets que nous avions traités hier l'avaient empêché presque toute la nuit de dormir, qu'il en avait parlé au cardinal et que celui-ci aimerait avoir encore une conférence détaillée avec Brentius, en ma présence, après le déjeuner. Je répondis que ce sera comme le cardinal le souhaitera; ensuite nous parlâmes d'affaires privées, d'anciennes guerres, etc. (1)

A huit heures, nous allâmes au second sermon du cardinal. De même que la veille, il répéta plusieurs fois que nous devons adorer Dieu seulement tel qu'il est au ciel, et que notre unique médiateur, avocat et intercesseur, c'est Jésus-Christ, nullement la mère de Dieu ni les autres saints, que nous ne devons pas invoquer les saints, etc.

Après le sermon, le Cardinal me dit qu'il savait, par son frère, notre entretien de la veille, qu'il était extrêmement réjoui de notre entrevue, qu'elle lui était plus précieuse que n'importe quel bien de la terre, qu'il espérait voir tourner toutes choses à bien, car, dit-il, j'ai conversé hier fraternellement avec Brentius et avec vos autres théologiens; j'espère que nous nous sommes bien entendus et que nous nous sommes quittés d'accord. Maintenant je souhaite conférer encore avec Brentius sur quelques points, en votre présence. Je vous exposerai alors catégoriquement et ouvertement quelle est ma foi et comment je pense qu'on pourra mettre en bonne voie les affaires de religion.

Je répondis que j'avais grand plaisir à l'entendre parler ainsi et que j'irais chez lui, avec Brentius, à l'heure qu'il lui plairait.

Après le déjeuner, midi à peine sonné, le duc de Guise entra pour me dire que le Cardinal allait venir chez moi. Je répondis que ce serait moi qui irais le trouver chez lui, et ainsi nous nous rendîmes ensemble chez le cardinal de Lorraine, où se trouvaient aussi les deux autres frères, le cardinal de Guise et le Grand-Prieur. On me fit prendre place entre les quatre frères : le duc de Guise et le cardinal de Guise à ma droite, le cardinal de Lorraine et le Grand-Prieur à ma gauche. Brentius était assis en face de nous. Hors de nous six, il n'y avait personne dans l'appartement.

(1) Le duc Christophe (né en 1515, mort en 1568) avait, dans sa jeunesse, servi pendant huit ans, avec beaucoup de distinction, dans l'armée française.

Le cardinal de Lorraine commença par s'adresser à Brentius, à peu près en ces mots : « Docteur Brentius, mon père, nous avons conféré hier amicalement sur plusieurs points principaux de la foi chrétienne, sur le péché originel, le baptême, l'invocation des saints, les prières pour les morts, la justification devant Dieu et le symbole des Apôtres. Maintenant j'aimerais encore m'entendre avec vous sur trois ou quatre articles, en présence de votre seigneur, mon cousin, le duc de Würtemberg : 1. Sur les objections que vous faites contre la messe; 2. Sur la hiérarchie ecclésiastique ; 3. Si les zwingliens et les calvinistes sont hérétiques, si l'on doit punir les hérétiques et comment ; enfin, 4. si c'est par le concile de Trente (qui, en vérité, dit-il, n'est pas un concile, mais plutôt une simple réunion, *conventus*), ou par d'autres voies, qu'il faudra tâcher d'arriver à une solution des affaires religieuses.

Et d'abord, que blâmez-vous dans la messe? Dites, s'il vous plaît, toute votre pensée à cet égard, sans vous gêner. »

Alors Brentius, après s'être excusé de sa franchise, énumère au cardinal les erreurs et les abus relatifs à la messe.

Nota. Brentius lui-même saura le mieux se rappeler ce qu'il a dit.

Réponse du Cardinal. Je me suis accordé hier avec vous sur ce point qu'on doit adorer Dieu seul, qui est au ciel, et que notre unique avocat est le Fils de Dieu, Jésus-Christ. Je répète aussi, en présence de mon cousin, le duc de Würtemberg, que Jésus-Christ doit être adoré seulement tel qu'il est au ciel.

Brentius. Révérendissime seigneur, vous ne pensez donc pas qu'on doive l'adorer dans le pain, ni le promener dans des processions ?

Le Cardinal. J'avoue que nous avons été trop loin en cela. On doit *adorer* et invoquer Jésus-Christ seulement tel qu'il est au ciel; mais dans l'eucharistie nous le devons *vénérer*, par exemple, nous agenouiller quand quelqu'un communie, ou faire la révérence en recevant le saint sacrement. Je ne pense pas que vous ou mon cousin, le duc de Würtemberg, vous blâmiez cela.

Brentius et moi. Nous ne saurions blâmer cela.

Le Cardinal. Pour ce qui est de l'invocation des saints dans le grand canon de la messe, de l'opinion que la messe est un sacrifice et de l'usage de dire des messes pour les vivants et pour les morts, je dois avouer qu'en cela aussi on a été trop loin. La messe ne doit être célébrée que lorsqu'il y des communiants et dans ce sens qu'elle n'est

pas un sacrifice, mais un acte de commémoration du sacrifice accompli sur l'autel de la croix. *Non sacrificium, sed memoria sacrificii præstiti in arâ crucis* (1).

BRENTIUS. Révérend seigneur, si l'on supprimait les abus de la messe, nous serions bientôt d'accord.

LE CARDINAL. Que pensez-vous donc de la hiérarchie ecclésiastique? Approuvez-vous qu'il y ait un chef suprême appelé pape, des cardinaux, des archevêques, etc.

BRENTIUS. Jésus-Christ est le chef de l'Eglise; il ne veut pas de vicaire.

Quant aux cardinaux, l'Ecriture n'en parle pas; mais il doit y avoir des degrés dans l'administration ecclésiastique; nous concédons aussi qu'il y ait des évêques, pourvu qu'ils soient élus régulièrement.

LE CARDINAL. Bien; nous pourrons nous accorder en cela aussitôt. A défaut d'une robe rouge, j'en porterai volontiers une noire. Mais, Brentius, que dites-vous des zwingliens et des calvinistes? Sont-ils hérétiques ou non? Doit-on punir les hérétiques et comment?

BRENTIUS. Quoique les zwingliens et aussi Calvin se trompent dans l'article de la sainte Cene, la charité chrétienne exige qu'on ait bon espoir à l'égard de ces chrétiens tombés dans une erreur; il faut les avertir, les exhorter et prier pour eux; car, dans tous les autres articles de notre foi, il sont d'accord avec nous.

Brentius pria aussi le cardinal de ne rien faire avec précipitation à l'égard de ces chrétiens fourvoyés. Il ajouta qu'avec la grâce de Dieu, ils pourront être ramenés et qu'il y avait d'ailleurs, comme le cardinal le savait bien, une grande différence à faire entre celui qui enseigne une erreur et de simples ouailles, etc.

Ensuite, le cardinal demanda à Brentius ce qu'il pensait des moyens de rétablir la concorde dans la chrétienté.

Brentius répondit qu'il y avait cinq moyens.

Nota. Brentius se rappelle, sans doute, ce qu'il a dit à ce sujet.

LE CARDINAL. Le concile assemblé à Trente ne fera rien de bon. D'un autre côté, il n'y a non plus rien à espérer de nos calvinistes de France. Ils ne veulent pas écouter, mais être écoutés. Croyez-m'en, sire cousin, si de Bèze et ses collègues avaient, à Poissy, voulu accepter et signer la Confession d'Augsbourg, j'aurais obtenu des prélats que nous nous fussions arrangés avec eux.

(1) Zwingle lui-même se serait contenté de cette explication.

Moi. Mais si, à l'avenir, de Bèze et ses collègues approuvent et signent la Confession d'Augsbourg, le ferez-vous également de votre côté?

Le Cardinal. Vous l'avez entendu; vous, Brentius, mon père, vous l'avez de même entendu hier avec vos confrères; de plus, je prends Dieu à témoin que je pense et que je crois comme je le dis et qu'avec la grâce de Dieu je vivrai et mourrai dans ces sentiments. Je le répète donc : J'ai lu la Confession d'Augsbourg, j'ai lu aussi Luther, Mélanchton, Brentius et d'autres; j'approuve entièrement leurs doctrines, et je m'accorderais bien vite avec eux dans tout ce qui concerne la hiérarchie ecclésiastique. Mais il faut que je dissimule encore quelque temps, afin d'en gagner plusieurs qui sont encore faibles dans la foi (1).

Après cela, Brentius le pria de travailler, avec les autres prélats, à ce que la Parole de Dieu fût avancée en France et qu'on y arrivât à un accord en matière religieuse ou, du moins, à défaut de cela, à une *paix de religion*, comme en Allemagne.

Le Cardinal. Si de Bèze et les autres ministres français étaient aussi modérés et aussi raisonnables que vous autres, théologiens allemands, on pourrait traiter avec eux et espérer une conciliation. Mais je désespère de ceux-là; il n'y a rien à faire avec eux.

A cela, je dis que lui et les siens devraient pourtant conférer de nouveau avec les ministres français et examiner ce que, dans leur confession de foi, il y a à approuver ou à blâmer.

Le Cardinal. Certes, je ne manquerai pas d'y contribuer pour ma part. Si le roi de Navarre et la reine mère convoquent encore une fois les prélats, je montrerai que c'est à tort qu'on m'accuse d'être opposé à toute concession. Dans mes trois évêchés, je fais prêcher l'Evangile librement, comme, par la grâce de Dieu, vous me l'avez entendu prêcher aujourd'hui et hier; je ne souffre plus, dans mes évêchés, qu'on dise la messe, à moins qu'il n'y ait des communiants, et je m'occupe maintenant de supprimer le canon de la messe, en introduisant un rite dont je vous enverrai un exemplaire après Pâques.

Finalement, Brentius conjura encore une fois le cardinal de s'employer à faire cesser les persécutions en France. A quoi le cardinal répondit : Je ferai comme vous dites, et de plus je vous prie instamment de m'écrire souvent, mon père. Si, dans l'accomplissement de

(1) Qui ne croirait entendre l'hypocrite de Molière?

mes fonctions ecclésiastiques, vous remarquez quelque chose qui vous déplaise, veuillez me l'écrire et m'avertir. Moi aussi, je vous écrirai et je vous reconnaîtrai toujours pour mon père en Christ. *Semper agnoscam te uti patrem meum in Christo* (1).

Ainsi se termina la conférence entre le cardinal et Brentius. Plus tard, le cardinal me dit en présence du duc de Guise : Vous avez informé mon frère qu'en Allemagne on nous soupçonne tous deux d'avoir contribué à faire mourir un grand nombre de chrétiens innocents sous les règnes de Henri et de François II. Eh bien ! je vous le jure au nom de Dieu, mon créateur, et en yengageant le salut de mon âme, je ne suis coupable de la mort d'aucun homme condamné pour cause de religion. Ceux qui, alors, étaient dans les conseils peuvent m'en rendre témoignage. Au contraire, toutes les fois qu'il s'agissait d'affaires criminelles en matière de religion, je disais au roi Henri ou au roi François II que ce n'était pas de mon ministère, que cela regardait le pouvoir séculier, et je m'en allais (2).

Puis, se tournant vers Brentius, il répéta ces protestations en latin. Il ajouta : « Quoique le président Du Bourg fût dans les ordres, j'ai prié le roi de l'épargner. C'est un homme instruit, disais-je, etc. »

Le duc de Guise, de même, avec de grands serments, affirma qu'il était innocent de la mort de ceux qu'on avait condamnés pour cause de leur foi. On a souvent, ajouta-t-il, cherché à nous tuer, le cardinal et moi, soit à coups de feu, soit par l'épée, soit par le poison, et bien que les coupables fussent arrêtés, je ne me suis jamais mêlé de leur punition.

Moi. J'éprouve, pour l'amour de vous, une grande satisfaction à vous entendre parler de la sorte, et, si vous le souhaitez, je ferai part de vos déclarations à mes amis en Allemagne.

Tous deux me prièrent de le faire. De mon côté, je les conjurai itérativement de ne pas persécuter les pauvres chrétiens de France. Dieu ne laisserait pas sans châtiment, dis-je, un pareil péché.

Ils me donnèrent alors la main, le cardinal et le duc de Guise, promettant, sur leur foi de prince et sur le salut de leur âme, de ne per-

(1) Le cardinal avait 37 ans, Brentius 62.

(2) Oui, on s'en remettait au pouvoir séculier, mais après lui avoir imposé, sous peine d'anathème, des lois d'extermination contre les hérétiques!!! Voir, par exemple, au corps de droit canon, les titres : *De hæreticis*, et dans les Actes du concile de Constance (18 février 1418), le *Puniantur ad ignem* prescrit à tous les gouvernements.

sécuter ni ouvertement ni en secret les partisans « de la nouvelle doctrine. »

Je répondis : Notre Dieu, père de notre Seigneur Jésus-Christ, veuille vous maintenir dans ces sentiments et vous confirmer dans les résolutions que vous exprimez !

Ensuite, le duc de Guise parla au cardinal de ce que je lui avais dit hier du grand nombre d'opinions différentes parmi les ordres religieux du papisme et des cinq espèces de messes. Le Cardinal convint qu'il en était ainsi et finit par ces mots : « *Que dirai-je ? Notre Eglise romaine est pleine de superstitions.* »

Ainsi se termina notre conversation du 17 février.

—

18 *février.* — De très bonne heure, le duc de Guise m'envoya son homme d'affaires Rascalon. Il me fit dire qu'il avait, ainsi que son frère, oublié hier de me parler de deux objets et que, l'après-midi étant fixée pour le départ, ils viendraient m'en entretenir dans la matinée. Ils désiraient, dit Rascalon, me demander si je ne serais pas d'avis que le cardinal s'employât, avec l'empereur et le pape, à organiser en Allemagne, dans une ville située commodément pour ceux de la Confession d'Augsbourg, une conférence amicale entre des représentants autorisés du catholicisme et du luthéranisme, à l'effet d'aviser à une entente chrétienne. Une fois l'accord établi avec les luthériens d'Allemagne, dit-il, les Anglais, les Ecossais, les religionnaires français et polonais suivraient sans doute, car l'exemple de l'Allemagne leur impose, et le mal cesserait. En second lieu, les Guise me priaient d'écrire au roi de Navarre que, cousins et anciennes connaissances, le Duc et moi, nous nous sommes donné rendez-vous à Saverne pour nous revoir, que là, nous en sommes venus à parler d'affaires de religion, que les Guise sont disposés à un arrangement et qu'à une nouvelle conférence le cardinal prouverait certainement qu'il n'entend pas jouer la comédie (*Kein Bossen geben*) (1).

Je répondis à Rascalon que je réfléchirais à ces deux demandes et que j'irais en parler à son maître et au cardinal, à l'heure qui leur conviendrait.

A huit heures, le cardinal et le duc entrèrent chez moi. Le cardinal

(1) L'intention des Guise paraît avoir été de faire croire au roi de Navarre, par cette lettre, que le duc Christophe était dans une grande intimité avec eux.

développa, avec beaucoup d'éloquence, le projet d'un colloque à tenir en Allemagne, et me demanda si je pensais que les princes de la Confession d'Augsbourg y prêteraient la main. Je répondis qu'ils le feraient certainement, si l'Empereur le leur demandait, quoique, à vrai dire, ajoutai-je, jusqu'à présent, ces sortes de conférences aient malheureusement produit peu de fruit.

Enfin, le Cardinal me pria de communiquer son projet aux princes de la Confession d'Augsbourg, car, ajouta-t-il, s'il n'y a pas de refus de ce côté, l'empereur et le pape consentiront à une conférence, j'ai mes raisons pour le croire, je suis bien informé. Si, au contraire, les décisions du concile de Trente prévalaient, il serait fort à craindre qu'on en vînt aux armes.

Sur cela, je lui demandai de me faire savoir exactement dans quels termes il voudrait que j'écrivisse aux princes allemands, d'un côté, et de l'autre (d'après la seconde communication de Rascalon) au roi de Navarre. « De peur, ajoutai-je, que je ne disse trop ou trop peu en votre nom. » Ils me promirent de m'envoyer Rascalon à Stuttgard pour s'accorder avec moi à ce sujet, le temps étant trop court pour rien dresser par écrit avant le départ.

(*Note.* Effectivement, Rascalon est venu chez moi, à Stuttgard, le 25 février et s'est entendu avec moi sur les deux lettres à écrire. Cependant, je n'ai pas voulu envoyer celle au roi de Navarre, sans qu'elle fût approuvée par le Cardinal et par son frère le Duc. Cette approbation ayant été ajoutée par les Guise, la lettre fut portée de chez eux par un de mes écuyers au roi de Navarre, qui, depuis, m'a répondu. Voir aux actes.)

C'est ainsi que nous quittâmes Saverne le 18 février, après midi, les quatre frères de la maison de Guise et moi. Avant de nous séparer, tous les quatre, en me donnant la main, me promirent encore une fois de n'agir ni en ennemis ni en persécuteurs envers ceux qui, disaient-ils, ont adopté la nouvelle doctrine et quitté le papisme, mais de contribuer, selon leur pouvoir, à l'établissement d'une concorde chrétienne.

Réjoui des bonnes paroles qu'on lui donnait, le duc Christophe rédigea immédiatement ces notes (sauf naturellement la dernière mention de Rascalon, qui est d'une date postérieure) et en fit part à ses amis; mais, dit Sattler, le landgrave de Hesse jugea dès l'abord, même avant de connaître

l'horrible affaire de Vassy, que la conduite des Guise à Saverne n'avait été que tromperie. Arrivé plus tard lui même à cette conviction, le loyal duc Christophe écrivit au bas de sa relation : « *Hélas! On voit maintenant comment ils ont tenu ces promesses!* DEUS SIT ULTOR DOLI ET PERJURII, CUJUS NAMQUE RES AGITUR !

RAPPORTS D'UN ESPION AU CARDINAL PERRENOT DE GRANVELLE

QUI, DE BESANÇON, OU IL S'EST RETIRÉ EN 1563, CONTINUE A PRENDRE UNE GRANDE PART AUX AFFAIRES DES PAYS-BAS (1).

1564.

Ces documents nous sont communiqués par M. C. Rahlenbeck. Ils contiennent d'intéressants détails sur la situation générale à l'époque du synode provincial tenu à La Ferté-sous-Jouarre, en avril 1564, synode dont parle l'historien de Meaux, Toussaint Duplessis. M. Haag s'en est servi pour l'article DE CHANDIEU (*France protest.*, t. III, p. 329). Avons-nous besoin de faire remarquer d'ailleurs l'esprit de malveillance et les exagérations qui se rencontrent dans ces pièces?

I.

Le synode provincial des Eglises réformées de Champaigne, Brie et Isle-de-France, Vexin et Frenaye, fut assemblé le XXVIIe d'apvril 1564, à La Fertez-soubs-Jouerre, où estoient environ quarante-cinq à quarante-six ministres, avec leurs diacres et surveillans, auquel lieu ont demeuré ensamble jusques au premier jour de may.

La Roche, autrement dict Chandieu, fut esleu président de ladicte assamblée, avecq deux notaires ou greffiers, l'ung desquels estoit le ministre de La Fertez, et l'aultre de Paris.

A ladicte assamblée furent envoyées lettres de toutes parts, lesquelles furent lues par ledict président, entre aultres furent lues les lettres de Baize, par lesquelles il animoit ung chacun de tenir fermement et constamment le propos de leur religion, et que l'on fust bien sur sa garde, d'aultant plus que le rembourssement que les prêtres fesaient des domaines ecclésiastiques depuis naguères vendus, estoit seulement pour amasser argent, affin d'exterminer la vérité du Seigneur. Pour aquoy contreminer falloit advertir les Eglises réformées d'amasser argent en toute dilligence, et envoyer vers les Eglises de Flandres, pour savoir leur disposition et les entretenir en leur

(1) On sait que dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France* édités par le ministère de l'Instruction publique figurent les *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, dont 9 vol. in-4° sont actuellement publiés, par M. Weiss, de Besançon.

propos et religion, à quoy promettoit soy employer de son costé. Il est concleu de luy respondre que les Eglises sont souffisamment adverties de la mauvaise voulonté de la Royne mère et de l'astuce du cardinal, et que la Royne prétendoit de mener le Roy à Lyon et ès pays de Dauphiné, et pendant qu'elle seroit aux pays, le duc de Savoye debvoit assaillir Genève, et après que Lyon et Daulphinée seroient réduites soubs l'obéissance du Roy à la forme d'Orléans, lors se debvoit faire un édict général pour exterminer tous les fidèles.

Les ministres La Roche et Capelle dirent alors que lès Eglises réformées n'auroient jamais de repos pendant que la Royne gouverneroit, et que ce magistrat tyran auroit la domination. Lors disputèrent longtemps de la nature du magistrat, et quel il debvoit estre, et sembloient conclure qu'il n'y en avoit que ung de légitime en France, comme si tout le but où tendoient les lettres de Baize et la délibération des concluants fût d'exterminer tous les magistrats catholicques, et de subroguer des huguenots en leurs lieux.

Perocelly dict que la Royne avoit escritpt à l'admiral lettres fort rudes et estranges, par lesquelles lui mandoit d'estre bien adverti que ceulx de la religion réformée se délibéroient de recommencer les troubles du temps passé, pour auxquels obvier elle employeroit toutte la puissance du royaulme et de ses alliez, sy comme du Pape, Roy d'Espaigne et aultres.

Lequel récit achevé, ledict Perocelly dict que la Royne leur imposoit par ses lettres ce qu'elle-mesme avoit intention de faire, et partant qu'il estoit d'aviz de suplier que chacun de leur dicte religion célébrasse le jeusne la sepmaine devant la Penthecouste, afin que Dieu les veuille inspirer de bon conseil et addresser ceux de sa saincte Eglise, et que si la Royne demandoit à quelz fins cette jeusne seroit par eulx publiée, luy-mesme lui respondroit que la raison vouloit bien qu'ainsy fust faict, attendu qu'ilz avoient descouvert ses menaces et entreprinses.

Le président dict assez sagement que la Royne ne feroit point tout ce qu'elle voudroit.

L'assamblée prie au dict Perocelly de recommander l'affaire de leur Eglise au prince de Condé, et l'amener toujours de point perdre courage.

Le prince de Portien envoya aussi lettres à ladicte assamblée, par un sien ministre, nommé monsieur Pacquet, par lesquelles leur signifioit qu'il vouloit employer son corps, biens et crédit pour soutenir et deffendre la querelle du Seigneur et leur religion.

Le duc de Boillon a envoyé lettres de crédence à Perocelly, aux enseignes qu'il avoit parlé à lui à Troyes ou environ en certaines formules, par lesquelles lui donnoit à entendre le bon vouloir que luy et madame sa femme ont d'eulx employer pour leur dicte querelle, et que briefvement extermineroit la messe et les prêtres de ses terres, de quoy ne pouvoit estre empesché, d'aultant

qu'il les tient de Dieu et de l'espée, et prie à ladicte assamblée de lui faire venir des régens de Genève, pour ce qu'il veult ériger ung collége à Sedan, lequel il veult renter de deux à trois mil livres par chacun an, et promettoit que ses places seront seur refuge aux fidèles, et qu'il les avoit souffisamment munyes de tout ce qui leur est nécessaire.

Ces jours passez, ont esté envoyez plusieurs gentilshommes par les Eglises, les solliciter de faire amas d'argent à la plus grande dilligence que faire se polra, et qu'ils le tiennent prest, attendu que le cardinal faict secrettement fort grandes finances. Ceux de Flandres ont esté secrettement sollicitez par un quidam, gentilhomme de quelque grand seigneur, de prendre les armes, et ont faict prier monsieur de Colincourt de leur envoyer huit cents ou mil chevaulx, et que quand il vouldra commencer, l'argent ne lui fauldra point.

Le jour de la Penthecouste se doibt faire à Crespy en Vallois une assamblée bien de cinq cents chevaulx soubs couleur de presche, et sont iceulx tant de Rheyms, Challons, que des villes circonvoisines, il seroit bon de se donner de garde des frontières de Picardie, lesquelles pourroient surprendre les troubles commencez.

Le gouverneur de Metz se tient sur sa garde.

Les confédérez de l'Eglise ont grande fiance en ceulx de Valenciennes.

Il y a deux personnes entre les aultres qui font grandes praticques, assavoir, La Roche et La Cappelle.

L'on a envoyé deux ministres à Paris, l'ung desquels estoit aux synodes.

Rien ne se passe en court, tant soit-il secret, de quoy ceulx de la religion ne se vantent avoir certaines intelligences et advertances.

Aultres choses n'ont esté traitées aux synodes, sinon quelques particulières de leurs ministres et des *lectiones* et censures de quelques libvres, et ont esté tenus propos d'ung synode national en la province de Bourges, auquel n'a esté déterminé temps préfix, d'aultant que le président dict que possible seroient-ils lors bien empêchez à aultres choses.

II.

Extrait d'un rapport du même espion au cardinal de Granvelle.

... Le capitaine Moury, grand huguenot, neveu à l'admiral, lequel est dedans Saint-Quentin aveeq une enseigne collonelle, se trouva ung jour passé avec un persounaige congneu à Votre Seigneurie Révérendissime, auquel déclarant assez le bon vouloir qu'ilz ont de faire quelque entreprinse sur ces Pays-Bas, s'ils en polvoient avoir le moyen, luy demanda qu'il les voulusse fournir de quelque bonne guyde pour les conduire où ilz vouldroient aller, adjoustant que si les huguenots se polvoient emparer de quelque bonne place, on ne les auroit jamais à la dame comme on les avoit eu le passé.

LETTRE INÉDITE DE L'AMIRAL COLIGNY

A LORD BURGHLEY.

1572.

M. G. Masson nous a communiqué une copie de la lettre ci-après, dont l'original, avec signature autographe, se trouve au *British Museum* (Mss. Landsdowne, t. XIV, in-f°). Cette lettre est antérieure de trois mois seulement à la Saint-Barthelemy. Elle témoigne du zèle de Coligny pour « le service de Dieu et de son prince. »

A Monsieur, Monsieur de Burgley,
Conseiller et secrétaire d'Estat de la Royne d'Angleterre.

Monsieur, il y a quelque temps que j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte du II du mois passé, qui m'a apporté d'autant plus grand contentement que j'ay veu par icelle le désir et affection que vous avez à l'entretenement de ceste mutuelle amytié qui est entre ces deux couronnes, et à l'advancement de la gloire de Dieu, ayant de ma part bien bonne volunté de m'employer à l'un et à l'autre. Et estant bien de cest advis, ainsi que vous, Monsieur, que comme ces supposts de Sathan font tout ce qu'ils peuvent pour empescher des œuvres si saincts que ceux-là (?), nous autres qui avons l'honneur et le service de Dieu et de nos princes en recommandation, ne soyons pas moins diligens à les procurer et advancer que les autres sont à les retarder et amoindrir. En quoy je vous assysteray et ayderay de mon costé de tout ce qu'il me sera possible, vous priant de vous continuer en vostre saincte intention ; et me mander par Du Pin, mon secrétaire, présent porteur, que vous cognoissez, de vos nouvelles, le croyant de celles qu'il vous dira de ma part comme moi-mesmes, qui sur ce, après me très humblement recommander à vos bonnes grâces, supplieray Dieu vous donner,

Monsieur, en parfaite santé, heureuse et longue vie. Vostre entièrement bon et bien parfaict amy.

CHASTILLON.

De Chastillon, ce XXVIIe jour de may 1572.

L'ACADÉMIE DE GENÈVE.

ESQUISSE D'UNE HISTOIRE ABRÉGÉE DE CETTE ACADÉMIE, PENDANT LES TROIS PREMIÈRES ÉPOQUES DE SON EXISTENCE.

1559-1798.

II. STATION. *De la mort de Th. de Bèze* (1605) *à l'élection d'Alphonse Turrettin* (1697).

Pour bien comprendre la marche de l'Académie pendant ce siècle, il faut nous rappeler quel était, à cette époque, l'état scientifique de l'Europe protestante.

En théologie, il est caractérisé par l'immobilité, ce qui lui a valu le nom de moyen âge de la Réformation. L'immobilité voulue, imposée, forcée par les autorités politiques, ecclésiastiques, académiques; l'immobilité sanctionnée, en bien des lieux, par des châtiments sévères, comme les destitutions, la prison, l'exil. L'intelligence essaye, sans doute, d'y échapper, et le sentiment religieux plus encore. Mais les efforts dans ce sens sont rares, toujours dangereux et difficiles; accompagnés de combats, terminés par des défaites.

Il est vrai que, par une loi historique et providentielle, de défaite en défaite, la liberté, la vérité, la pensée finissent toujours par gagner leur procès.

Si de la théologie nous passons aux sciences, aux lettres, à la philosophie, ce siècle est une époque de mouvement. Bacon, Galilée, Descartes, Gassendi, Leibnitz, Newton et Locke, travaillent à l'affranchissement de l'esprit humain par des voies différentes et de valeurs inégales. La littérature, de son côté, parcourt une de ses phases les plus brillantes, mais elle porte l'empreinte du grand règne; glorieuse, mais enchaînée, et méconnaissant toute œuvre comme toute pensée étrangères à la France ou à l'antiquité.

Dans cet état de choses, quelle position prendra Genève et sa petite Académie?

Avant d'essayer de répondre, je tiens à donner d'entrée deux explications.

1° Je serai bref sur cette époque, parce que les faits de détail présentent moins d'intérêt. Les vues d'ensemble sont ici l'essentiel.

2° Ce que, dans cette époque comme dans les suivantes, je nomme progrès, ne se rapporte pas aux doctrines, mais à la liberté de les

examiner et au droit de choisir entre elles. Droit et liberté sans lesquels j'estime qu'il n'y a point de religion individuelle, c'est-à-dire véritable. Le progrès ne signifie donc pas pour moi une modification des dogmes calvinistes, mais la substitution de la science à la scolastique, de la religion vie à la religion formule.

Cela, dit jetons un coup d'œil d'ensemble sur le mouvement de l'Académie.

1. Faculté de théologie.

Elle commence le siècle par l'immobilité, elle le continue par la lutte, elle le termine par le progrès.

Presque au début, en 1618, nous rencontrons le synode de Dordrecht, où deux professeurs genevois, Diodati et Tronchin, célèbres tous deux, et les membres les plus distingués de la Faculté, jouent un grand rôle, condamnent sévèrement, par le fait, le libre examen, et entraînent l'opinion dans le sens le plus rigoureux. Mais, vingt-trois ans plus tard, leur collègue Alexandre Morus secoue déjà ses fers, dont, à cette occasion, l'on s'efforce d'augmenter encore le poids. Morus, devenu suspect, est à plusieurs reprises interrogé, traqué, poursuivi, et bientôt il quitte sa chaire et Genève. — Cette protestation étouffée, une autre va commencer. C'est celle d'un autre théologien, bien plus digne de considération que Morus, du fils même du Tronchin de Dordrecht. Louis Tronchin, chose significative, avait été étudier à Saumur, et en rapportait l'esprit à Genève.

L'Académie française de Saumur, on le sait, célèbre à cette époque par le mérite et l'indépendance de ses professeurs, était justement suspecte aux partisans de l'immobilité. Elle usait, en effet, de la liberté d'examen, et donnait à la théologie un caractère vraiment scientifique. Ce fut pour combattre son influence que deux ou trois théologiens marquants firent accepter à divers gouvernements suisses les rigides et étranges formules du trop fameux *Consensus helvétique*.

Les opinions de Tronchin percèrent et furent comprimées. Peu après, le *Consensus* acheva de leur imposer silence. Toutefois, chose remarquable et honorable, Genève ne l'accepta qu'en réduisant les thèses critiques à l'authenticité de l'Ancien Testament.

L'opposition de Tronchin fut silencieuse, et presque annulée, mais il fut le maître d'Alphonse Turrettin.

Le principe calviniste de l'immobilité théologique avait, à cette

époque, un puissant appui dans la Faculté, où elle était représentée par un homme éminent, par un membre distingué de cette famille Turrettini ou Turrettin, qui a donné six professeurs à l'Académie, dont cinq à la Faculté de théologie. — François Turrettini dont nous parlons en ce moment réunissait un grand savoir à un grand talent, de fortes études philosophiques à une érudition sérieuse, la haute considération de ses concitoyens à une célébrité européenne, et un amour réel de la vérité à la piété. Malgré tous ces avantages, qui lui permirent d'imposer silence à ses adversaires, il ne put que retarder mais non prévenir l'avénement de la liberté, que son fils Alphonse devait inaugurer.

François Turrettin fut le maître d'un homme dont nous devons parler ici, quoique, par ses actes, il appartienne plutôt au siècle suivant, Bénédict Pictet. Mais Bénédict Pictet, qui avait déjà plus de quarante ans quand le fils de Turrettin devint son collègue, appartient moralement au XVII[e] siècle et le termine d'une manière singulièrement honorable pour la Faculté. Ce n'était pas un homme d'un grand talent, mais un théologien laborieux, docte et zélé; par-dessus tout, onctueux et pieux. Il obtint par là la considération générale, et fut spécialement à ce titre l'objet de la confiance sans bornes et de la vénération presque idolâtre des protestants français, alors persécutés. B. Pictet, orthodoxe dans toute la rigueur calviniste, mit par sa piété la doctrine sur le terrain de la vie; il fut pour le siècle qui finissait un progrès important, et pour celui qui commençait un saint début et un précieux exemple. Cet exemple fut fécond. Ce fut au contact de sa piété que s'alluma plus tard celle de Jacob Vernet.

2. Chaires auxiliaires. — 3. Chaires spéciales.

Nous avons peu à dire sur ces deux catégories. Il y eut du travail, des hommes distingués, une bonne renommée ; mais, à Genève, ce siècle préparait plus qu'il n'opérait le réveil des sciences philosophiques, physiques, exactes et naturelles.

L'enseignement de la philosophie était censé renfermer toutes ces études différentes. Au début du XVII[e] siècle, Aristote régnait, et pour ses disciples la philosophie était la recherche de toutes les vérités, l'étude de la nature tant matérielle qu'immatérielle. En fait, à Genève, le professeur de philosophie, outre un enseignement très superficiel de physique et de mathématiques, ne traitait guère que de

la dialectique, de la logique, de la théologie naturelle et de la morale.

Toutefois, au milieu de la stérilité de la philosophie genevoise à cette époque, nous avons à mentionner ici un fait et un homme ; mais un fait qui était toute une révolution morale, et un homme capable et digne de l'opérer. Je veux parler de Chouet et de l'introduction de la philosophie de Descartes.

En 1664, Robert Chouet, un des hommes les plus distingués et des esprits les plus universels que Genève ait produits, au XVII[e] siècle (1), devint, à vingt-deux ans, professeur de philosophie à Saumur, et cela malgré de redoutables concurrences et à la suite d'examens variés et prolongés. — Il y introduisit le cartésianisme, jusque-là étranger à cette Académie. Après cinq ans d'enseignement, il fut appelé à Genève pour y professer la philosophie. Ses étudiants de Saumur l'y suivirent en grand nombre, et il détrôna Aristote à Genève comme il avait fait à Saumur. Son enseignement fut brillant, populaire au dedans, célèbre au dehors. Il attira de l'étranger beaucoup d'élèves distingués. Bayle fut du nombre. Toutes les semaines, il faisait en public des expériences de physique qui excitaient le goût des sciences. Nourri de l'étude de Descartes, il forma ses disciples à la méthode, à l'analyse, à l'esprit scientifique en un mot. Lorsque le *Consensus* helvétique fut, par l'influence de Leurs Excellences de Berne, imposé à l'Académie, Chouet, appelé à le signer, obtint de ne le faire qu'avec des restrictions personnelles assez larges.

Avec Louis Tronchin, il fut le véritable maître d'Alphonse Turrettin. Il créa, par ses leçons, cette génération intelligente qui décida plus tard un grand mouvement philosophique et même religieux ; révolution intellectuelle qui, préparée par la fin du siècle, éclata au début du suivant. C'est à cette même influence de Chouet que remonte évidemment, et par cela même, le réveil genevois des sciences mathématiques et physiques, au commencement du XVIII[e] siècle, mouvement qui, de progrès en progrès, s'est continué jusqu'à nos jours.

Après dix-sept ans d'enseignement à Genève, Chouet fut élu du conseil d'Etat, où il siéga encore trente-sept ans et fut six fois syndic. C'est-à-dire qu'il devint, dans le gouvernement de l'Etat, le protec-

(1) Chouet appartenait à une famille d'origine française [de Châtillon-sur-Seine], qui depuis un demi-siècle s'était fixée à Genève, et y était entrée dans les charges.

teur et le puissant appui du genre de progrès intellectuels qu'il avait commencés dans sa chaire. Placé à la tête de la République, il seconda, il assura les efforts de ses anciens élèves, devenus à cette époque les chefs de l'Académie et de l'Eglise. Ardent à tous les fruits de l'intelligence, et avant tout citoyen zélé et défenseur actif du pays et de la Réformation, il mit un intérêt particulier à étudier et faire connaître l'histoire de Genève et à en réunir les documents. A tous égards, il fut un des magistrats de son pays les plus actifs, les plus distingués, et les plus utiles.

Quant aux études littéraires, elles ne présentent rien durant cette période qui nous engage à nous y arrêter. Elles paraissent, au XVIIe siècle, avoir été dans l'Académie de Genève plutôt savantes et suffisantes que progressives.

L'enseignement du droit eut une glorieuse époque et fut momentanément entouré d'un intérêt spécial. Ce fut l'œuvre d'un homme d'un grand savoir, d'un grand talent et d'une grande célébrité, Jacques Godefroy, professeur de droit de 1619 à 1652, jurisconsulte éminent et citoyen dévoué. L'éclat de son enseignement rejaillit sur la science qu'il professait et sur le pays entier. Il obtint la création simultanée de deux nouvelles chaires de droit. Mais, après sa mort, ce mouvement, qui tenait à son impulsion personnelle, se ralentit et cessa bientôt.

En comparant la physionomie de l'Académie genevoise au XVIIe siècle à ce qu'elle était au XVIe, nous devons, entre autres différences, en signaler une, qui, à elle seule, démontrerait les fruits salutaires et déjà mûrs de l'œuvre de Calvin. La proportion des Genevois d'origine assis dans les chaires de professeurs est devenue beaucoup plus considérable qu'au siècle précédent. Genève s'est éveillée, et pourrait se suffire à elle-même, parce que la lumière a remplacé les ténèbres dans la vie intellectuelle de la République, comme sur ses armoiries. — Aussi commence-t-on à voir apparaître des familles académiques, comme il y avait déjà des familles vouées aux charges civiles et politiques.

Dans ce siècle, plusieurs des premières attirent l'attention. Deux l'emportent sur toutes les autres : celle de Leclerc et celle des Turrettin. Nous avons déjà signalé cette dernière. L'autre, celle des Leclerc, ne donna que trois professeurs à l'Académie, mais elle compta en outre deux savants distingués. S'ils restèrent étrangers aux fonc-

tions de professeurs, il firent cependant beaucoup pour la gloire de Genève et pour la science. L'un d'eux fut Jean Leclerc. Ce nom suffit.

Pendant la période dont nous venons d'esquisser l'histoire, on le voit, les trois principes constitutifs de l'Académie furent à l'œuvre et atteignirent leur but. Le corps académique, toujours plus considéré, réunissait les hommes les plus distingués de la République. Sa tendance fut fortement conservatrice, et si la formule immobile devait céder à la fin, cela n'eut lieu qu'avec une prudente et heureuse lenteur, qui prévint l'excentricité fréquente en d'autres lieux et les agitations haineuses dont tant d'universités furent atteintes. Enfin, l'Académie fut constamment pour Genève un dépôt et un foyer qui en firent une capitale de l'intelligence et de la foi. Quant aux protestants étrangers qui cherchaient une patrie, Genève fut pour eux un phare élevé sur la montagne, auprès duquel ils s'empressèrent d'accourir.

Aussi, grâce à l'Académie et à l'esprit que Calvin lui avait imprimé, cette époque fut pour elle, pour Genève un temps d'influence religieuse et, en même temps, de célébrité européenne.

(*La fin au prochain Cahier.*)

LE MINISTÈRE SOUS LA CROIX, EN FRANCE.

DISPARITION DES PASTEURS DU DÉSERT, CARDEL, DE MALZAC, ETC., ENVOYÉS A LA BASTILLE ET AUX ILES SAINTE-MARGUERITE.

(Suite.)

1691-1693.

A M. de La Reynie.

4e janvier 1691.

Je vous envoye un ordre pour faire conduire au château de Guise les nommés Bernier, Malet, des Valons et Paradez, et celuy que vous chargerez de les conduire amènera à Paris Jeanne Besnard, servante de Madame la duchesse de La Force, pour la faire conduire hors du royaume, avec les trois autres femmes dont je vous ay escrit.

Le Roy trouve bon que madame la présidente Le Coigneux voye M. de Vivans à la Bastille.

Dudit jour.

ORDRE pour tirer de la Bastille les nommés Bernier, Malet, des Valons et Paradez, et les conduire au château de Guise, d'où sortira la nommée Jeanne Bernard, pour estre conduite à Paris.

LETTRE DU ROY à M. de Brissac, pour luy dire de les recevoir, et de remettre au porteur ladite Jeanne Besnard.

Au commandant du château de Guise.

Dudit jour.

Le Roy envoye au château de Guise quatre hommes mauvais catholiques et suspects par leur conduitte. Il faut que vous les fassiez mettre dans des lieux séparez et que vous les gardiez soigneusement. Leur nourriture vous sera payée sur le pied de 20 s. chascun par jour.

A M. de La Reynie.

2e avril 1691, à Paris.

Je vous envoye un nouveau mémoire qui m'a esté donné au nom de des Vallons, prisonnier à Guise, sur lequel vous ferez les réflexions que vous jugerez à propos, et s'il y a quelque chose de nouveau à dire à l'égard de cet homme, vous prendrez la peine de me le faire sçavoir, quand il vous plaira.

La femme de Paradez se réduit à demander permission de le voir. Mandez-moi si on peut la luy accorder.

Au lieutenant de Roy de Ham.

3e avril 1691, à Paris.

La femme du nommé Paradez s'en allant à Ham pour conférer avec luy sur leurs affaires particulières, vous pouvez luy donner la liberté de le voir lorsqu'elle le désirera.

A M. de La Reynie.

9e avril 1691, à Paris.

Quoique les nommés Dicq et Guy puissent estre innocens, ainsi que vous le pensez, je suis néantmoins de vostre sentiment de les faire arrester dans la conjoncture présente, et je vous envoye l'ordre pour cela ; quand on aura mieux connu leur dessein et leur commerce, ils pourront estre mis en liberté.

Du 9e avril, au camp devant Mons.

ORDRE pour arrester les nommez Dicq et Guy et les conduire à la Bastille, et lettre à M. de Besmaus pour les y recevoir.

A M. de Louvois.

20e avril 1691, à Versailles.

Au commencement de ce mois on arresta à Paris deux ouvriers en gaze, mauvais catholiques, nommés Guy et Dicq, qui s'en alloient au camp de Mons en équipage de cavaliers, et qui devoient estre suivis (à ce qu'on dit) de quelques autres mauvais catholiques. Ces deux hommes ont dit à M. de La Reynie qu'ils avoient envoyé un ballot à Lille, où ils alloient. Pour estre plus particulièrement informé de leur dessein, il seroit nécessaire de faire ouvrir ce ballot, de faire faire un estat de la quantité et de la valeur des marchandises qu'il contient, et de sçavoir quelle est la conduite du nommé Le Guay, marchand auquel il a esté adressé le 3 de ce mois, par la voye du coche de Lille. Je vous prie de vouloir prendre la peine d'escrire sur les lieux pour avoir cet esclaircissement.

A M. de La Reynie.

14e may 1691.

J'escris à l'intendant de Picardie au sujet de l'enfant trouvé, etc. Je vous envoye le procez-verbal qui a esté fait de l'ouverture du ballot envoyé à Lille par le nommé Dicq.

A M. de La Reynie.

19e may.

Je vous envoye de nouveaux placets du nommé Prévost et sa femme, et de Paradez, prisonniers à Guise, sur lesquels je vous prie de me faire sçavoir vostre advis.

Au lieutenant du Roy de Ham.

21e may 1691.

Le Roy trouve bon que vous permettiez au nommé de Ventre de se promener dans le château de Ham pour le besoin de sa santé.

A M. de La Reynie.

28e may 1691.

Les réflexions que vous faites sur les nommés Dicq et Guy sont tres judicieuses, et il y a apparence que ces deux hommes n'ont pas dit le véritable sujet du voyage qu'ils avaient entrepris. Ils seront retenus dans les prisons tant que vous le jugerez à propos. Cependant il faudra bien que cette affaire finisse, et je vous prie de me mander de quelle manière ce sera, afin que je propose au Roy les expédients que vous aurez pris sur ce sujet.

A M. de La Reynie.

29[e] may 1691.

... Je vous envoye un placet du nommé des Valons, sur lequel je vous demande vostre advis.

A M. de La Reynie.

5[e] juin 1691.

Suivant vostre advis, le Roy a ordonné que Dicq et Guy fussent menez à Guise, et je vous envoye l'ordre pour les y faire conduire. J'escris aussy à M. de Miromesnil de faire visiter les marchandises que Charles Guy et le nommé Bertignon ont envoyé à Angers.

Dudit jour.

ORDRE pour transférer du château de la Bastille en celuy de Guise les nommez Dic et Guy.

LETTRE DU ROY à M. de Besmans pour les remettre.

Autre au sieur de Brissac pour les recevoir, sans permettre qu'ils reçoivent des lettres ny qu'ils en escrivent.

Au commandant du château de Guise.

Dudit jour.

Le Roy envoye au château de Guise deux nouveaux catholiques malintentionnez, dont la nourriture sera payée à 15 sols chacun par jour.

A M. de Miromesnil.

Dudit jour.

Charles Dicq et le nommé Bertignon, marchands, mauvais catholiques dont le conduite est suspecte, ont fait emballer, le 29 may dernier, une quantité considérable de ceinturons, avec quelque peu de marchandises, en trois balles marquées *P. B.*, qu'ils ont envoyées par le même messager. Le Roy veut que vous fassiez visiter ces trois balles et examiner la qualité des marchandises qui y sont, et s'il y a un grand nombre de ceinturons. Son intention est que vous fassiez demander à ces deux hommes pour quel lieu ils les ont acheptez et qui leur en a donné la commission. J'attendray sur cela de vos nouvelles.

Je suis, etc.

A M. de La Reynie.

23[e] juillet.

Les nommez Dicq et Guy, prisonniers à Guise, témoignent vouloir s'instruire de bonne foy dans la R. Cath., et promettent de faire prendre le mesme party à leur famille, comme vous verrez par la lettre que le lieutenant de Roy de Guise m'escrit. Prenez la peine,

s'il vous plaist, de me mander sur cela vostre advis, afin que j'en puisse rendre compte au Roy. Je suis, etc.

A M. de La Reynie.

10[e] aoust 1691.

Le Roy trouve bon que le ballot de marchandises appartenant aux nommez Dicq et Guy que vous fîtes saisir il y a quelques mois, soit rendu à celuy qui aura charge d'eux.

A M. de La Reynie.

13[e] aoust 1691.

Je vous envoye les placets des nommez Prevost et Cocqueret, prisonniers à Guise et à Amiens, sur lesquels je vous prie de me faire sçavoir vostre advis, avant que d'en rendre compte au Roy.

A M. de La Reynie.

19[e] octobre 1691.

... A l'égard du fils de Dicq, qui vient des Pays-Bas espagnols, sans passeport ny permission de Sa Majesté, Elle trouve qu'il n'y a rien à faire à son égard; mais qu'il faut seulement l'observer.

Du 7[e] novembre 1691.

ORDRE DU ROY pour mettre en liberté le nommé Jean Paradez, détenu au château de Guise.

Au lieutenant de Roy de Guise.

Dudit jour.

Ce billet n'est que pour accompagner l'ordre du Roy que je vous adresse, pour la liberté du nommé Paradez.

A M. de La Reynie.

30[e] janvier 1692.

... La nommée Boüay sera conduite hors du royaume. Prenez la peine de vous informer dans quel païs elle veut se retirer, afin que quand le temps sera un peu plus doux on l'envoye sur la frontière.

A M. de La Reynie.

13[e] février 1692.

J'ay lu au Roy le mémoire que vous m'avez envoyé, concernant ce que vous avez appris du ministre Malzac. Tout ce qui y est contenu paroist à Sa Majesté d'une extrême conséquence, et Elle se repose sur vos soins et sur vostre exactitude pour tirer de ce ministre toutes les lumières qu'il sera possible d'avoir sur sa conduitte et les desseins qu'il pourroit avoir. Vous devez avoir reçu l'ordre pour l'envoyer à la Bastille.

Du 25e mars 1692.

ORDRE pour conduire hors du royaume, par Valenciennes et Mons, Jacob Lievers et la nommée Boüay.

LETTRE DU ROY à M. de Besmaus pour les remettre au porteur.

A M. de La Reynie.

9e may 1692.

Le Roy a résolu d'envoyer le ministre Malzac aux isles de Sainte-Marguerite, où il y en a desjà, et je joins à cette lettre ordre au sieur Auzillon de l'y conduire, afin que vous luy recommandiez de le faire avec la mesme précaution qu'il y a conduit les autres...

Jacques du Ventre, mauvais catholique, cy-devant arresté à Paris et conduit au château de Guise, demande que des papiers concernant ses affaires, qui luy furent pris par le commissaire Poirret soient rendus à sa niepce. Prenez la peine de les luy faire remettre.

Du 9e may 1692.

ORDRE DU ROY au Sr Auzillon, de conduire, sous bonne et seure garde, le nommé Malzac aux isles Sainte-Marguerite.

Lettre du Roy à M. de Saint-Mars, pour recevoir ledit Malzac.

A Versailles, le 9e may 1692.

Monsieur de Saint-Mars, j'envoye aux isles Sainte-Marguerite le nommé Malzac, cy-devant ministre de la R. P. R., pour y estre détenu pendant toute sa vie, et je vous escris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous l'y receviez, que vous le fassiez mettre dans un endroit seur, sans avoir de communication avec qui que ce soit, de vive voix ou par escrit, tant au dedans qu'au dehors, sous quelque prétexte que ce soit. Sur ce, etc.

LETTRE à M. de Bellefont, pour le faire remettre audit sieur Auzillon.

Autre à M. de Saint-Mars.

Dudit jour.

Le Roy envoye aux isles de Sainte-Marguerite un ministre de la R. P. R., arresté à Paris. J'adjouteray à la lettre du Roy, qu'il faut le faire soigneusement garder, et au surplus le traiter avec humanité, et sa dépense sera payée sur le même pied que celle des autres.

Au lieutenant de Roy de Ham.

26e juin 1692, à Paris.

Le nommé du Ventre, prisonnier au château de Ham, ayant de-

mandé que les papiers qui luy furent pris lorsqu'il fut arresté, soient remis à sa niepce, vous pouvez luy dire qu'il n'a qu'à envoyer une procuration pour les recevoir, et en donner une descharge valable.

A M. de Saint-Mars.

29e juin 1692, à Paris.

J'ay reçu la lettre que vous m'avez escrite à l'occasion du dernier ministre qui vous a esté remis. Il est certain que vous ne devez pas souffrir que ces ministres chantent des pseaumes à haute voix. Mais si leur désobéissance alloit jusqu'à le faire quand vous leur aurez deffendu, je crois qu'au lieu de les maltraiter, il faut les mettre dans les lieux les plus écartez, afin qu'ils ne puissent pas estre entendus. A l'égard de ce qu'ils écrivent sur la vaisselle qu'on leur donne, il est aisé d'y remédier en leur en donnant de terre seulement. Enfin, ce sont des gens très opiniâtres, qui sont à plaindre, et qu'il faut traiter avec le plus d'humanité qu'il sera possible (*sic*). Je suis, etc.

A M. de La Reynie.

10e janvier 1693.

J'ay rendu compte au Roy de vostre mémoire du 7 du mois, et Sa Majesté approuvant tout ce que vous y proposez, je vous envoye les ordres, pour les faire exécuter quand vous le jugerez à propos, sçavoir :

. . . .

Un ordre pour faire sortir le Sr Malet du château de Guise, lequel vous envoyerez quand vous le jugerez à propos.

Dudit jour.

ORDRE pour mettre en liberté le St Malet, détenu au château de Guise.

Au commandant du château de Guise.

Dudit jour.

J'accompagne de ces lignes l'ordre du Roy cy-joint, pour faire mettre en liberté le Sr Malet, prisonnier à Guise.

Du 3e mars 1693.

ORDRE DU ROY pour arrester le nommé Charles Dicq et le conduire à la Bastille, sans qu'il ayt communication, etc.

LETTRE à M. de Besmaus pour l'y recevoir.

A M. de La Reynie.

Dudit jour.

Après avoir rendu compte au Roy de vostre mémoire du 26 passé.

au sujet du Sr de la Motte (1), Sa Majesté a approuvé ce que vous proposez, de le laisser quelque temps chez le Sr Desgrez, et vous pouvez luy envoyer telle personne que vous jugerez à propos pour essayer de le convertir.

... Je vous envoye un ordre pour faire arrester Charles Dicq, et j'escris pour connoistre Bertrand, ecclésiastique qui s'est retiré en Hollande (2). Je suis, etc.

A M. Larcher.

3e mars 1693.

Le Roy ayant esté informé qu'un ecclésiastique nommé Bertrand, natif de Joinville, et qui a esté précepteur des enfans du Sr de la Motte, gentilhomme de Picardie, s'est perverty et a passé en Hollande, Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire de vous informer secrètement quelle est la famille de ce misérable, quelles ont été ses mœurs, et ce qui peut l'avoir porté à commettre un tel crime. Je suis, etc.

A M. de La Reynie.

21e juillet 1693.

Vous pouvez faire mettre la femme de Dicq à l'Union Chrétienne, et le Roy payera sa pension. A l'égard de ses deux petits enfans, dites, s'il vous plaist, au Sr de Clairembault, de donner par mois ce que vous jugerez à propos pour leur nourriture.

Du 16e aoust 1693.

ORDRE au Sr Auzillon de conduire aux isles Sainte-Marguerite Elizée Gérard et Gardien Ginoy, dit Duchesne.

LETTRE à M. de Saint-Mars pour les y recevoir.

Autre à M. de Bellefont, de mettre en liberté Barbe Lenoir, détenu au château de Vincennes.

A M. de Saint-Mars.

16e aoust 1693.

Le Roy vous envoye encore deux ministres de la R. P. R., et Sa Majesté m'ordonne de vous escrire de les mettre chacun dans des lieux séparez, sans qu'ils ayent communication entre eux, ny avec qui que ce soit au dehors. Je vous en avertis par avance, afin que les endroits où vous aurez résolu de les mettre se trouvent prestz à leur

(1) « Gentilhomme de Picardie, mauvais catholique arrêté à Paris (lettre à M. de Barbezieux, du 3 mars 1693), et mis au Fort-l'Evesque » (lettre du 4 mars, au geôlier de cette prison, pour permettre à sa femme et à ses filles de luy parler de ses affaires domestiques).

(2) La lettre qui suit nous apprend ce qu'était cet individu.

arrivée. Le Sr Auzillon, qui est chargé de leur conduite, doit partir dès demain. A l'égard de leur pension, elle vous sera payée sur le mesme pied que celle des autres. Je suis, etc.

A M. de La Reynie.

Dudit jour.

Le Roy a approuvé tout ce que vous avez proposé par vostre mémoire du 12 de ce mois, et je vous envoye les ordres que j'ay expédiés en conséquence.

A M. de Saint-Mars.

10e novembre 1693.

J'ay receu la lettre par laquelle vous me mandez l'estat auquel se trouvent les quatre ministres dont vous estes chargé. Il faut bien enfermer ceux qui sont alliénez d'esprit, et les traiter cependant avec charité ; et à l'égard de l'autre, contribuer en ce que vous pourrez à le faire bon catholique. Je suis, etc.

A. M. de La Reynie.

20e novembre 1693.

Je vous envoye un placet de... et un autre de la femme de Charles Dicq, qui demande la permission de le voir. Le Roy ne leur accordera rien que par vostre advis.

(*La fin au prochain Cahier.*)

BOSSUET ET LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

DÉPÊCHES MINISTÉRIELLES ET AUTRES PIÈCES INÉDITES.

1692-1699.

N'accusons pas Bossuet : il était catholique,
il était prêtre, il était évêque...
F. Frossard, *Revue chrétienne*, mai 1855.

IX.

Les huit dépêches que nous trouvons ici sont toutes relatives à un gentilhomme, pour la conversion duquel le Roi daigne employer concurremment la Bastille et l'évêque de Meaux. Le succès est complet. Seulement, au bout de quelque temps, le ministre écrit que ce gentilhomme est tout aussi *dangereux*, ou, en d'autres termes, aussi peu catholique que par le passé.

Du 12e décembre 1692.

ORDRE pour arrester Joachim Patras, Sr de Thevalles, et de le conduire à la Bastille.

LETTRE DU ROY à M. de Besmaus pour luy dire de l'y recevoir.

A M. de La Reynie.

13e décembre 1692.

Le Roy veut que le Sr de Thevalles, gentilhomme de Poictou, soit mis à la Bastille, et cependant j'escris à Poictiers pour sçavoir de ses nouvelles.

A M. de La Bourdonnaye.

Dudit jour.

On a arresté à Paris un particulier sous le nom du Sr Le Noir qui se donnoit beaucoup de mouvement auprès des protestans zellés. Il a déclaré s'appeler Joachim Patras, Sr de Thevalles, gentilhomme de Poictou, demeurant cy-devant dans sa maison de la Bastarderaye à 3 lieues de Fontenay, qu'il est à Paris depuis six ans et qu'il fait profession de la R. P. R., que sa femme fut mise dans un couvent à Parthenay par M. Foucault et qu'elle est présentement auprès de Mme de Calandre en sa maison de Badiolle. On a trouvé dans sa cassette 500 pistoles d'anciennes espèces et quelques lettres ouvertes dont la suscription est à M. de La Chataigneraye, qui peut estre le véritable nom de ce gentilhomme sous lequel il est le plus connu dans ce pays, prenez la peine, s'il vous plaist, de vous informer quelle a esté sa conduite, pourquoy et depuis quel tems il est sorty de son pays, de quelle manière il est avec sa femme, et quelles sont ses facultés, afin que par là on puisse juger d'où il a tiré l'argent qu'il avait et à quel dessein. Je suis, etc,

A M. de Besmaus.

10e janvier 1693.

Le Roy trouve bon que M. l'Evesque de Meaux aille conférer avec le Sr de Theval, prisonnier à la Bastille, et il faut que vous l'y laissiez entrer toutes les fois qu'il voudra. Je suis tout à vous.

A M. de La Reynie.

Dudit jour.

Le Sr Theval restera à la Bastille, jusques à ce que vous ayez vu ce qu'on peut espérer de luy, après que M. de Meaux l'aura veu, ainsy que vous le proposez et j'escris à M de Besmaus de l'y laisser entrer autant de fois qu'il voudra.

A M. l'Evesque de Meaux.

28e janvier 1699.

Je crois que vous vous souviendrez bien que le Sr de Theval gentilhomme de Poictou, nouveau catholique prisonnier à la Bastille, fut

mis en liberté il y a quelque tems à votre prière et renvoyé en sa province, après vous avoir donné des assurances d'une sincère conversion et d'une bonne conduitte pour l'avenir; M. le Mareschal d'Estrées me mande que ce gentilhomme y est revenu, qu'il ne paroît point qu'il ait fait abjuration, et que sa personne peut estre dangereuse, ayant toujours esté le conseil des nouveaux convertis, même pendant le tems qu'il estoit à Paris. Prenez la peine, s'il vous plaist, de me mander depuis quand vous l'avez perdu de veuë et en quelle disposition vous l'avez laissé. Je suis, etc.

A M. le Mareschal d'Estrées.

Dudit jour.

. . . . A l'égard du Sr de Theval, il fut mis en liberté à la prière de M. l'Evesque de Meaux qui croyoit qu'il estoit parfaitement converty. Je luy en escris et vous feray dans peu sçavoir les intentions de Sa Majesté sur cet homme.

A M. le Mareschal d'Estrées.

4e février 1699.

Le Sr de Theval est un gentilhomme qui ne mérite pas les bontés que le Roy a euës pour luy; il est indigne d'une plus grande attention et Sa Majesté veut que vous le fassiez sortir du Royaume, en l'envoyant au plus prochain endroit pour s'embarquer et sa femme aussy, suposé qu'elle n'ayt point fait abjuration. Je crois qu'il est inutile de vous dire qu'il ne doit mener avec luy aucun de ses enfants, ny disposer de ses effets. Je suis, etc.

Au même.

18 février 1699.

Le Roy a approuvé les mesures que vous avez prises pour la sortie du Sr de Theval et sa femme. Je suis, etc.

X.

Encore trois dépêches qui nous apprennent qu'en 1693 les *nouveaux catholiques* du diocèse de Meaux persistaient à émigrer.

A M. Phelypeaux.

Du 20e octobre 1693.

J'ay rendu compte au Roy, Monsieur, de votre lettre du 24 septembre dernier, par laquelle vous donnez advis que des nouveaux catholiques de Saint-Denis-le-Rebetz, près Meaux, se disposoient à sortir du Royaume en vendant leurs effets, à l'occasion de quoi vous proposez de renouveller la déclaration qui déclare nuls les contracts

de ventes que les nouveaux catholiques pourroient faire de leurs effets un an avant leur retraite. Sa Majesté a trouvé qu'une nouvelle déclaration seroit inutile, et elle m'ordonne de vous dire qu'il n'y a qu'à faire exécuter exactement celle du mois de juillet 1682 dans les cas qui se présenteront. Je suis, etc.

A M. Phelypeaux.

27e octobre 1693.

J'ay leu au Roy une lettre au sujet des nouveaux catholiques de Meaux et de Rebetz et Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire de continuer votre attention pour faire observer ceux qui seront dans ce dessein et les faire arrester en cas qu'ils se mettent en estat de l'exécuter. Sa Majesté a aussi donné ordre du costé de Lille pour faire observer ceux qui pourront prendre cette voie. Je suis, etc.

A M. de Barbezieux.

21e octobre 1693.

Le Roy a esté informé que plusieurs nouveaux catholiques de Meaux et autres lieux des environs se sont retirés dans les pays étrangers, et que la pluspart prennent la voie des carrosses de Lille où ils font venir ensuite des passeports. Sa Majesté m'a ordonné de vous advertir de prendre son ordre pour faire observer à Lille ces sortes de gens et empêcher qu'ils ne passent avec tant de facilité.

Je suis, etc.

XI.

Sur combien d'affaires ne devait-on pas prendre l'avis de Bossuet, alors qu'on le consultait sur la suivante.

Daniel de Larroque, fils du savant pasteur de Vitré et de Rouen, Mathieu de Larroque, et lui-même publiciste distingué, avait quitté la France à la révocation de l'Édit, puis y était rentré en 1690 et bientôt après s'était fait catholique romain. Ayant composé en 1693 la préface d'un ouvrage satirique, dans lequel on reprochait au gouvernement de n'avoir pas su prévenir la famine qui désolait le royaume, il fut arrêté et enfermé au château de Saumur, et l'imprimeur pendu. Au bout de cinq années, il obtint son élargissement par l'intercession de l'abbesse de Fontevrault, mais avec la condition de ne point quitter Saumur. Il paraît qu'en 1699, il sollicitait une liberté plus complète. C'est là-dessus que le Roi veut avoir l'opinion de l'évêque.

A M. l'évêque de Meaux.

24e mars 1699.

Le nommé La Roque s'estant trouvé coupable de la composition

d'une préface faite à un libelle pour lequel il y eut des libraires condamnés à des peines capitales il y a quelques années, il fut envoyé au château de Saumur où il a demeuré jusques à présent. Mais en dernier lieu il a esté mis en liberté, à condition de rester dans la ville. Vous verrez ce que M. Robert, procureur du Roy, m'escrit sur ce sujet, et en ayant rendu compte au Roy, S. M. m'a ordonné de vous demander ce que vous jugez qu'on doive faire de cet homme.

Je suis, etc.

Larroque dut à la protection de l'abbesse de Fontevrault un emploi dans les bureaux du marquis de Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères. Il fut plus tard nommé par le Régent secrétaire du conseil de l'intérieur. Il mourut à Paris, en 1731.

XII.

On trouve dans la correspondance de Bossuet (Œuvres complètes, éd. in-12. Paris, 1846, t. XXVI, p. 340) un mémoire adressé par lui au comte de Pontchartrain sur l'état des nouveaux réunis de son diocèse, mémoire qui témoigne de l'activité du prélat, soit pour réclamer la pension d'un prêtre établie sur les confiscations des biens des religionnaires fugitifs, soit pour catéchiser ses ouailles rebelles, soit pour les faire enfermer au besoin. Ses conclusions à cet égard sont des plus nettes.

Ce mémoire est de mars 1700. — Il est à noter que déjà quinze années s'étaient écoulées depuis la révocation de l'édit de Nantes, depuis cet acte qui, au dire de Bossuet lui-même, avait été amené et rendu nécessaire par la conversion anticipée ou concomitante de tous les hérétiques, et n'avait fait que promulguer un fait accompli. Après ce laps de temps, il fallait encore travailler assidûment à l'extermination de l'hérésie dans le diocèse même de Meaux. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'après tant d'efforts et tout un siècle de persécutions (c'est à Meaux que fut incarcéré le dernier ministre du *Désert* au XVIIIe siècle), les mêmes localités que signale le mémoire de Bossuet ont aujourd'hui leur consistoire, leurs églises, leurs petits troupeaux disséminés (*V.* une note sur La Ferté-s.-Jouarre, *Bull.*, t. II, p. 441).

Avant le mémoire dont il s'agit et la réponse de Pontchartrain, nous publions deux dépêches inédites datées du 28 octobre 1699, qui semblent se rapporter à ce même mémoire et feraient peut-être supposer qu'il était de plusieurs mois antérieur à la lettre du 29 mars 1700. A moins encore que Bossuet n'ait fait les mêmes demandes à deux reprises.

A M. Phelypeaux.

28e octobre 1699.

Ayant receu de M. l'Evesque de Meaux un mémoire par lequel il

seroit nécessaire de mettre dans la maison des nouvelles catholiques de Paris les demoiselles de Chalandos et de Neuville, j'en ay rendu compte au Roy qui m'a ordonné de vous escrire d'envoyer prendre une des demoiselles de Chalandos, qui s'appelle Henriette et qui demeure au château de Chalandos près de Rebais, et les deux cadettes des demoiselles de Neuville, qui demeurent à Caussy, paroisse d'Ussy, près la Ferté-sous-Jouarre, lesquelles vous ferez conduire s'il vous plaist aux nouvelles catholiques.

Il y a aussi dans la même paroisse d'Ussy deux jeunes demoiselles nommées de Nolliers que M. de Meaux croit nécessaire de renfermer; mais comme elles ne sont pas présentement sur les lieux, il ne faudra les envoyer aux nouvelles catholiques que de concert avec M. de Meaux et dans le temps qu'il dira. Je suis, etc.

A M. l'Evesque de Meaux.

Dudit jour.

J'ay leu au Roy le mémoire que vous avez pris la peine de m'envoyer. S. M. prendra sa résolution sur tout ce qui regarde les missionnaires et les maîtres et maîtresses d'école dont vous parlez.

A l'égard de la demoiselle de Chalandos et de la demoiselle de Nolliers, j'envoye dès aujourd'huy à M. Phelypeaux des ordres pour faire mettre dans la maison des nouvelles catholiques de Paris celles que vous proposez.

Mémoire de M. l'évêque de Meaux à M. de Pontchartrain.

Le nombre des réunis est d'environ deux mille quatre cents, répandus en cinquante ou soixante paroisses du diocèse de Meaux.

Mon dessein est de pourvoir principalement et d'abord aux plus grands lieux, dont l'exemple fera plus d'effet dans le voisinage.

Ce lieux sont : Meaux; et, autour de Meaux, Nanteuil, où était le prêche; Mareuil et Quincy; La Ferté-sous-Jouarre, ou il y avait autrefois un prêche, et Saacy, dans le voisinage; Lisy, où était aussi un prêche, et à Claye pareillement; Saint-Denis-de-Rebais, avec Chalendos près de là, où il y avait aussi un prêche.

Je pourvoirai à Meaux par moi-même et par le clergé de la ville : on aura soin aussi de Mareuil et de Quincy, qui sont plus proches, et dont les curés, capables d'ailleurs, ont aussi des vicaires.

A Nanteuil-les-Maux, où étoit le temple, et où il y a eu six cents personnes des réunis, outre les ecclésiastiques que je pourrai envoyer de la ville de temps en temps, on y a besoin d'un vicaire chargé uniquement du soin journalier des réunis, et d'un maître et d'une maîtresse d'école.

A la Ferté-sous-Jouarre, qui est un grand lieu, on aura besoin d'un prêtre résident : l'école y est bien remplie tant pour les garçons que pour les filles. Le prêtre de la Ferté sera chargé de Saacy, qui est à une lieue, où il faudra seulement un maître d'école. Le roi a eu la bonté ci-devant d'accorder un prêtre à cette ville, Sa Majesté étant sur le lieu et en voyant la nécessité, dont la pension a été payée durant cinq ou six ans sur les confiscations des fugitifs, et qui ne se paye plus depuis six ans; et il faudrait le rétablir.

Mon intention serait, dans un si grand lieu, de commencer par une mission durant tout l'Avent, où trois ecclésiastiques habiles trouveroient une grande moisson, et au secours desquels j'irois le plus souvent que je pourrois.

Pour Lisy, qui est un grand bourg, j'y ai pourvu en toute manière, excepté à une maîtresse d'école, qui y seroit très nécessaire : moyennant cela, j'espère que les réunis de cette paroisse donneront l'exemple à tout le diocèse.

Il faudroit un ecclésiastique pour Claye et pour les environs, outre le curé du lieu; un autre ecclésiastique pour Saint-Denis-les-Rebais, avec un maître d'école.

C'est en tout pour le diocèse de Meaux quatre prêtres, trois maîtres d'école et deux maîtresses.

On peut mettre les maîtres d'école à cent vingt livres, et les maîtresses à cent francs. Le roi a la bonté pour les prêtres d'accorder quatre cents francs, et c'est le moins.

Outre cela, il y a déjà plus d'un an que j'ai fait travailler le sieur abbé Chabert dans toutes les paroisses de ce diocèse où il y a des réunis, à les visiter tous en particulier, et les mettre tous en mouvement : la continuation de son travail m'est absolument nécessaire. Il y a quatorze ans qu'il sert à de pareils emplois en Languedoc, dans le Bas-Poitou et ailleurs. Sa Majesté l'a honoré de plusieurs gratifications et de huit cents livres de pension par chacun an. Il mériteroit qu'il plût à Sa Majesté de lui fixer cette pension, et même l'établir par un bénéfice, si Elle l'avoit pour agréable, afin qu'après avoir consacré toute sa vie dans ce travail, il pût avoir quelque établissement dans ses vieux jours.

Il n'y a rien de plus nécessaire que des livres françois pour le bon succès de l'ouvrage : j'en ai composé exprès pour cela; et j'ai répandu plus de deux mille exemplaires de mon catéchisme, de prières et d'autres pareils ouvrages. J'ai pris des mesures pour en faire des impressions au moindre prix qui se pourra, et s'il plaisoit à Sa Majesté de nous aider dans ce dessein si nécessaire, une somme de mille

écus nous mettrait au large, afin que personne ne manquât d'instruction.

Il y auroit quelques demoiselles de condition à mettre aux Nouvelles-Catholiques de Paris, comme Sa Majesté a eu la bonté de me le faire espérer. On pourroit à présent commencer par les demoiselles de Chalendos, demeurantes au château de Chalendos, près de Rebais, chez M. de Chalendos, leur frère, bien converti : de quatre sœurs, les deux cadettes sont celles qu'il est le plus nécessaire de renfermer.

Il y a aussi les trois demoiselles de Neuville, sans père et sans mère, dont le frère est en Angleterre au service du roi Guillaume. Elles n'ont rien, non plus que les demoiselles de Chalendos, et il faudrait enfermer les deux cadettes : leur demeure est à Cuissy, paroisse d'Ussy, près de La Ferté-sous-Jouarre.

Sur la même paroisse d'Ussy, il y a les deux jeunes demoiselles de Maulien, qu'il faudra aussi enfermer avec le temps, mais qui ne sont pas présentement sur les lieux.

De M. de Pontchartrain à M. de Meaux, en réponse au mémoire précédent.

A Versailles, le 29e mars 1700.

J'ai rendu compte au Roi aujourd'hui du mémoire que vous avez donné, concernant les maîtres et maîtresses d'école à établir dans plusieurs lieux de votre diocèse. Sa Majesté a agréé l'établissement des maîtres et maîtresses d'école, et l'imposition des sommes demandées pour cela. A l'égard des ecclésiastiques, il faut remettre cette dépense à un autre temps.

J'écris au Père de la Chaise de faire souvenir Sa Majesté d'une pension pour le sieur Chabert, que vous marquez dans votre mémoire comme un homme qui la mérite, à cause du travail qu'il fait dans votre diocèse. Je suis, etc.

XIII.

La dépêche suivante nous montre Bossuet réclamant l'affectation des biens d'un religionnaire fugitif de son diocèse aux missions qu'il y faisait faire, et cela avant même qu'aucun jugement de confiscation fût intervenu.

A M. l'évêque de Meaux.

9e novembre 1699.

J'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite concernant le nommé de Vrillac, de La Ferté-sous-Jouarre, qui s'est absenté et qui a laissé un bien assez considérable que vous voudriez appliquer aux dépenses à

faire pour l'instruction des nouveaux catholiques. Mais comme la confiscation ne peut avoir lieu que quand il sera condamné, il faut attendre qu'il ayt esté rendu un jugement contre luy; après quoy, je le proposeray au Roy selon vos instructions. Je suis, etc.

Si nous ne nous trompons, le sieur de Vrillac dont il est ici question n'est autre que le personnage à qui Bossuet avait écrit les deux lettres, des 17 octobre 1685 et 5 avril 1686, qui font partie de sa correspondance imprimée, et sont adressées ainsi : *A un de ses diocésains réfugié en Hollande.* Elles furent d'abord publiées en 1686, à Berne, dans un petit ouvrage intitulé : *La séduction éludée, ou Lettres de M. l'Evesque de Meaux à un de ses diocésains qui s'est sauvé de la persécution, avec les réponses qui y ont esté faites.*

XIV.

Au sujet de la note qui suit nous n'avons qu'une chose à dire : c'est qu'elle est textuellement copiée sur le manuscrit autographe du frère Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, augustin déchaussé, du couvent de Paris, qui a laissé divers recueils de documents et nouvelles à la main, déposés aujourd'hui à la bibliothèque de la rue Richelieu, aux Archives impériales, etc. C'est dans le volume M. 1802 des Archives, que se trouve la note qu'on va lire.

De Paris, ce 5 juillet 1699.

Deux chefs de famille de la ville de Meaux, de condition fort médiocre, ont écrit à leur évêque depuis quelques jours qu'il leur restoit beaucoup de scrupule sur quelques points de doctrine et principalement sur celuy du Purgatoire. Ce prélat les envoya quérir et tâcha de leur prouver ce dogme par les meilleures raisons qu'il leur put alléguer. Mais comme ils n'en parurent pas satisfaits et qu'ils ne voulurent point promettre à leur évêque de changer de sentimens, il les envoya prendre deux jours après par ordre du Roy et ils ont été conduits dans les prisons de la Conciergerie de cette ville où on les fait instruire. Cela a obligé ce prélat à faire un livre pour prouver qu'il y a un Purgatoire, et, comme il est fort savant, l'on ne doute point que ce livre, auquel il travaille actuellement, ne soit apparemment bien écrit.

XV.

Notre dernier document inédit est une dépêche de 1703, de laquelle il ressort que Bossuet avait obtenu du roi, *sur demande verbale*, un ordre de réclusion pour deux de ses diocésains « mauvais catholiques. »

A M. l'évêque de Meaux.

7e juillet 1703.

J'ay expédié l'ordre que vous demandez pour faire enfermer à l'hôpital le nommé Baudoüin et sa femme, mauvais catholiques de Fublaines.

M. Phelypeaux m'escrit que cet ordre vous avoit esté accordé il y a un mois par le Roy, mais je n'en avois pas ouy parler. Il y a apparence que vous n'en aviez point donné de mémoire à Sa Majesté.

Je suis, etc.

Nous apprenons par là comment ont pu et dû être traitées tant d'autres affaires d'importance majeure entre l'évêque et le roi, « sans qu'il en restât de mémoire. »

Il ne faut donc plus s'étonner si, sur certains points, la lumière est douteuse, si les preuves font défaut, et l'on comprendra que notamment la grande question de savoir jusqu'à quel point Bossuet a trempé dans la révocation de l'Édit de Nantes, présente bien des difficultés. On est en droit d'ajouter même que l'absence de preuves écrites qui, on le voit, ont pu ne jamais exister, n'est point un argument plausible et n'infirmerait point l'autorité des sérieuses présomptions, des preuves morales qui pourraient être invoquées.

C'est pourtant là ce que prétend le cardinal de Bausset. « On peut bien « penser, dit il, que nous avons mis un extrême intérêt à rechercher si « Bossuet avait été consulté sur la révocation de l'édit de Nantes. Si un « évêque de France avait dû l'être, c'était certainement Bossuet, et tout « nous persuade qu'il ne l'a pas été. Nous n'avons rien trouvé dans ses pa- « piers, ni dans ceux de l'abbé Ledieu, qui puisse seulement laisser entre- « voir qu'il ait été appelé à délibérer sur cette grande mesure, et il est im- « possible de supposer que s'il y eût pris la moindre part, il n'en eût pas « laissé échapper quelque indice devant l'abbé Ledieu, si attentif à recueillir « ses paroles, si exact à nous les rapporter.

« Sans oser se permettre de préjuger quel eût été l'avis de Bossuet, si « Louis XIV le lui eût demandé, on peut seulement assurer avec confiance « (ajoute notre historien) que toutes les difficultés qui s'élevèrent immédia- « tement après la révocation... prouvent évidemment que Bossuet ne fut pas « consulté.

« Il n'existe pas un indice (dit-il encore ailleurs) qui annonce que Bossuet « ait eu part à ce qui précéda ou à ce qui suivit immédiatement la révoca- « tion... »

Mais que deviennent ces affirmations, si, d'une part, l'on déclare que l'évêque de Meaux a dû être consulté, de préférence à tout autre prélat, dans

le fameux *Conseil de conscience* où furent appelés deux théologiens; et si, d'autre part, on reconnaît avec nous que le plus profond mystère et un secret inviolable ont dû couvrir cette démarche, en sorte qu'il a pu et dû n'en demeurer aucune trace écrite? Que deviennent-elles en présence de cette lettre du père jésuite de La Rue, dont M. F. Roget (1) a si bien montré toute la portée; lettre où se trouvent ces paroles : « Au nom de Dieu, qui vous a « donné, Monseigneur, la force de *commencer cette sainte révolution*, « employez toute la lumière, l'ardeur et le crédit que vous avez, pour voir « de vos propres yeux la fin et la perfection de VOTRE OUVRAGE... » (2).

Bossuet avait dit : *C'est le plus bel usage de l'autorité!* (*Oraison fun. de Letellier.*) Le Père de La Rue lui dit à son tour : *C'est votre ouvrage!*

Enfin, en présence des pièces que nous avons déroulées, que deviennent ces autres allégations du cardinal Bausset : « Beaucoup de protestants, dit-il, « ont conservé de fortes préventions contre Bossuet, parce qu'ils négligent « de s'instruire de ce qu'il pensoit, de ce qu'il sentoit, de ce qu'il faisoit pour « eux, en même temps qu'il combattoit leur doctrine... Il n'a jamais demandé « au Roi un acte de rigueur contre un seul protestant... Nous avons eu sous « les yeux tous ses papiers et tous ceux de son secrétaire, et nous avons « toujours trouvé Bossuet invariable dans l'opinion que l'on ne devoit jamais « employer que des bienfaits et des moyens d'instruction et de douceur « pour la réunion des protestants... »

Ce que Bossuet « *pensoit*, ce qu'il *sentoit*, ce qu'il *faisoit* » à leur égard, —les protestants ne purent que le soupçonner, ainsi que le remarque M. Roget, ils ne purent jamais s'en dire assurés, tant les apparences étaient bien gardées dans les rapports administratifs de l'évêque de Meaux, soit avec le gouvernement, soit avec ses diocésains. Mais qu'eussent-ils dit, s'ils avaient pu connaître tout ce qui précède? Qu'eussent-ils dit s'ils avaient eu confidence de ce passage d'une lettre du 7 décembre 1691, à M. Nicole?

« ... J'adore avec vous les desseins de Dieu, qui a voulu révéler, par la dispersion de nos protestants, ce mystère d'iniquité, et purger la France de ces monstres. Une dangereuse et libertine critique se fomentoit parmi nous : quelques auteurs catholiques s'en laissoient infecter; et celui qui veut s'imaginer qu'il est le premier critique de nos jours (le savant Richard Simon) travaillait sourdement à cet ouvrage... »

Que d'aveuglement! que de fausses prévisions dans ce peu mots! Que devint donc la France purgée de ces protestants, de ces « sociniens cachés, » de ces « monstres? » De quels heureux résultats leur dispersion fut-elle

(1) *Semeur*, déjà cité, du 28 février 1849.
(2) Lettre du 17 janvier 1701. Œuvres de Bossuet, *ibid.*, p. 571.

suivie ? Purgée de leur « dangereuse et libertine critique, » quelle destinée eut ce royaume, *tout catholique sous le règne de Louis le Grand?*

Bayle et l'histoire sont là pour répondre (1).

Il y a à peine quelques semaines qu'un éminent publiciste adressait à l'Académie française ces paroles : « La révocation de l'Édit de Nantes ne vous a « pas fermé les yeux sur l'éclat incomparable dont le catholicisme a fait « briller la France. Ce n'est pas vous qui avez flétri du nom de courtisan ce « Bossuet, le plus grand des évêques, le plus sublime des orateurs, le plus « honnête, le plus pieux, le meilleur des hommes (2). »

Certes, nous non plus, protestants, nous n'oublions pas que l'évêque de Meaux fut un admirable génie, un « Père de l'Eglise. » Nous ne l'accuserons pas ; nous répéterons avec M. F. Frossard : — il était catholique, — il était prêtre, — il était évêque...

LES PERSÉCUTIONS DANS LE POITOU

APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES ET JUSQUE SOUS LA RÉGENCE.

(D'après des documents inédits conservés à Leyde et à La Haye.)

1688 à 1720.

> Il n'y a pas de province qui doive occuper une plus glorieuse place dans l'histoire de nos persécutions que celle du Poitou ; car il est certain qu'il n'y en a point où l'on ait exercé plus de barbaries, et où l'on ait vu de plus grands exemples de constance.
> JURIEU, *Lettres pastorales*, t. II, lettre VIII.

Le Poitou est une des anciennes provinces de la France, où les persécutions contre les Réformés sévirent avec plus de force ; elle devint de bonne heure (dès 1681) le théâtre des cruautés les plus effrénées ; ce fut en Poitou qu'on commença les premières dragonnades, et l'intendant Marillac, qui eut le triste honneur de les inaugurer, s'est fait un nom dans l'histoire par l'excès de ses mesures barbares.

Quelque long et varié que soit le martyrologe des protestants persécutés pour leur foi, dans toute l'étendue du royaume, il est difficile de songer à cette époque funeste de l'histoire, sans se rappeler involontairement les souffrances de cette malheureuse province.

Assez d'écrivains en ont parlé (3), mais si les détails abondent jus-

(1) Voir entre autres le morceau si remarquable de Bayle, cité dans le *Bulletin*, t. I, p. 538 : « Ne vous y trompez pas, vos succès sont plutôt ceux du déisme « que ceux de la vraie foi... »

(2) M. de Sacy, Discours de réception, 28 juin 1855.

(3) Je citerai entre autres, sans compter Elie Benoît:
Le dernier effort de l'innocence opprimée, de Jurieu ; un livret anonyme intitulé : *Avertissement charitable à ceux qui composaient autrefois les Eglises du Poi-*

qu'en 1686, il n'en est pas de même pendant les années qui suivirent la Révocation de l'Edit de Nantes, et surtout pendant la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence.

La collection des Archives des Eglises wallonnes, dont le dépôt central est à Leyde, possède un manuscrit fort important, qui remplit précisément cette lacune dans notre histoire protestante. En voici le titre :

Lettre de M. de L'Orte (1) *aux Pasteurs et Anciens de l'Eglise wallonne de la garnison de Tournay* (2) *(sans date), accompagnée d'une relation des choses les plus particulières, et les plus authentiques qui se sont passées dans la province du Haut-Poitou, au sujet des assemblées des protestants, et des persécutions qui en ont suivi, depuis la Révocation de l'Edit de Nantes.*

C'est un manuscrit de 68 pages in-4°, écrites en caractères très serrés.

Le narrateur de ces persécutions a été témoin oculaire de la plupart des choses qu'il raconte, et, pour celles qui se sont passées antérieurement à son arrivée dans le Poitou, il a pu se renseigner sur les lieux mêmes et auprès de personnes dignes de foi ; il parle de son père comme ayant habité ce pays.

Son récit est précédé d'une épître dédicatoire aux pasteurs et anciens de la garnison de Tournay, dont il loue la charité envers les réfugiés protestants (3).

tou, et qui gémissent maintenant dans l'oppression, Cologne, 1686 ; une *Lettre d'un protestant de France réfugié à Londres, à un autre protestant de ses amis réfugié à Dantsic, où l'on voit des actes d'une cruauté inouïe, que l'on a exercés dans la province du Poitou, contre divers particuliers, pour les forcer à changer de religion, avec les noms et les qualités des principaux convertisseurs de cette province. Anno* 1686 ; enfin, les *Lettres pastorales* de Jurieu, et le *Journal de Jean Migault*, qui fournit quelques détails sur l'état du Poitou en 1687.

(1) Je n'ai pu trouver nulle part des renseignements sur ce ministre; j'ai vainement cherché son nom parmi les listes de pasteurs présents aux synodes semestriels des Eglises wallonnes; la correspondance d'Antoine Court de 1720 à 1732, dont j'ai eu le résumé entre les mains, ne m'a rien appris non plus à ce sujet. Il me paraît cependant évident qu'il était un de ces ministres qui ont prêché sous la croix pendant la Régence, et l'on a peu de détails sur la vie des pasteurs qui exercèrent alors leur ministère dans les provinces de l'ouest et du nord de la France.

(2) Un des articles du traité d'Utrecht concédait aux Hollandais le droit de tenir garnison à Namur, Ypres, Menin, Tournay et quelques autres villes, pour que le domaine utile en revînt à la maison d'Autriche, tandis que le pouvoir militaire dans ces villes demeurait à des garnisons hollandaises. (Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXVII, p. 172.) De là la formation d'Eglises wallonnes dans ces villes de garnison.

(3) Tournay, par sa position sur la frontière, était une des villes de passage pour les protestants obligés de fuir le sol de la France ; aussi le Consistoire de l'Eglise de Tournay était-il appelé à s'occuper plus spécialement de la réception de ces malheureux proscrits.

On peut s'en convaincre par l'extrait suivant d'une délibération prise au synode tenu à Leuwaerde en août 1725, et qui figure sous l'art. LX des Actes de ce synode :

« On a fait lecture d'une lettre de l'Eglise de Tournay, adressée au synode, par « laquelle elle nous marque que depuis la dernière déclaration du roi de France « contre ses sujets réformés, il sort tous les jours de Picardie et des frontières

« Cette relation ou petit mémoire, que je vous dédie, écrit-il, a été projetée dans mon esprit longtemps auparavant que d'en venir à l'exécution, n'osant pas entreprendre cet ouvrage sous la croix, à cause du danger auquel il aurait pu m'exposer s'il était tombé entre de mauvaises mains, qui auraient pu connaître mon écriture; mais ayant trouvé ici une occasion si favorable, je n'ai pas manqué d'exécuter mon dessein. Deux raisons principales m'ont porté à cela, la première est que j'entendais souvent des personnes raisonner sur ce sujet avec tant d'incertitude, qu'ils confondaient les choses d'une manière surprenante, mettant souvent tout le blâme du côté où il y avait le moins de sujet. Par exemple, on attribue aux assemblées qui se sont faites sur les emplacements des temples, toute la cause des persécutions que le sieur de Châtillon exerça sur plusieurs des protestants de ce canton; cependant il est facile de voir que ce n'est pas là la cause de la cruauté que ce tyran exerçait sur les réformés, ou du moins qu'il ne pouvait pas se servir de ce prétexte, puisque l'amnistie était donnée plus d'un an avant qu'il n'entrât dans son gouvernement et que les prisonniers pris sur la place, à Mougon, avaient été délivrés. On ne peut attribuer cette persécution qu'à la cruauté de ce tyran, cruauté qui a obligé le Conseil à révoquer cet indigne gouverneur. Ce n'est pourtant pas que j'aie dessein d'approuver cette action, de s'être assemblés si publiquement à la vue des ennemis, car cela les a toujours beaucoup irrités, et cela a obligé quelques-uns à ouvrir les yeux, lorsqu'ils voulaient les clore. Il se peut aussi que Dieu, qui se sert quelquefois de notre imprudence pour notre bien, se soit servi de ce moyen pour faire connaître au Conseil, qu'il y a encore beaucoup de protestants en France, contre les fausses persuasions des jésuites, qui veulent persuader à Sa Majesté, qu'en fait de Réformés, il n'y a plus que quelques vieillards opiniâtres, qu'il faudrait exterminer du royaume, pour le purger d'hérésie. »

L'auteur du mémoire s'excuse ensuite de l'imperfection de son style, en disant: Que comme la pauvre veuve, qui autrefois aux yeux de notre Seigneur mit sa pite dans le tronc du temple de Jérusalem, lui de même, il ne peut offrir que ce qu'il possède.

« de cette province, des familles entières qui se retirent dans les Etats protes-
« tants, sans compter celles de la dépendance de Saint-Amand, qui sont vive-
« ment persécutées; et que la plupart de ces familles passant par Tournay et se
« trouvant dénuées de tout, les charités qu'elle est obligée de leur faire l'ont tel-
« lement épuisée, qu'elle sera bientôt hors d'état de les continuer, si nous ne lui
« aidons à soutenir ce fardeau. . . . .
« . . . . La compagnie, sensiblement
« touchée de l'état calamiteux de ces frères, et édifiée en même temps de leur
« fermeté, qui les porte à tout sacrifier pour le maintien de leur religion, se sent
« entièrement disposée à les secourir de tout son pouvoir. Elle exhorte donc
« toutes les Eglises de notre corps d'envoyer leurs charités à l'Eglise de Tournay,
« afin qu'elle soit en état de recevoir ces fidèles, et de leur fournir de quoi se
« transporter avec leurs familles dans les pays protestants. »

Le récit commence par les persécutions qui suivirent, dans le Poitou, la Révocation de l'Edit de Nantes.

La première assemblée se fit, en 1688, à Grandry (1).

« Les Réformés prirent la résolution de s'assembler en plein jour; et cela avec beaucoup de monde; il y avait un logis de campagne, nommé Grandry, qui était fort eloigné des papistes, et qui appartenait à des gentilshommes de la religion, qui avaient tout abandonné pour se retirer dans des pays de liberté, il y avait là un fermier aussi de la religion, nommé Rousseau. On prit donc la résolution de s'assembler dans la cour de ce logis, qui était close tout autour de hautes murailles. La première fois, tout s'y passa tranquillement, car les ennemis n'en avaient encore que peu ou point été informés; on fit tout l'exercice de piété qu'on avait accoutumé de faire dans les assemblées d'alors; on lut plusieurs chapitres de la sainte Ecriture, on chanta des psaumes, on fit lecture d'un sermon qui fut précédé et suivi d'une prière, enfin on donna la bénédiction au peuple. Avant de se retirer, on fit un avertissement général à toute l'assemblée de se trouver dans le même lieu dans la huitaine ou la quinzaine. (Je ne sais pas bien laquelle des deux). »

Mais les choses changèrent de face, et cette nouvelle assemblée fut surprise par un detachement de dragons, qui se rua sur ces pauvres gens et fit feu sur eux; un bois qui se trouvait tout proche aurait permis à un grand nombre de se dérober à leurs persécuteurs, mais forts de leurs bonnes intentions, ils avaient preferé les attendre; confiance malheureuse! car l'assemblée fut presque toute emmenée prisonnière, et ceux qui échappèrent aux balles de leurs ennemis furent mis en prison ou envoyés aux galères. Trois d'entre eux, Thomas Marche, Guérin et Rousseau furent exécutés à Saint-Maixent, et subirent glorieusement leur sort; Rousseau, fermier de Grandry, fut d'abord epouvanté, en se voyant amener devant la potence, mais les exhortations des deux autres martyrs le ranimèrent, et il mourut aussi avec courage (2). A la première nouvelle de cette condamnation, le marquis de Vérac (3), lieutenant général de la province, s'était empressé de partir pour Saint-Maixent; il arriva malheureusement trop tard pour les délivrer et ne put que témoigner à l'intendant sa désapprobation de sa conduite inhumaine.

(1) Voir le *Journal de Jean Migault,* Ed. de 1854, p. 173, et les pièces justificatives du livre d'Armand de La Chapelle, sur la nécessité du culte public. L'intendant Foucault en parle dans ses Mémoires, il fait aussi mention d'une assemblée tenue au commencement de 1687 à Pouzauge et suivie de plusieurs emprisonnements. « Les Religionnaires qui se sont assemblés près Pouzauge, « écrit-il, et qui sont prisonniers, demandent grâce et promettent de vivre en « bons catholiques, mais c'est pour avoir la vie sauve. »

(2) M. de L'Orte ne fait ce récit que d'après ce qu'il a recueilli des enfants de plusieurs de ceux qui avaient assisté à cette assemblée, « car ce n'était pas de son temps. » (Mss. de L'Orte.)

(3) Le marquis de Vérac appartenait à une des principales familles du Haut-Poitou; il avait été de la Religion et n'avait changé que depuis la révocation de l'Edit de Nantes; sa femme, restée fidèle à ses croyances, s'était retirée à l'étranger. (Mss. de L'Orte.)

« Depuis l'assemblée de Grandry, jusqu'à fort longtemps après, on ne fit pas de réunions publiques (1); si on en faisait, c'était secrètement, dans les maisons particulières, les bois et les cavernes, et cela avec peu de monde. On n'était pas sans trouble pour cela, car le maréchal d'Estrées était gouverneur, et il avait donné carte-blanche à ses subordonnés d'amener prisonniers à Niort, tous ceux qui ne se rendraient pas à la messe. Ces pauvres gens étaient ainsi à la discrétion de ses satellites et ce n'était qu'en les payant, qu'ils pouvaient se soustraire à leurs poursuites.

« Après le départ du maréchal d'Estrées, les choses furent un peu modérées; on ne persécutait pas les protestants avec tant de violence, les prisons se vidèrent un peu, les assemblées se continuèrent toujours, mais assez secrètement. En ce temps-là, il commença à se lever des proposants, qui apprenaient des sermons par cœur et les prêchaient dans les assemblées, ils apprenaient les prières les plus convenables et ils tenaient la même règle qu'ils avaient vu pratiquer du temps de la liberté; ce fut aussi en ce temps-là qu'on vit paraître une nommée Robine, qui fit tant de bruit, aussi bien entre les papistes qu'entre les réformés; un prêtre, nommé Jean Robin, fit à ce sujet un livre, que personne ne saurait lire sans rire : en voulant, par je ne sais quelle manière, faire passer ces assemblées pour ridicules, il se rendit lui-même ridicule à tous ceux qui ont lu son livre. Cette Robine avait une mémoire angélique; elle se mit en l'esprit d'apprendre des sermons par cœur et de les réciter, et y réussit assez bien; en peu de temps, elle sut plusieurs sermons, qu'elle prêchait avec beaucoup d'édification. Un nommé Potel, qui prêchait aussi avec édification se joignit à elle. Les assemblées commencèrent alors à se grossir; quantité de bourgeois de Saint-Maixent et de La Mothe-Saint-Héraye sortaient de la ville et allaient entendre la dite Robine. Mais les choses ne restèrent pas longtemps ainsi, car cette fille voyant qu'on la cherchait pour la mettre à mort et le dit Potel de même, ils se retirèrent en Angleterre; on dit qu'elle mourut peu de temps après à Jersey, et que sa fin fut édifiante. »

(1) Il est cependant question, dans les pièces justificatives du livre d'Armand de La Chapelle, d'une assemblée tenue le jour de Pâques 1698, dans la terre de Couhé, qui appartenait au marquis de Vérac. A la suite de cette assemblée, quarante-deux personnes avaient été condamnées. « Le président de Poitiers en « condamna huit à être pendus ; celui de Paris, à qui ils en appelèrent de la « sentence, déclara qu'il serait plus amplement informé sur leur compte. »

(Armand de La Chapelle, vol. II, p. 288.)

Ajoutons, d'après un renseignement fourni par M. A. Lièvre, qu'il se trouve aux archives du département de la Vienne, un dossier relatif à une assemblée tenue au bourg de Celles, dans les premiers mois de 1690. Par arrêt du Conseil du 12 septembre de cette même année, le maître des requêtes La Bourdonnaye fut commis pour instruire le procès contre Gédéon Le mareschal, sieur de La Fère, de la R. P. R., accusé d'avoir assisté et prêché dans cette assemblée. Des lettres de rémission lui furent accordées en décembre 1692. — Ce fait, et beaucoup d'autres qu'on pourrait citer, tend à prouver que les assemblées ne cessèrent pas en Poitou après 1688, comme l'allègue l'auteur du mémoire cité.

Les années suivantes furent marquées par un ralentissement général dans les persécutions. On arrêta cependant le proposant Bonnet, de la paroisse d'Exoudun, qui fut enfermé dans les prisons de Poitiers; mais comme on n'avait pas de preuves convainquantes contre lui, il fut bientôt relâché. Les proposants Billot, Bureau et Susset et un autre de Niort, dont le nom n'était pas indiqué, furent aussi arrêtés vers la même époque, et conduits pareillement dans la prison royale de Poitiers. Le premier, qui était riche et dont on n'eut pas beaucoup à se louer, se tira bientôt d'affaire; Bureau ne resta que deux ans et demi en prison et Susset deux ans.

En 1713, les choses changèrent complétement de face; un avocat de Niort, nommé Chebron, ennemi juré des protestants, suscita contre eux de nouvelles et vives persécutions.

Il commença par s'emparer d'un proposant, nommé Carteau, mal vu de ses coreligionnaires, et qui eut la faiblesse de déclarer les noms des autres proposants. Muni de ces renseignements, Chebron se mit en campagne au milieu de l'hiver, à la tête d'une petite troupe, composée de quelques invalides du château de Niort et de quelques archers de la maréchaussée. Ils commencèrent par le village de la Foix et investirent de nuit la maison du proposant Bégniers, qui heureusement n'avait pas couché chez lui; à deux lieues de là, au village de Fonbedoire, ils manquèrent également un des plus anciens proposants, Jean Berthelot, qu'ils désiraient beaucoup prendre. Mais Jean Rivet (?) et le frère du proposant Gadeau furent moins heureux; ils furent pris et conduits dans les prisons royales de Niort, où ils furent rejoints peu de temps après par les proposants Caillou et Guerry et par le nommé Bonnet, fils d'un fermier. Le proposant Moïse Moynard, et une famille entière de six ou sept personnes, du nom de Chausseau, qui voulaient sortir du royaume, eurent le même sort; un jeune homme, nommé Michaut, qui leur avait servi de guide, fut aussi arrêté et pendu sur la place du marché, à la Mothe-Saint-Héraye.

Ils furent tous condamnés aux galères, mais Bonnet, Guerry et Caillou n'y furent pas conduits; la femme et les filles de Chausseau furent mises dans un couvent, mais grâce à l'intervention de madame de Saint-Romain, chez qui un des fils de Chausseau était en condition, elles en furent retirées.

Carteau, qui avait contribué à plusieurs de ces arrestations, fut néanmoins condamné, comme les autres, aux galères; mais il ne subit pas sa peine et devint plus tard archer de la maréchaussée.

Le père de Bonnet était fermier du curé de Sommery et ce dernier fit relâcher son fils. Guerry et Caillou furent transférés d'abord des prisons de Niort à celles de Saumur, d'où on devait former la chaîne pour les conduire à Marseille, mais ils réussirent à s'évader par les fenêtres des galetas de la prison.

Quant à Bégniers et à Berthelot, condamnés aux galères par contumace, le premier réussit à passer en Angleterre et le second se disposait à suivre son exemple lorsque, la mort de Louis XIV étant survenue, l'espoir de la liberté de conscience le fit rester en Poitou, où il acquit dans la suite tant de célébrité, que suivant l'expression de M. de l'Orte, « on appelait notre sainte religion, la religion Berthelote. »

Pendant les deux premières années qui suivirent la mort de Louis XIV, on recommençait déjà à s'assembler publiquement, on faisait même le prêche de jour dans des lieux écartés; mais, en 1718, l'imprudence s'éleva au

dernier point chez les protestants du Poitou : ils prirent la résolution de s'assembler sur les emplacements de leurs anciens temples démolis par suite des ordonnances du grand roi. Cette témérité fut attribuée principalement à Berthelot; mais M. de L'Orte pense que son erreur fut de céder à l'impulsion et de prêcher le premier de cette manière, au lieu de s'opposer à un exercice aussi public du culte.

« Il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y avait aucun prétexte qui autorisât cette résolution; on croyait généralement le Régent favorable aux protestants, on pensait qu'il lui serait aussi facile de révoquer les arrêts de Louis XIV, qu'il l'avait été à ce dernier de casser l'Edit de Nantes. On ne doit donc pas s'étonner que des paysans éloignés de plus de 200 lieues de Paris et ne sortant pas de leur province, aient eu cette conviction; le seul motif qui empêchait le Régent d'accorder la liberté de conscience était, à leurs yeux, la persuasion qu'il n'y avait plus de protestants en France. S'assembler publiquement leur paraissait le meilleur moyen de lui démontrer qu'ils étaient encore nombreux.

« Cette résolution prise, on jeta d'abord la vue sur l'emplacement du temple de Mougon, parce que ce bourg était presque entièrement de la religion, et 10 ou 12 jours à l'avance on avertit les protestants des environs. Le jour marqué, on s'assembla sur la place même où avait été le temple, et dont on avait fait un jardin; l'homme à qui il appartenait, qui était papiste, voulut s'y opposer; les autres disaient que c'était leur place et qu'on les en avait privés injustement. La contestation fut de courte durée, il ne voulut pas ouvrir la porte, mais on l'eut bientôt forcée; on entra dans le jardin, qui était entouré de murs, et on commença à faire la lecture en attendant que le monde s'assemblât; il y eut environ 2,000 personnes. Berthelot fit ensuite la prière et continua l'exercice sans être troublé. Plusieurs catholiques, à la sortie de la messe, vinrent voir cette assemblée, et écoutèrent une bonne partie du sermon, le curé y vint aussi et donna à connaître qu'il n'était pas content de cela. Avant de se séparer, on résolut de tenir une autre assemblée à la quinzaine, et qu'il en serait donné avis à voix publique, afin que les catholiques, qui étaient là, l'entendissent; s'ils avaient le projet de faire quelques poursuites, on en saurait quelque chose d'ici là, et s'il y avait danger à se réunir, il ne serait pas difficile d'avertir qu'on ne s'y trouvât pas. On donna donc avertissement, qu'en la quinzaine, il y aurait prêche et prières dans le même lieu, et puis chacun se retira chez soi, joyeux de ce que les choses s'étaient passées si tranquillement. On ne vit pas de mouvement de la part des papistes, sinon que Chebron, duquel on ne parlait plus, commença à se remuer; il vint à Mougon, se transporta sur la place où avait été l'assemblée et y dressa procès-verbal, pour l'envoyer sans doute au Conseil. Cette démarche ne fut comptée à rien et n'empêcha pas que les protestants ne s'assemblassent au dit jour, il s'y trouva environ 3,000 personnes et cette

assemblée ne fut l'occasion d'aucun désordre; alors on fut plus persuadé que jamais en son opinion, l'on crut que, par ce moyen, l'on pourrait obtenir la liberté de conscience. Les protestants de la ville de Melle et ceux de la Mothe Saint-Heraye pensèrent qu'il était de leur devoir d'imiter leurs frères de Mougon: il y eut donc une assemblée à la Mothe Saint-Héraye, présidée par Berthelot, et évaluée à 5 ou 6,000 personnes; à leur tour, les protestants de Saint-Maixent voulurent avoir leur prêche, et Berthelot leur promit d'aller prêcher sur l'emplacement de leur temple. »

A Melle, petite ville située à 3 lieues de la Mothe Saint-Hérayc, on poussa la hardiesse jusqu'à choisir, comme point de réunion, un pré dans les faubourgs de la ville, qui appartenait au procureur du roi, parce que c'était l'emplacement de l'ancien temple. Les catholiques, qui voulurent assister à ce prêche, furent expulsés et malgré tous leurs efforts pour interrompre le service, le proposant qui officiait, jeune homme de 23 ans, dont on ne donne pas le nom, eut le courage de terminer sa prédication; il y avait environ 2,500 personnes.

Les magistrats de Melle, voyant d'une part qu'ils ne pouvaient par leur propre autorité empêcher ces sortes d'assemblées, et d'autre part, ne recevant pas d'instructions de la cour, se trouvaient assez embarrassés. Ne sachant quel parti prendre, ils cherchèrent à effrayer les protestants, pour les empêcher de se réunir le dimanche suivant. Ils firent dans ce but arrêter et transporter à Niort un réformé contre lequel ils avaient des griefs particuliers; ils demandèrent aussi une ou deux compagnies de soldats de la maréchaussée, et le samedi, qui était jour de foire, on battit le tambour pour inviter tous les bourgeois, de par le roi, à se mettre sous les armes le lendemain à 10 heures du matin.

« Les protestants ne laissèrent pas pour cela de s'assembler, mais ils venaient par grandes troupes ensemble, tellement que l'on voyait dans ces plaines des troupes de 5 à 600 personnes, et parce qu'il fallait passer par un petit faubourg et que les papistes faisaient courir le bruit que d'une des fenêtres on casserait la tête du proposant, il se plaça deux rangées de protestants des deux côtés de la rue; lorsque le dit proposant arriva on l'environna d'une quantité de monde, et lorsqu'il parvint au lieu de l'assemblée il se fit une ouverture, en sorte que dans un instant, il se trouva au milieu. Il commença son exercice de piété et ne fut pas si troublé par la populace, qu'il l'avait été le dimanche auparavant; le subdélégué affectait de se tenir devant lui en le regardant attentivement. Après que la bénédiction fut donnée, le trouble arriva de cette manière : On commença à faire battre le tambour dans la ville, on entendit en même temps des voix qui criaient : « Voici « les bourgeois sous les armes! ils viennent fondre sur l'assemblée! ils met- « tront tout à feu et à sang! » Toutes ces choses se disaient et se faisaient, afin d'épouvanter les protestants, pour les obliger à n'y plus retourner, et peut-être aussi pour leur faire prendre la fuite et par ce moyen se saisir

plus facilement du proposant ; mais ils ne pensaient pas que ces gens qui avaient eux-mêmes engagé le proposant à faire ce qu'il faisait, étaient prêts à mourir plutôt que de l'abandonner ; ainsi bien loin que ces tambours et ces cris épouvantassent les protestants, ce fut cela même qui les anima. En un clin d'œil, on vit tous les bâtons levés, ce n'étaient pas des armes à feu, ni des bâtons ferrés, mais de simples bâtons de bois, qui ne pouvaient faire peur que par leur grande multitude. Il y eut alors un si grand remuement et un si grand murmure de voix, que l'on ne savait où l'on en était. Ceux d'alentour l'assemblée, voyant que quelques archers s'y étaient glissés furtivement et voulaient enlever le proposant, se serraient pour empêcher qu'ils ne sortissent ; ceux du milieu, où était le proposant, ne pouvaient sortir, à cause de la foule qui les environnait et ne se pouvaient faire entendre à cause du bruit. Pendant ce désordre, on entendait les romains, qui criaient : Tout est perdu, la ville est perdue, que nous sommes mal obligés à ceux qui sont cause de cela ! pourquoi les trouble-t-on ? quel mal nous faisaient-ils ? Mes chers amis ! ne faites point de mal, ne craignez point, les magistrats n'ont pas d'ordre de vous rien dire, nous en sommes certains. Le subdélégué et quelques magistrats qui avaient assisté à l'exercice, crurent prudent de se retirer chez eux. On éleva de force le proposant sur les épaules de ceux qui étaient auprès de lui, et on annonça une nouvelle assemblée à Mougon pour le dimanche suivant. Le trouble fut enfin apaisé et les protestants, qui étaient au nombre de 2,500 purent se retirer paisiblement. »

Le même jour il y avait eu une assemblée à Saint-Maixent, qui s'éleva jusqu'à 7 ou 8,000 personnes, en y comprenant sans doute beaucoup de catholiques que la curiosité attirait. Là, pour la première fois depuis la Révocation de l'Edit de Nantes, les protestants de Saint-Maixent se servirent d'une chaire ; elle pouvait se démonter, afin d'être plus portative, et aussitôt que l'assemblée était terminée, on l'enlevait et on la transportait secrètement dans une maison ; elle était garnie à l'entour d'un tapis vert et couronnée par un dôme, et on l'élevait à la place occupée autrefois par l'ancienne. En voyant de nouveau une chaire, les vieillards ne purent retenir leurs larmes de tristesse, en songeant à toutes les persécutions qu'ils avaient traversées, de joie, en voyant les signes extérieurs de leur culte rétablis ; les jeunes gens poussaient des acclamations. Les magistrats de Saint-Maixent se distinguèrent par leur modération et se bornèrent à dresser procès-verbal.

Ce réveil religieux se propageait rapidement, chaque bourg ou village habité par des protestants, voulait avoir une assemblée ; il y en eut à Couhé, à Cherveux, à Lusignan, à Saint-Christophe, à Saint-Gélay, près Fontenay-le-Comte. M. de L'Orte nous apprend qu'un ministre, âgé de 34 ans, qu'il ne veut pas nommer, présidait plusieurs de ces assemblées ; il raconte aussi qu'à la suite d'un prêche qui se fit à Benet (1), le proposant Martin fut trahi et emprisonné.

(1) Petit bourg situé à moitié chemin, entre Fontenay-le-Comte et Niort. (Mss. de L'Orte.)

Ce qui confirmait encore les protestants du Haut-Poitou dans le sentiment que le gouvernement du Régent n'était pas opposé à la liberté de conscience, c'était qu'en prévision des événements que pourrait amener la guerre d'Espagne, deux ou trois régiments avaient été casernés dans les villes où se faisaient leurs assemblées, et qu'ils ne s'y opposaient nullement; même plusieurs des officiers y assistaient.

Mais ce n'était pas là l'affaire du clergé: effrayé de l'extension que prenait ce mouvement protestant, et voyant que la cour ne paraissait pas s'en préoccuper, il s'avisa de suborner à prix d'argent quelques compagnies de dragons, qui étaient en garnison, pour les faire marcher contre les assemblées. On choisit un dimanche, où un double prêche devait se faire à Couhé et à Mougon, et il fut arrêté que le sieur Guiebin, maire de Lusignan, se mettrait à la tête d'une compagnie pour disperser l'assemblée de Bouhé et que Chebron se chargerait de celle de Mougon. La première expédition n'eut pas lieu, apparemment parce que l'assemblée se faisait à Couhé, près du château du marquis de Vérac, qui était alors en cour, et que les officiers ne voulurent pas se hasarder à agir sans ordre. L'autre expédition, dirigée par Chebron, cet infatigable ennemi des protestants, eut malheureusement plus de succès; les dragons, au nombre de 200, marchèrent contre une centaine de personnes, qui étaient paisiblement réunies et firent beaucoup de prisonniers, qui furent envoyés dans les prisons royales de Niort.

Les protestants de la Mothe-Saint-Héraye furent obligés de livrer leur chaire à Chebron, qui la fit brûler sur la place du marché; les dragons y avaient placé un homme de paille, vêtu d'une chemise, qu'ils nommaient Berthelot, et ils criaient à l'entour : Berthelot brûle! La chaire des protestants de Melle fut cachée en terre au travers d'un champ et Chebron ne put obtenir qu'on la lui livrât, non plus que celle de Lusignan et de Saint-Christophe.

Les protestants du Haut-Poitou, voyant que si le clergé n'avait pas d'ordre pour les persécuter, il ne lui était néanmoins pas défendu de les emprisonner, renoncèrent à faire leurs prêches sur les emplacements de leurs anciens temples, et s'assemblèrent de nouveau secrètement.

Vers ce temps-là, le prince de Conti, venant prendre possession de son gouvernement du Poitou, de la Saintonge et du pays d'Aunis, apporta un ordre du Conseil qui mettait en liberté les protestants incarcérés par Chebron; il en resta cependant 4 en prison, les nommés : Martin, Granet (?), Noussille (?) et Bureau. On inventa, dit l'auteur du Mémoire, les plus odieuses machinations contre le premier, pour le faire paraître coupable, on suborna des témoins qui l'accusaient d'avoir prêché la rébellion contre le roi et d'avoir dit qu'il tremperait un jour ses mains dans le sang des catholiques-romains, accusations que M. de L'Orte déclare *fausses*, en faisant appel à tous ceux qui avaient entendu prêcher Martin, qu'ils fussent catholiques ou protestants. En présence de tels rapports, l'intendant n'osa refuser son consentement à faire mourir le proposant Martin. Le récit des circonstances de sa mort, telles qu'elles sont relatées dans ce Mémoire, établiront davantage son innocence.

« Martin fut donc condamné à être pendu sur la place du temple de Benet. On lui lut la sentence 3 ou 4 jours avant que de l'exécuter. Le soir que le geôlier leur déclara (c'est-à-dire déclara aux autres prisonniers), qu'il devait

mourir le lendemain, comme personne ne le lui disait, il advint qu'en soupant, comme ils mangeaient de la salade, quelqu'un dit : Cette salade est bonne, si j'en vois passer demain, j'en achèterai; quelques autres dirent qu'ils en achèteraient aussi, Martin dit également qu'il en voulait; alors les larmes vinrent aux yeux de tous ceux qui étaient présents. Martin apprit, par ce moyen, qu'ils avaient eu des nouvelles de sa mort. Ne croyez pas, dit-il, que cela me fasse de la peine, ne savez-vous pas que j'attends cela de jour en jour, ne sais-je pas qu'on ne m'a point lu ma sentence pour me laisser sortir de prison; vous pleurez sur moi, pleurez plutôt sur vous-mêmes, vous restez dans les tribulations de cette vie douloureuse, mais Dieu me fait la grâce de m'en délivrer, pour me faire participant de la vie éternelle et bienheureuse. J'aurai quelques maux et quelques douleurs à souffrir, mais qui est celui qui meurt sans douleurs, au reste ne devons-nous pas être persuadés que les souffrances du temps présent ne sont pas à contre-peser avec la vie à venir. Bienheureux sont les morts qui meurent au Seigneur! Oui, pour certain, dit l'Esprit, car dès maintenant ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent; quel sera donc mon bonheur de jouir en peu de temps de la béatitude éternelle. Ainsi, par de telles et de semblables exhortations, il les faisait fondre en larmes, et au lieu qu'ils devaient le consoler, c'était lui qui les ravissait en admiration. Quelques-uns m'ont confessé que s'ils avaient vu venir le bourreau, pour les lier et les mener au gibet, pour lors ils auraient été contents de le souffrir; il leur faisait tellement bien comprendre la joie qu'il éprouvait à mourir pour la cause du Seigneur, qu'ils lui enviaient presque son bonheur. Après cette conversation, qu'il accompagna d'une prière édifiante, ils se couchèrent tous ensemble sur de la paille, comme à l'ordinaire; on remarqua qu'il dormit cette nuit aussi tranquillement, que s'il ne devait point mourir le lendemain. Environ les 8 heures du matin, la geôlière lui vint dire de se lever, et que les archers étaient à la porte, qui l'attendaient pour le transporter à Benet. C'est à ce coup, dit-il, mes frères, qu'il faut se dire adieu, non pas pour toujours, car j'ai espérance de vous revoir dans le royaume des cieux, où je vais maintenant prendre place, moyennant la grâce de Dieu, à laquelle je me suis toujours recommandé et me recommande encore, et à laquelle aussi je vous recommande. Vivez toujours en la crainte de Dieu, suivez les enseignements que je vous ai donnés, lorsque j'ai eu l'avantage de prêcher au milieu de vous; soyez certains que cet Evangile que je vous ai annoncé, est le véritable Evangile du Fils de Dieu, c'est celui duquel saint Paul dit : « Que si lui ou un ange de Dieu vous en annonce un autre, qu'il soit anathème; » c'est celui pour le soutien duquel tant de bienheureux martyrs ont répandu leur sang; c'est aussi pour le soutien du même Evangile, que je répands aujourd'hui le mien; ce que j'ai prêché de bouche, je le scelle aujourd'hui de mon sang; ce n'est

plus le temps de feindre, car il me faut comparaître devant le siége judicial de Dieu ; si je croyais que ce ne fût pas la véritable religion, que celle que j'ai enseignée et professée, je vous le dirais, mais j'en suis aussi certain, que je suis sûr de mourir aujourd'hui pour sa défense, et vous n'y pouvez renoncer sans renier le Fils de Dieu. A quelque peine donc que l'on puisse vous condamner, souffrez-le avec courage, soyez fidèle à Celui qui n'a point épargné son sang pour vous (ce qu'il disait parce qu'il ne savait pas s'ils seraient délivrés ou non, comme aussi il y en eut quelques-uns qui ne le furent pas.)

« Cette exhortation, qui faisait fondre en larmes tous les auditeurs, aurait sans doute duré plus longtemps, si la geôlière n'était venue pour la seconde fois lui dire que les archers étaient à la porte de la prison, qui le demandaient. Il dit qu'il ne quitterait pas ses frères, qu'il n'eût encore une fois fait la prière avec eux; ils se jetèrent donc à genoux, et il commença à prier, mais on ne le laissa pas finir. S'étant relevé, il embrassa quelques-uns de ceux qui étaient auprès de lui, non pas tous, car on ne lui donna pas le temps ; on le fit sortir de la prison, et le bourreau, s'étant saisi de lui, le fit monter sur un cheval qui l'attendait à la porte de la cour de la prison, là où sa femme eut la liberté de le voir et de l'embrasser pour la dernière fois.

« Comme ils le liaient sur ce cheval, et que Chebron s'apprêtait, avec quelques autres de la cabale, pour le conduire avec les archers à Benet, il s'adressa à sa femme à peu près en ces termes : « Je te prie de te consoler au Seigneur ; souviens-toi que je ne souffre pas pour aucun mal que j'ai fait, mais pour avoir prêché et annoncé l'Evangile du Fils de Dieu. Si j'avais blasphémé et outragé le saint nom de Dieu, on ne me ferait point mourir ; mais on persécute les fidèles, parce qu'ils s'assemblent pour prier Dieu et s'exhorter mutuellement à faire le bien. Afin d'avoir un prétexte pour me faire mourir, on m'accuse d'avoir prêché la sédition, la rébellion contre le roi, et d'avoir dit que nous tremperions nos mains dans le sang des catholiques-romains, comme si notre religion avait été quelquefois sanguinaire : ce sont là des calomnies si noires et si connues, que je ne demande pour témoins que ceux de l'Eglise romaine qui sont un peu de bonne foi et qui m'ont entendu. Ainsi je t'exhorte, ma chère femme, à vivre et à mourir dans cette sainte religion, que j'ai toujours professée et enseignée ; sois assurée que c'est là la véritable, qui conduit au salut ; aie soin d'y bien élever nos enfants, imprime-leur de bonne heure la crainte de Dieu dans le cœur et l'obéissance pour leur souverain, car c'est notre religion, que la crainte de Dieu et l'amour pour le roi. »

« Il dit encore plusieurs autres choses, mais le bruit que faisaient les archers et les bourreaux qui le liaient ne permettait pas de l'entendre. Enfin

ils partirent de là et on le mena à Benet, qui est à deux lieues de Niort; il y avait un prêtre, qu'on avait aussi fait monter à cheval pour l'admonester, lequel allait à côté de lui. Martin partit en priant Dieu et en chantant les louanges du Seigneur. Le prêtre faisait tout ce qu'il pouvait pour le troubler, tant qu'il lui dit qu'il s'étonnait qu'il voulût l'empêcher de prier Dieu. On ne sait quel fut son entretien pendant le chemin et lorsqu'ils furent arrivés au lieu, parce qu'il n'y avait personne de la Religion avec eux, et que ceux qui y étaient n'en ont rien dit qui soit venu à notice, sinon qu'étant arrivés à Benet, ils ne trouvèrent personne, car tous ceux de la Religion et plusieurs des catholiques avaient abandonné cet endroit. Le bourreau eut beaucoup de peine à trouver une échelle, ce qui les arrêta longtemps en ce lieu avant de faire l'exécution. Il ne faut pas douter que ce bienheureux martyr du Seigneur n'eut encore en ce lieu plusieurs saints et salutaires entretiens, mais il n'y avait personne pour en faire le rapport. Après l'exécution, ils le laissèrent à la potence, où il fut quelques jours; mais enfin ceux de la Religion l'enterrèrent. Voilà la fin heureuse de ce champion de Jésus-Christ. »

Quant aux trois autres prisonniers qui ne profitèrent pas de l'amnistie, Nousille (?) fut condamné aux galères, pour avoir rempli les fonctions de lecteur lorsque Martin avait prêché sur l'emplacement du temple de Benet.

Bureau ne reçut pas de condamnation, mais on le laissa en prison jusqu'à ce qu'il y mourut, âgé d'environ 70 ans.

Enfin, par la plus flagrante injustice, Granet (?) fut condamné, malgré la déposition en sa faveur de plusieurs témoins catholiques, et notamment du curé de l'endroit, qui affirmaient qu'il n'avait pas fait les fonctions de lecteur à l'assemblée où il fut arrêté; ce résultat fut obtenu par les efforts de Chebron et les faux témoignages préparés par lui. Granet (?) resta 3 ou 4 ans en prison, après quoi on le fit transporter aux îles du Canada. M. de L'Orte ajoute qu'il s'y trouvait encore, et qu'il pouvait lui rendre le témoignage que c'était un fidèle confesseur du Seigneur, et qu'il lui serait facile d'en produire les preuves, au moyen d'une quantité de lettres qu'il a reçues de lui pendant qu'il était en prison.

Pendant tout l'hiver de 1719 à 1720, les assemblées se firent de nuit et secrètement; au printemps suivant, on commença à se réunir de jour dans les bois et les lieux peu écartés; ces assemblées n'étaient pas beaucoup moins nombreuses que les autres, et, un jour de jeûne, il y eut jusqu'à 12,000 personnes; on célébra, ce jour-là, trois services et on se tint assemblé depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir; c'était en juin 1720.

Au mois de novembre 1720, M. de Châtillon vint en Poitou en qualité de lieutenant-gouverneur du prince de Conti, et les choses changèrent complétement de face; il arriva animé des plus mauvaises intentions contre les protestants, et, afin de pouvoir mieux les persécuter, il s'établit à Niort. Ses premières mesures furent dirigées contre le proposant Berthelot : système d'espionnage, expéditions de dragons, saisie et emprisonnement de ceux qu'on pensait être de ses amis, menaces de toute espèce pour les forcer à le trahir, tout fut employé; mais tous ces efforts vinrent se briser contre

la ferme résolution des protestants du Haut-Poitou, de ne pas livrer leur plus ancien pasteur et celui à qui ils étaient le plus attachés. Plusieurs fois cependant, Berthelot n'échappa que comme par miracle à ses persécuteurs.

Deux proposants plus jeunes, les nommés Rouiel (?) et Potel furent pris; on rapporte que le premier, qui avait déjà une mauvaise réputation parmi les siens, abjura entre les mains de quelques capucins, espérant ainsi sauver sa vie, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût mis à mort. Quant à Potel, il mourut courageusement et chrétiennement, comme il avait vécu ; on le lia tout nu sur un cheval, et il fut transporté dans cet état de Niort à Lusignan, où il fut pendu ; son cadavre resta huit jours à la potence, car on espérait que quelques protestants viendraient pour l'enlever, et qu'on aurait occasion de les prendre. On finit cependant, au bout du huitième jour, par le mettre en terre.

Deux autres religionnaires, qui n'étaient pas proposants, Fouasseau, du village de Baussay, et Chouillet, de Gout (?), furent exécutés, le premier à Mougon, le second à Fonbedoise, devant la maison habitée autrefois par Berthelot.

Les prisons de Niort furent remplies de protestants.

L'excès du mal amena bientôt le remède ; Châtillon, qui s'était fait détester des grands et des petits, des nobles et des roturiers, ne tarda pas à être rappelé, et il fut remplacé par le marquis de la Carte, qui vida les prisons et fit cesser les persécutions, tellement, ajoute M. de l'Orte, « qu'il n'y en a point eu dans ce canton depuis. » Le sieur de Préville, gouverneur du château de Niort, qui s'était aussi distingué par ses cruautés, fut révoqué à la même époque.

Ici s'arrête le journal de M. de L'Orte.

Je terminerai cette longue communication par les extraits qui suivent de deux lettres relatives aux mêmes événements ; elles figurent parmi les pièces diplomatiques de l'ambassadeur hollandais Hop, et, en les rapprochant des détails que nous connaissons déjà, elles aideront à faire mieux ressortir le véritable caractère du mouvement religieux dans le Haut-Poitou.

La première de ces lettres est datée du 24 juillet 1719 ; elle est écrite du château de Luques, et par M. de Luques lui-même.

« Je suis très mortifié de n'avoir pu informer plus tôt Votre Exc. de ce qui s'est passé en Poitou, et de ce qui s'y passe par rapport aux assemblées, comme vous m'aviez chargé de vous le faire savoir ; ma mauvaise santé et la crainte d'écrire des choses fausses m'ont retenu jusques à aujourd'hui, que je suis de retour d'un petit voyage, que j'ai fait en Haut-Poitou, pour m'informer sur les lieux de quelle manière les choses se sont passées. J'aurai l'honneur de dire à Votre Exc. qu'il ne s'est trouvé dans ces assemblées aucune personne de qualité, ni même de considération, au-dessous de la noblesse. Il est vrai que, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, qui se fit en 1685, on s'est toujours assemblé dans ces quartiers-là et ailleurs, mais c'était dans les lieux écartés et la nuit ; cette année, ils n'ont pas tant gardé de mesure et ils se sont assemblés en plein midi dans de gros bourgs et de

petites villes, où ils ont prêché sur les masures des églises qu'ils avaient avant la révocation de l'Edit de Nantes; je dis prêché, parce qu'il y a quelques-uns d'entre eux qui apprennent des sermons par cœur et les récitent au peuple, lisent l'Ecriture sainte et font chanter des psaumes. Je ne sais si Votre Exc. se souviendra que j'ai eu l'honneur de lui dire à Paris que j'étais persuadé qu'il y avait des gens qui les incitaient à faire cet éclat; cela est vrai, car on leur insinuait qu'ils feraient plaisir à Monseigneur le duc régent, en s'assemblant publiquement; il y en a même eu qui leur ont fait voir des lettres supposées, qui tendaient à cela; je n'avance rien en ceci que je ne tienne de la bouche de plusieurs personnes dignes de foi de ce canton-là; on a même beaucoup de peine à dissuader ces pauvres gens de cette erreur. Ces assemblées ont été fort nombreuses, car elles ont passé 3,000 personnes; Votre Exc. sait qu'on en a fait arrêter une trentaine il y a quelques mois; ils sont tous élargis à la réserve d'un, qu'on fit pendre il y a trois semaines, dans un lieu qu'on appelle Benet, où il avait prêché quelquefois à la façon que j'ai dit ci-dessus; ce n'est point M. l'intendant qui l'a fait pendre, et l'on attribue sa mort à M. l'avocat du roi à Niort, qui a voulu absolument faire un exemple; tout est présentement tranquille, ils ne laissent pourtant pas de s'assembler, mais sans éclat; voilà ce que j'ai pu apprendre de vrai des assemblées qui se sont faites et de ce qui en est arrivé. J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

De votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur,

DE LUQUES.

« *P.S.* Si Votre Exc. a quelque chose à m'ordonner, mon adresse est : A M. De Luques l'aîné, à Luques, proche la Chastegneraye, en Bas-Poitou. »

Voici maintenant ce qu'écrivait vers 1720 le chapelain de l'ambassade hollandaise à Paris à M. de La Roquette, son correspondant à Nîmes :

« Je loue fort la prudence, la sagesse et la bonne conduite de nos frères, qui se distinguent infiniment de nos brouillons du Poitou qui, par un zèle aveugle et indiscret, ont causé un préjudice considérable aux affaires de la religion; leurs assemblées sentaient la révolte, et tous leurs procédés étaient contraires aux circonstances du temps, quoique très favorables pour nous.

« En continuant chez vous comme on a commencé, je ne crois pas qu'il puisse leur arriver rien de fâcheux. Il faut les exhorter à éviter l'éclat et à ménager sur une infinité de choses qui pourraient les faire trop remarquer. Il faut tâcher de vivre en aussi bonne intelligence qu'il est possible avec

son curé, ce qui se fait par plusieurs endroits, car, comme de tout temps, ce sont nos plus grands ennemis, et j'ai vu des exemples de particuliers qui, pour n'avoir point eu pour eux certains égards qu'ils auraient pu avoir, se sont attiré de fâcheuses affaires, auxquelles on n'a pas pu remédier, et qui ensuite sont devenues générales.

« Si le clergé ne crie point contre nous, les choses iront le mieux du monde. La cour nous est favorable, les ministres et les intendants des provinces me paraissent suivre assez ses intentions. Les parlements, tant celui de Paris que de Rouen, jugent benignement les affaires qui nous regardent. Le duc régent est persuadé de la fidélité des Français protestants et de leur attachement à son service. On a même eu quelques conférences là-dessus avec les ministres. Voici les paroles d'un des principaux ; dans une lettre qu'il a écrite, il promet : *Qu'on usera de tolérance sans approfondir ce qui se passe dans l'intérieur des familles ;* et en voici d'autres, qu'on assure avoir été dites de Madame, en parlant des assemblées du Poitou : *Que je suis fâchée de cela! ils lient les mains à mon fils sur les bonnes intentions qu'il a pour eux.* »

FRANCIS WADDINGTON.

ROUSSEAU ET VOLTAIRE ET L'AFFAIRE CALAS.

UNE LETTRE INÉDITE DE ROUSSEAU, ET DIX-NEUF DE VOLTAIRE, AU SUJET DE LA RÉHABILITATION DE CALAS.

1761-1775.

« Que pensez-vous de l'affaire Calas et de l'affaire du « chevalier de La Barre ? — Etes-vous, oui ou non, pour la « révocation de l'Edit de Nantes? — Voilà quelques-unes des conversations pleines d'*actualité* que l'on peut entendre en l'année 1855, dans le Paris du XIXe siècle. »
(E. MONTÉGUT, *des Controverses sur le XVIIIe siècle, Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1855.)

Hé oui ! sans doute, les controverses sur le XVIIIe, et même sur le XVIIe siècle, ont repris de l'actualité, et nous voyons depuis trois ou quatre ans se rouvrir, de temps à autre, ces débats dont la clôture semblait prononcée.

La révocation de l'Edit de Nantes!... « Il faut bien y revenir et ne pas se lasser de démontrer ce qu'elle fut, ainsi que le disait naguère M. S. de Sacy, puisque l'intolérance essaye aujourd'hui de rehabiliter cette vieille lutte, avec tant d'autres. » (V. *Bull.*, t. II, p. 485).

L'affaire Calas !... Il faut bien aussi, dirons-nous à notre tour, s'en entretenir de nouveau, puisque, sous l'influence d'un certain esprit, on tente

aujourd'hui de réhabiliter les juges de Calas. Un jeune avocat du barreau Toulouse n'a-t-il pas découvert, il y a quelques mois, que si Calas était innocent, ses juges ne l'étaient pas moins, car, examen fait des pièces du procès, l'accusé avait pu et *dû* leur paraître coupable (1).

Sans vouloir approfondir ici cette opinion, nous rappellerons qu'un magistrat éminent, qui avait, lui aussi, étudié le dossier même des archives de de Toulouse, déclara, il y a quelques années, dans une occasion solennelle, « qu'après avoir tenu dans ses mains, lu de ses yeux, depuis la première « jusqu'à la dernière ligne, cette douloureuse procédure; après avoir tout « examiné, tout pesé, comme s'il eût eu à conclure lui-même, il n'avait, dans « toutes ces pièces, dans tous ces témoignages, ces monitoires, rien décou-« vert, pas un fait, pas un mot, pas l'ombre d'une preuve, d'un indice, qui « explique cette épouvantable erreur » (2).

Toujours est-il que les publications relatives à ce trop fameux procès, et propres à remettre la vérité en lumière, ne sont pas, on le voit, sans opportunité.

La série de lettres que nous donnons ici se rapporte à la réhabilitation de la mémoire de Calas. Elle nous est communiquée par M. Em. Frossard, de Bagnères-de-Bigorre, qui en possède les originaux. Elle se compose de : 1° une lettre de J.-J. Rousseau; 2° dix-neuf de Voltaire, non signées (suivant son habitude), ou seulement d'un *V*; 3° enfin, d'une lettre de Wagnière, le secrétaire du philosophe de Ferney. Cette correspondance fournit de curieux renseignements sur le début et la marche de l'affaire. On y voit comment Rousseau déclina l'appel qui lui fut d'abord adressé (3), et comment Voltaire y répondit d'une manière à la fois prudente et loyale, et en s'enquérant avant tout de la vérité des faits (4).

I. *A monsieur Ribote, à Montauban.*

(Timbre d'Enghien s. Paris. Taxée 14 s.)

A Montmorency, le 28e septembre 1761.

Vous ignorez sans doute, Monsieur, que l'homme à qui vous deman-

(1) Il va sans dire que cet article a été reproduit à Paris, par le journal l'*Univers*. Le *Correspondant* se l'est également approprié.

(2) M. le procureur général Plougoulm. Discours de rentrée, prononcé le 3 novembre 1843.

(3) Cfr. *Bull.*, t. II, p. 362, et t. III, p. 319.

(4) Voir sur Calas l'*Hist. des Egl. du Désert* de Ch. Coquerel, t. II, p. 304. — Il y est fait mention, à la page 316, *note*, d'une très curieuse et intéressante collection de lettres adressées à une des demoiselles Calas par un religienx du couvent de la Visitation de Toulouse (1762-1775). Cette correspondance inédite doit être bientôt publiée, par les soins de notre ami M. Ath. Coquerel fils, qui l'accompagnera d'une notice pleine de renseignements nouveaux, auxquels nous avons été heurenx de pouvoir contribuer par quelques communications tirées de nos cartons.

dez de beaux placets et de belles lettres, tourmenté de la maladie la plus douloureuse qui soit connue des hommes, est dans un état de dépérissement qui lui permet à peine à chaque jour d'en espérer un autre et de vaquer aux devoirs les plus indispensables. Cette situation, qui me force de jetter à la hâte mes dernières feuilles dans le public et de quitter la plume pour ne la jamais reprendre, me met hors d'état de faire ce que vous désirez de moi; sans compter que pour s'acquitter convenablement d'un pareil soin il faudrait être sur les lieux, conférer avec nos frères, et prendre bien des instructions que je n'ai pas. Plaignez-moi, priez pour moi, Monsieur, je vous en supplie; mais n'exigez pas d'un homme accablé de ses maux des soins qu'il n'est pas en état de remplir. Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

Si vous aviez quelque placet à présenter pour nos frères dans ce pays, je pourrais peut-être le faire donner et même recommander; mais il m'est absolument impossible de l'écrire.

II. *A monsieur Ribotte, à Montauban.*

(Timbre de Genève. Taxée 18 s.)

La personne a qui monsieur Ribotte écrit, a fait pendant deux mois les plus grands efforts auprès des premières personnes du Royaume, en faveur de cette malheureuse famille qu'il a crue innocente. Mais on les croit tous très coupables. On tient que le Parlement a fait justice et miséricorde. Monsieur Ribotte devrait aller à Toulouse, s'éclaircir de cette horrible avanture. Il faut qu'il sache et qu'il mande la vérité. On se conduira en conséquence. On lui fait mille compliments.

5e juin 1762.

[Le même jour (5 juin), Voltaire écrivait au comte d'Argental : « J'apprends « à l'instant qu'on vient d'enfermer dans des couvents séparés la veuve Calas « et ses deux filles. La famille entière des Calas serait-elle coupable, comme « on l'assure, d'un parricide horrible? M. de Saint-Florentin est entièrement « au fait; je vous demande à genoux de vous en informer. Parlez-en à M. le « comte de Choiseul; il est très aisé de savoir de M. de Saint-Florentin la « vérité; et, à mon avis, cette vérité importe au genre humain. »

Le surlendemain, 7 juin, il écrivait au même : « M. le comte de Choiseul « ne sera-t-il point curieux de savoir de M. de Saint-Florentin la vérité tou- « chant l'horrible aventure des Calas, supposé que M. de Saint-Florentin en

« soit instruit? Peut-être ne sait il autre chose, sinon qu'il a signé des lettres « de cachet. On croit à Paris que c'est une bagatelle de rouer un père de « famille, et de tenir tous les enfants dans les prisons d'un couvent, sans « forme de procès; on ne sait pas quel effet cela produit dans l'Europe. »]

—

III. *A monsieur Ribotte, etc., à Montauban.*

(Timbre de Genève. Taxée 18 s.)

11e juin 1762.

La personne à qui monsieur Ribotte a écrit, est informée du départ de cette malheureuse mère. Il lui rend tous les services possibles. Mais malheureusement nous sommes très peu informés du fond de l'affaire. Ceux qui pourraient nous donner le plus de lumières, gardent un silence bien lâche, et qui même est suspect.

Il y a près de deux mois qu'on attend un mémoire détaillé, et on ne nous l'envoye point. Cette nonchalence dans une affaire qui demande les soins les plus pressants, n'est pas pardonnable. Il faudrait engager ceux qui sont instruits, à nous instruire dans le plus grand détail, il n'y a qu'à adresser les paquets chez M. Brusse, négociant à Genève, ou chez M. Cattrala. On se donnera tous les mouvements possibles pour faire rendre justice à l'innocence; mais il faut savoir pleinement la vérité.

—

☞ [Voir dans la Correspondance de Voltaire ses lettres du même jour (11 juin), et des 21 juin, 5, 7, 14, 17 juillet au comte d'Argental, celles du 4 juillet à Lavaisse père, du 9 juillet à M. Audibert, du 18 juillet à Damilaville, etc., etc. Il est question de Calas dans presque toutes ses lettres de l'époque.]

—

IV. *A monsieur Ribotte, à Montauban.*

(Timbre de Genève. Taxée 16 s.)

20e septembre 1762.

On doit savoir à présent à Toulouse que la requête de la veuve a été admise, que le raporteur est nommé, que les quinze premiers avocats de Paris ont tous signé la consultation qui demande vengeance, que cette consultation et le mémoire de l'avocat au conseil sont imprimez, que cette veuve aussi respectable qu'infortunée ne manque d'aucun secours, qu'il y a encor des esprits raisonnables et des cœurs bienfaisants qui n'abandonneront point cette famille.

On a traduit en anglais, en allemand, en hollandais les petits

écrits préliminaires qui ont inspiré au public la pitié pour l'innocence, et l'indignation contre l'injustice. On espère que cette famille obtiendra une satisfaction proportionée à son malheur.

V. (*Même adresse. Même provenance.*)

2e janv. 1763.

Le benet qui allait prier sur la tombe de Marc-Antoine, n'est pas le seul fou de Toulouse; mais ceux qui ont poursuivi la mort de Jean, sont des fous bien dangereux. Ceux qui disent que la veuve ne réussira jamais se trompent fort. Ceux qui se fâchent contre un citoyen qui a pris le parti de l'innocence, ne sont pas au bout. Les jeux floraux et la Bazoche peuvent amuser, mais il faut s'en tenir là, et ne pas faire rouer un homme de bien.

L'affaire de la Calas sera jugée ce mois-cy, et il y a grande apparence que les juges penseront comme tout Paris, et le citoyen tolérant qui a mis cette affaire en train, sera assez païé de ses peines, s'il réussit, comme il l'espère, à faire rendre justice.

On ne manquera pas d'envoier à Montauban les volumes qu'on demande, mais ils ne pourront être prêts que dans un an.

Jean-Jaque est un grand fou d'avoir écrit contre les philosophes tandis qu'il prétendait l'être; ce pauvre original est bien malheureux.

VI. (*Même adresse et provenance.*)

Aux Délices, 12e mars 1763.

Mardy 1er mars, le bureau des cassations jugea la requête des Calas admissible.

Lundy 7e Mars, les deux semestres du Conseil d'État assemblés, le Chancelier y présidant, tous les ministres d'État y assistant, il a été ordonné d'une voix entièrement unanime, et aprouvée par le Roy, que le Parlement de Toulouse enverrait toute la procédure au conseil, de plus, qu'il serait tenu d'envoier les motifs de son jugement.

Cette assemblée du Conseil d'État du Roy à Versailles, vaut bien celle de la Bazoche à Toulouse.

VII. (*Même adresse et provenance.*)

16e mars 1763.

Le 7e Mars, tous les conseillers d'État de robe et d'épée s'assemblèrent à Versailles, les secrétaires d'État assistèrent à ce grand Conseil, ce qui n'arrive presque jamais. Il y avait trois Evêques, plusieurs abbés, le nombre des juges montait à cent. Toute la galerie de Ver-

sailles était remplie de personnes de tout rang et de tout âge. La veuve Calas s'était rendue dans les prisons de Versailles selon l'usage. Le geôlier et la geôlière la reçurent comme leur sœur, lui préparèrent un grand dîner pour elle, pour ses filles et pour ses amis, et ne voulurent rien recevoir pour leur droit.

La séance du Conseil dura trois heures et un quart, l'affaire fut jugée sur le mémoire de M. Mariette, avocat au Conseil, que j'ai donné à madame Calas. M. de Crosne, maître des requêtes, raporteur de l'affaire parla avec l'éloquence la plus touchante, et discuta tout de la manière la plus exacte.

Toutes les voix se réunirent à ordonner que le greffier en chef du Parlement de Toulouse enverrait la procédure au Conseil du Roy, et que le procureur général rendrait compte au nom du Parlement, des motifs qui ont porté les juges de Toulouse à faire rouer Jean Calas.

Le roy a donné son approbation à la décision du Conseil. Tout Paris a aplaudi. L'ordre du Conseil est parti pour Toulouse.

Voilà, Monsieur, des nouvelles sûres, dont vous pourez donner copie à tous ceux qui en seront curieux.

VIII. (*Même adresse et provenance.*)

27e janv. 1764.

D'une main on donne le fouët aux parlements, et de l'autre on les caresse ; on déclare que les Commandants n'ont fait qu'obéir aux ordres supérieurs, et on les rappelle : on chasse les Jésuites, et on en garde quatorze à la cour qui confessent, ou font semblant de confesser. On est irrité des remontrances, et on invite à en faire ; ce monde est gouverné par des contradictions. Nous verrons quelle contradiction résultera du procez des Calas qui est actuellement sur le bureau : est-il vrai que votre parlement s'est avisé de casser l'arrêt de celui de Paris qui cassait le décret d'aprehension au corps du Duc commandant de la province?

S'il y a quelque sottise nouvelle, monsieur Ribote est prié d'en faire part à celui qui rit de toutes les sottises qui sont frivoles, et qui tâche de réparer celles qui sont barbares.

IX. (*Même adresse et provenance.*)

1er juin 1764.

Le correspondant très malingre, et par conséquent très négligent, remercie le correspondant diligent de tout ce qu'il a bien voulu lui communiquer. S'il veut avoir quelque nouvel exemplaire des petites

brochures curieuses qu'on lui envoia l'année passée, il n'a qu'à donner une adresse, et il sera satisfait. Il est prié instamment, de mander s'il est vrai que le parlement de Toulouse ait condamné l'archevêque d'Auch à une amende pour son mandement en faveur des jésuites. On jugera les Calas dans quelques jours. Les deux frères Calas commencent à faire une petite fortune dans ce païs-cy; malheur est bon à quelque chose. Le correspondant fait des compliments bien sincères au correspondant.

[Malgré ce qui est dit ci-dessus dans la lettre nº VI, l'arrêt qui ordonna l'apport de la procedure du greffe de Toulouse est du 4 juin 1764, et l'arrêt de réhabilitation intervint le 9 mars 1765. La chambre des requêtes du conseil assemblé à Versailles, après examen approfondi des pièces, déclara, à l'unanimité de cinquante voix, l'innocence de Jean Calas et de sa famille, rétablit la mémoire du défunt, annula les procédures et la condamnation, rendit les biens confisqués.]

X. (*Même adresse et provenance.*)

23e may 1766.

La personne, Monsieur, à qui vous aviez adressé l'éloge de madame Lavaysse, vous en envoia 15 exemplaires par le dernier, à l'adresse de M. Baudinot. On vous en donne avis. Et si vous avez reçu le paquet on vous enverra les autres choses que vous avez demandées.

XI. (*Même adresse et provenance.*)

4e auguste 1766.

Il y a environ six semaines qu'on adressa à monsieur Ribote par la diligence de Lyon, un paquet roulé en toile cirée, contenant le tableau, des estampes, des livres. Il est prié de vouloir bien en accuser la réception.

Est-il informé de la boucherie d'Abbeville? Sçait-il que l'on brûle les hommes en Picardie pour n'avoir pas ôté leur chapeau quand la procession passe? Il y a grande apparence qu'on deviendra bientôt antropophage, tant les mœurs se perfectionnent.

XII. (*Même adresse et provenance.*)

20e décembre 1766.

Vous avez donc eu, Monsieur, le déluge de Deucalion dans un des fauxbourg de Montauban pendant qu'on se plaignait de la sécheresse dans nos cantons. Vous voiez bien que tout ne peut pas être inondé à

la fois. Je me flatte que l'eau ne s'est pas élevée chez vous quinze coudées au-dessus des montagnes des Cévennes. Vous m'avez envoié une description fort touchante de cet accident, on dit qu'elle sera dans les papiers publics. C'est dommage que le jeune jésuite au derrière duquel marchait le grand Pompignan à la procession, ne se soit pas trouvé dans vos cantons. Ce ne serait pas par l'eau que les endroits bas auraient risqué de périr.

Genève est dans une grande crise ; on pourait bien y envoier des troupes, mais il faut espérer que les genevois seront sages.

XIII. (*Même adresse et provenance.*)

14e auguste 1767.

Il est triste, Monsieur, qu'un homme tel que Labeaumelle soit devenu le gendre de M. De Lavaysse, et le beau-frère de M. De Lavaysse de Vidou. C'est un monstre qui s'est introduit dans une famille d'honnêtes gens. Vous me feriez plaisir de me dire quels sont les magistrats de Carlat et de Mazère, et les autres personnes soit protestantes soit catholiques auxquelles il conviendrait d'envoïer le mémoire adressé aux ministres. M. De Gudane a déjà parlé à ce malheureux par ordre du roi et l'a menacé du cachot s'il continuait ses insolences calomnieuses.

Vous me ferez plaisir, Monsieur, de vouloir bien m'instruire des suites de l'affaire de Sainte-Foix : je ne doute pas que la protection et le crédit de M. le maréchal de Richelieu ne fassent rendre justice à l'innocence persécutée.

Voudriez-vous bien aussi m'aprendre s'il y a dans le Carlat, dans Mazères, et dans les environs, quelques personnes à qui l'on peut envoïer le mémoire.

J'ai l'honneur d'être bien véritablement, Monsieur, V. T. H. O. S.

V.

XIV. (*Même adresse, sans timbre.*)

16e avril 1768.

Il n'y a pas un mot de vrai, Monsieur, à tous les bruits qui se sont répandus dans les provinces. Les bulletins de Paris sont faits par des gens qui ramassent ce qu'ils entendent dire dans les caffés, et qui mentent pour gagner de l'argent. Le Compère Matthieu est un assez mauvais ouvrage dont le dernier volume surtout est détestable. Cela est composé par un moine défroqué qui a de l'esprit, mais qui n'a pas le ton de la bonne compagnie. On ignore encor si on doit sous

l'envelope de M. l'intendant en mettre une autre pour M. Baudinot son premier secrétaire.

On vous fait mille compliments sincères.

XV. (*Même adresse, même provenance que les avant-dernières.*)

A Ferney, 15e décembre 1768

Consolez-vous, Monsieur, ni vous, ni moi n'avons fait la perte qui vous a tant inquiété; j'ai déjà reçu dix lettres sur cette fausse nouvelle, je n'ai eu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qu'aujourd'hui, et je me hâte de vous tirer de peine; et je souhaitte rester encor 14 ans avec le grand homme, comme j'ai déjà fait.

Pour les autres questions que vous me faittes je ne puis vous rien dire sur aucune. Je vous remercie au nom de bien du monde de l'intérêt que vous prenez à la santé de l'homme universel, et moi en mon particulier qui ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que vous méritez, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

WAGNIÈRE.

Mme Denis n'est plus icy depuis le mois de février.

XVI. (*Même adresse et provenance.*)

5e décembre 1770, à Ferney.

La personne à qui Monsieur Ribote a écrit est très sensible à son souvenir, elle écrit très rarement étant presque toujours très malade. On a été très affligé de la mort de l'homme du monde le plus serviable et le plus utile. Il y a grande aparence que la cause de Sirven y perdra, il demande une chose qu'il est tres difficile d'accorder. Il y a dans le village dont on datte cette lettre, deux cents protestants qui sont sous la protection du Roi, et dont on est très content. On espère que bientôt on aura dans le voisinage une ville dans laquelle la liberté de conscience sera établie, soit sous un titre, soit sous un autre, rien n'est plus sûr et on peut y compter (1).

On fait à M. Ribote les plus sincères compliments.

XVII. (*Même adresse et provenance.*)

25e octobre 1771.

Le vieux malade qui a reçu la prose et les vers de Monsieur Ribote,

(1) « Le gouvernement s'occupait d'ouvrir aux Genevois un asile à Versoy, sur les bords du lac. Là devait s'établir une ville où l'industrie et le commerce seraient libres, où un temple protestant s'élèverait vis-à-vis d'une église catholique. Voltaire avait fait adopter ce plan, mais le ministre n'eut pas le crédit d'obtenir une loi de liberté religieuse; une tolérance secrète, bornée au temps de son ministère, était tout ce qu'il pouvait offrir, et Versoy ne put exister. » *Vie de Voltaire*, par Condorcet.

et qui l'en remercie, ne connaît en aucune façon la belle personne à qui ces vers sont adressés, tout ce qu'il sait, c'est qu'on ne s'est jamais moins soucié de vers qu'à présent à la cour de France.

Le vieux malade s'occupe à présent à faire fleurir une colonie d'environ cent de vos compatriotes qui ont établi des manufactures dans sa retraitte, ils y jouissent de toute la liberté du commerce et de celle de la conscience. On leur a bâti une vingtaine de maisons où ils vivent assez commodément, cela vaut mieux qu'une fondation de moines. Quel bien n'aurait-on pas fait à la patrie, si on avait emploié à encourager les hommes et les arts, la centième partie de l'argent qu'on a mis à doter des fainéans dangereux !

Le vieux malade fait bien ses compliments à Monsieur Ribote.

XVIII. (*Même adresse. Timbre de Versois.*)

31e octobre 1772.

Un vieux malade qui n'en peut plus et qui écrit très rarement, doit depuis plus d'un mois une réponse à M. Ribote.

La prétendue histoire des amours de Bayle et de la Jurieu, est un conte de feu l'abbé d'Olivet. La rapsodie de Félice, est méprisée de tous les gens de Lettres. Presque tous les livres d'aujourd'huy, sont des compilations de mensonges, et des répétitions de sottises, le tout pour gagner de l'argent.

On cherchera les petites bagatelles que Monsieur Ribote demande, et on les lui fera tenir.

On lui fait mille compliments.

XIX. (*Même adresse. Timbre de Ferney,*)

Ferney, le 26e juin 1774.

Il est bon de savoir que les protestants de la Gascogne aiant fait une assemblée extraordinaire dans laquelle ils ont prié Dieu pour la guérison de Louis XV, et ensuite pour la prospérité de Louis XVI, Montillet, archevêque d'Auch, a écrit au roi une grande Lettre dans laquelle il lui a remontré que ces prières étaient contre les loix du roiaume, et qu'on ne pouvait punir trop sévèrement une telle prévarication.

Le roi a demandé quelles étaient ces loix, on lui a répondu que c'étaient d'anciens édits donnés dans des temps difficiles, qu'ils n'étaient plus d'usage et qu'ils dormaient. Le roi a répondu qu'il ne fallait pas les éveiller, et s'est fait inoculer le moment d'après.

XX. (*Même adresse. Timbre de Versois.*)

4e février 1774.

L'octogénaire de Ferney, Monsieur, est comme vous très malade, et ne se rétablira pas comme vous, il est au milieu des neiges dans sa solitude. Il n'a pas entendu dire un seul mot des sacrements de baptême et de mariage dont vous lui parlez. Il ne sait nulle nouvelle de ce monde-cy, mais il en aprendra bientôt de l'autre. Il fait toujours des vœux pour que sainte tolérance soit la première sainte de tous les bons catholiques, et il regarde votre amitié comme une de ses plus chères consolations.

V.

XXI. *Même adresse. Timbre de Lyon.*

10e janv. 1775.

Oui sans doute on avait écrit, Monsieur, on avait fait écrire, on avait fait parler. On espère même qu'il y aura un règlement pour légitimer tous les mariages, mais il est survenu à celui qui vous répond, une affaire particulière si importante et si intéressante sur des objets de cette nature, qu'il ne peut de longtemps écrire à personne, ni se mêler d'aucun autre objet. Il vous prie d'en avertir M. de Pomaret et M. de Pradel, il n'a pu même écrire à M. Roux. Il ne souhaitte de vivre encore que pour voir finir toutes ces horreurs destructives de la société et de la raison.

MÉLANGES.

NOTES SUR LES POÈTES JEAN ET CLÉMENT MAROT, LE PÈRE ET LE FILS.

I. *La maison de Clément Marot, à Paris, retrouvée au moyen des registres censiers.*

Le nom de Marot, beaucoup plus connu que celui de Desmarets, qui pourtant est le véritable, triomphera du temps, grâce à la pétulance gauloise, à la naïve finesse, dont ce poëte était grandement pourvu. « La mort n'y mord, » disait-il de ses vers, et, par une exception méritée, mais rare, il se trouve aujourd'hui que cette brave devise était vraie. D'ailleurs, Clément Marot a joué un rôle important, dès le début de la Réformation. Lié avec Bèze et avec Calvin, il a mis son facile génie au service de leur cause

et contribué à la rendre populaire, en versifiant plusieurs des Psaumes, traduits et expliqués par l'illustre professeur d'hébreu, François Gateblé ou Wateblé, dit *Vatable*. J'ai donc pensé que Paris, malgré ses nombreux titres de gloire, ne dédaignerait pas d'apprendre où logeait le poëte célèbre, que la postérité n'oublie point et à qui ses contemporains ont décerné les surnoms de Tibulle, d'Ovide et de Martial français.

Plaçons-nous immédiatement en 1539. Alors Clément Marot était de retour en France et, depuis près de trois ans, il avait repris à la cour son service de valet de chambre ordinaire du roi. Protégé par les deux princesses les plus spirituelles de ce temps-là, Marguerite, l'auteur de *l'Heptaméron*, et Renée, duchesse de Ferrare, lesquelles même s'étaient portées garantes de sa future orthodoxie, le poëte ne tarda guère à rentrer en possession du sceptre du bien-dire et de la faveur du prince, ami des lettres et des arts. C'est de quoi François I[er] rendit un témoignage public, en gratifiant Marot de la propriété d'une maison, sise à Paris, faubourg Saint-Germain, rue du Clos-Bruneau (1).

Le préambule flatteur des lettres de donation dut plaire à Marot ; cependant, il est permis de croire que la conclusion le satisfit encore davantage, lui, presque oublié par la fortune, et qui, beaucoup plus occupé de l'esprit que du corps, du chant de l'oiseau que de sa cage, se plaint souvent du vide complet qu'il découvre en sa bourse.

La demeure de Clément Marot avait grange et jardin, et était connue

(1) Voici le texte de ces lettres-patentes :

« Françoys, par la grâce de Dieu, roi de France, etc., savoir faisons..... que nous, ayans regard et considération aux bons, continuels et agréables services que notre cher et bien-amé vallet de chambre ordinaire, Clément Marot, nous a par ci-devant et par longtemps faictz, tant en son dit estat que autrement, en plusieurs maintes et louables manières, voullans iceulx services aucunement recongnoistre envers luy, affin de luy donner meilleure voullenté, moïen et occasion de continuer et persévérer de bien en mieulx, à icellui, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons donné et octroyé, ceddé, quitté, transporté et délaissé, donnons et octroyons, ceddons, quictons et transportons pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, à tousjours, une maison, grange et jardin, le tout enclos de murailles et scitué et assis ès faulxbourg Saint-Germain des Prez de Paris, en la rue du Cloz-Bruneau ; auquel lieu a esté fondu ung grant cheval de cuivre, que nous y avons faict faire. Laquelle maison et jardin a esté, pour cest effect, cy-devant acquise par notre commandement de M[e] Jehan Bymont, prestre, pour Pierre Esprit, lequel depuis la nous a ceddée et délaissée comme acquise de noz deniers. Pour desdites maison, grange et jardin ainsi encloz que dit est, de quelque valeur et estimation qu'ilz soient et puissent monter, joyr et user, par ledit Clément Marot, ses hoirs, successeurs et ayans cause, en prendre et percevoir les fruictz, proffictz, revenus et émolumens, et en faire et disposer comme de leur propre chose et héritaige plainement, paisiblement et perpétuellement, à la charge de païer et acquitter les devoirs estant sur lesdites maison, grange et jardin, et ainsi qu'il appartiendra. Si donnons en mandement, par ces mêmes présentes, à noz amez et féaulx les gens de noz comptes et trésoriers à Paris, au Prévost dudict lieu ou à son lieutenant, et à tous, etc. Car tel est notre plaisir, etc. Donné à Tournain-en-Brye, au moys de juillet, l'an de grâce mil v[c]xxxix, et de notre règne le xxv[e]. Ainsi signé : *FRANÇOYS*.

Par le Roy : *BRETON*. Visa, etc.

(Archives de l'Empire, Sect. hist., J. CCLIV.)

pour avoir servi à fondre, par ordre de François I[er], un grand cheval de bronze (1). Elle avait été acquise de Jean Bymont, prêtre, et donnée déjà à un certain Pierre Esprit ou plutôt Pierre Spine, qualifié du titre de conseiller ; ce personnage l'avait rétrocédée vers l'an 1537 (2). Quant à la rue du Clos-Bruneau, actuellement rue de Condé, elle traversait, en 1539, un quartier à peu près désert. La belle et large rue qui conduit aujourd'hui au palais du Luxembourg, était toute nouvelle, puisque ce fut vers 1541 seulement qu'elle prit le nom du cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain-des-Prés. La rue de Vaugirard s'appelait encore, je crois, la rue des Vaches ; enfin, c'était à peine si les deux maisons du duc de Piney-Luxembourg et de Robert de Harlay-Sancy, construites au milieu de jardins, et antérieures aux deux palais du grand et du petit Luxembourg, étaient achevées d'édifier (3).

Quelque modeste qu'ait été sa maison, on ne doutera pas que Marot s'en soit contenté. De grands avantages y étaient attachés : elle lui procurait la solitude et la liberté, qui sont si favorables aux lettres et qui lui manquaient certainement à la cour ; elle le rapprochait des savants professeurs du collége de France, dont les doctes avis lui étaient infiniment précieux pour sa traduction des Psaumes (4). L'infortuné était loin de soupçonner que cet ouvrage, auquel il travailla plusieurs années, lui vaudrait un nouvel exil et une mort prématurée. Quoi qu'il en soit, on peut admettre que Marot occupa souvent ce logis, et que maintes fois il y présida ces réunions, dont la pièce suivante permet d'entrevoir la douce gaieté :

Demain que Sol veult le jour dominer,
Vien Boissonné, Villas et la Perrière ;
Je vous convie avec moy à disner,
Ne rejettez ma semonce en arrière.
Car en disnant, Phébus, par la verrière,
Sans la briser, viendra visiter ses supposts,
Et donnera faveur à nos propos,
En les faisant dedans nos bouches naistre.
Fy du repas qui, en paix et repos,
Ne sait l'esprit avec le corps repaistre.

On sera, d'ailleurs, d'autant plus porté à considérer la maison, dite du

(1) Dans des accensements de 1581, elle est encore appelée « la maison du cheval d'érain. » (Arch. de l'Emp., sect. doman., fonds Saint-Germain-des-Prés.) Cfr. les lettres-patentes précitées.

(2) Rapprocher des lettres-patentes précitées les censiers de 1534 et 1536. (Arch. de l'Emp., sect. doman., fonds Saint-Germain-des-Prés.)

(3) De Gisors, *le Palais du Luxembourg*, pp. 17, 21 et 32.

(4) Je n'ignore pas que le *Collége royal* n'étant pas encore construit, c'était au collége du cardinal Lemoine que Vatable donnait ses leçons ; mais l'important était d'habiter non loin du quartier qui, alors comme aujourd'hui, était le centre principal des études et la demeure d'un grand nombre de professeurs et de savants.

Cheval-de-Bronze, comme l'habitation ordinaire de Marot, que les percepteurs du cens la désignent ainsi, en 1543, année de son départ pour Genève (1).

Reste à déterminer l'emplacement de cette maison, dans la rue de Condé opération à laquelle il n'aurait même pas fallu songer, sans les grands travaux sur la topographie de Paris, qui sont en voie d'exécution. Comme ces travaux amèneront bien d'autres découvertes que celles du logis de Marot (2), il n'est peut-être pas sans intérêt d'en dire deux mots.

Personne n'ignore que la surface de Paris était partagée, au moyen âge, en fiefs appartenant à des seigneurs laïques ou ecclésiastiques ; que ces fiefs ont été subdivisés, en totalité ou pour la majeure partie, et aliénés roturièrement, à charge d'une rente annuelle, foncière et perpétuelle, appelée *cens*, et due au seigneur. Les Archives de l'Empire possèdent un grand nombre de registres-censiers, c'est-à-dire de l'établissement et de la perception du cens, de registres d'ensaisinements ou de mise en possession d'immeubles chargés de cens, etc. Les limites et la forme de chaque subdivision de fief accensée, les noms des habitants, la distribution et la nature des constructions, tout y est décrit avec un soin et des détails, que l'obligation de conserver intacts les héritages et les droits des familles a seule pu faire prendre. Là était évidemment la source la plus pure de l'histoire territoriale de Paris, la chronique authentique des accroissements et des transformations de la grande ville ; mais, jusqu'à présent, cette source était comme sacrée, et l'on préférait s'en tenir à des vues générales, ou élever des hypothèses plus ou moins bien appuyées sur des registres de perception de la taille, qui ne donnent que des nomenclatures incomplètes, et sur les divers plans de Paris, qui sont loin d'être exacts, principalement les plus anciens.

MM. Albert Lenoir et Adolphe Berty sont les premiers qui aient osé regarder en face le formidable problème, et qui, pour le résoudre, aient enfoncé résolûment la pioche dans cette ruine immense de renseignements fastidieux, qu'on appelle les registres-censiers. Je n'exagère pas, ce me semble : qui nierait, en effet, qu'il faille une audace et une ténacité peu communes, pour entreprendre et mener à conclusion l'histoire de toutes les parcelles de terrain que renferme Paris ?

Tel est le but que MM. Albert Lenoir et Berty se sont proposé d'attein-

(1) Arch. de l'Emp., sect. et fonds précités. — Est-il nécessaire de rappeler que Marot, menacé de nouveau par la Sorbonne, à cause de sa traduction des psaumes de David, se réfugia d'abord à Genève, puis à Turin, où il mourut peu après son arrivée, âgé de 49 ans.

(2) Ainsi, par exemple, M. Adolphe Berty a publié, dans la *Revue archéologique*, numéro du 15 décembre 1854, un article intitulé : *De l'enceinte du faubourg septentrional de Paris, antérieure à celle de Philippe-Auguste, et de la possibilité d'en retrouver des fragments.*

dre, et qu'ils poursuivent avec une infatigable ardeur. Déjà, ils ont vérifié sur place beaucoup des renseignements fournis par les censiers, et, entre autres résultats remarquables, ils sont arrivés à celui-ci : que malgré les nombreux remaniements faits dans Paris, jusqu'à ces derniers temps, les divisions primitives des propriétés y ont été maintenues presque partout, ou du moins se reconnaissent facilement.

Avec de pareils documents en main, on conçoit que la question de savoir où était placée la maison de Marot, rue de Condé, n'ait été qu'un jeu pour les auteurs du nouveau plan topographique de Paris. Je me suis adressé à M. Berty, qui n'a pas tardé à me répondre, avec son obligeance accoutumée : « La maison donnée à Clément Marot par François I[er] est représentée aujourd'hui par celle qui porte le n° 30, rue de Condé, et par une autre, située derrière, et ayant entrée rue de Tournon, n° 27; les deux terrains sur lesquels elles sont bâties étaient réunis au XVI[e] siècle. J'ai pu déterminer, avec une exactitude mathématique, quel était l'emplacement de cette maison, parce que les accensements de 1581 donnent sa largeur et la distance à laquelle elle se trouvait du coin de la rue de Vaugirard. Rien, dans les dimensions indiquées, n'est changé aujourd'hui. »

Je ne souhaiterais que de pouvoir expliquer aussi bien quelle fut la destinée du grand cheval de bronze fondu, en 1537 ou 1538, dans la maison de Marot. Par malheur, je n'ai là-dessus que des incertitudes; mais c'est un point qui intéresse l'histoire des beaux-arts plutôt que celle de la Réformation.

II. *Jean Marot, le père de Clément, doit-il être considéré comme protestant?*

Thémiseuil de Sainte-Hyacinthe, dans ses *Remarques sur la personne et les ouvrages de Jean Marot* (1), remarques où il fixe, avec beaucoup de vraisemblance, en l'année 1517, la date inconnue de la mort de ce poëte, s'est demandé si le rondeau que l'on va lire n'exprimait pas une pensée calviniste. « Les indulgences, dit-il, et les anniversaires n'y sont pas regardés « comme des remèdes infaillibles; il paraît pourtant bien chrétien (2). »

DE BIEN FAIRE DURANT LA VIE.

Après la mort n'est seurté de quérir
Remède aucun, pour l'âme secourir;
Dont faire fault telles œuvres, tous jours,
Que l'on vouldroit faire les propres jours
Que dure mort nous vient prandre et saisir,
Dames d'honneur taschez donc conquérir

(1) *Matanasiana*, t. I, pp. 224, 249 et suiv.
(2) *Id.*, p. 229.

Toutes vertus, tant qu'il face florir
Voz beaulx esprits aux célestines cours,
Après la mort.

Que veult-on plus en ce monde acquérir
Que bon renom, bien vivre et bien mourir,
Puys qu'à la fin de ce mortel décours,
Tous humains n'ont qu'à Jésu-Christ, recours,
Pour les garder de tout mal encourir
Après la mort (1) ?

On peut opposer à cette pièce la suivante, où Jean Marot fait triompher, d'une manière qui sent son moyen âge, la vérité du dogme de l'Immaculée conception.

CHANT ROYAL DE LA CONCEPTION NOSTRE-DAME.

Lors qu'au palais de la cité de Halle
L'Empereur tint court ouverte et planière,
Ung homme armé vint arriver en salle,
Le glayve au poing, parlant en tel' manière :
« Le chevallier je suys aux grises armes,
« Dit Noble-Cueur, qui, contre tous gens d'armes,
« Veulx soustenir ma maistresse et ma dame,
« Tige d'honneur, belle de corps et d'âme.
« Car, dès l'instant de sa prime facture,
« Elle a esté, sans quelque tache infâme,
« Pure en concept, oultre loy de nature. »

Ung chevallier errant, sans intervalle,
De blanc et noir armé à la légière,
Se liève sus et, d'une façon malle,
Va proférer : « C'est chose mensongière
« Qu'ung corps, produict par nature et ses germes,
« Naisse tout pur, car sainct Paul dit ces termes :
« *Ceulx d'Adam naiz ou tissuz de sa trame*
« *Seront conceupz d'originelle flame.*
« Or est ainsi qu'elle est, par géniture,
« Fille d'Adam, par quoy je ne la clame
« Pure en concept, oultre loy de nature. »

L'aultre respond : « O bouche desloyalle !
« Tu entends mieulx que ne diz la matière ;
« Car ains que Dieu, par grâce spécialle,
« Eust faict le ciel, il la préveist entière
« Estre créée, à fondemens si fermes,
« Qu'onques péché ne les rendit enfermes.
« Recongnois donc ton erreur et diffame,
« Ou autrement (pour son honneur et fame)

(1) Quinzième rondeau du *Doctrinal des princesses et nobles dames*, dans les *Œuvres de Jean Marot*, édit. Coustelier, 1723, petit in-8°, p. 185.

« Voilà mon gand. » Et l'errant s'aventure
De le lever, disant qu'onc ne fut femme
Pure en concept, oultre loy de nature.

Lors l'Empereur, soubz guyde impérialle,
Le camp ordonne, à leur grande prière.
Puys deux coursiers, d'une puissance égalle,
Leur a transmis, en ordre singulière.
Chascun adonc, aux belliqueux vacarmes,
Se veult montrer; prennent lances, guisarmes,
Mais Noble-Cueur, que charité enflamme,
Crye à l'errant : « Lasche, remply de blasme!
« Monstrer te veuil que celle créature,
« Dont tu mesdis, odore plus que basme,
« Pure en concept, oultre loy de nature. »

Fouldre ne part, plus soudain ne dévalle
Que l'assaillant, quant eut donné carrière,
Si que du choc il jecta, triste et palle,
Le povre errant envers, jambes arrière,
Lequel portoit une pie, en ses armes,
D'argent et sable. Aux yeulx il eut des larmes,
Quant Noble-Cueur, qui d'or portoit une M,
En champ d'asur, luy ravyt une lame
De son harnoys, pour la desconfiture
Mieux approuver à la belle qu'il ame,
Pure en concept, oultre loy de nature.

ENVOI.

Prince du Puy! Plus qu'eschellé bigame
Il fut hué, dont de douleur se pasme,
Disant : « Jésus! raison veult et droicture
« Qu'en tout honneur, ta mère je réclame
« Pure en concept, oultre loy de nature (1). »

On trouvera fort étrange assurément l'idée réalisée ou non de fonder la croyance à l'Immaculée conception sur l'événement d'un tournoi, celui de tous les jeux du moyen âge qui fut le plus fréquemment anathématisé par l'Eglise, et, d'autre part, on a lieu d'être surpris que Thémiseuil ne se soit pas souvenu de ce *Chant royal*, non moins bizarre pour le fond que soigné dans la forme, ou, s'il s'en est souvenu, qu'il ne lui ait pas inspiré des doutes sur la légitimité de sa conjecture. Mais, sans chercher comment le docteur Matanasius aurait pu se défendre sur ce point, voyons s'il ne serait pas possible d'expliquer d'une manière toute naturelle l'existence des deux morceaux que nous venons de transcrire.

Jean Marot était de Caen; or on sait avec quelle pompe on célébrait dans cette ville et dans celles de Rouen et de Dieppe, la fête de l'Immaculée con-

(1) *Œuvres de Jean Marot*, édit. précitée, p. 218.

ception (1); on sait que des concours de poésie, connus sous le nom de *Palinod* ou de *Puys de l'Immaculée conception Nostre-Dame*, furent établis dans ces villes et contribuèrent beaucoup à l'éclat d'une solennité dont l'origine se perdrait à peu près dans la nuit des temps, s'il est vrai qu'elle remonte à l'établissement du culte d'Isis ou de la Bonne Déesse dans les provinces septentrionales de la Gaule (1). Quoi qu'il en soit, la composition du *Chant royal* nous semble très suffisamment motivée par la seule considération que Jean Marot, à titre de Normand, dut se sentir tout disposé à célébrer la mère du Sauveur, cette sainte patronne dont le culte était si répandu dans sa province que la fête de l'Immaculée conception était appelée, par excellence, la fête aux Normands (2). Quant au rondeau intitulé : *De bien faire durant la vie*, nous n'y saurions voir, comme Thémiseuil, une raison d'enrôler l'âme de Jean Marot sous la bannière de la Réforme. Dans cette circonstance, le docteur Manatasius nous paraît aller bien vite en besogne et oublier que, si les procès de tendance sont puérils ou odieux, et quelquefois l'un et l'autre, c'est surtout en matière de religion. Ici tout est mystère, tout se passe dans le secret de la conscience et, tant qu'un pas décisif n'est point fait, il n'y a rien à dire ni à inférer. Clément Marot l'a fait ce pas décisif; aussi, bien qu'il ait composé des chants en l'honneur de l'Immaculée conception (3), appartient-il certainement au protestantisme. Mais Jean Marot, le poëte en titre d'Anne de Bretagne, comment croire que, dans un recueil dédié à cette princesse, sur l'orthodoxie de laquelle on n'a jamais élevé de doutes, il ait introduit des maximes contraires au catholicisme ? La chose est évidemment impossible. Arrivé là nous nous arrêtons, car selon nous on ne saurait, vu l'état actuel de nos renseignements sur Jean Marot, faire une conjecture de plus sans tomber dans le roman.

Le rondeau qui nous occupe a pourtant une certaine importance historique. Il exprime, en effet, des idées plus saines que celles qui étaient alors généralement répandues; il prouve qu'au commencement du XVIe siècle, les hautes comme les basses classes de la société française étaient infectées de ces erreurs, dont les réformés se servirent habilement pour ébranler

(1) Cfr. Pougens, *Doutes et conjectures sur la déesse Nehalennia ;* Alph. Vouters, *Brüsler Ommeganeck;* Mad. Clément, née Hémery, *Hist. des fêtes civ. et relig. du département du Nord ;* de Wal, *Moldergodinnen;* J. W. Wolf, *Die dea Nehalennia*, etc.

(2) Le *Chant royal* de J. Marot fut en effet couronné à l'un des Puys de Rouen, tenus dans le couvent des Carmes, depuis l'an 1513. (P. Paris, *Les Mss. franç. de la Bibl. du Roi*, t. III, p. 260.) Voyez sur cette solennité le Mémoire de M. Ballin, intitulé : *Notice hist. sur les Palinods.* Rouen, N. Périaux, 1834, in-8°.

(3) *V.* dans les *Chants divers*, ceux qui ont pour refrains :

La digne couche, où le Roy reposa,

Et

Seule mérite entre toutes le pris.

l'autorité du pape, en faisant remonter jusqu'à elle d'anciens abus relatifs à la vente des indulgences pour les vivants et des prières pour les morts.

E. DE F.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES,

D'APRÈS L'*Histoire de Madame de Maintenon*, PAR M. LE DUC DE NOAILLES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1).

Le livre de M. de Noailles, tout en nous apprenant, comme il le dit lui-même, ce qui était déjà connu, dévoile à nos yeux une société étrange. A côté de la vie active de la guerre dirigée par Louvois, de l'essor de l'industrie créée et protégée par l'infatigable Colbert et tous les hommes qui suivaient les traces de son génie, du mouvement des lettres qui avaient, pour ainsi dire, enveloppé le berceau de Louis XIV, M. de Noailles nous montre un monde spirituel, occupé, sous les formes les plus polies et les plus agréables, à promener les adultères de famille en famille, suivant l'expression rude et vraie de Tacite. C'est Ninon de Lenclos, cette courtisane de la Grèce transplantée à Paris, qui devait plus tard mourir, à quatre-vingt-dix ans (en 1705), dans les sentiments les plus religieux, à ce qu'on assure; c'est la duchesse de Bouillon, pour laquelle La Fontaine a écrit ses contes licencieux, filon caché, dit M. de Noailles, du libertinage qui doit plus tard reparaître à la surface, lors de la Régence. L'historien de madame de Maintenon, en nous promenant dans ces salons où régnait une gaieté piquante, où les vers, les épigrammes, toutes les saillies d'esprits cultivés aidaient à supporter les heures de longues journées et de soirées plus longues encore, se passionne pour le siècle qu'il décrit. Le sentiment et l'habitude du respect étaient alors répandus dans toutes les classes; tout le monde se respectait, le roi comme le moindre de ses sujets; la foi, ce grand lien des sociétés, était au fond des âmes et exerçait une influence puissante sur les mœurs. La croyance réglait la vie et fixait les esprits. Le clergé et les prelats se mêlaient au monde avec gravité. Au milieu de la société elle-même, on pratiquait hautement la piété et les bonnes œuvres, et quels qu'eussent été la dissipation ou les orages du cœur, il y avait dans les âmes une racine de foi qui reverdissait après avoir paru desséchée (Tome I, p. 247.)

Est-ce bien là le caractère de ce siècle si vanté? M. de Noailles, qui avait à raconter l'existence d'une femme qui fut digne dans toutes les situations de sa vie, et qui a laissé pour la justification de sa mémoire les lettres intimes qu'elle écrivit sans en prévoir la future publicité, est-il bien impartial dans

(1) Paris, 1848. Deux vol. in-8°, qui ont ouvert à leur noble auteur les portes de l'Académie française.

le résumé qu'il trace de cette grande et à la fois douloureuse époque? Hélas! nous ne le savons que trop, la gloire n'a souvent germé que sur une terre imbibée de sang, et les nationalités ne se sont consolidées que dans les pays couverts de ruines. Mais la mort donnée sans résultats, la douleur infligée sans motif, sans même qu'une apparence de grandeur serve à colorer un caprice de despote aux yeux de cette multitude toujours la même, depuis le temps où elle portait furtivement la nuit des fleurs sur le tombeau de Néron, tout cela peut-il s'expliquer, tout cela peut-il, je ne dirai pas se justifier (M. de Noailles ne l'essaye pas), mais revêtir un caractère moins odieux et moins désastreux que celui qui a été présenté jusqu'ici par l'histoire?

Historien de cour, M. de Noailles n'a pas la verve plébéienne de la petite-fille de d'Aubigné, lorsque, parlant de l'indulgente faiblesse du confesseur du roi, elle insiste sur le contraste de cette vie toujours criminelle et de cette absolution toujours accordée. Le roi, nous dira-t-on, était un demi-dieu dont les vices ne pouvaient pas avoir d'imitateurs. Nous reconnaîtrons, avec M. de Noailles, l'espèce de fascination que Louis XIV exerça sur la France; mais nous refuserons de reconnaître la sincérité du sentiment religieux qui vivifia, selon lui, cette époque. Ouvrons, en effet, les correspondances, les mémoires des contemporains. A l'histoire de madame du Roure, qu'on éloigne de la cour pour que les dévotions du Dauphin, retardées par son intrigue avec cette dame, puissent avoir lieu; au récit de madame de Sévigné, parlant du crédit de madame de Fontange, et racontant sans transition les pâques du roi, succède cette ingénieuse explication donnée par cette dame à M. de Coulanges, qui s'étonnait que la capitale de la chrétienté fût le réceptacle de tous les vices: Mais ce qui prouve que la religion est merveilleuse et sainte, c'est son existence au milieu des désordres et des profanations! Voyez dans cette cour de Versailles, si dévote, madame de Montespan quitter son royal amant pour se prosterner devant l'autel, et revenir dans ses bras! Voyez-la observer strictement les jeûnes, les jours de maigre, et vivre sans remords dans un double adultère! Voyez ce roi, qui ne manque ni une station ni une abstinence, et qui, au dire de madame de Maintenon, ne comprend ni l'humilité ni le repentir! Voyez Bossuet mêlé aux intrigues des maîtresses, et écoutez la femme du frère du Roi s'écrier, quinze ans avant la Régence, en parlant des personnes au milieu desquelles elle vit : *Rien n'est plus rare en France que la foi chrétienne, il n'y a plus de vice dont on ait honte, et si le roi voulait punir tous ceux qui se rendent coupables des plus grands vices, il ne verrait plus autour de lui ni nobles, ni princes, ni serviteurs; il n'y aurait même aucune maison de France qui ne fût en deuil.* Appréciation sévère, répétée plus tard par madame de Maintenon à un Noailles, dans un accès de mépris pour la ser-

vilité et la bassesse de son entourage : *Défiez-vous de tout le monde*, lui dit-elle ; *comptez que presque tous les hommes noient leurs parents et leurs amis pour dire un mot de plus au roi et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout. Ce pays-ci est effroyable, il n'y a pas de tête qui n'y tourne.*

Nous sommes d'accord avec M. de Noailles : il est impossible de chercher dans le fanatisme du roi et de son entourage l'explication de l'acte de ce règne qui devait avoir les plus longues et les plus déplorables conséquences. Madame de Maintenon n'y eut aucune part. C'est alors que le roi n'a que vingt-quatre ans, en 1662, que commence la série des lois oppressives contre les protestants ; c'est en 1669, six ans avant que madame de Maintenon ait des relations suivies avec Louis XIV, qu'une loi dérisoire veut bien défendre qu'on enlève les enfants de la religion prétendue réformée, et qu'on les induise à faire aucune déclaration de changement de religion avant l'âge de quatorze ans accomplis pour les *mâles*, et de douze ans pour les *femelles*.

Pour expliquer la révocation de l'Edit de Nantes, qu'il proclame une grande faute, M. de Noailles remonte à l'origine du protestantisme en France, aux guerres civiles provoquées par les questions religieuses ; puis, démontrant que cet Edit avait été accordé malgré une vive opposition de la nation et du conseil du roi, il arrive à Richelieu. Ici, dit-il, finit l'existence politique du parti protestant en France (t. II, p. 269). Nous ne le suivrons pas dans cette histoire rétrospective ; nous ne nous occuperons pas non plus de la longue et savante digression à laquelle il se livre pour prouver que, la Religion et l'Etat ne formant qu'un depuis l'antiquité, et la liberté des cultes, telle qu'on l'entend aujourd'hui, étant inconnue au XVIIe siècle, les lois civiles frappaient tout naturellement les écarts religieux comme les autres fautes. Nous ne voulons nous occuper ici que de Louis XIV et de son temps.

M. de Noailles parle des lois rendues par les Anglais contre les catholiques et les non-conformistes, puis, entraîné par la pensée de mettre en opposition leur conduite et leurs réclamations au sujet de l'oppression de leurs coreligionnaires en France, il arrive à Jacques II, qui s'est rendu, dit-il, odieux à son peuple en proclamant la liberté de conscience (t. II, p. 309). Le désir d'affaiblir la portée des accusations lancées contre Louis XIV des rivages de la Tamise a seul pu conduire l'historien à assigner une pareille origine à la révolution d'Angleterre. Cette révolution a eu des causes bien autrement légitimes et sérieuses. Jacques, dont la dévotion s'abaissait aux pratiques monacales les plus méprisables (ce qui ne l'empêchait pas de passer des bras d'Arabella Churchill, du vivant de la première reine, dans ceux de Catherine Ledley, lors de son second mariage), avait voulu, non pas entraîner l'Angleterre

dans une ère de liberté de conscience, mais la forcer d'accepter la religion professée par son souverain.

Quelle que soit souvent l'indignité des instruments suscités par la Providence pour proclamer et faire accepter les mesures les plus utiles à l'humanité, la liberté religieuse ne pouvait pas être inaugurée par le souverain qui s'était fait amener son neveu enchaîné, afin de jouir du spectacle de ses terreurs, et l'envoyer ensuite au bourreau; par le souverain qui aimait à assister en Ecosse aux tortures qu'il faisait infliger, qui ouvrait les assises sanglantes sous les auspices de l'infâme Jeffrey, et qui répondit aux sollicitations de ses courtisans, lorsqu'ils lui demandèrent la grâce d'Aline Lisle, condamnée au feu pour avoir donné asile à un malheureux proscrit, qu'il substituait la hache au bûcher (1). Aussi l'histoire n'a-t-elle rien raconté de pareil. Jacques, après avoir tenté de faire abolir la loi de l'*habeas corpus*, pour pouvoir emprisonner plus facilement les personnes qui lui déplaisaient; après avoir essayé de se faire accorder des subsides pour l'entretien d'une armée permanente, commença par placer des catholiques dans les emplois qui leur étaient interdits; puis, poussant plus loin ses infractions aux lois et même au bon sens, il accordait, en vertu de sa suprématie religieuse, à des catholiques les places ecclésiastiques qui venaient à vaquer dans l'Eglise d'Angleterre. Dans le même temps il faisait célébrer la messe à Edimbourg et persécuter les presbytériens du pays; et le parlement d'Ecosse n'ayant pas voulu abolir les lois pénales contre les catholiques, ni les relever des incapacités légales, le roi, de sa propre autorité, ôta aux protestants les places qu'ils occupaient et en disposa, comme en Angleterre, en faveur de ses coreligionnaires. L'Irlande, livrée à Tyrconnel, tremblait sous le déchaînement des passions que faisait éclore parmi le peuple l'espérance d'arracher le sol aux protestants pour le rendre aux catholiques. Telle était depuis longtemps la politique de Jacques, lorsque, sentant la vanité du dessein qu'il avait conçu, de ruiner la religion anglicane par ses propres membres, il résolut de réunir contre elle tous les dissidents et les catholiques. Mais son but était trop évident. Les dissidents protestants n'acceptèrent pas la liberté illégale qu'il leur offrait; ils se rallièrent à l'Eglise d'Angleterre, qui leur promit et leur donna la liberté quand la dynastie des Stuarts eut cessé de régner (2).

L'histoire de la révocation de l'Edit de Nantes est écrite par M. de Noailles avec de grands développements. Trop homme de son temps, et surtout trop homme de cœur et d'esprit pour ne pas sentir l'odieux d'une

(1) *The history of England*, *by Babington Maccaulay*. In-8°, London, 1850. Tome I, p. 617, 629 à 640. — *Histoire de mon temps*, par Burnet. Collection Guizot, t. III, p. 367.

(2) *The history of England*, *by Babington Maccaulay*, t. I, p. 659; t. II, p. 29 à 148. 204 et suiv.; 306 et suiv.; 360, 405, 427, 445.

pareille mesure, on le voit flotter entre l'affection qu'il éprouve pour le roi de ses aïeux et les répulsions de son âme pour des tortures froidement et systématiquement infligées à des hommes inoffensifs. Tout ce qui peut, de loin ou de près, alléger la mémoire de Louis XIV du fardeau de larmes et de malédictions qui pèse sur elle, est saisi avec empressement et présenté avec art. Depuis l'espèce d'auréole dont il entoure en passant le tombeau de Jacques II, pour reprocher à la révolution d'Angleterre d'être le produit du fanatisme et de l'esprit de tyrannie, jusqu'à l'affirmation de la sincérité religieuse de Charles II, de ce monarque hypocrite qui, toute sa vie, remplit publiquement les prescriptions de la religion anglicane, et à la veille de sa mort la renia entre les mains d'un jésuite introduit par une de ses maîtresses, à travers les escaliers dérobés de son palais; depuis Charles IX, qui avait décidé que les garçons pourraient changer de religion à quatorze ans et les filles à douze, jusqu'à Richelieu, qui avait essayé, après la prise de La Rochelle, d'acheter des conversions, tout est invoqué afin de créer à Louis XIV une ligne de conduite, un horizon de pensées dont il ne devait pas sortir.

Aussi trouvons-nous dans ce récit, où les lois odieuses se déroulent rapidement les unes après les autres, où les conséquences n'en sont pas niées, un certain calme, une certaine modération de bonne compagnie qui efface toutes les aspérités de cette sombre histoire. La sagesse de l'auteur rejaillit sur l'époque qu'il décrit, et sa bienveillance pour le persécuteur semble vouloir calmer les cris des victimes. Entre Richelieu et Louis XIV, n'y eut-il donc personne au pouvoir, n'y eut-il point de troubles à l'aurore de ce règne qui devait tout niveler en France et faire succéder aux saturnales du despotisme les saturnales de la liberté. Qu'étaient les exemples et les leçons de Charles IX, de Richelieu même, en comparaison de ceux donnés à Louis XIV par Mazarin et par sa propre expérience. Dans les périls de la Fronde, les protestants avaient été toujours fidèles et toujours remerciés de leur loyal appui. Louis XIV s'était empressé, à l'âge de quatorze ans, lors de sa majorité, de confirmer, le 21 mai 1652, cet Edit de Nantes perpétuel et irrévocable, que les arguties de ses jurisconsultes devaient pourtant l'autoriser à abolir plus tard. A vingt-huit ans, en 1666, quand l'électeur de Brandebourg, inquiet des lois oppressives décrétées en France, lui écrit en faveur de ses coreligionnaires, Louis XIV lui répond pour le rassurer, et lui parlant de son désir de maintenir les édits, il lui dit : « J'y suis engagé par ma parole royale et par la reconnaissance que j'ai des preuves qu'ils m'ont données de leur fidélité pendant les derniers mouvements, où ils ont pris les armes pour mon service, et se sont opposés avec vigueur aux mauvais desseins qu'un parti de rébellion avait formé dans mes Etats contre mon autorité. » Reconnaissance singulièrement témoignée, il faut le reconnaître,

par la loi de 1665, qui permettait aux prêtres catholiques de violer le domicile des malades; par celle de 1662, qui enlevait à leur mère les enfants d'un père amené par une pareille obsession à mourir catholique; par la loi qui soustrayait dès l'âge quatorze ans les garçons, et dès l'âge de douze ans les filles, à l'autorité paternelle, lorsqu'on leur avait fait dire qu'ils voulaient être catholiques; par la loi qui déchargeait les nouveaux convertis du payement de leurs dettes envers leurs anciens coreligionnaires (11 janvier 1663); par l'édit de 1664, qui annulait toutes les lettres de maîtrise données à des protestants; enfin, par la résolution bien arrêtée du roi, qui s'en glorifie dans ses Mémoires, de n'accorder aucune grâce à un huguenot, et d'éloigner de tous les emplois publics les protestants.

Tel fut, dit M. de Noailles, le plan de conduite que l'on suivit jusqu'à la révocation, et il ajoute : On avait lieu de s'en applaudir, car la plus grande partie de la noblesse était rentrée dans le sein de l'Eglise catholique, qui, à chaque instant, faisait de nouvelles conquêtes. Uue fois le projet du roi bien connu, chacun se mit à l'œuvre pour contenter les désirs du maître. Aux plaidoyers éloquents de Bossuet et à cette polémique destinée à l'étranger et à un certain public, se joignirent des conseils de toute sorte de monde, même du froid et indifférent Turenne, qui attendit la mort de sa femme pour comprendre la fausseté d'une religion qu'il professait en philosophe?

La polémique qui s'engagea à cette époque sur les questions religieuses, est sans nul doute imposante; on discutait, dit M. de Noailles, après tant de luttes sanglantes, avec plus de sang-froid, et, dans le silence qu'imposait alors sur d'autres sujets le respect pour l'autorité, une tribune s'était élevée où l'esprit déployait en liberté toutes ses forces.

Ne croirait-on pas, à entendre parler M. de Noailles, que la liberté était entière, et que les Claude, les Ferri, les Basnage pouvaient faire entendre leurs voix et proposer leurs arguments. A quoi donc aurait servi la loi du 2 avril 1666, qui voulait que tout livre sur la religion ne s'imprimât qu'avec l'attestation de ministres approuvés, et ne se vendît que dans les lieux où l'exercice de la religion protestante était toléré? Il en était de cette liberté comme de l'ordre donné aux protestants (mai 1683) de laisser des places dans leurs temples pour les catholiques. En conclura-t-on qu'il était permis d'aller au prêche? Cela n'était guère possible en présence du commentaire du parlement de Rouen qui défendait aux laquais, écoliers et autres catholiques non capables de discuter sur la religion, de se rendre dans un temple. La discussion était, sans nul doute, permise à Bossuet; tout le monde pouvait lire ses écrits, en France; mais ses adversaires n'avaient de lecteurs qu'à l'étranger, ou parmi quelques personnes privilégiées qui réussissaient, comme cela arrive dans les Etats les plus absolus, à se procurer les livres imprimés à La Haye ou à Londres. En France, il n'y avait qu'une voix de

permise, celle qu'on appelait la voix de la vérité ; et, pour la faire entendre, le clergé, importuné même des bien faibles bourdonnements que ne purent étouffer entièrement les prescriptions de 1666, finit par demander l'interdiction absolue de tout ouvrage de polémique protestante, requête à laquelle le roi se hâta de répondre (août 1685) qu'une religion tolérée devait se borner à enseigner ses dogmes, sans s'élever par des disputes contre la véritable religion.

L'opinion publique soutenait et poussait Louis XIV ; mais quelle opinion publique ? Etait-ce celle des masses populaires, de cette multitude ignorante, entêtée, prête à vendre, d'après votre propre témoignage (t. II, p. 352, 370), sa croyance pour le plus mince salaire ? Mais cette multitude c'était le roi lui-même qui l'avait ameutée. Représentez-vous sur tous les points du territoire d'un vaste pays une foule de familles laborieuses, et par conséquent dotées souvent de plus d'aisance que celles qui les environnent ; dont le foyer est ouvert à des prêtres fanatiques et le plus souvent ignorants ; dont les enfants peuvent être subornés par quiconque a envie d'abuser de leur moindre mécontentement, pour les amener à déclarer qu'ils veulent être catholiques et ne plus habiter sous le toit paternel. Voyez toutes les corporations d'ouvriers, dont l'intérêt est de rendre vacantes le plus de maîtrises possibles afin d'amoindrir la concurrence, appelées par les employés de l'Etat à solliciter l'expulsion des protestants. Voyez les tribunaux, destinés à rendre la justice, faire partout pencher la balance en faveur de la partie catholique. Représentez-vous, au milieu de cette nation affamée de places, de distinctions et de faveurs, toutes ces places à prendre, toutes ces faveurs à arracher. Nous n'en sommes pas encore aux dragonnades ; les enfants de sept ans ne sont pas encore déclarés aptes à saisir la distinction qui existe entre la vraie et la fausse religion ; l'Edit de novembre 1680 qui déclare illégitimes les enfants nés d'un mariage entre un protestant et une catholique, celui de novembre 1681 qui légitime les enfants du roi et de madame de Montespan du vivant de la reine, ne sont pas encore rendus. *On respectait encore l'Edit de Nantes, on estimait qu'on ne pouvait l'abolir que lorsque le plus grand nombre des protestants auraient renoncé à leur religion ; c'était donc à leur conversion qu'on travaillait* (tom. II, p. 404).

On a souvent été étonné de la démoralisation, du désir de gains illégitimes, de l'esprit de spoliation, de vol et même de meurtre, semés dans nos campagnes par la presse anarchique et insensée des mauvais jours qui ont suivi 1848. Que pouvait-elle cependant promettre de plus que ce que donnait Louis XIV ? A-t-elle jamais dit à une classe de citoyens, comme l'Edit de 1663 aux protestants convertis : Vos dettes envers vos anciens coreligionnaires sont abolies ? a-t-elle jamais dit aux ouvriers, comme cela se fit en 1664 : Je vous enlève la concurrence de tel nombre de vos camarades ? et le

gouvernement d'alors a-t-il jamais montré d'une manière nette, précise, non équivoque, qu'il protégerait mollement les intérêts d'une classe de citoyens, et ne serait pas fâché de les voir inquiéter et tourmenter?

Les temps ne sont pas les mêmes, cela est vrai; mais les passions humaines sont-elles changées? Le comte de Grammont, touchant quarante mille écus pour avoir dénoncé des munitionnaires qui avaient fourni des foins à l'armée d'Alsace; le duc de Guiche, gratifié d'une pension de vingt mille livres, dont il cédait cinq mille à ses espions, en récompense de la proposition qu'il avait faite de confisquer les biens des Hollandais dans le Poitou; le duc d'Armagnac, recevant quatre mille pistoles pour des avis du même genre, n'ont-ils pas donné des preuves assez frappantes de leur avidité et de leur bassesse? Et le million donné au frère du roi pour avoir conseillé la poursuite des trésoriers de l'extraordinaire des guerres? Et les instances du duc de Roquelaure pour obtenir quelques terres du duc de Lauzun, alors en disgrâce? Et la joie manifestée par la princesse d'Harcourt, quand elle reçut, au détriment d'une famille, la fortune d'un homme qui s'était suicidé? Et le don au prince de Polignac des biens du marquis de Ruvigny? tout cela ne prouve-t-il pas que la passion des richesses acquises sans labeurs, était aussi vive alors qu'aujourd'hui? Pourquoi l'opinion publique n'aurait-elle pas été surexcitée par la perspective de gains matériels? A l'époque dont nous parlons, c'était un gouvernement, maître de tout, qui faisait des promesses par les lois qu'il promulguait, qui prêchait la haine et la violence dans toutes les chaires des églises et dans tous les villages, qui faisait circuler les pamphlets les plus virulents par l'intermédiaire de ses mille agents, et qui imposait silence aux gens qu'il dénonçait. En fallait-il davantage pour mettre partout les passions en mouvement? avait-on besoin, après avoir, par un arrêt du 19 mai, accordé aux instances du marquis de Ruvigny la punition des insultes faites aux protestants à Grenoble, celle des incendiaires du temple de Loudun et des bourreaux qui torturaient les religionnaires du Poitou, d'ordonner, par un autre arrêt du 4 juillet, la poursuite des ministres insultés sous prétexte qu'ils avaient dit en chaire que Sa Majesté désavouait les exhortations faites, en son nom, d'embrasser la religion catholique, pour montrer que la justice promise aux protestants était un mensonge?

M. de Noailles nous parle (tom. II, p. 374) de l'arrêt du 19 mai; mais il passe sous silence celui du 4 juillet qui en est pourtant le corollaire essentiel. Il fait remarquer l'animation des habitants des campagnes et des villes contre les huguenots comme un produit du terroir; serait-il disposé à expliquer de même les passions engendrées par la révolution de 1848 et à faire abstraction des prédications orales ou écrites de cette époque?

L'historien de madame de Maintenon est, en général, trop enclin à consi-

dérer la France au moment où Louis XIV commença à gouverner, comme partagée en deux camps hostiles : les protestants et les catholiques. Cela n'était pas, cela ne pouvait pas être. Que le duc de Bourgogne le dise et exagère dans son Mémoire (tom. II, p. 392) les dissidences et les querelles que suscitait la différence de religion, il n'y a là rien d'étonnant, ce mémoire ayant été composé dans un moment où le mal était déjà commis, et où, suivant la douloureuse expression de madame de Maintenon, on n'aimait point à revenir de si loin. Si les protestants avaient été aussi prêts qu'on le prétend à s'allier à l'étranger, aussi disposés à la révolte, pourquoi n'auraient-ils pas profité des troubles de la Fronde? l'occasion était belle, les Espagnols se trouvaient en France, un prince du sang, un des premiers généraux de l'époque, était à la tête des rebelles. S'ils ne l'ont pas fait, c'est, comme l'a déja dit M. de Noailles lui-même, que la vie politique du parti protestant était finie. Les huguenots s'occupaient de commerce, d'industrie, de finances avec Colbert; ils avaient compris que, noyés dans une nation catholique, ils ne pouvaient pas exercer une prépondérance politique, et, sauf quelques cas isolés, leur conduite exerçait bien rarement la vigilance du pouvoir.

Mais pourquoi, dira-t-on, le roi mit-il une si grande persistance dans la poursuite de ses desseins, s'il n'y avait dans l'abolition du protestantisme aucun intérêt politique, et chez lui aucun fanatisme religieux? C'est que Louis XIV, en rendant ses premières lois, en 1662, ne pensait pas être amené à décréter celles de 1681 et des années suivantes. On n'est entraîné à de semblables mesures que dans la chaleur d'un combat. Jeune et adulé de tous, fils d'une mère qui n'eut dans sa vie qu'une passion, celle d'un immense orgueil, le roi enivré par le calme trompeur des pouvoirs absolus qui, en l'absence de toute contradiction, finissent par croire qu'il n'y a plus que leur pensée, céda au caprice d'une puissance sans limite. Qu'à cette fantaisie de rendre uniforme la croyance de son peuple, et d'organiser en France une sorte de symétrie religieuse semblable à celle que Le Nôtre mettait dans ses jardins, se joignît la croyance, assez bizarre dans les idées de notre siècle, d'établir une espèce de compensation entre le bien qu'il forçait ses sujets de faire, et le mal que ses passions le poussaient à commettre, cela n'est pas douteux. Le matérialisme de ce temps, qui assimilait le changement des convictions religieuses à une manœuvre de régiment, ne peut pas être nié. Que signifierait sans cela cette réflexion de madame de Maintenon, qui s'écrie en parlant de l'abolition du protestantisme : *Cette entreprise couvrira le roi de gloire devant Dieu!* Que voudrait dire la recommandation qu'elle adresse à son frère de faire le plus de conversions possibles en ajoutant, pour nous faire connaître le caractère du missionnaire : *Mais ne corrompez pas les mœurs en prêchant la doctrine.* Quelle explication donner enfin à ces lettres célèbres échappées à un entrai-

nement momentané, où cette dame, se rendant l'écho des pensées qui ont cours, s'écrie, en parlant des conversions : *Il n'y a plus d'autres moyens que la violence; ces conversions ne sont pas toutes également sincères, mais Dieu se sert de toutes voies pour ramener à lui les hérétiques; leurs enfants seront du moins catholiques.* Bossuet, Fénelon, Arnault sont dans les mêmes sentiments, et l'on ne peut guère penser que l'évêque de Montpellier et celui de Mirepoix eussent une autre idée de la religion que celle d'une pratique toute de forme, quand le premier demande une pension pour une demoiselle qui attend cette faveur avant de retourner définitivement au catholicisme, et quand le second propose au duc de Noailles de menacer le vicomte de Léran, de l'inquiéter sur l'avenir de son fils, dont ce père, dit-il, est idolâtre, en ajoutant, que ceux qui frappent font plus d'effet que ceux qui parlent. La canonisation de saint Vincent de Paul ne porte-t-elle pas du reste l'empreinte de cette pensée? Qu'exalte-t-on dans ce saint si connu par la tendresse de son cœur? son intolérance religieuse : *L'Eglise, satisfaite par le jugement canonique, tire cependant un grand secours de la rigueur des lois portées par les princes chrétiens, lesquelles forcent souvent à recourir au remède spirituel ceux qu'effraye le supplice corporel* (1).

Dans sa narration rapide et pleine de faits, M. de Noailles, substituant sa pensée modérée et conciliante à celle des acteurs passionnés de l'époque qu'il décrit, amène le lecteur d'une manière inaperçue aux terribles lois qui se succédèrent à partir de 1680. On lit, sans presque le remarquer, le préambule de l'édit qui supprima les chambres mi-parties par la *considération qu'il y a cinquante années qu'il n'est point survenu de nouveaux troubles causés par la religion protestante, et que les animosités qui pouvaient être entre nos sujets de l'une et l'autre religion sont éteintes.* On avait fait entendre au roi, dit l'historien, que les nouveaux convertis risquaient d'essuyer des procès suscités par le ressentiment de quelques huguenots, et qu'étant regardés par les juges de leur religion comme déserteurs, ils étaient exposés à ne recevoir aucune justice (tom. II, p. 359.) Cela pouvait arriver sans nul doute; mais l'argument n'était-il pas vrai aussi pour les protestants placés en face de juges catholiques? Les lois contre les relaps doivent-elles s'isoler des édits touchant les conversions, en vertu desquels un prêtre, violant la sainteté du foyer domestique, s'établissait au chevet d'un agonisant, qui, s'il échappait à la mort, allait payer de la fortune de sa famille, et de son existence entière passée sur les galères du roi, le *oui* prononcé dans un moment de délire? Il en est de même de la loi sur la conversion des enfants de sept ans, qui fut plus qu'exorbi-

(1) *Bullarium Romanum.* Romæ, 1744, in-fol., t. XIV, p. 159.

tante et ridicule, comme l'accorde M. de Noailles, lorsqu'en face de cette *expérience* qui prouvait, au dire de la déclaration, *que beaucoup d'enfants arrivent à l'âge de raison avant douze et quatorze ans*, on place l'article par lequel un jeune protestant ne pouvait pas aller à l'étranger avant l'âge de seize ans.

Il ne faut pas, nous sommes de l'avis de M. de Noailles, calomnier même les plus mauvaises choses et outrepasser la vérité dans ce qu'on blâme le plus (tom. II, p. 412); mais comment outrepasser la vérité dans la description des excès qui durent se commettre pendant les dragonnades? Nous ne voulons pas parler d'un cas particulier, mais de leur aspect général.

On mettait les protestants de Paris à la Bastille, on leur imposait des garnisaires, on les ruinait de toutes les manières sous les yeux du roi, comme on peut s'en assurer en parcourant aux Archives de l'empire les registres *E.* 3372 et 3373 (1). Que devait-ce donc être dans les provinces éloignées, livrées à des soldats auxquels des chefs, comme le marquis de la Trousse, disaient : Mettez dans de dures prisons les nouveaux catholiques obstinés à ne pas aller à la messe et aux instructions. Que signifient les recommandations, les ordres, les destitutions même de quelques fonctionnaires dont la bassesse avait surexcité le zèle, quand on a provoqué toutes les ambitions, toutes les passions mauvaises, et que tant de déclarations royales portent avec elles le cachet de la plus insigne mauvaise foi?

Les embarras du Roi, des évêques et de tous les membres du Conseil en face de tout ce peuple, qui répudiait dans son cœur la religion qu'on lui avait imposée, sont présentés avec un enchaînement plein d'intérêt. L'historien avoue avec Basville l'irritation profonde qui germait au fond de tous ces cœurs aigris; pourquoi passe-t-il sous silence la démoralisation jetée au milieu des catholiques, par ces perspectives de fortunes à acquérir, de biens à confisquer? Fléchier, le célèbre évêque de Nîmes, ne s'occupait-il pas d'écrire des lettres pour faire donner à la famille de Caveyrac des biens légués à Henri de Vignolles? M. de Louville ne voulait-il pas s'approprier dix mille livres qu'il devait, parce que M. de Vrillac, son créancier, était protestant (2); et dans cette odieuse lutte, d'Aguesseau n'avait-il pas perdu le sentiment du bien et du mal au point de proposer que des ministres protestants continuassent à exercer leur ministère après avoir secrètement abjuré leurs croyances?

S'il avait recherché ce qu'étaient devenus les catholiques au milieu de ce combat livré aux protestants, M. de Noailles n'eût pas écrit que la révolte

(1) Reg. du secrétariat, années 1686 et 1687.

(2) C'est sans doute le même M. de Vrillac, de La Ferté-sous-Jouarre, dont Bossuet convoitait les biens, avant même qu'ils fussent confisqués, pour les employer *ad majorem Dei gloriam*. Voir ci-dessus, p. 221, et t. II, p. 498.

des Camisards ne fut provoquée par aucune rigueur nouvelle du gouvernement, et que le trop fameux abbé Du Chaila fut mis à mort pour avoir refusé d'embrasser la religion réformée (tom. II, p. 616 et suiv.) Les petits prophètes des Cévennes étaient apparus au milieu des douleurs profondes que la main de fer de Basville faisait peser sur les populations du Languedoc. Dans ce malheureux pays, où les curés des paroisses espionnaient leurs ouailles et se hâtaient de porter les sacrements aux malades avec la certitude d'être refusés, dans l'unique intention de faire ensuite condamner aux galères ceux qui guérissaient, et traîner sur la claie les cadavres de ceux qui mouraient; dans ce pays où les prêtres, arrêtant eux-mêmes les récalcitrants, les torturaient souvent de leur propre autorité, avant de les livrer aux tribunaux, où le Prieur de Laval du Chaila arrachait avec des pinces les poils de la barbe et des sourcils à ses prisonniers, leur mettait des charbons ardents dans les mains jusqu'à ce qu'ils fussent éteints, ou leur faisait ronger les doigts par le feu, après les avoir recouverts de coton imbibé d'huile ou de graisse, les rigueurs décrétées par le gouvernement avaient-elles donc cessé?

Qu'y a-t-il d'extraordinaire qu'un peuple ainsi traité s'exaltât dans la solitude de ses montagnes et que, privé de conseils, il prêtât l'oreille aux discours d'hommes ignorants, qui lui expliquaient la Bible et faisaient des applications de ses passages les plus obscurs à ses douleurs du jour. La faute n'en est-elle pas à ce clergé démoralisé qui ne savait que punir et non persuader? Le Prieur de Laval ayant appris un jour, par ses espions, qu'un nombreux convoi de religionnaires se dirigeait vers Genève à travers les montagnes, se jeta à leur rencontre, saisit ces malheureux et les mit aux ceps dans sa maison, pendant qu'on instruisait leurs procès. Parmi les prisonniers étaient deux demoiselles Sexti de Moissac, alliées aux familles les plus considérées des Cévennes. A la nouvelle de leur arrestation, leurs parents et leurs amis s'émeuvent; une quarantaine d'hommes se réunissent sur la montagne de Baugès et descendent au pont de Montvert; mais à peine sont-ils arrivés devant la maison, qu'un coup de feu, parti du premier étage où s'était réfugié l'abbé, frappe un homme de la troupe. La porte du rez-de-chaussée est aussitôt enfoncée, on court aux caves, les prisonniers ont les membres brisés par les tortures qu'ils ont subies; alors l'indignation n'a plus de bornes, les bancs de la chapelle sont apportés, et un foyer s'allume au-dessous des chambres où Du Chaila trouve la mort.

Deux ans avant cette vengeance, en 1700, madame de Maintenon écrivait au duc de Noailles au milieu d'une phrase où elle lui donnait des nouvelles de sa santé : *On tue beaucoup de fanatiques, et on espère en purger le Languedoc.* Déplorable exemple de l'entraînement auquel on finit par céder dans les voies de la violence! Aucun caractère n'était plus étranger que celui

de madame de Maintenon à ces pensées dures et cruelles, et pourtant nous la voyons les adopter. Ce n'est, il est vrai, chez elle que l'impression d'un moment; quand l'influence qui pèse sur sa raison s'affaiblit ou s'éloigne, elle revient bien vite. Susceptible, comme tous les hommes, d'abandonner ses convictions premières, puis d'avoir des retours, on la voit passer de la fièvre du missionnaire, qui veut convertir tout le monde, au découragement de la femme profondément religieuse, qui sent que l'on doit s'adresser au cœur, et non contraindre les consciences. *L'état de ceux qui abjurent sans être persuadés*, s'écrie-t-elle, *est infâme... le péché vaut encore mieux que l'hypocrisie.* Nobles paroles échappées aux perplexités de son âme, quand ses illusions sont tombées! Paroles dignes de la femme qui, luttant contre les emprisonnements arbitraires et les excès du pouvoir, disait en épanchant ses peines dans le sein du cardinal de Noailles : *Si j'aimais moins le Roi, depuis longtemps je serais rebutée; mais je lui dois la vérité et, s'il plait à Dieu, je la lui dirai tant que je vivrai.*

Nous finirons ces remarques en appliquant à la vie de la femme, dont M. de Noailles raconte avec charme l'histoire, ces mots pleins de sens que lui adressait son confesseur, l'évêque de Chartres Godet-Desmarais : *Dans la place élevée que le Roi occupe, on ne fait pas le bien que l'on voudrait, on tolère les maux que l'on ne voudrait pas.*

Pour résumer l'appréciation que nous avons voulu faire de l'histoire de la révocation de l'Edit de Nantes d'après M. de Noailles, nous dirons que les faits sont avoués, mais non pas racontés. Les lois et leurs considérants ne pouvaient être niés; aussi sont-ils placés à leurs dates, mais le mouvement et la vie manquent. On ne sent pas les passions du légiste, on ne sent pas la douleur de celui qu'il frappe. Tout est calme et serein, et l'on est obligé de lire jusqu'à deux fois ce récit, pour saisir l'opinion de l'auteur. M. de Noailles désapprouve la révocation de l'Edit de Nantes, et trouve en même temps que Louis XIV n'a pas eu tout à fait tort de le révoquer. En un mot, il voudrait bien prouver que le Roi a eu raison, et, à son grand regret, il est obligé de convenir qu'il a bien pu se tromper. A. Jobez.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE NANTES.

SES TEMPLES D'AUTREFOIS ET CELUI D'AUJOURD'HUI.

Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles?
Auras-tu donc toujours des yeux pour ne pas voir?...

La grande et belle cité de Nantes a vu s'accomplir dans ses murs, le 25 mars dernier, un fait considérable pour le protestantisme français. Un nouvel édifice, construit avec le triple concours de l'Eglise, de la ville et de l'Etat, a été solennellement consacré au culte. Le discours inaugural pro-

noncé en cette circonstance par M. le pasteur Vaurigaud, président du Consistoire, est un résumé historique d'un véritable intérêt, qui mérite de trouver place dans notre recueil. Nous l'empruntons au journal nantais *Le Phare de la Loire*, numéro du 28 mars 1854 :

« Le prophète Esdras nous apprend que lors de la consécration du second temple de Jérusalem après le retour de la captivité, une partie du peuple jetait des cris de réjouissance et d'allégresse; mais que les vieillards d'entre les sacrificateurs qui avaient connu le premier pleuraient, en se le représentant et en le comparant au nouveau.

« La bonté de notre Dieu nous a ménagé une joie exempte de cette amertume.

« Cette maison de prière que nous inaugurons aujourd'hui surpasse, dans son élégante simplicité, tout ce que notre Eglise a jamais possédé dans ce pays. Si loin que remontent nos recherches, nous ne trouvons rien qui lui soit comparable. Dans les premiers temps, comme l'Eglise primitive de Jérusalem, c'est de maison en maison que se réunit le petit troupeau évangélique. Son premier temple fut l'humble pressoir de Barbin, qu'un zèle aveugle détruisit bientôt en le brûlant. Plus tard, après l'Edit de Nantes, l'un des plus sérieux titres de gloire d'Henri IV et l'un des plus grands souvenirs de notre cité, un temple fut élevé sur les bords de l'Erdre, à Sucé; édifice à peine digne de ce nom, sans doute, mais vers lequel se dirigeait chaque dimanche une flottille de batelets partis de Nantes, et qui, à l'aller et au retour, faisaient retentir les coteaux voisins du chant des psaumes. Hélas! ces chants eux-mêmes furent proscrits comme entachés de prosélytisme, et vers la fin du XVII[e] siècle, à la veille de la révocation de l'Edit de Nantes, le culte fut interdit, le temple rasé, ses matériaux vendus aux enchères, la chaire et les bancs portés à la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Nantes. Aujourd'hui, les traces même de cette maison de prière ne se retrouvent plus. L'Erdre est encore sillonnée chaque dimanche par de nombreux bateaux, l'aspect des lieux est toujours le même, mais les chants ont cessé. Depuis lors, l'Eglise a vécu sous la croix, suivant l'expression de nos pères, recueillie secrètement dans quelque maison, jusqu'à ce qu'enfin la liberté de conscience ayant été reconnue par une grande assemblée, et le premier empereur ayant réorganisé les cultes, notre Eglise eut droit de cité dans nos murs et un temple nous fut accordé. Temple modeste et comme caché, mais que nul de nous n'a quitté sans quelque émotion; car il fut, lui aussi, un progrès considérable, puisqu'il était la preuve irréfragable de la reconnaissance légale de notre culte. N'était-ce pas, en effet, le gouvernement lui-même qui l'avait consacré à notre usage, et l'empereur n'avait-il pas alors retenu à Paris le président du consistoire de Nantes pour assister, avec quelques-uns de ses collègues, à la solennité dans laquelle il prononça ces mémorables paroles :

« Je vois avec plaisir rassemblés ici les pasteurs des Eglises réformées de
« France. Je saisis avec empressement cette occasion de leur témoigner com-
« bien j'ai toujours été satisfait de tout ce qu'on m'a rapporté de la fidélité

« et de la bonne conduite des pasteurs et des citoyens des différentes com-
« munions protestantes. Je veux que l'on sache bien que mon intention et « ma ferme volonté sont de maintenir la liberté des cultes. L'empire de la loi « finit où commence l'empire indéfini de la conscience. La loi ni le prince ne « peuvent rien contre cette liberté. Tels sont mes principes et ceux de la na- « tion; et si quelqu'un de ma race, devant me succéder, oubliait le serment « que j'ai prêté, et que, trompé par l'inspiration d'une fausse conscience, il « vînt à le violer, je le voue à l'animadversion publique et je vous autorise à « lui donner le nom de Néron. »

« Ce n'est pas sans une vive émotion de reconnaissance que nous nous sentons redevables de notre nouveau temple au gouvernement de l'empereur actuel, qui n'a pas hérité seulement du nom de son illustre parent, mais qui veut, lui aussi, la liberté des cultes! « L'empereur m'a promis, m'écrivait « il y a quelque temps l'amiral Baudin, dont la mort a mis nos Eglises en « deuil, de faire connaître à toutes les administrations l'intention du gou- « vernement de tenir la balance parfaitement égale entre les divers cultes « chrétiens, et de faire jouir chacun d'eux de la mesure de liberté à laquelle « il a droit. »

« Ces sentiments d'impartialité et de bienveillance équitable, nous avons à cœur de proclamer que nous les avons rencontrés à un haut degré dans les différents préfets qui ont administré le département depuis que nous avons commencé notre œuvre, et aussi dans les deux administrations municipales qui se sont succédé depuis l'ouverture de nos travaux. L'une, par son initiative féconde, nous a soutenus au début d'une entreprise qui semblait impossible; l'autre, par une bienveillance éprouvée, par une sollicitude qui nous a rendu facile l'accès auprès du pouvoir, où nous comptons d'ailleurs un appui dévoué, nous a permis de l'amener à bonne fin. Au reste, soutenir les faibles dans l'exercice de leur droit, leur faire rendre justice quand il y a difficulté ou péril à le faire, est une tradition dont on trouverait plus d'un exemple dans l'histoire de la municipalité nantaise. Nous n'en voulons pour preuve que l'énergique fermeté avec laquelle le maire de Nantes et ses collègues, au lendemain de la Saint-Barthélemy, résistèrent à des ordres cruels qui leur enjoignaient d'immoler les protestants. Ils refusèrent, parce que la loi et leur propre serment garantissaient ceux qu'on leur demandait d'immoler (1).

« Mais nous nous sentirions injustes si nous n'adressions pas de publics remercîments à l'architecte chargé de nos travaux, qui avait plus d'une difficulté à vaincre pour mettre en harmonie les données de son art et les exigences de la simplicité austère de notre culte; qui n'a rien épargné, ni fatigues, ni veilles pour y parvenir.

« Nous n'oublierons pas davantage les ouvriers, dont l'intelligente et humble coopération, souvent trop peu remarquée, est pourtant si digne de l'être. Il y a eu de leur part un entrain, un bon vouloir à se charger de nos

(1) *V.* sur la Saint-Barthélemy à Nantes,, *Bull.*, t. I, p. 59.

travaux, un soin, une sorte de gloire à les exécuter, qui nous ont vivement touchés.

« Enfin, la dette de notre reconnaissance s'accroît aujourd'hui même, en présence des principales autorités du département et de la ville ; ce concours de la population, ce bienveillant intérêt dont ils sont la preuve, tout cela parle à nos âmes et les émeut au delà de ce que nous pouvons exprimer. Ah ! de quels sentiments auraient tressailli nos pères s'il leur avait été donné de voir ce dont nous sommes les témoins.

« Puissions-nous seulement, mes frères, nous rappeler que cela nous impose de sérieux devoirs envers Dieu et envers les hommes ! Puissions-nous faire revivre la foi énergique de nos pères, maintenir, en l'élevant encore, leur glorieux renom de moralité et de probité ! Puissions-nous montrer, comme ils le firent en leur temps, que l'Etat ni la cité n'auront pas de serviteurs plus dévoués et plus fidèles, et les classes laborieuses elles-mêmes, dont le sort est si digne de toute sollicitude, des amis plus vrais et plus sympathiques. »

PRÉDICATION D'UN CORDELIER DE PROVINS,

AU SUJET DE L'ÉDIT DE TOLÉRANCE DE 1561.

Nous empruntons la lettre suivante au journal la *Feuille de Provins* (numéro du 14 avril 1855).

Vous m'avez fait l'honneur de me demander de détacher pour votre journal quelque fragment des *Mémoires* de Claude Haton, dont la vie appartient au pays provinois, et dont les récits se rapportent en partie aux hommes et aux événements de notre histoire locale. Je trouve, dans les feuilles du manuscrit dont je surveille en ce moment l'impression (1), un passage qui peut-être vous agréera, et je me fais un plaisir de vous l'adresser.

Nous sommes aux premiers jours de l'année 1562. La guerre civile n'a point encore éclaté, mais l'hostilité entre les deux partis protestant et catholique devient de plus en plus violente, et, sur quelques points de la France, elle a déjà amené l'effusion du sang. Haton insiste longuement sur les détails de cette situation menaçante ; il montre les efforts des protestants, ayant à leur tête Condé et Coligny, et ceux des catholiques, dirigés par le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, pour attirer à eux et faire servir à leurs desseins le jeune roi Charles IX, sa mère Catherine de Médicis et Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Puis il décrit les séditions partielles qui se produisent à Paris ou dans les provinces, l'affaire de la maison du *Patriarche*, les massacres de Vassy et de Sens, l'émeute du marché de

(1) La publication des *Mémoires de Claude Haton* fut proposée en 1850, par le Comité de l'Histoire, au ministre de l'instruction publique, qui l'autorisa en un volume in-4°, et la confia à M. F. Bourquelot. Elle est aujourd'hui sur le point d'être terminée.

Meaux, les troubles de Montargis, ville habitée par Renée de France, duchesse de Ferrare, etc.; enfin, il fait ressortir le rôle d'excitateurs joué de chaque côté à l'égard des croyants par les ministres et par les prêtres.

C'est à ce point que je veux aborder les mémoires du curé du Mériot. Charles IX avait rendu une ordonnance (sans doute la déclaration du 17 janvier 1561-62), où il défendait aux prédicateurs catholiques, dans l'intérêt de la paix, d'user en leurs sermons d'invectives et d'injures contre les protestants et leurs ministres, et leur enjoignait expressément et sous des peines rigoureuses de se borner à prêcher l'Evangile. Cette ordonnance fut mal reçue du clergé. Parmi les ecclésiastiques qui en témoignèrent hautement leur mécontentement, fut le frère Jean Barrier, docteur en théologie, prédicateur renommé, confesseur du duc de Guise, gardien du couvent des Cordeliers de Provins, curé de Sainte-Croix, théologal de Saint-Quiriace et de N.-D. du Val. Ce Jean Barrier, natif de Courlons, a laissé dans notre ville des traces qui subsistent aujourd'hui : La pierre qui recouvrait son tombeau, avec son image et son épitaphe, enlevée de l'église des Cordeliers, se voit encore dans la cour de l'auberge du *Coq à la Poule;* si l'on ouvre, aux archives de la mairie, le registre des baptêmes de la paroisse de Sainte-Croix, pour les années 1558-1565, on y trouve sa signature plusieurs fois répétée, à partir du 8 mai 1560, et sur le premier feuillet, des vers latins qu'on dit composés par lui et écrits de sa main, et dont voici le sens :

Qui que tu sois, mortel, arrête-toi, regarde et pleure.
Je suis ce que tu seras, un peu de cendre; prie pour moi, je t'en conjure.
Mourir est le sort commun ; la mort n'épargne aucune dignité;
Le faible et le fort doivent franchir les portes du trépas;
Souvent la mort emporte le jeune homme avant le vieillard.
Songe combien ses coups imprévus te menacent à tous les instants!

Le texte de ces vers (1) et celui de l'épitaphe ont été publiés dans ce journal même par mon ami le docteur Max. Michelin, qui a tant fait pour l'illustration de notre pays. Jean Barrier mourut le 20 avril 1570, et fut enterré dans l'église des Cordeliers. Claude Haton parle de lui en plusieurs endroits de ses mémoires. Il cite un fragment du sermon qu'il prononça en 1561, à l'occasion de la publication d'un édit de Charles IX en faveur de la liberté religieuse. Ici, c'est encore un discours de Barrier qu'il nous donne, et ce discours se rapporte à l'ordonnance royale dont je vous entretenais tout à l'heure. Je laisse parler le chroniqueur :

« Les huguenots de la ville de Provins ne firent faulte de publier les lettres et mandement du roy susdictz, et de faire signifier aux prédicateurs de la ville, et nommément à nostre maistre frère Jehan Barrier, qui, pour ceste

(1) Quisquis ades, qui morte cades, sta, respice, plora;
Sum quod eris, modicum cineris; pro me, precor, ora.
Est commune mori, mors nulli parcit honori;
Debilis et fortis veniunt ad limina mortis;
Sæpe velox juvenem mors rapit ante senem.
Respice quam brevis mors imminet omnibus annis.

présente année, preschoit le karesme au couvent des Cordeliers; lequel, aux commandement et défenses qui luy furent faictes, ne feit aulcune response qu'il ne feust en chaire pour prescher, et, après avoir faict son préambule, avant qu'entrer en matière de son sermon, leut au peuple le commandement qu'on luy venoit de faire, et dict telz motz : »

« Ores-çà, messieurs de Provins, que doïs-je, et les aultres prédicateurs « de France, faire? Debvons-nous obéir à ce mandement? Que vous dirons, « que prescherons-nous? L'Evangile, dira monsieur le huguenot. — Et déa, « dire que l'erreur de Calvin, de Martin Luther, de Bèze, Malo, Pierre le « Martir et aultres prédicans, avec leur doctrine erronée, mauldite et con- « dempnée de l'Eglise il y a mille ans, et depuis par les saints conciles gé- « néraux, ne vault rien et qu'elle est dampnable, est-ce poinct prescher l'E- « vangile? Dire que les héréticques huguenotz de France sont meschans, « apostatz d'avoir renoncé la vraye Eglise catholique, pour suivre l'héréti- « que, est-ce poinct prescher l'Evangile? Dire qu'on se donne garde de leur « doctrine, de les escouter, de lire leurs livres, dire qu'ils ne tendent et ne « cherchent qu'à faire séditions, meurtres et saccagemens, comme ils ont « commencé à faire en la ville de Paris et aultres infinis lieux du royaume, « est-ce poinct prescher l'Evangile? Ores quelqu'un me pourra dire : — Et « déa, frère, que dites-vous? vous n'obéissez pas à l'édict du roy, vous par- « lez encores de Calvin et de ses compaignons, vous les appellez et ceux qui « tiennent leur opinion héréticques et huguenotz; on vous accusera à jus- « tice, vous serez mis en prison, et si serez pendu comme séditieux. — Je « vous respondrai qu'il est bien possible qu'il sera vray, car Acab et Jésabel « ont bien faict mourir les prophètes de Dieu en leur temps, et baillé toute « liberté aux prophètes de Baal. — Or, frère, vous en dites trop, vous serez « pendu. — Eh! bien, de par Dieu, ce sera ung moine cordelier pendu. Il « en fauldra donc pendre beaucoup d'aultres, car Dieu, par son Saint-Es- « prit, inspirera les piliers de son Eglise à soustenir jusques à la fin le bas- « timent, qui ne ruynera jamais jusques à la consommation du monde, quel- « ques coups qu'on leur baille. »

« Ce dict, recommanda aux prières du peuple l'Eglise catholique, la personne du roy et les gouverneurs, que Dieu les conservast et inspirast à faire chose qui fust à l'honneur de Dieu et au prouffit de la république; puis poursuivit son sermon, qui ne fut d'aultre chose que de confuter par le tesmoignage de la saincte Escripture les passaiges de l'Evangile qu'ilz Luther, Calvin et aultres avoient falsifiez, en descouvrant de plus en plus les ruses auxquelles tendoient les huguenotz, et oncques ne cessa toute sa vie de ce faire. »

Que vous semble, Monsieur, de l'allocution de Jean Barrier? Laissons de côté la question de convenance religieuse. La violence, à cette époque du XVI[e] siècle, était à l'ordre du jour, et le massacre de la Saint-Barthélemy n'est que la forme extrême du sentiment qui animait alors le clergé catholique. Sous ce rapport, le frère Barrier est bien en arrière de plusieurs de ses collègues. Ce qui me frappe dans son discours, c'est un mouvement, un

élan, une force qui constituent la véritable éloquence. Ce dialogue par gradations, qui s'élève jusqu'à l'exclamation : *Eh bien! de par Dieu, ce sera un moine cordelier pendu!* me paraît être d'une beauté de premier ordre. Vous jugerez vous-même si je me fais illusion, et vous déciderez si le fragment que je vous offre peut avoir quelque intérêt pour vos lecteurs.

Agréez, je vous prie, Monsieur, etc. F. Bourquelot.

Provins, le 10 avril 1855.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DU PROTESTANTISME EN FRANCE, JUSQU'A LA MORT DE CHARLES IX,

Par G.-G. Soldan, professeur à l'Université de Giessen. Deux vol. in-8° de 635 et 603 pages. Leipsik, chez F.-A. Brockhaus. 1855. (En allemand.)

LA FRANCE ET LA SAINT-BARTHÉLEMY,

Par G.-G. Soldan; trad. de l'allemand, par Ch. Schmidt, professeur à la faculté de théologie protestante de Strasbourg. In-8° de 147 pages. Paris, Meyrueis et Comp. 1855.

On ne sait la vérité que par morceaux.
Fénelon.

Notre collaborateur M. Ad. Schæffer, ayant bien voulu se charger de rendre compte des deux ouvrages dont les titres précèdent, en a pris occasion pour présenter une étude approfondie du sinistre problème de la Saint-Barthélemy, problème indiqué déjà par un récent article de M. Bungener (ci-dessus, p. 147), et au sujet duquel M. Eug. Haag se propose de nous communiquer à son tour le résumé des observations qu'il a été à même de faire dans le cours de ses longues recherches biographiques.

En d'autres termes, M. Schæffer nous présente ici, d'après M. G.-G. Soldan et d'après sa propre manière de voir, une réponse à cette question :

LA SAINT-BARTHÉLEMY FUT-ELLE PRÉMÉDITÉE DE LONGUE MAIN?

Il n'est peut-être point, dans le domaine historique, de fait qui ait soulevé plus de discussions que la Saint-Barthélemy. Discussions trop souvent stériles, mais auxquelles l'intérêt du public n'a jamais fait défaut, parce que l'on ne saurait contempler une pareille catastrophe, même de loin, sans éprouver une émotion profondément douloureuse, et sans se sentir saisi, à un haut degré, de terreur et de commisération.

C'est surtout la question de savoir si les massacres de la Saint-Barthélemy ont été prémédités, qui constitue un véritable problème dont de nombreux écrivains ont tenté la solution.

On en sent toute l'importance; car, si la Saint-Barthélemy a été préparée dans l'ombre, si elle a été l'exécution d'un plan conçu de sang-froid et poursuivi, pendant des années entières, avec l'affreuse persévérance de l'assassin qui épie longuement sa victime, les charges qui pèsent sur la tête des coupables se trouveront singulièrement aggravées.

Et l'on en comprend aussi les difficultés. Affirmée et niée tour à tour par des écrivains également respectables; niée par ceux qui semblaient devoir mettre le plus d'ardeur à l'affirmer; soutenue au contraire, et (chose étonnante!) vantée par ceux-là même qui eussent dû tout au moins se taire si la vérité était de leur côté, la préméditation de la Saint-Barthélemy a eu la singulière destinée de trouver des défenseurs dans les rangs de ses antagonistes, et des adversaires parmi ses apologistes naturels. Ainsi, d'après les uns, il ne faudrait voir dans la Saint-Barthélemy qu'un accident, un malheur public, amené par de fatales circonstances; il n'en faudrait point accuser la cour, ni oublier que les huguenots, après tout, méritaient bien quelque châtiment. D'autres, et c'est le grand nombre, soutiennent la préméditation : mais, ceux-ci pour noter d'infamie les auteurs de la trahison la plus horrible qui ait jamais souillé les fastes de l'humanité, tandis que ceux-là exaltent jusqu'aux nues et l'adresse et la piété de Charles IX et de Catherine. Capilupi, entre autres, « courtisan en la cour du pape, » nous dit que le roi, voyant « qu'à la façon d'une teste d'hydre les huguenots re« naissoyent et se multiplioient d'heure en heure, se résolut d'obtenir par « art et dextérité ce qu'en vain il avoit tasché d'avoir par force et avec les « armes; il le fit d'une pensée très profonde et d'un conseil très prudent... « estant gouverné et conduit (comme il est bien à présumer) de la main du « grand Dieu... (1); » et, après avoir fait savoir que l'auteur de ce livre est « vray et ferme catholicque, de sorte que les catholicques ne peuvent révo« quer en doute son témoignage sans se faire grand tort, » le traducteur résume en ces termes le but que poursuit l'écrivain italien : « Capilupi dé« clare bien au long tous les moyens, toutes les ruzes et finesses dont le « Roy et la Royne mère, avec leur Conseil, ont usé, pour exécuter ce qu'ils « avoient brassé de longue main et entreprins longtems auparavant, et dé« duit le tout de telle façon qu'il les en loue grandement et les eslève jus« qu'aux nues, d'avoir faict ceste exécution. »

D'autres enfin, se plaçant entre ces deux opinions extrêmes, ont essayé, sinon de nier absolument la préméditation, du moins d'en abréger singulièrement la durée et d'en amoindrir la portée, se rapprochant d'ailleurs plus ou moins, soit de l'une, soit de l'autre des deux solutions principales.

L'auteur des ouvrages que nous annonçons se rattache à cette dernière catégorie d'écrivains. Animé d'une ardeur au-dessus de tout éloge, doué d'une remarquable sagacité, possédant d'ailleurs une haute impartialité, un saint amour pour la justice, M. G.-G. Soldan, professeur à l'université de Giessen, a fait de patientes recherches pour éclairer d'un jour nouveau l'histoire du protestantisme français; et, notamment, le sinistre drame de la Saint-Barthélemy. C'est ce dernier fragment, publié à part (2), que M. le professeur Schmidt a mis à la portée du public français, et nous l'en remercions sincèrement. Ceux de nos lecteurs qui aiment les études sérieuses éprouveront une véritable jouissance à la lecture de ces pages, frappées au coin de la plus solide érudition. On sera peut-être tenté de critiquer le mode d'exposition que M. Soldan a préféré; on y trouvera de la sécheresse et de la froideur. Quant à nous, nous applaudissons sans réserve aux savantes investigations de l'infatigable professeur d'Allemagne, qui résume en ces termes le résultat de ses recherches :

« Pour ce qui nous concerne, nous nous éloignons tout autant de l'opinion d'un plan d'extermination longtemps prémédité, et poursuivi avec tous

(1) Le *Stratagème, ou La ruse de Charles IX contre les huguenots*, etc., escrit par le seigneur Camille Capilupi; trad. en fr. de la copie italienne. 1574. (*Archives curieuses de l'hist. de France*, 1re série, t. VI. Paris, 1835, p. 401 sqq.)

(2) Ce fragment avait paru antérieurement dans un recueil historique d'Allemagne; M. Soldan l'a reproduit presque tout entier dans son grand ouvrage.

les artifices de la dissimulation la plus hypocrite, que de celle qui admet une explosion spontanée des masses populaires, en ne laissant à la Cour que le rôle presque passif d'avoir permis ce qu'elle n'aurait pas pu empêcher. A chacun sa part. Nous voyons une cour désunie, sans caractère et sans principes; dénuée de conseil, mais pleine de passions ardentes; agitée en sens divers, hésitant entre les partis religieux aussi bien qu'entre les systèmes politiques; ne cherchant, avant tout, que la tranquillité et le plaisir; ne s'occupant que du lendemain le plus rapproché; accessible aux impressions du moment les plus opposées; se décidant aussi promptement pour la justice, quand elle promettait un bénéfice facile, que pour le crime le plus odieux, quand il aidait à surmonter un embarras momentané. Instruite par des expériences chèrement acquises, et séduite par la perspective de succès futurs, cette Cour est résolue, pendant quelque temps, à entrer dans la voie de la tolérance religieuse et de la conciliation des partis, et à suivre au dehors une politique plus nationale : mais il survient un danger qui menace ses relations avec l'étranger; aussitôt on voit reparaître ses hésitations et ses craintes. Les opinions se partagent, parce que les intérêts se divisent; les caractères se heurtent, les passions s'enflamment; un assassinat doit trancher le nœud, il ne réussit pas, et les coupables risquent d'être trahis et couverts de honte; le désespoir fait alors inventer à ceux-ci un mensonge énorme, qui excite la prompte colère du roi contre les huguenots, tout à l'heure encore si caressés; on soulève les masses pour qu'elles aident à commettre le forfait; et, une fois déchaînées, elles poursuivent leur œuvre de mort, sourdes aux ordres tardifs du roi et de ses conseillers. La cour s'aperçoit que, devant l'Europe indignée, elle doit rendre compte d'un crime immense; confuse et consternée, passant d'une contradiction à l'autre, elle reconnaît enfin que par ses actes elle n'a recueilli que l'opprobre et rallumé l'incendie de la guerre civile. »

Cette explication, qui du reste n'est pas entièrement neuve, mais que M. Soldan a le mérite d'avoir appuyée sur une foule de documents trop négligés jusqu'ici, n'est-elle pas l'une des plus plausibles que l'on ait proposées? Sans lever peut-être toutes les difficultés, sans concilier les assertions contradictoires de tant d'historiens contemporains de la Saint-Barthélemy, ne repose-t-elle pas sur des bases assez solides, pour qu'il soit permis désormais de douter d'une préméditation de longue durée? C'est ce que nous allons examiner en nous aidant à la fois de quelques-unes des données de M. Soldan, et de quelques autres que nous ont fournies nos propres recherches.

Pour plus de clarté, nous diviserons notre travail en trois parties. Nous retracerons d'abord les faits principaux qui précédèrent la Saint-Barthélemy; nous raconterons ensuite le commencement même des massacres; en dernier lieu, nous porterons notre attention sur quelques faits qui suivirent de près ces horribles journées.

I. *Avant la Saint-Barthélemy.*

La paix de Saint-Germain, — *le mariage de Henri de Navarre*, — *l'expédition projetée contre la Flandre*, — tels furent, au témoignage des partisans de la préméditation, les trois grands filets dont on se servit pour prendre les huguenots, les trois amorces que l'on imagina pour les y faire entrer. Leur perte, dit-on, avait été fermement résolue lors de l'entrevue qui eut lieu à Bayonne; pour arriver au but, il fallait rassurer les victimes, endormir leur défiance, « leurrer leur espoir d'appas trompeurs, » et pré-

parer « de belles pipées pour attirer plus aisément les oiseaux (1). » Examinons tour à tour ces quatre points, en nous appuyant le plus possible sur les faits positifs et inattaquables.

On se trompe en supposant que le massacre des huguenots a été résolu lors des conférences de Bayonne, en 1565 (2). Pour se convaincre du contraire, il suffit de prendre connaissance des rapports officiels que le duc d'Albe envoya, à cette occasion, au roi d'Espagne. Catherine eut avec le duc d'Albe trois conférences dans lesquelles le ministre espagnol demanda, au nom de son roi, que l'on châtiât avec la dernière sévérité les huguenots qui se rebelleraient contre Charles IX, et que l'on acceptât en France les canons du concile de Trente. A la seconde de ces demandes, Catherine objecta qu'il lui semblait de toute impossibilité de faire agréer au clergé français les décrets dudit concile ; elle répondit à la première, non sans un peu d'aigreur, que son fils jouissait en France de plus d'autorité qu'on ne le pensait en Espagne ; et la troisième conférence, le duc d'Albe la résuma en disant : « Qu'il lui *semblait* qu'il était parvenu à écarter quelques-uns des scrupules de Catherine relativement au châtiment des hérétiques et des rebelles (3). » Il y a loin de là au projet d'une Saint-Barthélemy.

Il est vrai que le duc d'Albe eut des conférences particulières avec quelques-unes des personnes qui composaient l'entourage de la reine mère, avec le cardinal de Guise, le duc de Montpensier et surtout avec le fameux Montluc ; d'après leur avis, il fallait recourir aux mesures les plus sévères pour extirper les huguenots ; si la France n'y suffisait, il fallait demander l'intervention de l'Espagne. Il est vrai aussi qu'il fallait, d'après ces messieurs que le duc d'Albe appelle les *bons chrétiens*, couper les têtes de cinq ou six chefs huguenots, et il n'y a point de raison de nier l'authenticité du fameux mot : « Qu'il fallait prendre les saumons plutôt que les grenouilles (4). » Mais conclure de quelques paroles sanguinaires, échappées au fanatisme de ces « bons chrétiens, » le projet formellement arrêté d'exécuter une Saint-Bar-

(1) *Mém. de l'Estat de France sous Charles IX*, etc. 2e éd., revue, corrigée et augmentée de plusieurs particularités et traités notables. Meidelbourg, 1578. In-8°, 16 verso, 29 verso, etc., etc.

(2) Telle est, par exemple, l'opinion de l'historien italien Adriani (*Storia fiorentina*, XVIII, 13, 20). De Thou soutient la même thèse, bien qu'avec quelques réserves. Cfr. Soldan, *Gesch.*, etc., II, 218, sqq.

(3) *Copias de Cartas que el Duque escrivio a sua Magestad desde* 15 *de Junio* 1565, *hasta IV de Jullio del dicho ano que contienen las vistas de la Reina dona Isabel, nuestra senora, con la Reina de Francia*, etc. Bibl. imp., Mss. N. 10244, fol. 41 sqq., 48, 51, 63. (Soldan, *Gesch.*, etc., t. II, 220.)

(4) Davila, éd. in-4° de 1757, t. I, p. 213, nous apprend à ce sujet que « le duc d'Albe, homme d'un caractère violent, disait hardiment que, pour couper la racine aux nouveautés en matière de religion et aux troubles de l'Etat, il fallait abattre les têtes de pavots et pêcher les gros poissons, sans s'amuser aux grenouilles ; maximes qu'il répétait, prétendant que lorsque les vents cesseroient de gronder, les flots de la populace seroient faciles à calmer... »

thélemy, n'est-ce pas approprier les faits aux exigences d'une théorie préconçue?

Il est d'ailleurs digne de remarque que deux historiens, l'un protestant, l'autre catholique, qui tous deux croient à la préméditation, n'osent pas la faire remonter à la conférence de Bayonne et se renferment à ce sujet dans des termes généraux. Le premier, après avoir dit que « un des plus grands efforts (de Catherine) fut qu'elle consulta avec le duc d'Albe des moyens de troubler le royaume, » se borne à ajouter : « Je laisse juger à chacun si un ancien et capital ennemy des François s'espargnoit à luy faire de belles ouvertures pour nous ruiner (1). » L'autre, Davila, non-seulement confirme en partie le témoignage du duc d'Albe en disant : « Que la reine mère vouloit user de remèdes plus doux, » mais encore il rapporte que l'on se promit, il est vrai, de tendre également de part et d'autre à la ruine des huguenots et à l'affermissement de l'autorité royale, mais qu'aussi l'on demeura d'accord : « que chacun (des deux rois) serait libre d'employer les mesures et les résolutions *qu'il croirait les plus convenables* (2). » Il est donc exact de dire, en thèse générale, de la conférence de Bayonne, que « tandis que les jours s'écoulaient dans les plaisirs, les nuits étaient consacrées à des trames sinistres, » et que l'entrevue eut pour but de délibérer sur les moyens de se défaire des huguenots ; mais rien ne nous autorise à aller au delà.

La Saint-Barthelemy ne fut donc point imaginée à Bayonne. On peut le présumer; on ne saurait jusqu'à ce jour le démontrer.

On ne saurait guère mieux prouver que la cour ne fut point sincère lors de la conclusion de la *paix de Saint-Germain*, en 1570 ; il est même quelques faits qui tendent à établir sa parfaite sincérité. Quoi de plus curieux en effet, et de plus important pour la thèse que nous soutenons, que la manière dont le pape envisagea ce traité de paix ! Non-seulement on ne le consulte pas à cet égard, mais encore on agit contrairement à ses conseils et même à ses menaces. Dès les premières négociations, il conjure le roi de continuer la guerre ; aux prières et aux exhortations paternelles il ajoute des menaces sévères : « S'il est des hommes qui pensent autrement (écrivait-il le 23 avril), et qui cherchent à entraîner Votre Majesté dans leur opinion, croyez qu'eux-mêmes se trompent, ou que corrompus par l'esprit de flatterie, ils trompent Votre Majesté. Quoiqu'ils mettent en avant le faux prétexte de l'utilité générale, ils oublient à la fois la religion catholique et la

(1) *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de Catherine de Médicis, Royne mère. Déclarant tous les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France et ruiner l'Estat d'iceluy.* Ed. de 1650, p. 62. La première édition est de 1575. On sait que l'auteur de ce vigoureux pamphlet est demeuré inconnu. Les uns l'attribuent à Henri Estienne, d'autres à Théodore de Bèze. M. Sayous l'attribuerait assez volontiers à ce dernier, « si l'intérêt politique n'y dominait à tout instant l'intérêt ecclésiastique. »

(2) Davila, *L. c.*, I, 215.

gloire de Votre Majesté; ils ne révèrent ni Votre Majesté ni Dieu. Ils devraient cependant songer qu'en faisant la paix, Votre Majesté permet à ses ennemis les plus acharnés de passer de leur repaire avoué de brigandage jusque dans son propre palais; qu'il doit nécessairement en naître mille dangers et des piéges de tout genre, et que s'il manquait aux hérétiques la volonté de vous dresser des embûches (ce qu'assurément nous ne sommes guère disposé à croire), Dieu lui-même, par un jugement équitable de sa divine Providence, leur en inspirerait l'idée, afin que, par ce moyen, il vous punît pour avoir négligé la religion en vue de votre intérêt particulier. Il est trop clair pour qu'il soit nécessaire de le démontrer par des exemples, combien il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, qui non-seulement châtie et épure par les guerres les mœurs corrompues des hommes, mais encore qui écrase les rois et les peuples, et les enlève à leurs anciens maîtres pour les soumettre à des maîtres nouveaux (1). » La paix une fois signée, malgré le saint père, la cour tâche de ne point encourir sa disgrâce; quoi de plus facile et de plus naturel pour le calmer que de lui dire, ne fût-ce qu'à demi-mot, que cette paix tournerait inévitablement au détriment des huguenots? qu'elle n'était qu'un piége tendu à leur crédulité? On n'en fait rien; on se borne à alléguer la force des choses; on parle d'une nécessité qu'il faut savoir subir; on affirme que l'on n'a point cessé d'être soumis au saint-siége, mais voilà tout. Le langage de Pie V devenant de plus en plus acerbe, on ne craint pas de lui dire qu'en fin de compte le roi est bien maître de faire ce que bon lui semble : ce dont le pape se plaint vivement auprès des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, appelant le traité un « traité honteux par lequel les hérétiques vaincus ont imposé au roi des lois abominables, infâmes, pernicieuses pour la foi (2). »

Pas plus que le pape, l'Espagne ne douta un instant que la cour ne fût sincère en donnant aux huguenots l'édit de Saint-Germain. Philippe II fit de son mieux pour faire avorter les négociations (3); le duc d'Albe dit bien haut que, par cet édit, la chrétienté lui semblait menacée de dangers graves (4), et lorsque, vers la fin de 1570, les deux rois eurent épousé presque en même temps deux filles de l'empereur Maximilien, cette double union, au lieu de rapprocher les deux cours, ne servit qu'à rendre évidente leur mésintelligence, tant on reçut froidement, de part et d'autre, les ambassadeurs chargés de porter les compliments d'usage (5).

(1) *Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son tems, en France.* Trad. du latin, par de Potter. Paris, 1826, p. 92.

(2) *L. c.*, p. 103 sqq.

(3) *Mém. de l'Est. de Fr.*, 16 verso.

(4) *Correspondance diplomatique de La Mothe Fénelon.* Paris et Londres, 1838. III, 322.

(5) *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs, ou Lettres et négociations de*

Il résulte de là que l'Espagne et Rome crurent, en cette occasion, à l'entière sincérité de la cour de France. On peut supposer, il est vrai, que de côté et d'autre on s'était donné le mot pour « jouer la comédie, » afin de mieux duper les huguenots; mais les suppositions ne sont pas des preuves; et pour voir une preuve dans la Saint-Barthélemy même, il faudrait déjà en avoir démontré la préméditation.

Que l'on veuille d'ailleurs faire attention à la conduite que tint Charles IX à partir de la conclusion de la paix, et l'on sera plus tenté encore de croire que cette paix ne fut point un guet-apens. Il se plaisait à appeler le traité « son traité et sa paix (1), « et dans des lettres toutes familières où nulle raison ne l'empêchait de parler à cœur ouvert, il la considérait comme une grâce divine (2); il disait volontiers que les huguenots étaient de bons et loyaux sujets, à l'égard desquels on l'avait trop longtemps trompé; il les autorisa à tenir un synode à La Rochelle (3); il ordonna formellement que l'on nommât aux emplois sans distinction de culte (4); il veilla à la stricte exécution du traité (5); il voulut que l'on punît sévèrement ceux qui s'opposeraient à ce que justice fût rendue aux réformés, si bien que le duc d'Anjou ne put dissimuler le mécontentement que lui donnait une pareille conduite : « Il ne se pouvoit tant commander, que de monstrer tant soit peu d'envie, que les huguenots jouissent de quelque repos assuré; au contraire, il faisoit ouvertement paroistre le peu de plaisir qu'il y prenoit; jusques-là que le Roy et luy s'en faisoient mauvaise chère pour la discrépance qu'ils monstroient avoir en leurs volontés (6)... »

Que l'on veuille enfin remarquer que, tout en protégeant les protestants de France, la cour essayait de se rapprocher de la protestante Angleterre en songeant sérieusement à faire agréer à Elisabeth la main du duc d'Anjou.

Walsingham, ministre et secrétaire d'Etat sous Elisabeth, reine d'Angleterre. Trad. de l'angl. Amsterdam, 1700. In-4°, p. 27, p. 52. Voir, pour les détails, la brochure de M. Soldan, pp. 16, 25, 35.

(1) *Mém. de Sully.* Paris, 1822, I, 24.

(2) Lettre à d'Humières, 13 fév. 1571. Bibl. imp., Msc. n° 8686, fol. 202, d'après Soldan, *Gesch.*, etc., II, 403.

(3) *Histoire de France*, de la Popelinière. 1851. Deux vol. in-fol. II, 8 v.

(4) Lettre du 26 juin 1571, à M. de Thévalle, gouverneur à Metz. Bibl. imp., Mss. Colbert, n° 7, f. 415 (d'après Soldan, note 47).

(5) La Popelinière, II, 5 sqq. — Le *Réveille-matin des François et de leurs voisins*, composé par Eusèbe Philadelphe Cosmopolite. Edimbourg (Bâle?) 1574. Dial. I, p 29 : « Le Roy Charles monstroit de sa part vouloir que son Edict fust de poinct en poinct observé, jurant bien souvent par la mort et par le sang, qu'il le feroit entretenir... »

(6) Le *Réveille-matin des François*. Dial. I, p. 29. Il est vrai que l'auteur, fidèle à son système, ajoute : « Ceux que le Roy aimoit *sembloient* hays de Monsieur, etc., » mais il n'appuie sa supposition sur aucune preuve. — Faut-il attribuer ce livre à Théodore de Bèze ou à Hugues Daneau? Nous ne savons. Mais nous pensons que ceux-là ont tort qui l'attribuent à Fr. Hotman; car si celui-ci en était l'auteur, il n'eût certes pas osé se nommer « le grand Hotman. » D. II, 116.

Les huguenots virent avec joie ces négociations dont même ils avaient eu la première idée (1); elles continuèrent malgré les difficultés suscitées par les Guise, le pape et le roi d'Espagne. Et lorsque, après de nombreuses vicissitudes, elles menacèrent d'échouer contre les scrupules religieux d'Elisabeth, Catherine fit les plus grands efforts pour les mener à bonne fin, ou pour substituer tout au moins au duc d'Anjou le duc d'Alençon dont elle pensait « qu'il serait moins difficile (2). »

De tout cela nous conclurons que la paix de Saint-Germain ne fut point un piége tendu aux huguenots. La cour en le signant était sincère, et cette sincérité se conçoit sans peine. Pour l'expliquer, il n'y a qu'à se souvenir de l'incontestable prépondérance qu'obtint, vers 1570, le parti politique connu sous le nom de *tiers parti*, et à la tête duquel se trouvaient des hommes tels que Cossé, Damville et Montmorency. On sait quel était le programme de ces *politiques*. Ils étaient bons catholiques, mais ils n'étaient point fanatisés et ils voulaient sincèrement le bonheur de la France. Mettre fin aux guerres civiles qui trop longtemps avait ensanglanté le sol de la patrie, en faisant d'une part aux huguenots des concessions, et en leur accordant des garanties qu'un aveugle fanatisme pouvait seul leur refuser, et en se débarrassant, de l'autre, de la funeste influence de l'Espagne qui attisait hypocritement le feu de nos discordes, telle était en deux mots la politique du duc de Montmorency; politique à la fois ferme et conciliatrice qu'avait inaugurée en France le vertueux Michel de l'Hospital, à laquelle les huguenots étaient tous prêts à se rallier, et qui était, à n'en pas douter, l'expression des sentiments véritables de la nation française.

C'est à ce tiers parti que les huguenots furent principalement redevables de l'édit de Saint-Germain. L'ambassadeur anglais Walsingham le dit expressément (3).

C'est à ce même parti qu'il faut attribuer le projet de mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois, dans lequel les partisans de la préméditation ont coutume de voir le second « grand filet dont on se servit pour attraper les huguenots. » C'est Marguerite même qui dit dans ses Mémoires, que ce furent les Montmorency qui « portèrent les premières paroles » de son mariage avec le « prince de Navarre qui maintenant, ajoute-t-elle, est notre brave et magnanime Roy. » Ce fut en vain que, cette fois-ci encore, l'Espagne et l'Italie tentèrent d'annuler les projets favorables à la cause protestante (4); le pape eut beau dépêcher auprès du roi son neveu, le cardinal

(1) *Corresp. dipl. de Fén.*, 413, 466.

(2) *Ibid.*, IV, 192; VII, 229, 234.

(3) « Montmorency, qui a le plus contribué à faire faire la paix, s'insinue de plus en plus dans la faveur. » Lettre à Leicester, 29 août 1570, *Mémoires*, etc., p. 25.

(4) La Popelinière, II, 21 v.

Alessandrino ; Charles IX protesta sans doute de son entier dévouement à la religion catholique, mais il insista en même temps sur la nécessité de ce mariage pour la pacification du pays (1) ; et comme le pape résistait encore, lorsqu'enfin on était parvenu à vaincre les scrupules de la reine de Navarre, demandant « que le fiancé abjuràt au moins en secret, qu'il sollicitât lui-même la dispense (pour cause de parenté), qu'il accordât aux catholiques du Béarn pleine liberté de culte, et qu'il se soumît lors du mariage aux cérémonies catholiques, » Charles IX ne se gêna point de dire : « Je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot aussi. Si M. le pape fait trop la beste, je prendrai moi-même Margot par la main et la meneray espouser en plein presche (2) ; » ou bien, d'après une autre version : « Le roy, blasphémant et despitant, jura qu'il vouloit que le mariage se consommast sans plus tarder : que si le cardinal de Bourbon ne les voulait espouser, il les mèneroit lui-même à un presche des huguenots pour les y faire espouser à un ministre ; et que par la mort-Dieu ! il ne vouloit pas que sa Margot (car ainsi appelait-il sa sœur) fust plus longtems en ceste langueur (3). » Enfin, nous n'hésitons

(1) Gabutius, *De vita et rebus gestis Pii V.* Romæ, 1605, in-fol., p. 147 sqq. (Soldan, *La France*, etc., note 141.)

(2) *Journal de L'Estoile*, éd. Petitot, p. 73.

(3) *Réveille-matin*, Dial. I, 44. — L'auteur des *Mém. de l'Est. de Fr.*, éd. c., I, 31 sqq., attribue à Catherine la première pensée de ce mariage ; elle eût, selon lui, voulu le conclure « pour serrer du tout les princes, l'amiral et les leurs. » Voici son curieux récit. Le projet dont il y est parlé est trop chimérique pour qu'il soit nécessaire d'en faire ressortir toutes les invraisemblances. « Quelques jours se passèrent, en fin desquels Birague (conformément aux ordres de Catherine) fit entendre au roi sa pensée, qui estoit de traiter, à quelque prix que ce fust, le mariage de la sœur du roy avec le prince de Navarre, afin d'attirer par ce cordeau les huguenots, l'amiral avec la noblesse, à la discrétion de la cour ; que, pour faciliter cette affaire, il ne falloit nullement pardonner à beaux semblants, présents, promesses et autres telles attrapoires et eau bénite de cour, tant qu'on les vist dedans Paris, où il falloit que la cour se remuast alors. Eux y estans venus, recueillis et caussés, qu'il falloit, pour le tems des noces, leur dresser un fort à plaisir bien troussé et bien équippé, comme à mode de guerre, au pré aux Clercs, auprès des Tuylleries, sous couleur de faire exercer les courtisans, les uns à assaillir, les autres à défendre le fort, pour l'esbat et passetems des dames. Qu'il estoit besoin faire que l'amiral fust le chef des assaillans, et qu'il fust suivi des gentilshommes de la religion qui lors se trouveroient en cour, desquels il y auroit là bon nombre, comme il estoit bien à présumer ; et que ceux qui défendroient le fort fussent des plus féaux (fidèles) et assurés courtisans, capitaines et soldats du roy, desquels les chefs auroient le mot du guet de tout ce qu'il faudroit faire. Qui seroit, selon son avis, de charger à plomb leurs arquebouzes, les encarrer, et tirer droit à l'admiral et à ceux de sa troupe, leur courir sus à bon escient, et les tuer comment qu'il en fust, après avoir fait quelque mine au commencement de combattre, et se défendre seulement pour plaisir. Que cela fait on viendroit aisément à bout des autres huguenots, quelque part qu'ils se retirassent Et quant à couvrir ce fait, après qu'il seroit exécuté, on trouveroit assez de prétextes. » A la page 265 r., l'auteur nous apprend que ce projet ne fut abandonné que peu avant le 24 août. — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il ne faut user qu'avec la plus grande circonspection de pareils récits, qui ne reposent sur aucune donnée positive. L'auteur nous dit d'ailleurs lui-même, en tête de son second volume : « Ce m'a esté assez de vous remettre devant les yeux ce qui a esté publié de part et d'autre... ce que chacun avait en la bouche au tems que les choses descrites se sont passées.... »

pas à soutenir que c'est principalement à la prépondérance décidée du tiers parti, qu'il faut attribuer la politique adoptée par la France au sujet de la Flandre. Dès les premières velléités d'indépendance que manifestèrent les Pays-Bas, les représentants de ce parti attirèrent l'attention de la reine mère sur les provinces limitrophes de la France : « Vous pouvez vous emparer, lui dirent-ils, sans verser une goutte de sang, de la Flandre, de ce membre naturel de la France (1). » Au mois de juillet 1571, ce fut Montmorency qui ménagea une entrevue secrète de Charles IX avec Louis de Nassau; dans cette entrevue on parla longuement de la Flandre, et le projet de s'en emparer plut extrêmement au roi. Quoi de plus facile qu'une pareille conquête! et en même temps quoi de plus juste et de plus utile! On frappait une ancienne et redoutable ennemie, on vengeait des défaites non oubliées, et en même temps on employait à relever la grandeur de la France et sa gloire, « tous ces bras qui depuis dix ans déchiraient ses entrailles, tous ces hommes turbulents et intrépides, pour lesquels le repos était devenu un supplice et la guerre un besoin (2). » Ainsi pensait le roi; et lorsque l'ambassadeur espagnol demanda des explications au sujet de cette entrevue et osa menacer d'une rupture, on lui répondit : « Si l'on s'imagine que nous appréhendons la guerre, on se trompe; que chacun fasse en cela ce qu'il jugera le meilleur (3). »

Aussi savons-nous par Capilupi que « les vrais serviteurs du roi et les catholiques tenoient l'expédition contre la Flandre pour toute résolue. » A plus forte raison se conçoit-il que les huguenots aient applaudi à de pareils desseins. Rien ne pouvait leur paraître plus souhaitable que de porter un coup à celui qui était à la fois leur ennemi le plus acharné, et l'un des plus grands obstacles au repos et au bonheur de la France. Tel fut l'avis de Coligny. Il lui semblait naturel que la cour, répudiant cette politique ténébreuse qui n'avait enfanté que de funestes dissensions, préférât enfin frapper au dehors un ennemi perfide plutôt que de persécuter au dedans, pour crime

(1) *Relazione del signor Giovanni Correro, ambasciator in Francia, nell' anno* 1569. Dans Tommasio, *Relations des ambassadeurs vénitiens*. Paris, 1838, t. II, p. 169 (d'après Soldan, *la Fr. et la St-B.*, note 30).

(2) Henri Martin, *Hist. de France*, Paris, 1844. X, 250. — Il est à remarquer que l'auteur des *Mém. de l'Est. de Fr.* (I, 249 v.), tout partisan qu'il est de la préméditation, ne peut s'empêcher de convenir, en parlant des affaires relatives à la Flandre, que, dans son récit, « il y a quelques choses qui ne semblent pas s'accorder à ce qui est contenu cy-dessus...» Il ne trouve d'autre moyen, pour se tirer d'affaire, que de dire : « Mais en un si grand entortillement de menées et trahisons, les conseils ont esté brouillés quelquefois, et le lecteur pèsera toutes ces opinions pour s'arrester à la vérité, et viser au but du conseil secret, qui estoit de mettre ce voile de la guerre de Flandre devant les yeux de l'amiral et ceux de la religion, pour desgainer le couteau et les frapper avant que voir le coup. » Défaite toute pure. — Brantôme aussi trouve tout naturel que le roi vît de bon œil que « l'amiral allast lui conquester un pays tout aussi grand qu'un royaume, et le lui approprier. »

(3) Walsingham, *L. c.*, 136.

de lèse-catholicité, de vertueux et honnêtes citoyens; et lorsque le roi jeta les yeux sur lui comme sur celui qui pouvait, mieux que personne, faire réussir une pareille entreprise, le vieux amiral n'hésita qu'un instant à se fier à la sincérité de son roi, et à mettre à son service sa valeureuse épée et sa vieille expérience tant de fois éprouvée.

Il ne tarda point à s'applaudir d'avoir fait taire ses défiances pour se rendre aux vœux du roi. Tout marchait à souhait. Grâce à son influence (1), le roi témoignait chaque jour plus de goût pour l'expédition projetée; les huguenots trouvaient en haut lieu appui et secours dans les embarras que leur suscitaient, en divers lieux, les partisans de l'ancien ordre de choses; les bonnes relations avec l'Angleterre se consolidaient, et le mariage du jeune prince de Navarre, qui devait inaugurer en France une ère de paix intérieure et de justice pour tous, avançait rapidement malgré l'opposition des Guise (2) et du parti qui suivait leur bannière.

Nous croyons rigoureusement exact le tableau que nous venons d'esquisser (3). Par suite, nous pensons pouvoir à bon droit conclure que rien n'autorise l'historien impartial à soutenir : que le mariage de Marguerite, les projets sur la Flandre et l'édit de Saint-Germain ne furent autre chose que des amorces jetées aux huguenots, pour les mieux « réunir et détruire. » Quelques anecdotes plus ou moins suspectes, que citent volontiers les partisans de la préméditation de longue main, ne sauraient prévaloir contre un ensemble aussi imposant de *faits* très significatifs; et l'empoisonnement de Jeanne d'Albret (4), dont on a quelquefois essayé de faire grand bruit, est loin d'être démontré. Il est vrai que Davila (5) dit tout crûment que « l'on commença par se défaire de la reine de Navarre; » qu'un autre historien du

(1) Cette influence ne fut ébranlée qu'un moment, par la victoire de Lépante, qui fit relever la tête au parti espagnol. Mais Charles IX s'empressa d'écrire à Coligny, pour l'assurer de la confiance qu'il mettait en lui. Voici un fragment de la digne et curieuse réponse de ce grand homme, si souvent traité de rebelle par les historiens catholiques : « ... Je craincts tant desplaire et désobéir à Vostre Majesté, et d'aultre part je désire tant entretenir la paix et le repos en vostre royaume que je sçay lui estre tant nécessaire, que je préférerai toujours le public et le service de Vostre Majesté à mon particulier, comme en peult rendre bon témoignage le language que je luy en tins dernièrement à Blois, en présence de la Royne vostre mère et de Monseigneur vostre frère, et lequel j'eusse faict difficulté de tenir, de craincte qu'on n'eust imputé cela à quelque peur et timidité, n'eust esté que Dieu m'a faicte ceste grâce, de me faire cognoistre entre les hommes... 13 déc. 1571. » Bibl. imp., Mss. N. 8702, f. 25, communiqué par Soldan, *Gesch.*, etc., t. II.

(2) Coligny se plaint hautement au roi de cette opposition des Guise à « la volonté royale. » Lettre citée, du 13 déc. 1571.

(3) Il nous eût été facile d'ajouter bien des détails, n'était la crainte de dépasser les limites d'un simple article. On en trouvera beaucoup, et d'excellents, dans la brochure de M. Soldan.

(4) Nous ne savons pourquoi M. Soldan n'a consacré que très peu de lignes à l'examen de cette question, si compliquée et si intéressante.

(5) *O. c.*, I, 404.

temps (1) raconte que « la royne de Navarre mourut... d'un boucon qui luy fust donné à un festin, où le duc d'Anjou estoit, » ajoutant qu'*il l'a ouy dire à un de ses domestiques.* Un autre imagine très ingénûment le raisonnement que fit sans doute Catherine avant de se décider à se défaire par le poison de la reine huguenote : « Si elle la laissoit vivre après avoir massacré les autres, elle craignoit d'avoir beaucoup d'affaires de ce côté puis après. Si elle la faisoit mourir au massacre qu'elle préparoit sous couleur de l'ancienne querelle de messieurs de Guise contre ceux de Chastillon, elle n'y voyoit point de cause suffisante pour en remettre la faute sur ceux de Guise. (Car qu'auroient-ils à partir avec la reine de Navarre?) Aussi estoit-elle hors d'espoir de pouvoir ranger le Prince de Navarre son gendre tandis que sa mère vivriot, et craignoit (peut-estre) que comme ceste Dame estoit advisée et desfiante, elle ne s'apperceust de l'embuscade, et la fit réussir en vain... (2) » L'Estoile, à son tour, affirme que la reine mère chargea de la mort de Jeanne son parfumeur, René, « confit en toutes sortes de cruautés et méchancetés, qui alloit aux prisons poignarder les huguenots, et ne vivait que de meurtres, brigandages et empoisonnements, » et qui « mourut peu après sur le fumier, et consumé de vermines (3). » C'est lui aussi qui rapporte ces paroles tant de fois citées, que Charles appelait Jeanne : « sa grande tante, son tout, sa mieux-aimée; » qu'il l'entretenait avec tant d'honneur et de révérence que chacun en était étonné; mais que le soir en se retirant, il dit à la reine, sa mère, en riant : « Et puis, Madame, que vous en semble? Joué-je pas bien mon rollet? — Ouy, luy répondit-elle, fort bien; mais ce n'est rien qui ne continue. — Laissez-moi faire seulement, dit le roi, et vous verrez que je la mettrai au filet (4). »

Mais l'Estoile, ainsi qu'on l'a fort bien remarqué, ne pouvait être initié au secret des affaires ; il ne savait en général que ce qui circulait dans le public ; il ne se mêlait jamais activement aux événements de son époque, mais, ainsi qu'on l'a spirituellement fait observer (*Bull.*, II, 426), les voyait passer, pour ainsi dire, de sa fenêtre ; couchant régulièrement sur ses registres non-seulement les faits dont il avait été témoin, mais aussi *les nouvelles et les anecdotes* qu'il avait apprises. Or, qui est-ce qui ignore avec quelle facilité se répandent et s'accréditent, en des temps orageux, des anecdotes dont l'authenticité est très contestable? Si d'ailleurs les paroles que l'on prête au roi eussent réellement été prononcées par cet homme que l'on se plaît à faire passer, dans l'hypothèse que nous combattons, pour le type de la ruse la plus consommée et de la dissimulation la plus raffinée, comment

(1) *Réveille-matin*, éd. c., Dial. I, p. 35.
(2) *Discours merveilleux de la vie*, etc., *de Cath. de Méd.*, éd. c., p. 99.
(3) Coll. Petitot, t. XLV, p. 71 sqq.
(4) *Ed. c.*, p. 72. — Cfr. *Mém. de l'Est. de Fr.*, I, 211 recto.

concilier ces qualités avec l'inqualifiable imprudence qu'il eût commise, en prononçant une parole si compromettante de manière à ce que le public la pût connaître? Un homme si adroit commettre une telle maladresse! Quant à Davilla, il est loin de faire autorité, et les deux auteurs protestants que nous avons cités ne peuvent pas non plus, en pareil cas, trancher la question : ils étaient naturellement trop disposés à accueillir avidement tous les bruits favorables à leur thèse favorite.

Par contre, on peut citer bon nombre d'écrivains tout aussi respectables que les précédents, au témoignage desquels Jeanne serait morte de mort naturelle. D'après Pierre Matthieu père, « on trouva que, de longue main, ses poumons estoient ulcérés; que le travail et les grandes chaleurs avoient allumé une fièvre continue; » ce n'est qu'avec toutes réserves que cet historien ajoute que « plusieurs ont *cru* que le mal était au cerveau et qu'elle avait été empoisonnée... » Tavannes, qui cependant se signala, lors de la Saint-Barthélemy, par son zèle excessif contre les réformés, ne croit point à l'empoisonnement de la reine de Navarre : « La royne de Navarre, dit-il dans ses Mémoires, vint hastivement mourir à Paris; la colère, le chaut, l'appréhension dans un esprit subtilisé, causèrent sa fin sans aucun poison, quoy que l'on ait voulu accuser un parfumeur du roy de l'avoir empoisonnée... (1) » Ce qui plus est, Capilupi, le fougueux apologiste de la préméditation, ne dit mot de l'empoisonnement de Jeanne (2). Ces quelques citations suffisent pour faire voir que les témoignages pour et contre se balancent tout au moins. Mais voici un témoignage, indirect sans doute, mais dont on ne méconnaîtra point la portée : il est de Jeanne même. Le 8 mars 1572, écrivant à son fils, après avoir dépeint l'impression douloureuse produite sur elle par la corruption de la cour de France, qu'elle appelle dans son langage

(1) *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, Coll. Petitot, t. XXV, p. 200. Rédigés par son fils, les Mémoires de Tavannes n'en sont pas moins un livre des plus intéressants. Nous en connaissons peu dont l'originalité soit plus grande; les réflexions judicieuses, quelquefois bizarres, des maximes sentencieuses, souvent très piquantes, y sont semées à pleines mains. Au moment, par exemple, où il va raconter les horreurs de la Saint-Barthélemy, Tavannes se laisse aller à philosopher en ces termes : « Le préjudice des viandes se voit en ce que les conseils du matin sont beaucoup meilleurs que ceux de l'après-dînée... Il n'y a point d'architecture plus belle que l'univers, ny plus belle voûte que celle du ciel, ny plus beaux habits que la couleur des fleurs, ny plus belles allées que les chemins, ny plus beaux vergers que les forêts... Le songe du mal apporte contentement au réveil, celuy du bien ennuye d'avoir perdu ce que l'on croyait posséder. La volupté est un songe mal regretté... Heureux qui ne connoît les rois, plus ceux qu'ils ne cognoissent, très heureux ceux qui en sont esloignés et ne les voient jamais... Pour ruyner son ennemy, il se faut rendre meilleur que luy... » p. 203 sqq. Que l'on nous passe encore ce portrait, aussi exact que flatteur, des protestants : « Les sectes hérétiques ont leur commencement de désobéissance, présomption et ambition. Calvin et Luther estoient moines qui avoient juré obéissance, pauvreté et chasteté; présomptueux, croyans sçavoir plus que les conciles ny que les saincts Pères, ambitieux, ayant voulu s'opposer aux princes, prescher la rébellion pour s'en prévaloir. » p. 235.

(2) *Ed. c.*, p. 418.

énergique « la plus maudite et corrompue compagnie qui fût jamais (1), » elle ajoute : « ... de sorte que je crois, parce que je suis si bien résolue de ne me courroucer point, que c'est un miracle de voir ma patience... *je crains bien d'en tomber malade, car je ne me trouve guères bien...* (2) » Pour écrire à son fils en de pareils termes, ne fallait-il pas qu'elle se sentît gravement atteinte de quelque mal sérieux, cette noble femme qui, selon d'Aubigné, n'avait de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur immuable aux adversités?...

Raisonnons d'ailleurs d'après l'hypothèse des défenseurs de la préméditation; admettons que la cour ait ourdi, pendant des années, avec une admirable dissimulation, la trahison du 24 août : n'était-ce pas détruire d'un coup une œuvre si finement conduite, que de s'exposer, en faisant empoisonner la reine de Navarre, à réveiller chez les huguenots ces vieilles défiances si difficilement assoupies? Que devenait dès lors cette habileté proverbiale tant vantée des Charles IX et des Catherine? La mort de Jeanne, de quelque manière qu'on l'envisage, ne saurait donc devenir un argument contre nous.

Mais on cite volontiers une certaine lettre de Catherine de Médicis qui serait en effet de la dernière importance dans la discussion, si elle n'était pas purement impossible. La voici telle qu'elle nous est conservée par l'auteur du *Réveille-Matin.* « Plus de deux mois avant la tuerie de Paris, la royne mère avoit envoyé à Etrossi une lettre escrite de sa main propre, bien cachetée, lui défendant par une autre lettre, qu'il reçut la première, de ne point ouvrir ceste-là, jusques au 24ᵉ jour d'aoust : or les mots de la lettre que Etrossy ouvrit le 24 d'aoust, estoyent : « Etrossy, je vous avertis que ce « jourd'huy 24 d'aoust, l'amiral et tous les huguenots qui estoyent icy avec « luy, ont esté tués. Par tant avisez diligemment à vous rendre maistre de la « Rochelle : et faites aux huguenots qui vous tomberont entre les mains, le « mesme que nous avons faict à ceux-cy. Gardez-vous bien d'y faire faute, « d'autant que craignez de desplaire au Roy, Monsieur mon fils et à moy. » Nous n'hésitons pas à déclarer cette lettre de Catherine (3) en tout point

(1) Un autre jour elle lui écrivit : « Ce porteur vous dira comme le Roy s'esmancipe; c'est pitié. Je ne vouldrois pas pour chose du monde que vous y feussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je désire vous marier, et que vous et vostre femme vous retiriez de corruption; car encore que je la croiois bien grande, je vois davantage. Ce ne sont pas les hommes ici qui prient les femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes. Si vous y estiez, vous n'en eschapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu... » (*France prot.*, I, p. 55.) On ne peut se défendre d'une certaine émotion en écoutant, même à trois siècles de distance, ce cri d'indignation qu'arrache à l'honnête femme, à la pieuse chrétienne, le spectacle d'une hideuse corruption.

(2) Voir cette lettre, dont l'original se trouve à la Bibl. imp., fonds Saint-Germain Harlay, vol. 255, pièce 81, dans le consciencieux article consacré à Jeanne d'Albret par MM. Haag, dont on ne saurait trop admirer le zèle infatigable.

(3) *Ed. c.*, Dial. I, p. 82. Cfr. *Mém. de l'Estat de Fr.*, I, 220 v.

apocryphe. Il résulte de toutes les relations que nous avons de la Saint-Barthélemy, que les différents événements qui précédèrent immédiatement les massacres du 24 août se trouvèrent tellement enchaînés les uns aux autres (1), et que, encore le 22 au matin (pour ne point remonter plus haut), Catherine savait si peu comment tourneraient les choses, qu'il serait tout à fait absurde de supposer qu'elle ait pu prévoir, dès le *mois de juin*, que l'amiral et tous les huguenots présents à Paris en même temps que lui seraient massacrés le 24. Cette lettre prouverait beaucoup trop ; elle ne prouve rien.

Nous n'attachons guère plus d'importance à quelques paroles fort équivoques que renferme une lettre du cardinal Alessandrino (6 mars 1572) (2).

Il est vrai que l'on pourrait citer encore un passage assez curieux de Capilupi : « ... Davantage l'on sçait aussi que la mesme reine mère, depuis la dernière paix faite avec les huguenots, par plusieurs lettres escrites de sa propre main (lesquelles sont encore icy et les peut-on voir, adressées au mesme pape, et ont esté lues depuis par un personnage qui me l'a rapporté), s'efforça tant qu'elle peut de l'assurer que le Roy ne pensoit ny ne taschoit tant à autre chose qu'à exterminer ceux-là ; mais que le moyen ne la façon d'une telle exécution ne se pouvoit encore bonnement discourir, et que, pour la grande importance du faict, il ne se devoit point communiqner à personne du monde... (3) » Mais on nous permettra de réserver la discussion sur ce point, jusqu'à ce que les lettres, auxquelles Capilupi fait allusion, aient été livrées à la publicité.

Nous nous résumons en disant que la politique, tant extérieure qu'intérieure, que suivit la cour à partir de 1570, semble prouver que le roi entendait se réconcilier sincèrement et entièrement avec les huguenots. Il suffisait peut-être d'un incident fâcheux pour troubler la bonne harmonie, pour réveiller d'anciennes rancunes, et pour amener, soit chez le roi, soit surtout chez certaines personnes de son entourage, la terrible explosion d'une haine implacable, assoupie, mais non pas endormie, et qui n'attendait que l'occasion de sévir violemment contre d'anciens ennemis ; mais il n'est point permis d'aller au delà de cette supposition. Pour être juste, il faut se défier (en ce qui concerne la préméditation) à la fois des auteurs protestants contemporains et des auteurs catholiques : ceux-ci, méconnaissant les principes de la morale la plus élémentaire, et, pleins d'admiration pour le résultat obtenu, entonnent, avec un cynisme repoussant, des chants de triomphe en l'honneur du vainqueur ; ceux-là, tout frémissants de l'horreur dont les a pénétrés une si misérable catastrophe et ne pouvant se résigner à croire qu'il ait suffi de quelques heures ou de quelques jours pour préparer la destruction

(1) Voir les détails plus bas.
(2) V. à ce sujet Soldan, *la France et la Saint-Barthélemy*, p. 45, note 143.
(3) *Stratag.*, éd. c., p. 460.

de tant de braves gentilshommes, inclinent à remonter le cours des ans pour découvrir la source d'une telle calamité. Il faut tenir compte de la passion des uns et des autres, pour arriver à une juste appréciation.

Nous n'ignorons pas cependant que notre conclusion n'a point le caractère de l'évidence. Rien n'empêche que l'on ne dise qu'ici plus qu'ailleurs les apparences sont trompeuses, que Charles IX et les siens surent préparer et arranger les événements de manière à effacer jusqu'aux moindres traces de leur longue dissimulation.

Ce doute, nous essayerons de le dissiper en rapportant les événements dont les massacres du 24 août furent la conséquence immédiate.

II. *La Saint-Barthélemy.*

Nous suivrons de préférence un récit du temps auquel nous attachons la plus grande importance. Ce récit, dont l'authenticité n'a jamais été sérieusement contestée (1), s'accorde, dans ses grands traits, avec les relations des auteurs contemporains. Il ne renferme aucune invraisemblance. Il cadre parfaitement avec le récit que nous avons fait plus haut. Il émane d'une personne qui remplit l'un des premiers rôles pendant les terribles journées. Il saurait d'autant moins être suspect, qu'il est grandement à la charge de celui qui le fait ou à celle de ses plus proches parents. Nous voulons parler de celui qui fut plus tard Henri III, récit auquel, par une singulière destinée, on ne donne que depuis peu de temps toute l'attention qu'il mérite (2).

On sait que c'est au commencement de l'année 1573, que Henri d'Anjou se rendit en Pologne pour y prendre la couronne royale. Il fut loin d'y trouver le repos : « Ceux qui n'estoyent pas de sa religion luy portaient une haine extrême, l'estimant l'auteur de cette terrible journée de la Saint-Bar-

(1) Voir, sur l'authenticité de ce récit, les deux excellentes notes (192 *bis* et 197) de MM. Soldan et Schmidt.

(2) Il se trouve à la suite des *Mémoires* de M. de Villeroy. Paris, 1665, t. II, p. 52; c'est sous cette forme qu'il a été reproduit dans la Collection Petitot, ainsi que dans la brochure de M. Soldan. Mais il est à remarquer que, bien que l'éditeur des Mémoires de Villeroy range cette pièce parmi les « rares pièces d'Estat non jamais arrivées à la connoissance du lecteur, » elle avait été imprimée en 1631 dans l'*Histoire de France*, etc., de « l'honnête » Pierre Matthieu, qui, le premier, nous dit que « le personnage » auquel Henri d'Anjou permit de lire dans sa conscience fut son premier médecin Miron. En comparant ces deux textes, nous avons découvert entre eux de légères différences; de plus ils diffèrent tous deux du manuscrit de la Bibl. imp. (fonds Bouhier, n° 59), que nous supposons être une simple copie, car, en comparant les trois textes, nous nous sommes assuré que les deux imprimés ont été copiés sur un autre manuscrit que celui sus-mentionné; et comme en maint endroit le sens fourni par les deux textes imprimés nous paraît plus naturel et plus vrai que celui du manuscrit cité, il nous semble évident que les trois ont été calqués sur un manuscrit original dont la découverte serait une bonne fortune. Hâtons-nous d'ajouter que les divergences auxquelles nous avons fait allusion ne sont pas de nature à modifier profondément le sens. Nous suivrons la version Petitot, qui nous semble la moins fautive; nous noterons en passant quelques-unes des divergences mentionnées.

thélemy, dont la souvenance estoit si fresche et odieuse, que les tableaux en estoient représentés et les discours publiés partout. C'est ce qui travailloit plus l'esprit du Roy, et empeschoit que la bienveillance ne fust publique et commune : d'ailleurs quoiqu'en traversant toute l'Allemage il y eust reçu de grands honneurs, il ne pouvoit oublier les offenses qu'il y avoit essuyées : car partout et principalement aux villes où les François estoient réfugiés et où la journee de Saint-Barthélemy estoit plus descriée, il avoit entendu les reproches que les hommes, les femmes et les petits enfants, comme par un cri et decret public, luy faisoient du sang répandu à Paris... On ne luy faisoit festin qu'il n'y rencontrast quelque allusion satirique ou quelque trait piquant... Le desplaisir qu'il en eut se renouvelloit si souvent en son âme, qu'il en perdit le dormir : et deux jours après son arrivée à Cracovie, ayant l'esprit fort travaillé de ces inquiétudes, il envoya quérir par un valet de chambre, sur les trois heures après minuit, Miron, son premier médecin, qui logeoit dans le chateau auprès de sa chambre, et qui l'entretenoit souvent la nuit par la lecture... Le roy, voyant entrer Miron en sa chambre, lui parla en la sorte... (1) :

« Je vous ay faict venir icy pour vous faire part de mes inquiétudes et agitations de cette nuit, qui ont troublé mon repos, en repensant à l'exécution de la Saint-Barthélemy, dont possible n'avez-vous pas sceu la vérité telle que présentement la veux vous dire. »

Après ce solennel exorde, Henri raconte que, peu avant la Saint-Barthélemy, il avait trouvé, ainsi que sa mère, que l'amiral parvenait de mieux en mieux à gagner la confiance du roi : « Nous le trouvions (le roi) merveilleusement fougueux et renfrongné avec un visage et des contenances rudes, et encores davantage ses responses, qui n'estoient point vraiment celles qu'il avoit accoustumé de faire à la Royne. » Que l'on nous permette d'insister sur ce point : c'est l'ascendant extraordinaire de Coligny sur le roi, qui est la clef de la Saint-Barthélemy. C'est cet ascendant qui suggéra la tentative criminelle du 22 août, et l'on verra comment, de cette tentative avortée, sortirent les grands massacres du 24. Or, en feuilletant les ouvrages contemporains, nous avons trouvé bien des passages attestant à la fois le crédit toujours croissant de Coligny auprès du roi et auprès de ses propres coreligionnaires, et la frayeur toujours croissante aussi de la reine-mère qui perdait le terrain que gagnait l'amiral. Walsingham écrivait le 10 août 1572, que, ce jour-là, le roi se serait hautement déclaré pour le projet favori de l'amiral (la guerre de Flandre), si la reine mère, influencée « par

(1) Pierre Matthieu, conseiller du roy et historiographe de France, *Histoire de France sous François Ier*, etc. Paris, 1631. In-fol., I, 368, 369. Il ajoute : « En la sorte que je rapporte icy ses paroles, car *il voulut qu'elles fussent escrites fidellement par luy.* »

ceux du Conseil qui sont dans la partie de l'Espagne, » n'avait déterminé son fils, « les larmes aux yeux, » à ne rien entreprendre sans le concours de Sa Majesté d'Angleterre (1). Il ajoute : « Aussi, est-il certain, pour dire les choses comme elles sont, qu'il n'a jamais fait paraître plus de grandeur d'âme, et n'a jamais été ni plus suivi, ni plus estimé de ceux de la Religion qu'à présent, ce qui n'épouvante pas peu les ennemis.... Quoi qu'il n'obtienne pas tout ce qu'il voudrait, il en obtient néanmoins une partie. » Combien Catherine ne devait-elle pas redouter que le roi ne lui échappât, lui qui anciennement « ne tournoit pas un œuf qu'elle n'en fût avertie ! » (L'Estoile.) Elle avait essayé peu auparavant, aux environs de Montpipeau, de ressaisir le pouvoir qui lui échappait : larmes et raisonnements, viles flatteries et éloquence maternelle ; elle avait fait jouer tous les ressorts, touché, frappé toutes les cordes sensibles de l'âme de son fils ; elle était parvenue un moment à l'ébranler, si bien que le roi, « ému, estonné, épouvanté, » lui avait demandé pardon et promis obéissance.... et voilà que tout à coup elle s'aperçoit que ses efforts sont demeurés stériles (2). Pas plus que Catherine et Henri, Coligny ne doutait de la réalité de son empire sur le roi. Il avait hésité à croire à sa sincérité, les avertissements ne lui avaient pas manqué ; on dit qu'un paysan de Châtillon voulait l'empêcher de se rendre à Paris, disant qu'il n'en reviendrait jamais « et si serait cause de la mort de plus de dix mille hommes après luy ; (3) » plus tard, « de divers endroits de la France estoient envoyez plusieurs advertissements à l'amiral, afin qu'il prinst garde à soy, et qu'il se retirast des dangers où l'on disoit qu'il estoit estant dedans Paris ou à la cour : Savez-vous, lui disait-on, que c'est un article de foy résolu et arresté au concile de Constance, auquel Jean Hus fut bruslé contre le sauf-conduit de l'empereur, qu'il ne faut point garder la foy aux hérétiques ; ayez mémoire que les Romains, les Lorrains et les Courtisans tiennent les Luthériens, les Huguenots, etc., pour hérétiques bruslables : croyez que partant, ils leur ont rompu, et leur rompront encores la foy jurée et promise, toutefois et quantes que la commodité de les ruiner et destruire leur sera offerte. (4) » Encore en juillet 1572, ses coreligionnaires le prièrent de se défier des promesses du

(1) *Mémoires*, etc., *éd. c.*, p. 276. *V.* aussi Tavannes, *éd. c.*, p. 260 sqq., 290.

(2) Tous les historiens s'accordent d'ailleurs à faire de la faiblesse l'un des principaux traits du caractère de Charles IX. Tavannes rapporte (éd. c., p. 292) que, peu après l'entrevue de Montpipeau, il se trouvait, ainsi que quelques gentilshommes catholiques, en compagnie du roi aux environs de Monceaux : « L'infidélité, braverie, audace, menaces et entreprises huguenottes, sont magnifiées avec tant de vérité et artifices, que d'amis les voilà ennemis du Roy, lequel, fluctuant, ne pouvait perdre le désir conceu d'obtenir gloire et réputation par la guerre espagnolle. »

(3) *L'Estoile*, éd. Petitot, p. 70.

(4) *Réveille-matin*, éd. c., Dial. I, 36.

roi ; mais lui ne répondait : « sinon que si par le passé il y avait eu occasion de se défier, Dieu guidant tout par sa volonté avait tellement fleschi le cœur du Roy, qu'il le fallait louer de ses portemens, plus que soupçonner de mauvaise foi..... Que les ligues procurées par le roy en Angleterre, Flandre, Allemagne, faisaient foi de sa bonté... ; » qu'il donnait « sa sœur non tant pour femme au Roy de Navarre que pour arre de sa foy à tous les huguenots ; ainsi que parloit le Roy quelquefois : pour mieux se marier d'amitié avec eux et leur servir de comble de toute seureté. Partant *qu'on ne lui en parlast plus* (1). » Tel était le langage du plus dévoué (2) de ces huguenots « qui ont fait profession de finesse, veu la longue pratique de si grandes affaires qu'ils avaient conduit : » telle l'assurance avec laquelle il comptait sur la confiance que lui accordait le roi, lui, Coligny, à qui Montluc reconnaissait « tant de finesse et d'artifice » et que Davila (3) appelle « naturellement peu crédule et extrêmement défiant. » Ce n'est certainement qu'à bon escient qu'il se crut si fort avant dans les bonnes grâces de son souverain.

Quelle ne dut pas être l'émotion de Catherine et du duc d'Anjou, lorsque celui-ci, étant allé un jour visiter son frère, peu après une entrevue avec l'amiral, en fut reçu encore plus mal que d'ordinaire ! Le doute n'était plus possible : l'amiral était tout pour le roi. Laissons parler Henri : « Sans me rien dire, il commença à se promener furieusement et à grands pas. Il me regardait souvent de travers et de fort mauvais œil, mettant parfois la main sur sa dague et d'une façon si animée, que je n'attendais autre chose qu'il me vint colleter pour me poignarder.... Pensant au danger où j'estois, mais encore plus à m'en oster, ce que je fis si dextrement, qu'en se promenant ainsi, et me tournant le dos, je me retiray promptement vers la porte que j'ouvris, et avec une révérence plus courte que celle de l'entrée je fis ma sortie.... faisant mon compte de l'avoir, comme l'on dit, belle eschappé. » Je m'empressai de me rendre auprès de ma mère, et là, « conjoignant ensemble tous les rapports, advis, suspicions, le tems et toutes les circonstances passées avec ceste dernière rencontre, » nous fûmes certains « *que l'admiral estoit celuy qui avait inspiré au Roy quelque mauvaise et sinistre opinion* » de nous : il fallait donc à tout prix nous défaire de ce

(1) *Histoire de France* (par la Popelinière). 1581. Deux vol. in-fol., II, 63 r. Montluc parle dans le même sens. Selon lui, Coligny se laissa persuader « par l'assurance du roi Charles, qui, comblé d'ambition, était *véritablement porté à la guerre contre l'Espagne*... Et quelquefois étant blâmé de ses amis de la résolution qu'il prenait, il répondait ces paroles de remarque : Qu'il croyait à la non feinte parole et serment de Sa Majesté, le hasard du manquement de laquelle il aimait mieux encourir, que retomber au labeur des guerres civiles... »

(2) Le dévouement de Coligny pour la cause protestante se peint d'une manière touchante dans la dernière lettre qu'il écrivit à sa femme. *Bulletin de la Société de l'Hist. du Prot. franç.*, I, 369.

(3) I, 385.

redoutable adversaire. Nous songeons tout d'abord à un capitaine gascon pour lui faire exécuter « ce brave coup de main ; » mais « à l'instant même nous vîmes bien qu'il ne se fallait pas servir de luy ; » nous le jugeâmes « assez courageux et hasardeux pour l'entreprendre, mais non pas assez sage et prudent pour l'exécuter. » Nous pensâmes alors à un « instrument plus propre, et desjà pratiqué et expérimenté en l'assassinat, que peu auparavant il avait commis en la personne de feu Mouy, » à Maurevel (1). Mais l'assassin du fidèle compagnon de Coligny ne remplit pas les espérances qu'on avait fondées sur lui : « il ne se montra si bon ny si assuré harquebusier que nous pensions, ayant seulement blessé l'admiral aux deux bras. » Tous ces détails c'est Henri lui-même qui les raconte avec une impudence de roué qui se poursuit à travers le récit tout entier. Nous savons par d'autres écrivains contemporains que grande fut la colère du roi, lorsqu'il apprit ce qui venait de se passer. « N'aurai-je donc jamais de repos? » s'écria-t-il, et il quitta en toute hâte la salle du jeu de paume; tandis que les gentilshommes huguenots, accompagnés de quelques gentilshommes catholiques, se hâtèrent de se rendre au logis de l'amiral. A leur tête se trouvaient Téligny, le roi de Navarre et le prince de Condé » qui jura de faire du coupable, des combatans et fauteurs, si mémorable justice, que l'amiral et ses amis auroyent de quoi se contenter. (2) » Coligny lui-même ne soupçonnait personne, « si ce n'est le duc de Guise ; » toutefois, ajoutait-il, je ne voudrais pas l'affirmer. En tout cas, l'idée ne lui vint pas un instant de soupçonner le roi ; si peu qu'il le fit prier par Téligny de venir le voir, afin qu'il pût lui communiquer « choses importantes et concernantes son salut, lesquelles il était asseuré qu'homme de son royaume ne luy oserait descouvrir. (3) »

Evidemment la position des coupables devenait singulièrement critique. Nous ne connaissons rien de plus horrible à la fois et de plus intéressant au point de vue psychologique que le rôle de ces infortunés. Assassins manqués, ils se font hypocrites, puis infâmes menteurs, pour enfin noyer leur honte dans le sang de milliers de victimes, se laissant ainsi glisser jusqu'au bout sur la pente du mal. Ils essayent d'abord de donner le change sur leur culpabilité, de se parer, comme dit Tavannes, de la source de l'arquebusade, en se joignant au roi pour visiter l'illustre blessé. « Ce beau

(1) On l'appelait le « tueur aux gages du roi, » selon le témoignage de Brantôme.

(2) *Mém. de l'Est. de Fr.*, éd. c., I, 274 v. — Pour voir ce que valent les assertions des Capilupi, il suffit de les mettre en regard du récit si simple et si naturel que nous venons de communiquer. D'après Capilupi, Coligny aurait eu l'intention de faire mettre le feu à trois ou quatre endroits de la ville, le 23 août, et de courir au Louvre, tuer toute la famille royale, « cependant que le peuple seroit après pour l'estaindre. » Le roi, informé du complot, « ne voulut plus différer, et résolut qu'avec l'aide de Dieu on exécutât son entreprise..., afin de... chastier quant et quant leurs pensées diaboliques. » C'est le roi qui, le 22, chargea Maurevel de guetter l'amiral. Ainsi de suite.

(3) *Mém. de l'Est. de Fr.*, I, 276 r.

coup failly, nous disent-ils, et de si près, nous fit penser à nos affaires jusques à l'après-dînee (1) que le Roy mon frère le voulant aller voir à son logis, la Royne ma mère et moy délibérasmes d'estre de la partie pour l'accompagner, et voir aussi la contenance (2) de l'admiral. Et estant là arrivez, nous le vismes dans son lict fort blessé; et comme le Roy et nous luy eusmes donné bonne espérance de guarison et exhorté de prendre bon courage, l'ayans aussi assuré que nous luy ferions faire bonne justice de celuy ou ceux qui l'avaient ainsi blessé (3), et de tous les autheurs et participans, et qu'il nous eut répondu quelque chose (4), il demanda au Roy de parler à luy en secret : ce qu'il lui accorda très volontiers, faisant signe à la Royne ma mère et à moy de nous retirer : ce que nous fismes incontinent au milieu de la chambre, où nous demeurasmes debout pendant ce colloque privé, qui nous donna un grand soupçon; mais encore plus que sans y penser, nous nous vismes tous (5) entourez de plus de deux cens gentilshommes et capitaines du party de l'admiral, qui estoient dans la chambre et dans une autre auprès, et encores dans une salle basse : lesquels, avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens mal contens, parlementoient aux oreilles les uns des autres, passans et repassans souvent (et devant et derrière nous) (6) et non avec tant d'honneur et respect (7) qu'ils devaient, comme il nous sembla pour lors, et quasi (8) ils avoient quelque soupçon que nous avions part à la blessure (9) de l'admiral. Quoy que c'en fust (10), nous le jugeasmes de la façon (11), considérans possible toutes leurs actions plus exactement qu'il n'estoit besoin. Nous fusmes donc surpris d'estonnement et de crainte de nous voir là enfermez, comme depuis me l'a advoué plusieurs foys la Royne ma mère, et qu'elle n'estoit oncques entrée (12) en lieu où il y (13) eut tant d'occasion de peur, et d'où elle fust sortie avec plus d'ayse et de plaisir.

« Ce doute nous fit rompre promptement ce discours que l'admiral faisoit

(1) Matthieu : « *Nous fit bien reseur et penser à nos affaires jusque sur.* » Mss. : « *Ce coup failly, et de si près, nous fit bien penser et seur à,* » etc.

(2) Matthieu : « *Les contenances.* »

(3) Selon Brantôme, le roi « jura et renia qu'il vengeroit sa blessure, et qu'il prist courage. » Charles et sa mere écoutèrent attentivement l'amiral, et « monstrèrent grande apparence par l'extérieur qu'elles le goustoient. » *Ed. c.*, p. 184.

(4) Matth. et Mss. : « *Quelque peu de chose.* »

(5) Matth. : « *Lors.* » Ce mot est supprimé dans le Mss.

(6) Les mots mis entre parenthèses manquent dans Matthieu.

(7) Matth. : « *Tant de révérence qu'ils devoient.* »

(8) Matth. : « *Et qu'aussi ils.* »

(9) Matth. et Mss. : « *A l'entreprise de.* »

(10) Matth. : « *Quoy que s'en soit.* » Mss. : « *Quoy que s'en fust.* »

(11) Matth. : « *Ceste.* »

(12) Matth. : « *Jamais entrée;* » Mss. : « *Oncques allée.* »

(13) Matth. : « *Où elle eust.* »

au Roy, sous une honneste couverture que la Royne ma mère inventa, laquelle, s'approchant du Roy, luy dit tout haut, qu'il n'y avait point d'apparence de faire ainsi parler si longtems M. l'admiral, et qu'elle voyoit bien que ses médecins et chirurgiens le trouvoient mauvais, comme véritablement cela estoit bien dangereux et suffisant de luy donner la fiebvre, dont sur toute chose il se falloit garder (1), priant le Roy de remettre le reste de leur discours à une autre fois, quand M. l'admiral se porteroit (2) mieux. Cela fascha fort le Roy, qui vouloit bien ouyr le reste de ce qu'avoit à luy dire l'admiral. Toutefois, ne pouvant résister à une si apparente raison, nous le tirasmes hors du logis (3); et incontinent la Royne ma mère, qui désiroit surtout savoir le discours (4) secret que l'admiral luy avoit communiqué, duquel il n'avoit voulu que nous fussions participans, pria le Roy, et moi aussi, de nous le dire : ce qu'il refusa par plusieurs fois. Mais se sentant importuné et par trop pressé de nous, comme il sembloit, et plus par manière d'acquit qu'autrement (5), nous dict brusquement et avec desplaisir (6), jurant par la mort-dieu, « que ce que lui disoit l'admiral estoit vray et que les roys ne se recognoissoient (7) en France qu'autant qu'ils avoient de puissance de bien ou mal faire à leurs sujets et serviteurs, et que ceste puissance et maniement d'affaires de tout l'Estat s'estoit finement escoulé entre nos (8) mains ; mais que ceste superintendance et authorité me pouvoit estre quelque jour grandement préjudiciable et à tout mon royaume, et que je la devois tenir pour suspecte et y prendre garde : dont il m'avoit bien voulu advertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles sujets et serviteurs avant que (9) mourir. Eh bien, mon Dieu (10), puisque vous l'avez voulu sçavoir, c'est ce que me disoit l'admiral. »

« Cela ainsi dit de passion et de fureur, dont le discours nous toucha grandement au cœur, que nous dissimulasmes le mieux qu'il nous fut possible, nous excusant toutesfois (11) l'un et l'autre, amenans beaucoup de justi-

(1) Matth. : « *Le.* »
(2) Matth. et Mss. : « *Trouveroit.* »
(3) Matth. : « *Nous le tirerons de là et hors du logis.* »
(4) Matth. : « *Le discours et escrit.* »
(5) Les mots « *et... à... autrement,* » manquent dans le Mss. Dans Matth., les mots « *qu'autrement* » manquent seuls.
(6) Ces trois mots manquent dans Matthieu.
(7) Mss. : « *Pas un.* »
(8) Les deux éditions de Villeroy portent entre *vos* mains. *Nos* nous semble préférable. C'est la leçon du Mss. cité. Le texte suivi par Matthieu est tout différent : « *Que ceste puissance et maniement d'affaires de tout l'Estat s'estoit escoulée de mes mains ; que cela me pourroit quelque jour estre grandement préjudiciable et à tout mon royaume, et que j'y devois prendre garde,* » etc. Le mot « *grandement* » manque dans le manuscrit.
(9) Matth. : « *Que de mourir.* »
(10) Matth. et le Mss. : « *Mort-Dieu.* »
(11) Matth. et le Mss. : « *Toutefois et l'un et l'autre.* »

fications à ce propos, y adjoustant tout ce que nous pouvions de nos raisons pour le desmouvoir et dissuader de ceste opinion, continuant toujours ce discours depuis le logis de l'admiral jusques au Louvre, où, ayant laissé le Roy dans sa chambre, nous nous retirasmes en celle de la Royne ma mère, piquée et offensée (1) au possible de ce langage de l'admiral au Roy, et encore plus de la créance qu'il sembloit en avoir, craignant que cela n'apportast quelque altération et changement en nos affaires et maniement de l'Estat. Et pour n'en rien déguiser, nous demeurasmes si despourveus et de conseil et d'entendement que ne pouvans nous résoudre à propos pour ceste heure-là, nous nous retirasmes, remettans la partie au lendemain... »

Pendant que Henri et sa mère essayaient ainsi de délibérer sans y réussir, tant leur inquiétude était grande, Charles songeait à faire sévère justice : il permit aux huguenots de se loger dans les environs de la rue Béthisy où se trouvait l'amiral, offrit de faire transporter Coligny dans son propre palais (2), écrivit à Fénelon qu'il examinait cette « action infâme (3), » et, dans la matinée du 23, reçut les Guise, en leur disant « qu'ils s'en allassent où ils voudroyent (4). » Les huguenots se trouvaient en proie à la plus vive anxiété. Ils sentaient renaître leurs anciennes défiances, et l'un d'eux, le vidame de Chartres, disait tout haut « qu'il appercevoit d'heure à autres beaucoup de choses qui le mettoient en fort grand doute (5); » mais ils se tenaient tranquilles; ils étaient « assurés de la bonne volonté du Roy qui promettoit faire telle recherche et si exemplaire punition, que les vivans n'en recevroient moins de contentement que les à venir d'exemple à se mieux porter en telles affaires; » grâces surtout à Téligny, ils finirent par croire « que c'estoit pures paniques que telles fraïeurs (6). » Quel contraste entre les assassins et ces loyaux gentilshommes pleins de confiance, jusqu'au bout, dans la foi jurée et dans les promesses du roy !

Le lendemain, lundi, de bonne heure, Henri se rendit auprès de sa mère qu'il trouva déjà levée. « J'eus bien martel en teste, dit-il, et elle aussi de son costé; et ne fut pour lors prins autre délibération que de faire, par quelque moyen que ce fust, dépescher l'admiral. Et ne se pouvant plus user de ruses et finesses, il falloit que ce fust par voie descouverte; mais qu'il falloit pour ce faire (7), amener le Roy à ceste résolution, et que l'après-disnée nous l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions venir le sieur de Nevers, les mareschaux de Tavanes et de Retz, et le chancelier de Bi-

(1) Matth. : « *Piqués et offensés.* »
(2) La Popelinière, *O. c.*, II, 64 v.
(3) *Corresp. dipl.*, VII, 323.
(4) *Mém. de l'Estat de Fr.*, I, 280 v.
(5) *Id.*, I, 282 v.
(6) La Popelinière, *O. c.*, II, 64 v., 65 r.
(7) Matth. : « *Mais que, pour le faire, il falloit.* »

rague (1), pour avoir seulement leur advis des moyens que nous tiendrions à l'occasion (2), laquelle nous avions desjà arrestée, ma mère et moy.

« Si tost que nous fusmes entrez au cabinet où le Roy mon frère estoit, elle commença à lui remonstrer que le parti des huguenots s'armoit contre luy à l'occasion de la blessure de l'Admiral, qui avoit faict plusieurs dépesches en Allemagne pour faire levée de dix mille reistres, et aux cantons des Suisses avec (3) une autre levée de dix (4) mille hommes de pied ; et que les capitaines françois partisans des huguenots estoient desjà la pluspart semblablement partis pour faire levée (5) dans le royaume, et les rendez-vous du temps et du lieu desjà aussi donnez (6) et arrestez. Que une si puissante armée (7), une fois jointe aux forces françoises (chose qui n'estoit que trop faisable), ses forces n'estoient pas bastantes à moitié près d'y pouvoir résister (8), veu les pratiques et intelligences qu'ils avoient, dedans et dehors le royaume, avec beaucoup de villages, communautez (9) et peuples (dont elle avoit de bons et certains advis), qui devoient faire révolte avec eux sous prétexte du bien public, et que luy estant foible d'argent et d'hommes, elle ne voyoit lieu de sécurité pour luy en France. Et si il y avoit bien davantage une nouvelle conséquence dont elle le vouloit advertir (10) : c'est que tous les catholiques, ennuyez d'une si longue guerre, et vexez de tant de sortes de calamitez, estoient délibérez et résolus d'y mettre une (11) fin. Et où il ne voudroit pas (12) de leur conseil, il estoit aussi arresté entr'eux d'élire un capitaine général pour prendre leur (13) protection, et faire ligue offensive et deffensive contre les huguenots : et ainsi demeureroit seul enveloppé en grands dangers, sans puissance ni authorité. Qu'on verroit toute la France armée de (14) deux grands partis, sur lesquels il n'auroit aucun commandement et aussi peu d'obéissance. Mais qu'à un si grand danger et péril éminent de luy et de tout son Estat, et à tant de ruines et calamitez qui se préparoient, où nous touchions desjà du doigt, et au meurtre (15) de tant de

(1) Matth. : « *De Retz, et le grand Prieur.* »
(2) Matth. et Mss. : « *A l'exécution.* »
(3) Ce mot ne se trouve ni dans Matth. ni dans le Mss.
(4) Matth. : « *Six mille.* »
(5) Matth. : « *Levées en ce.* »
(6) Matth. : « *Estoient desjà donnez,* » etc.
(7) Matth. : « *Armée estrangère.* »
(8) Mss. : « *A moitié pour y résister.* »
(9) Ce mot manque dans le Mss.
(10) Matth. : « *Et si il y avoit bien davantage dont elle le vouloit advertir, qui estoit de grande conséquence.* »
(11) Matth. : « *Une bonne fin.* »
(12) Matth. et Mss. : « *Ne voudroit user de.* »
(13) Matth. : « *Leur party et protection.* »
(14) Matth. : « *Armée en deux.* »
(15) Matth. : « *Meurtre et sang de.* »

millions d'hommes, un seul coup d'espée pouvoit remédier et détourner tous les malheurs, et qu'il falloit seulement tuer l'admiral, chef et auteur de toutes les guerres civiles. Que les desseins et entreprises des huguenots mourroyent avec luy, et les catholiques, satisfaits et contents du sacrifice de deux ou trois hommes (1), demeureroient toujours en son obéissance.

« Cela ainsi dict, et beaucoup d'autres inconvénients qui luy furent représentez, lesquels il ne pouvoit esviter s'il n'usoit de (2) ce conseil, y amenant encores les persuasions plus à propos, et d'autres raisons que la Royne ma mère y adjousta et moy aussi; et les autres n'oubliant rien qui y pust servir. Tellement que le Roy entra en si (3) extresme cholère et comme en fureur, mais ne vouloit (4) au commencement aucunement (5) consentir qu'on touchast à l'admiral, enfin ainsi (6) picqué et grandement troublé (7) de la crainte du danger que nous luy avions si bien peint et figuré, esmeu (8) de la considération de tant de practiques et menées dirigées (9) contre luy et son Estat, comme il crust par l'impression que nous luy en avions donnée, voulut bien néanmoins, sur une affaire d'une (10) telle importance, sçavoir si par un autre moyen l'on y pouvoit remédier, et en avoir sur ce nostre conseil et advis, et que chacun en dict présentement son opinion. Or ceux qui opinèrent les premiers furent tous d'advis qu'il en falloit ainsi user que nous l'avions proposé pour le plus expédient. Mais quand ce fut au rang du mareschal de Retz, il trompa bien nostre espérance et n'attendions point de luy une opinion (11) toute contraire à la nostre, commençant ainsi (12) :

(1) Matth. : « *Du sacrifice d'un, de deux ou de trois hommes.* »
(2) Matth. et le Mss. : « *S'il ne suivoit ce.* »
(3) Matth. : « *En extresme;* » Msc. : « *en une extresme.* »
(4) Matth. et Msc. : « *Voulant.* »
(5) Ce mot manque dans le Mss.
(6) Même observation.
(7) Matth. et Mss. : « *Touché.* »
(8) Matth. et Mss. : « *Esmue aussi de.* »
(9) Matth. et Mss. : « *Dressées.* »
(10) Id. Id. : « *De telle.* »
(11) Matth. : « *Une opposite et toute contraire opinion à la nostre.* »
(12) On a remarqué qu'en ce point le récit du duc d'Anjou ne s'accorde point avec celui de plusieurs autres contemporains. Ainsi, les éditions de la Collection Petitot disent en note (p. 507, t. XLIV) que, selon Tavannes, le maréchal de Retz tint un langage tout différent; M. Schmidt a fait la même observation (note 194 de la brochure de M. Soldan). Brantôme appelle le maréchal « le premier et principal auteur et conseiller du fait. » Davila nous dit également que c'est Albert de Gondi, qui obtint que l'on massacrât tous les huguenots; et Marguerite (*Mémoires*, éd. Petitot, p. 51 sqq.) nous apprend à son tour que Catherine envoya auprès de Charles le maréchal de Retz, « de qui elle sçavoit qu'il le prendroit mieux que de tout autre, comme celuy qui luy estoit plus confident et plus favorisé de luy. » M. de Retz, dit-elle, le vint en effet trouver dans son cabinet, le soir, vers les neuf ou dix heures; c'est lui qui aurait déterminé le roi à se joindre à sa mère, en lui disant que Catherine et Henri avaient participé à l'attentat sur Coligny, et qu'ils avaient bien fait de vouloir « oster ceste peste, » qui « n'avoit autre dessein que de troubler la France, etc. ; » et l'on sait combien importe le témoignage de Marguerite, qui n'appartenait à aucun des partis qui

« Que s'il y avoit homme dans le royaume qui deust haïr l'admiral et son party, c'estoit luy qu'il avoit diffamé toute sa race par de salles impressions qui avoient couru par toute la France et aux nations voisines (1) ; mais qu'il ne vouloit pas, aux dépens de son Roy et de son maistre, se venger de ses ennemis particuliers par un conseil à luy si dommageable et à tout son royaume, voire qui regardoit la postérité, au grand déshonneur des roys et de la nation françoise, qui estoit (2) deschue de son ancienne splendeur et réputation. Que nous serions à bon droict taxez de perfidie et desloyauté, et que par ce seul acte nous perdrions toute la créance (3) et confiance qu'on doit avoir en la foy publique et à celle de son Roy, et par conséquent le moyen de traicter cy-après de la pacification de ce royaume, advenant qu'il tombast encores aux guerres civiles, comme infailliblement il y seroit bientost ; et que si par une (4) sinistre action nous le pensions libérer des armes étrangères, nous nous trompions bien fort : et n'y en (5) eust jamais tant, ny tant de calamitez et ruines (6), desquelles nous, ny peut-estre nos enfants, ne verroient jamais le bout. Et pour le vous faire plus court, il nous paya de tant d'autres et de si apparentes raisons, qu'il nous partit à tous la cervelle, nous osta les paroles et répliques de la bouche, voire la volonté de l'exécution, tant il nous sceut bien persuader.

« Mais n'estant secondé d'aucun, et après avoir ramassé et repris nos esprits, revenans à nous-mesmes et reprenans tous (7) la parole en combat-

divisaient la cour : « Les huguenots, dit-elle naïvement, me tenoient suspecte, parce que j'estois catholique, et les catholiques parce que j'avois espousé le roy de Navarre, qui estoit huguenot. » — On pourrait peut-être faire disparaître cette contradiction, en remarquant que d'après Marguerite le maréchal de Retz tint le langage violent qu'on lui prête *après avoir été envoyé* auprès du roi, et rien, ce semble, ne nous empêche d'admettre que, bourrelé peut-être de remords, il ait cru devoir tenir un langage tout différent dans le conseil dont parle Henri d'Anjou. On conçoit aisément que l'un des conseillers de la Saint-Barthélemy ait eu un moment d'hésitation. On verra plus bas que Catherine et Henri furent, eux aussi, un moment « espris de terreur et d'appréhension. » Et, pour citer un autre exemple, Cossins, lui aussi, l'un des plus fougueux assassins, qu'on a appelé depuis le *principal boucher* de la Saint-Barthélemy, fut, selon Tavannes, toujours en proie à l'incertitude avant de prendre un parti. En admettant l'explication que nous proposons, on comprendra d'ailleurs mieux ces paroles de Henri : « Il *trompa bien nostre espérance*, et n'attendions point de luy une opinion toute contraire à la nostre. »

(1) Matth. : « *Qu'il l'avoit diffamé et toute sa race, par une infinité d'ordures et salles libelles imprimez, qui,* » etc. Mss. : « *Qui l'avoit diffamé et toute sa race, par de salles impressions.* »

(2) Matth. : « *Qui estoit desjà tant deschue.* »

(3) Matth. : « *Croyance.* »

(4) Matth. : « *Par une si sinistre.* »

(5) Le mot « *en* » manque chez Matth. et dans le Mss.

(6) Matth. : « *Ruines qu'il en arriveroit, desquelles nos vies, ny peut-estre celles de nos enfans ne verroient le bout. Et pour vous le faire plus court, il nous paya de tant d'autres et si apparentes raisons, qu'il nous partist à tous la cervelle, nous osta à tous les paroles et les répliques*, etc. » Les mots « *peut-estre* » manquent dans le Mss., ainsi que les mots « *d'autres et.* »

(7) Le mot « *tous* » manque dans Matth.

tans tous fort et ferme nos opinions, nous l'emportasmes et recognusmes à l'instant une soudaine mutation et une merveilleuse et estrange métamorphose au Roy, qui se rengea de nostre costé et embrassa nostre opinion, passant bien plus outre et plus criminellement; car (1) s'il avoit esté auparavant difficile à persuader, ce fut alors à nous à le retenir (2), car en se levant et prenant la parole, nous imposant silence (3), nous dict de fureur et de cholère, et jurant par la mort-dieu, puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'admiral, qu'il le vouloit, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui (4) peust reprocher après, et que nous y donnassions ordre promptement (5). Et sortant furieusement, nous laissa dans son cabinet, où nous advisasmes le reste du jour, le soir et une bonne partie de la nuict, ce qui (6) sembla à propos pour l'exécution d'une telle entreprise. Nous nous assurasmes du prévost des marchands, des capitaines des quartiers (7) et autres personnes que nous pensions les plus factieux, faisans un département des quartiers (8) de la ville, desseignans les uns pour exécuter particulièrement sur aucuns, comme fut M. de Guise pour tuer l'admiral. »

Ici se placent des détails que l'on ne relit jamais sans frémir. Quelle terrible soirée que celle du 23 août! La mort des huguenots est résolue; tous les ordres sont donnés, et voici, en face de leurs bourreaux du lendemain, peut-être de la nuit même, ces fiers gentilshommes, insouciants comme de coutume, devisant gaiement et serrant amicalement la main qui va les assassiner! Voici, par exemple, La Rochefoucauld que le roi affectionnait particulièrement : après s'être entretenu familièrement avec Charles, qui essaye timidement de le retenir auprès de lui, il regagne sa chambre... bientôt on va heurter à sa porte : ivre de sommeil, il ouvrira, pensant qu'on l'appelle auprès du roi, et c'est de la part du roi qu'on lui portera le coup mortel. (*Rév.-Mat.*, I, 59.) On ne saurait imaginer de contraste plus effrayant. Et puis, malgré le calme apparent, malgré l'assurance des auteurs du crime qui allait se commettre, l'air était comme chargé de vagues inquiétudes, des rumeurs sinistres circulaient : quoi de plus touchant que la frayeur instinctive de la jeune Marguerite? Catherine lui dit de se coucher; sa sœur la veut

(1) Matth. : « *Que s'il.* »
(2) Matth. : « *Ce fut lors à nous de le retenir.* »
(3) Ces trois mots manquent dans Matth.
(4) Matth. : « *Qui le lui peust*, etc. »
(5) Cfr. Tavannes, *éd. c.*, p. 294 : « Le conseil est tenu composé de six, le Roy présent, connoissant que tout s'alloit descouvrant, et que ceux de Guise mesme, pour se laver, accuseroient la Royne et M. d'Anjou, et que la guerre estoit infaillible, qu'il valoit mieux gagner une bataille dans Paris, où tous les chefs estoient, que la mettre en doute en la campagne, etc. »
(6) Matth. : « *Ce qu'il.* »
(7) Matth. et le Mss. : « *Des quartiers.* »
(8) Matth. : « *Des cantons de la ville.* »

retenir, de crainte que mal ne lui arrive pendant l'horrible confusion qui va se faire; mais Catherine insiste rudement. La duchesse de Lorraine, alors fondant en larmes, lui dit bonsoir sans oser dire autre chose. « Et moi, dit Marguerite, je m'en allai toute transise et éperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avais à craindre. Soudain que je fus à mon cabinet, je me mis à prier Dieu qu'il me prît en sa protection et *qu'il me gardât, sans savoir de quoi ni de qui...* » Elle le sut bientôt. Laissons parler le duc d'Anjou. « Après avoir reposé seulement deux heures la nuict, ainsi que le jour commençoit à poindre, le Roy, la Royne ma mère et moy allasmes au portail du Louvre joignant le jeu de paulme, en une chambre qui regarde sur la place de la Bassecourt, pour voir le commencement de l'exécution; où nous ne fusmes pas longtemps: ainsi que nous considérions les événemens et la conséquence d'une si grande entreprise, à laquelle, pour dire vray, nous n'avions jusques alors guères pensé, nous entendismes à l'instant tirer un coup de pistolet; et ne sçaurois dire de (1) quel endroict, ny s'il offença quelqu'un. Bien sçay-je (2) que le son nous blessa tous trois si avant en l'esprit, qu'il offença (3) nos sens et nostre jugement, espris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre (4); et pour y obvier envoyasmes soudainement et en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guise, pour luy dire et expressément commander de nostre part qu'il se retirast à son logis, et qu'il se gardast bien de rien entreprendre sur l'admiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parce qu'il avoit esté arresté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendroit rien qu'au préalable l'admiral n'eust esté tué. Mais tost après le gentilhomme retournant (5), nous dit que M. de Guise lui avoit respondu que le commandement estoit venu trop tard, et que l'admiral estoit mort, et qu'on commençoit à exécuter (6) par tout le reste de la ville. Ainsi retournasmes à nostre première délibération; et peu après (7) nous laissasmes suivre le cours et le fil de l'entreprise et de l'exécution... Voilà, Monsieur, tel (8) la vraye histoire de la Saint-Barthélemy, qui m'a troublé ceste nuict l'entendement. »

C'est à dessein que nous avons reproduit, dans toute son étendue, ce récit à la fois si saisissant et si original. S'il est vrai, l'hypothèse de la

(1) Matth. : « *A quel;* » dans le Mss. et dans l'édition de Villeroy de 1665, on lit « *en quel.* »

(2) Matth. et Mss. : « *Bien scay-je seulement que.* »

(3) Matth. : « *Offusqua.* »

(4) On lit dans les Mémoires de Tavannes : « La royne (*comme femme craintive*) se fust volontiers desdite. »

(5) Matth. : « *Retournant à nous, nous dit.* »

(6) Matth. : « *Qu'on commençoit d'en faire autant.* »

(7) Matth. : « *Et peu à peu.* »

(8) Matth. : « *Voilà, Miron.* »

préméditation de longue main ne saurait subsister, et il n'y a point de raison de douter qu'il ne le soit : parfaitement naturel et vraisemblable, de quelque manière qu'on l'envisage, appuyé quant à l'authenticité, sur de respectables témoignages, il est encore confirmé, dans ses points essentiels, par Tavannes et par Marguerite. Ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs ne songe à admettre la préméditation; Marguerite résume, en ces mots, les événements qui amenèrent le 24 août : « La fortune, qui ne laissa jamais une félicité entière aux humains, changea bientost cet heureux estat de triomphe et de nopces en un tout contraire, par cette blessure de l'admiral, qui offença tellement tous ceux de la religion que cela les mit comme au désespoir; de sorte que l'aisné Pardaillan et quelques autres chefs des huguenots en parlèrent si haut à la Reyne ma mère, qu'ils luy firent penser qu'ils avoient quelque mauvaise intention. Par l'advis de M. de Guise et de mon frère le roy de Pologne, qui depuis a esté roy de France, il fust pris résolution de les prévenir : conseil de quoy *le roy Charles ne fust nullement*, lequel affectionnoit M. de la Rochefoucault, Téligny, La Noue et quelques autres chefs de la religion, desquels il se pensoit servir en Flandre. Et à ce que *je luy ay depuis ouy dire à luy-même, il y eust beaucoup de peine à l'y faire consentir*... (1). » On voit combien sont légères les divergences entre les deux récits. Ce n'est pas ici le lieu de raconter « le fil et le cours de l'entreprise et de l'exécution. » Aussi bien les détails de ces sanglantes journées vivront-ils à jamais dans la mémoire de ceux qui savent gémir sur les maux de leurs semblables. Ceux-là n'oublieront jamais cette malheureuse ville qu'une histoire catholique nous montre « comme renversée sens dessus dessous, teinte et baignant en sang et pleine d'horribles spectacles de mort. » Les assassins remplissant leur mission sanglante jusque dans le palais du roi et jusque sur le lit de la jeune reine de Navarre (2); toutes les mauvaises passions se déchaînant et profitant, pour se donner satisfaction, des encouragements que leur prodiguent ceux-là mêmes qui les devaient réprimer; d'épouvantables bons mots circulant dans la foule (3); de prétendus miracles venus à point pour stimuler encore le zèle d'une populace effrénée (4); de malheureuses victimes essayant de se dé-

(1) Ed. Petitot, p. 49.

(2) *V.* les *Mémoires* de Marguerite de Valois, p. 33 sqq., de l'édition publiée par la Société de l'Histoire de France. Paris, 1842.

(3) On sait que, selon le témoignage de Brantôme, Tavannes criait au peuple : « Saignez, saignez! Les médecins disent que la saignée est aussi bonne en tout ce mois d'août comme en may! »

(4) On lit dans Capilupi : « Entre les signes immémorables par lesquels sa divine Majesté a fait voir au monde qu'elle avoit divinement favorisé à ceste entreprise très heureuse et très admirable... il (Dieu) nous en a fait apparoir un très certain et plein de sa puissance infinie, à la confusion perpétuelle des hérétiques et à notre édification particulière, c'est à sçavoir (comme il a esté écrit de plusieurs dignes de foi), que dedans Paris, la nuict mesme que les matines pa-

fendre contre ces féroces assassins, d'autres cherchant à échapper par la fuite (1) à cet affreux carnage ; les scènes de la capitale se reproduisant dans la province, où quelques magistrats généreux, dont l'histoire conservera pieusement les noms, refusent noblement d'exécuter les ordres barbares qu'on leur transmet (2) ; enfin le bruit de ces néfastes journées arrivant aux nations étrangères pour enivrer de joie les unes (3), pour plonger les autres dans une morne stupeur... (4) ce sont là des détails qui vivraient dans notre cœur, si notre mémoire venaient jamais à les oublier. Mais elle ne les oubliera pas ; elle se souviendra surtout de la mort de l'illustre vieillard dans lequel certains auteurs se sont opiniâtrés à ne voir qu'un « sujet rebelle » et un « homme criminel (5), » mais qui, au dire d'un grand historien philosophe, fut assassiné, n'ayant dans le cœur que la gloire de l'Etat (6) et dont la valeur fut telle que l'un de ses ennemis compara ses restes inanimés à ceux d'un « grand lion mort, qui souloit estre auparavant la terreur de tout un terroir et de toute une grande et spacieuse forest... (7) »

risiennes commencèrent, lorsqu'on eut commencé d'oster hors du monde ceste peste pernicieuse des huguenots, une espine sèche et morte, et toute gastée, produisit des branches vertes et jetta des fleurs, avec une grande merveille de tout le peuple qui couroit la veoir, comme un miracle de Dieu et un signe de son ire appaisée... » *Ed. c.*, p. 470. — *V.* aussi *L'Estoile*, éd. c., p. 75 ; *Réveille-matin*, Dial. I, p. 70 ; *La Popelinière*, éd. c., II, 67 v. Ce dernier ajoute à son récit ces mots : « Mais en tant que ce fut l'artifice d'un cordelier, pour faire croire que la France recouvroit sa belle fleur perdue contre tout espoir humain. »

(1) *V.* dans notre *Bulletin* (II, 25 et 257) les « noms des ministres que Dieu sauva du massacre et qu'il recueillit en Angleterre. »

(2) *V.* le *Bulletin*, I, 59 à 62 ; 208 à 211 ; 488 à 490.

(3) *Bulletin*, I, 240 à 243 ; 374 à 377.

(4) C'est surtout en Angleterre que les esprits furent glacés d'épouvante à la nouvelle de la Saint-Barthélemy. *V.* dans notre *Bulletin* (I, 363) une dépêche de Smith, secrétaire d'Etat d'Elisabeth, à Walsingham. On nous permettra de faire remarquer que la lettre de Smith se trouve déjà dans les *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou négociations, etc.*, de Walsingham, tr. de l'angl., Amsterdam, 1700, in-4°, p. 297. Seulement elle porte, dans ce volume, la date du 12 sept. (et non du 11). En comparant les deux versions nous avons remarqué entre elles quelques autres différences assez notables. Dans l'édition de 1700, le mot παράδοξα est remplacé par des points. Au lieu de : *Cita sed sua pœnitentia solet sequi*, on y lit : *Cito sed, etc.* ; au lieu des mots : *Cur* INAUDITA *causa damnati ac cæsi?* ces autres : *Cur* MANDATI *causa damnati sunt ac cæsi?*

(5) C'est le jugement que porte sur lui entre autres l'abbé Cavayrac, dans sa *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy*. 1758, p. 12. Il ajoute ces lignes que nous nous abstenons de qualifier : «..... Ce chef de parti et les principaux qui commandaient sous ses ordres, étaient, aux yeux de Charles IX et de sa mère, des hommes autant dignes de proscription que le furent les six mille Romains massacrés en un jour par les ordres de Sylla, et on ne mit ni plus de préparation ni moins d'horreur dans l'une de ces deux journées que dans l'autre. »

(6) Cfr. *Bulletin*, II, 28.

(7) Coligny refusa jusqu'au dernier moment de croire à une si noire trahison. « Il se proposoit le jugement des nations estrangères et de toute la postérité, la constance et fidélité que doit avoir un Roy, la foy publique, la sainteté du droit des peuples : estimant que ce seroit une chose prodigieuse et du tout contre nature, de polluer toutes ces choses par un meurtre tant exécrable... » (*Mém.*

Mais nous ne voulons pas ici évoquer tous les lugubres souvenirs qui se rattachent à la Saint-Barthélemy : il nous suffit de rappeler que, si le récit que nous venons de faire est exact, il ne se peut pas que les massacres aient été combinés longtemps d'avance.

III. *Après la Saint-Barthélemy.*

On arrive à la même conclusion quand on examine la conduite que tint Charles IX pendant et après les massacres, les ordres qu'il donna et les différentes explications dont il essaya pour justifier la cour. En procédant à cet examen d'après des pièces authentiques, on s'étonne de voir le roi donner des ordres contradictoires, selon qu'il obéit à un reste de pitié ou qu'il cède à la crainte de voir les huguenots ramasser leurs dernières forces pour repousser la brutale et infâme agression dont ils ont été l'objet ; on déplore la faiblesse du jeune monarque qui, le crime une fois consommé et le sol jonché de victimes, accepte la responsabilité du fait accompli, et répète à son tour la fable de la prétendue conspiration des huguenots ; on se réjouit de découvrir que ces *grimaces* (1) hypocrites n'imposèrent à personne : mais on ne voit point que la cour se soit glorifiée d'avoir préparé, pendant des années, un si terrible forfait.

Ainsi, le 22 août, le roi déclare regretter vivement l'attentat commis sur Coligny ; mais l'édit de paix sera maintenu. Pas la moindre allusion à la découverte de quelque complot. Il écrit lui-même à son ambassadeur auprès d'Elisabeth, en date du 22 : « Il luy a esté tiré (à l'amiral) un coup de harquebuse, *dont je suis infiniment marry*, ayant aussi tost faict faire tout ce qui se peut pour prendre (comme j'espère qu'on fera) celuy qui a donné le coup, et sçavoir d'où cela procède, afin d'en faire faire promptement telle et si grande justice que ce soit exemple par tout mon royaume ; ayant aussi

de l'Estat de France, I, 287). Le doute ne fut pas longtemps possible. A peine eut-il le temps de se mettre à genoux sur son lit (c'est Davila qui le rapporte, L. c., I, 414) et de murmurer sa dernière prière. Mais il était prêt à mourir, lui qui, trois ans auparavant, avait écrit en tête de son testament, ces paroles toutes chrétiennes : « Nous n'avons rien si incertain que l'heure en laquelle il plaira à Dieu nous appeler. Nous nous devons donque tousjours tenir si préparés que nous ne soyons point surpris... » (*Bull.* II, 263). Et bientôt le duc de Guise put fouler aux pieds le prétendu assassin de son père (Paris, 1743, in-4°, p. 303). Au dire de Brantôme (*Ed. c.* p. 185), « la teste fust aussitost séparée de ce noble corps et portée au Pape, ce dit-on, mais la plus saine voix, au roy d'Espagne, en signe d'un présent fort triomphant et très agréable qui fut accepté d'un visage très joyeux, et d'un cœur de mesme. » Tant y a, ajoute-t-il, que ce fust l'un ou l'autre qui le receust, eut grand sujet de s'esjouir, car ils perdirent un très grand et tres dangereux ennemy. » Selon l'Estoile (éd. Petitot, p. 75), le peuple, après avoir mutilé le cadavre, « *le traîna furieusement à la voirie*, » tandis que « la reine mère, pour repaître ses yeux, fut voir le corps mort de l'admiral pendant au gibet de Montfaucon, et y mena ses fils, sa fille et son gendre. »

(1) C'est l'expression dont se sert Bossuet. *V.* le *Bulletin*, I, 100.

escrit, par tous les endroits de mon dit royaume, aux gouverneurs des provinces et des principales villes combien je trouve mauvais ce malheureux acte, et la résolution où je suis d'en faire faire justice très exemplaire, deffendant très expressément que sous ce prétexte, ni contre qui que ce soit, nul de mes sujets s'en émeuve; mais au contraire que *chacun ait à garder et observer inviolablement*, plus que jamais, *mon édit de pacification* (1). » Le 24 août, il écrit au même que ce sont les Guise qui ont commencé les massacres : « Ceux de la maison de Guyse, ayant sceu certainement que les amis de mon cousin l'Admiral vouloient poursuivre et exécuter sur eux vengeance de ceste blessure, parcequ'ils les soubçonnoient d'en estre la cause, se sont esmus cette nuict passée, si bien qu'entre les uns et les autres il s'est passé une grande et lamentable sédition... : ce qui s'est mu avec une telle furie qu'il n'a esté possible d'y apporter le remède tel que l'on eût pu désirer, ayant eu assez à faire à employer mes gardes et autres forces pour me tenir en sûreté dans mon château du Louvre, ayant donné cependant ordre partout d'appaiser la dicte sédition (2)... » Le même jour il commande au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris de « monter à cheval et se accompagner de toutes les forces de ladicte ville, et faire cesser tous les meurtres, pilleries, saccagements et sédition, et y avoir l'œil jour et nuit (3). »

Cependant les massacres avaient pris des proportions énormes. Les Guise ne voulaient pas d'ailleurs « se charger de la faute, voyans l'atrocité du fait avenu, et considérans qu'ils attireroient sur eux et leur postérité l'ire de tous les hommes à qui l'humaine société est chère. » Il ne restait donc à la cour, pour sauver du moins les apparences, qu'une seule issue : accuser ouvertement les huguenots d'avoir comploté contre le roi, et ériger de la sorte en mensonge officiel, le mensonge inventé par Catherine. Dès le 25 août, le roi parle à son ambassadeur d'une conspiration faite par ceux de la religion P. R., mais il n'en parle qu'à demi-mot; il recommande à Fénélon de ne rien dire « des particularités de la dicte émotion et *de l'occasion*, jusques à ce qu'il ait plus amplement et certainement des nouvelles du roi. » Le 26, il n'hésite plus. Le parlement est convoqué, et le roi s'y rend en grande pompe. Il y déclare que trop longtemps il avait pardonné

(1) *Correspondance diplom. de Lamothe-Fénelon*, VII, 322.

(2) Ibid. — Cfr. le *Réveille-matin*, Dial., I, p. 65. Le 27, il envoie au même un Mémoire justificatif, dans lequel il avoue que, dès le 24, il a « lasché la main à Messieurs de la maison de Guyse. » (*Corresp. dipl.* VII, 332).

(3) Cimber et Danjou, VII, 217. — Les gouverneurs des provinces reçurent des lettres semblables à celles qui furent adressées à Fénelon du 22 au 24; mais il paraît hors de doute qu'ils reçurent aussi des instructions secrètes qui leur donnaient libre carrière. (*V.* Soldan, *La France et la Saint-Barthélemy*, p. 84, 88, 89). Cependant Caveyrac dit avec la plus grande assurance qu'il est faux *qu'il y ait eu aucun ordre d'envoyé dans les provinces.*

aux huguenots ; qu'il l'avait fait « pour ce qu'il avoit esté dès le berceau *nourri du lait de douceur*, et jusques-là entretenu de clémence et miséricorde plus que de rigueur et cruauté, » tandis qu'eux, « croissans en meschanceté et ingratitude, avoient osé adjouster à leurs premiers démérites le plus vilain et détestable acte qu'on eust sceu imaginer : assavoir de le tuer avec ses frères, la Royne sa mère, et tout ce qu'ils eussent trouvé de la race des Valois (1). » Enfin, pour jouer la comédie jusqu'au bout, on fit le procès à la mémoire de l'amiral, et l'on pendit, sous prétexte de complicité, Briquemaut et Cavagnes, qui protestèrent jusqu'au dernier moment de leur innocence. On ne peut sans émotion entendre les dernières paroles de Briquemaut : « O mon Dieu, devant le tribunal duquel je vais comparaître, et que j'espère voir bientôt face à face, tu sais que je ne sais rien, et que je n'ai jamais songé à aucune conjuration contre le roi, ni contre l'Etat, quoique j'en aie été fortement accusé ; mais je prie mon Dieu de vouloir pardonner au roi, et à tous ceux qui sont cause que je meurs injustement, comme je souhaite qu'il me pardonne les péchés que j'ai commis contre sa divine Majesté (2). »

Telles furent les explications dont on essaya tour à tour. On le voit : loin d'infirmer l'hypothèse de la non-préméditation, elles l'appuient bien plutôt ; et la manière dont la nouvelle de la Saint-Barthélemy fut accueillie

(1) La Popelinière, II, 67, v. L'auteur du *Discours merveilleux*, etc., p. 105, dit, en parlant de ce prétendu complot : « Disputer icy si les massacrés avoient conjuré ou non, c'est chose superflue. Toutes présomptions sont à l'encontre. On n'en a veu aucun préparatif, et tant estoient nuds, et loin l'un de l'autre, sans équipage ny compagnie.... Mais, si ainsi estoit, que ne leur faisoit-on leur procez? Que ne les faisoit-on exécuter par justice? Ceux qui les tuèrent au lict, les pouvaient-ils pas prendre? L'amiral depuis sa blessure estoit-il pas ès mains de gardes du Roy?.... » Mais « le loup, voulant dévorer l'agneau, luy faict accroire qu'il a troublé l'eau.... » Elisabeth fit une réponse tout à fait analogue à La Mothe-Fénelon qui, tout en essayant de réciter la fable convenue, avoua « *qu'il avoit honte d'estre mis au rang des François.* » (*Mém. et instr.*, etc., de Walsingham, p. 290 et suiv.) Remarquons d'ailleurs que Davila lui-même convient qu'on ne résolut d'accabler les huguenots, que lorsqu'on vit qu'ils exhalaient leur courroux en paroles, *sans en venir à la moindre action qui pût donner couleur à une émeute* (I, 412). — Nous allons plus loin, et nous supposons qu'en effet, après l'attentat sur Coligny, les huguenots aient songé à se mettre en état de défense. .. qu'aurait-on gagné? Les huguenots eussent-ils été bien coupables de s'alarmer et de songer à se défendre, quand on assassinait leur chef en plein midi ? Singulier système que celui que la plupart des écrivains catholiques appliquent à notre histoire du XVIe siècle! On massacrait des hommes, parce que ces hommes se refusaient à pratiquer la religion catholique, on les torturait, on *faisait flamber leurs corps*, selon l'expression d'un auteur qui n'était certes pas de leurs amis (*Discours sur les causes de l'exécution faicte ès personnes de ceux qui avoient conjuré contre le Roy et son Estat.* Paris. 1572. Dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, publiés par Cimber et Danjou, VI, 236) , et ils devaient patiemment tout endurer ? N'est-ce pas trop exiger de leur débonnaireté ?

(2) *Mémoires*, etc., de Walsingham, p. 328. Cfr. La Popelinière, II, 69 verso. *V.* aussi *Le tocsain contre les massacreurs et auteurs des confusions.* Reims, 1579. Dans Cimber et Danjou, t. c. p. 71. — *V.* sur la médaille que l'on frappa pour éterniser la fable du complot, notre *Bulletin*, III, 189.

à Rome et à Madrid est une preuve de plus en faveur de notre thèse. A Madrid, Saint-Goard essaya en vain de faire croire à la préméditation pour rétablir les bons rapports entre la France et l'Espagne (1), et les dépêches de Salviati confirment pleinement le récit du duc d'Anjou. Une interprétation forcée a seule pu voir le contraire dans certains passages de ces dépêches. Encore le 22 septembre, le nonce du pape disait dans une dépêche chiffrée : « La reine mère, s'étant brouillée avec Coligny, ne résolut de se débarrasser de lui que peu de jours avant de faire exécuter le coup ; elle agit à l'insu du roi, mais de concert avec le duc d'Anjou, avec madame de Nemours, et avec Henri de Guise. Si l'amiral avait été tué tout de suite, les autres seraient restés en vie ; comme il ne mourut point, on craignit qu'il ne s'appuyât sur le roi, dont on eût dû subir la colère. On résolut donc de mettre la pudeur de côté, et de le faire assassiner avec tous les autres (2). »

Nous nous croyons donc fondé à conclure premièrement, que le crime de la Saint-Barthélemy ne fut point « pourpensé et délibéré » longtemps d'avance. Réunies comme en un faisceau unique, les raisons que nous venons d'alléguer nous semblent assez fortes pour l'emporter sur le témoignage des Davila et des Capilupi ; du *Réveille-matin des Français* et du *Tocsin contre les massacreurs;* sur celui même des Sully, des d'Aubigné, des Mézeray et des Sismondi. On n'a pas assez remarqué qu'en faisant de la Saint-Barthélemy une trame ourdie de longue main, ces écrivains, d'une autorité si respectable d'ailleurs, ont affirmé plus qu'ils n'ont démontré ; d'autres ont répété de confiance des assertions plausibles au premier abord, mais dont des documents authentiques ont mis à nu la fausseté. Partis d'un point tout opposé, des historiens catholiques du XVIe siècle ont pu se rencontrer avec leurs contemporains huguenots, pour soutenir que la proscription générale des protestants de France avait été résolue longtemps avant le 24 août : mais cet accord ne prouve rien, sinon que les uns et les autres ont eu des raisons également fortes, quoique de nature essentiellement différente, pour croire à la préméditation (3).

Mais il ne faut pas s'y tromper : nous ne sommes point de ceux qui feraient volontiers de la Saint-Barthélemy, non pas un crime, mais le ré-

(1) Soldan, *La France et la Saint-Barthélemy*, p. 98 à 100.

(2) Voir dans le t. III de Makintosh, *History of England*. Londres, 1831, les extraits faits à la bibliothèque du Vatican par Châteaubriand qui les a communiqués à l'historien anglais. Nous renvoyons, pour les détails, à la savante dissertation de M. Soldan, p. 101 sqq.

(3) On se demande d'ailleurs s'il était possible qu'un secret si redoutable, dans lequel entraient plusieurs personnes, fût gardé pendant des années entières. Tavannes le premier remarque judicieusement que « ce projet ne se fust pu exécuter sans estre descouvert, s'il eust esté prémédité. » Capilupi lui aussi a compris la force de l'objection ; mais les Capilupi sont-ils jamais dans l'embarras? Que l'on juge de l'impudence du nôtre : Si vous lui objectez l'invraisemblance que le secret ait été gardé pendant vingt mois par six personnes, par quatorze plus de six mois, et pendant deux jours par plus de deux cents personnes et *par quelques femmes* même, il répondra : « Il est tout certain qu'une telle chose ne semblera point vraysemblable à ceux qui viendront après nous...,» mais il n'était *pas possible* de rien découvrir « *pource que c'estoit le vouloir de Dieu.* » (p. 467).

sultat d'une série de malentendus. Soit que l'on persiste à croire qu'elle fut amenée par suite d'un plan d'extermination longuement arrêté ; soit que l'on pense que les massacres ne furent arrêtés que peu après l'attentat du 22 août ; soit enfin que l'on essaye de se placer entre ces deux hypothèses et que l'on soutienne que, chez Catherine, « l'entreprinse de tuer l'admiral estoit toute résolue, mais que l'exécution générale soit puis après venue par cas d'aventure et tirée de la necessité et occasion qui se présentoit (1); » peu importe : il serait difficile de découvrir dans l'histoire tout entière un crime aussi épouvantable que celui-là. En parcourant, sans parti pris, les relations des auteurs contemporains, on comprend que l'on ait pu dire que « l'énormité des choses est telle, qu'il n'y a pas de cœur qui n'en souslevast » et que personne, en les lisant, « ne contiendrait ses yeux sans pleurer (2). » Et comment en effet, ne se sentirait-on pas ému de la plus vive commisération, en présence d'une Catherine de Médicis?

Absoudre le roi, nous n'y songeons pas. Violent et *d'humeur colérique*, selon Tavannes, nous savons « qu'il ne faisoit point de difficulté de fausser sa foi toutes et quantes fois qu'il vouloit et lui venoit en fantaisie. » Nous n'oublions pas qu'en fin de compte c'est lui qui donna l'ordre des massacres, et qu'il le donna promptement, sans réflexion... Mais on peut dire, à sa décharge, qu'il eut de bons mouvements; il connut la franchise et la générosité (3); si bien que, encore le 11 septembre 1572, Leicester dit de lui : « Il est presque impossible qu'un prince, qui a été jusqu'ici si franc, si sincère et de si bonne volonté, que vous (il s'adresse à Walsingham) n'en pouviez pas dire assez de bien, ait passé si subitement du bien au mal (4); » et quand sa mère lui eut avoué sa culpabilité, exagéré les dangers qu'il allait courir, quand elle l'eut menacé de l'abandonner, et, dit-on, accusé de manquer de courage, il était difficile que le roi, naturellement faible (5), refusât ce qu'on exigeait de lui. On le plaint plus qu'on ne l'accuse. Il n'en est pas ainsi de son frère Henri, dans l'âme duquel on cherche en vain quelque sentiment louable. Encore moins trouverait-on quelque excuse à alléguer en faveur de Catherine.

Femme « corrompue et travaillée de toute meschanceté, » qu'un historien moderne appelle « la plus grande comédienne du XVIe siècle (6), » son ca-

(1) C'est la manière de voir que nous préférons. Elle remonte d'ailleurs au XVIe siècle. Capilupi, dont nous venons de citer les paroles, nous apprend qu'elle avait cours de son temps. *V.* aussi La Popelinière, o. c. II, 72 v. — Ranke trouve tout à fait vraisemblable qu'en invitant l'amiral aux noces de Marguerite, Catherine eût déjà formé contre lui quelque projet sinistre; mais, selon lui, elle avait conçu cette pensée comme une possibilité... Elle laissa Coligny suivre sa voie, jusqu'à ce qu'il lui devint insupportable ; alors elle le fit arquebuser. Le coup manqué, il ne lui restait qu'à accomplir l'œuvre de sang qu'elle avait depuis longtemps résolue pour une pareille conjoncture... Enfin, nous nous souvenons d'avoir vu quelque part ces paroles remarquables de MM. Haag : « Nous sommes porté à croire qu'elle (Catherine) tenait pour ainsi dire *en réserve* la terrible mesure comme une dernière ressource bonne à employer dans le cas où d'autres moyens moins violents viendraient à échouer... »

(2) Marguerite fait, en parlant de la Saint-Barthélemy, un aveu d'autant plus touchant, qu'il émane d'une personne que les liens les plus sacrés rattachaient aux coupables. Elle convient qu'elle « *eût voulu racheter de sa vie* » les huguenots dont son mariage avait amené la mort. (*Mém. justificatif, etc.*, p. 187 de l'édit. de ses *Mém.*, publiée par la Société de l'Histoire de France, 1842.)

(3) Tel est aussi le jugement porté sur lui par M. de Félice.

(4) Walsingham, *o. c.*, p 296.

(5) Les historiens s'accordent à flétrir la faiblesse et l'inconstance de son caractère. L'auteur du *Discours merveilleux* le compare « à un personnage muet en une farce, qui ne sert qu'à se pourmener sur un eschaffaut, ou ne dit que ce qu'on luy souffle à l'oreille. »

(6) Martin, *Hist. de France.* Paris, 1844. T. X, p. 312.

ractère ne fut que corruption et ambition. Trahir les grands des deux côtés « pour régner au milieu, » telle fut sa devise; et, pour atteindre au but, tous les moyens lui furent bons. Si nous en croyons d'Aubigné, c'est à cette femme fatale, à cette Jézabel moderne, qu'il faut attribuer presque tous les maux qui accablèrent la France au XVIe siècle. Entourée de gens presque tous italiens comme elle et qui, en échange de l'hospitalité que leur offrit la France, lui apportèrent le libertinage le plus effréné en même temps que les pratiques superstitieuses d'une dévotion tout extérieure (1), cette « vitieuse semence de Thoscane (2) » pervertit de bonne heure ses enfants, apprenant à celui-ci à « n'aimer que le sang, » à l'autre à juger des atours « des p...... de la cour, » tellement qu'il avait l'air

« En la place d'un Roy d'une p..... fardée (3). »

C'est ainsi qu'elle parvint à faire de ses fils des instruments dociles à sa volonté. C'est elle qui tira sur Coligny et qui mit en branle la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois; c'est donc à elle que revient la plus grande part des massacres. Peu importent ses protestations ou celles de son tardif apologiste (4): ce n'est pas assez de lui imputer la mort de cinq ou six chefs huguenots, car il lui était facile de prévoir que, les armes une fois débridées, c'est l'expression d'un écrivain contemporain, le roi et ses conseillers seraient impuissants pour les retenir. Mieux que personne, elle fut à même d'expérimenter ce mot terrible de Brantôme : « Il ne fait pas bon d'acharner un peuple, car il y est âpre après plus qu'on ne veut (5). »

(1) Les preuves de cette assertion sont amplement fournies par presque tous les historiens du temps. On en trouva plusieurs réunies dans les *Preuves* jointes à la première partie du livre intitulé : *Du massacre de la Saint-Barthélemy*, par Gab. Brizard, citoyen français. 1790. A en croire l'auteur du *Discours merveilleux* : « Entre les nations, l'Italie emporte le prix de finesse et subtilité ; » c'est le pays des gens qui « pour la plupart... veulent *sembler* religieux et non pas l'estre... » Dans un écrit du temps, le mot « morceau *italianisé*, » est synonyme de poison. »

(2) *Bulletin*, I, 151.

(3) *Les Tragiques*, donnés au public par le larcin de Prométhée. Au Dézert, 1616. P. 71, 82. Que d'indignation concentrée, quelle sombre énergie dans les vers du grand poète? Qu'on nous permette de copier ceux où il apostrophe la reine criminelle :

Toi, verge de courroux, impure (Catherine),
Nos cicatrices sont ton plaisir et ton jeu ;
Mais tu iras enfin, comme la verge, au feu,
Quand le courroux de Dieu prendra fin sur ta teste :
Encor ris-tu, sauvage et dangereuse beste,
Aux œuvres de tes mains, et n'as qu'un desplaisir,
Que le grand feu n'est pas si grand que ton désir !
Ne plaignant que le peu, tu t'esgaie ainsi comme
Néron l'impitoiable en voyant brusler Romme !

(4) Alberti, *Vita di Caterina de' Medici*. Florence, 1838.

(5) C'est aussi sur elle que pèse la plus lourde charge, selon l'auteur d'une remarquable lettre qui lui fut adressée de Lausanne, « le vingtième jour du deuxième moys de la quatrième année après la journée de la trahison, » par Grandrye de Granchamps. « Deux honnêtes et sçavans catholiques » lui ont appris, dit-il, sur son compte, « des choses non moins esmerveillables que détestables à tous ceux qui font profession de la vertu. » « Et comment, lui disent-ils entre autres, vous pourrez-vous fixer à la reine mère? Veu les tragédies qu'ung chacun de vous de la religion savez qu'elle a joué, voire entre vous et nous, et ne faut point que les ungs ny les aultres pensent que ce soit pour aucune cause de religion, car *la bonne dame n'en croit nulle*, toutesfois *elle craint Dieu comme tous les diables*, et au reste il fault croire certainement qu'elle est cause de tous les malheurs qui sont advenuz à nostre paovre monarchie, etc. » Cette lettre se trouve dans le Supplément aux Mémoires de Castelnau, t. II. L'original se trouve à la Bibl. imp., n° 7140 de l'ancien fonds français. Nous avons cité d'après une copie due à l'obligeance de M. L. Lacour.

Il nous reste un dernier pas à faire. Rendons, pour nous servir de l'expression de Tavannes, « l'honneur à ceux à qui il appartient. » Derrière Catherine et derrière le « Cardinal sanglant, » qui furent, au XVIe siècle, « les deux moiens de nos rudes misères, » d'Aubigné voit quelqu'un qui les poussa tous deux, et dans la bouche de ce quelqu'un il place ce langage-ci :

Entre tous les mortels, de Dieu la prévoyance
M'a du haut ciel choisi, donné sa lieutenance.
. . . .
Je dispence, dit-il, du droict contre le droict;
Celui que j'ai damné, quand le ciel le voudroit,
Ne peut estre sauvé; j'authorise le vice,
Je fai le faict non faict, de justice injustice,
Je sauve les damnés en un petit moment,
J'en loge dans le ciel à coup un régiment :
Je fai de boüe un Roi, je mets les Rois aux fanges;
Je fai les Saincts : sous moi obéissent les anges :
Je puis (cause première à tout cet Univers)
Mettre l'Enfer au Ciel et le Ciel aux Enfers...

Puis il ajoute :

Voilà vostre Evangile, ô vermine Espagnolle,
Je dis vostre Evangile, engeance de Loyole (1).

D'Aubigné dit vrai. Il n'est que trop permis de rendre l'Eglise catholique solidaire et, jusqu'à un certain point, instigatrice de ces odieuses catastrophes; n'en déplaise à l'abbé de Caveyrac et à M. de Falloux (2). Il y a en effet deux manières de conseiller une action, l'une directe et l'autre indirecte. Que Pie V ait conseillé directement de massacrer les huguenots, contrairement à toutes les lois divines et humaines, c'est ce que nous ne dirons pas; mais qu'on nous permette de citer quelques fragments des lettres de ce saint, de ces lettres que M. de Félice a si bien qualifiées : un « moment de folie furieuse contre les hérétiques, » et qu'ensuite on prononce sur la complicité de la cour de Rome (3).

Le 17 janvier 1569, c'est au cardinal Charles de Lorraine qu'il s'adresse : « Nous remarquons avec douleur qu'on n'a pas encore mis à exécution ce qui devrait déjà avoir été fait d'après l'édit du roi, savoir la confiscation des biens des hérétiques, ce qui eût été très utile pour retenir dans la foi ceux qui chancelaient et pour éloigner avec effroi tous les autres de la société abominable des hérétiques et de toute amitié avec eux (4). »

Le 28 mars de la même année, il saisit l'occasion que lui présente la bataille de Jarnac pour complimenter le roi et lui faire en même temps de paternelles exhortations : « Nous vous exhortons par la sincère sollicitude paternelle que nous avons pour vous et pour votre royaume, à ne plus laisser aux ennemis communs la moindre possibilité de se soulever contre les catholiques; nous vous y exhortons avec toute la force, toute l'ardeur,

(1) *Les Tragiques*, éd. c., p. 40.

(2) *Histoire de saint Pie V*, par le vicomte de Falloux. Paris, 1844. I, 224. Caveyrac, *Dissertation sur la Saint-Barthélemy*, p. 22.

(3) Nous nous proposions de communiquer de plus nombreux extraits de ces lettres trop peu connues; nous avons été prévenu par M. Bungener, *Bulletin*, IV, p. 147 à 150.

(4) *Lettres de saint Pie V sur les affaires de son tems en France*, etc. Trad. du latin, par de Potter. Paris, 1826. In-8°. Lettre 10e. Voici la lettre : « *Illud etiam quod in edicto regis jamdudum factum esse oportebat, ut scilicet hæreticorum bona publicarentur, quodque valde utile fuisset ad dubios in fide retinendos, cæterosque omnes ab hujusmodi nefaria cum hæreticis societate conjunctioneque deterrendos, non sine dolore miramur factum adhuc non fuisse.* »

tout le désir de vous voir hors de danger, dont nous sommes capables. Vous ne réussirez point à détourner la colère de Dieu, si ce n'est en le vengeant rigoureusement des scélérats qui l'ont offensé (1). » Un peu plus tard il lui écrit : « Si Votre Majesté continue à combattre ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique, jusqu'à leur entière extermination (2), qu'elle soit assurée que le secours divin ne lui manquera jamais. Ce n'est que par l'entière destruction (3) des hérétiques que le roi pourra rendre à ce noble royaume l'ancien culte de la religion catholique. »

Le 13 avril 1569, il écrit à sa « très chère fille en Jésus-Christ, » à Catherine : « Nous avons entendu dire que quelques personnes travailloient à faire épargner un petit nombre de prisonniers... N'épargnez aucun soin et aucun effort pour que cela n'ait pas lieu, et pour que ces hommes exécrables périssent dans les supplices qu'ils méritent (4). » Même langage au duc d'Anjou et au roi. Voici ce qu'il dit à ce dernier (12 octobre 1569) : « Parmi tant de marques admirables de votre bonté et de votre dévotion, celle qui ne tient certes pas le dernier rang est le soin que vous avez eu de faire condamner publiquement, par une sentence équitable du parlement de Paris, de faire dépouiller de tous ses honneurs et de faire noter du caractère d'infamie qu'il avait mérité, l'homme détestable et exécrable, si tant est qu'il puisse être appelé homme, qui se donne pour amiral de France (5). » Ailleurs, écrivant à Catherine, après avoir donné à l'amiral des épithètes non moins fortes, il ajoute : « Gardez-vous de croire, très chère fille en Jésus-Christ, que l'on puisse faire quelque chose de plus agréable à Dieu que de persécuter ouvertement ses ennemis, par un zèle pieux pour la religion catholique ; » et il recommande au roi (20 octobre 1569) d'être implacable envers les hérétiques, de ne pas ambitionner « la fausse gloire d'une prétendue clémence vu que rien n'est plus cruel que la miséricorde envers les impies qui ont mérité le dernier supplice (6). »

Enfin, peu de temps avant sa mort, il s'adresse au roi : « Si vous souffriez plus longtemps que cette peste contagieuse se répandît et fît de plus grands progrès, nous ne pourrions conserver à votre égard l'opinion que nous avions auparavant... Réveillez-vous donc, mon fils, et reprenez vos esprits : faites traiter selon leur mérite ou chasser entièrement ceux qui, comme des araignées, ont tissé chez vous leurs piéges... Si vous croyez que, pour atteindre ce but, vous ayez besoin de l'autorité et du pouvoir que Dieu nous a confiés, quoique nous en soyons indigne, faites-le nous savoir, nous ne négligerons rien de tout ce qui pourra servir à opérer le salut des âmes pour lesquelles Jésus-Christ est mort : ou nous tendrons la main de l'indulgence paternelle à ceux qui voudront rentrer dans la voie du salut ; ou, si les circonstances le commandent, nous sévirons avec justice et dirigerons les armes spirituelles contre ceux qui demeureront obstinés dans l'erreur ;

(1) Lettre 12e : « *Non enim aliter Deum placare poteris quam si Dei injurias sceleratissimorum hominum debita pœna severissima ulciscaris.* »

(2) « *Ad internecionem usque.* »

(3) « *Deletis omnibus.* » Lettre 13e.

(4) « *Quod ne fiat, atque homines sceleratissimi justis afficiantur suppliciis, curare te omni studio atque industria oportet.* » Lettre 14e.

(5) *Execrandum illum ac detestabilem hominem, si modo homo appellandus est.* » Lettre 21e.

(6) « *Nihil est enim ea pietate misericordiaque crudelius, quæ in impios et ultima supplicia meritos confertur.* » Lettre 24e. On se rappelle involontairement, en lisant ces mots, ces autres mots tout semblables par lesquels Catherine tâcha de mettre fin aux hésitations de Charles : *E pietà lo esser crudele, è crudeltà lo esser pietoso.*

nous livrerons ces hommes à la mort de la chair, afin que leur esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ (1)... »

Dira-t-on encore, après cela, que la religion n'entra dans les massacres de la Saint-Barthélemy ni comme conseil ni comme agent? Parler comme Pie V, n'était-ce pas nourrir la trahison et la préparer dans les ténèbres? N'était-ce pas, pour dire le moins, donner par avance aux assassins l'assurance d'un pardon sans réserve? Et n'a-t-on pas pu dire, avec la plus rigoureuse exactitude que, si la pointe du poignard frappa à Paris, la poignée était à Rome, on sait en quelles mains (2)? On le peut, sans même se souvenir des solennelles actions de grâces qui furent rendues à Rome lorsque la nouvelle de la boucherie y arriva, sans songer à la procession pompeuse qui y fut faite en signe de joie et sans tenir compte des médailles que Grégoire XII fit frapper, pour en faire « un monument de la religion vengée et de la ruine des huguenots (3). »

Aujourd'hui ces temps sont loin, grâces en soient rendues à Dieu; les huguenots du XIXe siècle n'ont guère à redouter le renouvellement de pareilles *délibérations et exécutions très chrétiennes et héroïques* (c'est en ces termes que le cardinal de Lorraine félicita Charles IX). Il y a longtemps qu'ils ont rendu compte du sang de tant d'innocentes victimes, ceux qui violèrent si abominablement la paix jurée, et ce n'est pas aux hommes qu'il appartient de les juger. Plût au ciel que les crimes dont ils se sont souillés pussent être « ensevelis au tombeau de perpétuelle oubliance! » Aussi bien, savons-nous, par les historiens de ce temps-là, qu'ils reçurent presque tous dès ici-bas le châtiment de leurs forfaits : Catherine n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en fit plus de compte que *d'une chèvre morte.* « Quant au particulier de sa mort, le désespoir et la violence y ont été remarqués comme en une fin très misérable. » On connaît la fin sanglante du duc de Guise et de Henri III. Charles IX se vit descendre lentement au tombeau. Quelquefois il faisait approcher sa nourrice, et, au milieu des soupirs, des larmes et des sanglots, il s'écriait : « Ah! ma nourrice, ma mie! que de sang et que de meurtres! ah! que j'ai suivi un méchant conseil! ah! mon Dieu, pardonnez-le-moi et me faites miséricorde... je ne sais où j'en suis, tant ils me rendent perplexe et agité! que ferai-je? je suis perdu, je le vois bien (4)! » Et quant au maréchal de Retz, un vieux guerrier nous dit à son sujet : « ... Il y a près de vingt ans qu'il est si mal sain, que sa vie ne s'appelle pas vie, mais plustost martyre... tous les autres sont morts par permission divine, puisque Dieu ne hayt tant que le sang respandu de quelque créature que ce soit : car elle est faite à sa semblance (5). »

AD. SCHAEFFER.

(1) «... *In interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri J.-C.* » Lettre 39e.

(2) *Bulletin*, III, 143.

(3) *Bulletin*, I, 241. *V.* aussi III, 137.

(4) *V.* pour ces détails, Brizard, *O. c.*, 2e partie, p. 257.

(5) *Œuvres de Brantôme*, 1740, 3e part., t. VIII, p. 183.

5e volume de la FRANCE PROTESTANTE de MM. Haag.
(2e PARTIE.)

Girard des Bergeries (Famille).
— — (Simon).
— — (Nicolas).
— — (Jean-Jacques).
— — (Jean).
— — (Jonas).
Girard (Jean), jurisconsulte et poëte.
— (Bernard de), sieur de Haillan.
— (Philippe de), inventeur de la filature du lin à la mécanique.
Girardet (Frédéric-Christlieb), pasteur à Dresde.
Giraud (N.), huissier de la reine de Navarre.
Giraut (N.), martyr.
Gironde (Famille de).
— -Teyssonat.
— -Castelsagrat.
— -Sigoniac.
Giscart, ministre de Castelnaudary, martyr.
Glaumeau (Jean), chroniqueur.
Gloner (Samuel), poëte latin.
Glotzen (Jean-Gaspard), littérateur.
Gnilius (Jean-André), profess. de théologie à Strasbourg.
Gobert (Jean), banquier de La Rochelle.
— (N.), receveur du Soissonnais.
Godeau (Jean), martyr.
Godefroy (Denis), savant jurisconsulte.
— (Théodore).
— (Jacques), professeur de droit à Genève.
Golius (Théophile), prof. de morale.
Gombauld (Jean-Ogier de), poëte.
Gomès (N.), pasteur à Milhau.
Gommarc (Jean), professeur à l'académie de Puylaurens.
Gondin (Matthieu), capitaine huguenot.
Gondrand (Jacques de), past. d'Orange.
Gontaut (Famille de).
— -Salagnac.
— -Biron.
— -Saint-Geniès et Badefol.
— -Campagnac.
Gopil (Jacques), professeur de médecine à Paris.
Gorris (Jean de), médecin célèbre.
Goudimel (Claude), excellent musicien.
Goujon (Jean), sculpteur et architecte.
— (Jean), martyr.
Goulaine (Famille de).
— (Jacques de).
— -Landouinière.
— -La Brangardière.
— -Barbin.
— -Des Mesliers.
Goulard (Famille de).
— -La Ferté.
— -Beauvois.
Goulart (Simon), théologien et poëte.
— (Simon), ministre remontrant.
— (Jacques), géographe.
— (Jean), antiquaire.
— (N.), ministre apostat.
Goullet de Rugy (Jean), ministre de Metz.
Goumard (François), capit. huguenot.
Gourdri (Grégoire), ministre de Pons.
— (Jean), ministre de Mirebeau.
Gouret (Famille).
— -La Primaye.
— -Du Plessis-Gouret.
Gourgues (Dominique de), capitaine huguenot.
Gourjault (Famille de).
— -La Millière.
— -La Bessière.
— -Du May.
— -Venours.
— -La Berlière.
Gousset (Jacques), prof. à Groningue.
Gousté (Claude), prévôt de Sens.
Gout (Etienne), chef camisard.
Goyon (Famille de).
— -La Moussaye.
— -Marcé.
— -Touraude.
Goyon (N.), prétendu fils de Jeanne d'Albret.
Graf (Matthias), pasteur de Mulhouse.
Grammont, pasteur à Montbéliard.
Grandchamp (Samuel de), capitaine huguenot.
Grandhomme (Jacques), dessinateur et graveur.
— (N.), pasteur à Trébur.
Grand-Rye (Guillaume de), ambassadeur à Constantinople.
Grasse (Famille de).
— -Du Bar.
— -Cabris.
Gravel (Jean-Philippe), docteur en médecine.
Gravelin (Matthieu), bibliographe.
Gravelle (François de), avocat au Parlement de Paris.
Graverol (François), jurisconsulte, antiquaire et poëte.
— (Jean), pasteur à Londres.
Gravier (Hugues), martyr.
Gravisset (Jacques), landvogt d'Oron.
— (Paul), ministre apostat.
Gréaulme (François), et ses descendants.
Green de Saint-Marsault (Famille de).
— -Chatelaillon.
— -Parcoul.
— -Dompierre.
Greiter (Matthieu), musicien et poëte.
Grelier (Pierre), capitaine huguenot.

Deux feuilles de pièces justificatives sont jointes à cette 2e partie du t. V. Elles contiennent : la suite des Edits, Déclarations, Arrêts du Conseil et des Parlements contre les protestants, depuis 1656 jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, et une liste des temples démolis depuis 1656 ; — une Requête des protestants adressée au Roi en 1658 ; — la Commission du Roi pour informer des contraventions faites à l'Edit de Nantes, donnée le 15 avril 1661, avec une Liste des commissaires protestants ; — la Déclaration d'avril 1663, contre les relaps et les apostats ; — l'Edit d'août 1669, défendant à tout Français de sortir du royaume ; — une Lettre de Louvois à l'intendant Marillac, au sujet des dragonnades ; — l'Edit de révocation de celui de Nantes (22 oct. 1685) ; — le fameux Edit de Louis XV, du 14 mai 1724 ; — enfin, les Actes du synode national, tenu au Désert en 1744.

Paris. — Imp. de CH. MEYRUEIS et Comp., rue Saint-Benoît, 7. — 1855.